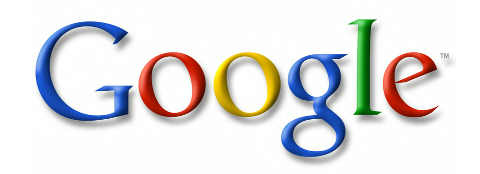


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

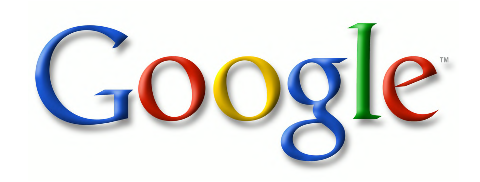
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

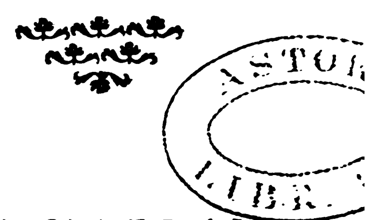
3 3433 06730133 7

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE CHOISIE,

Où l'on fait connoître les bons livres en divers genres de Literature, & l'usage qu'on en doit faire.

Exiguus nobis, sed benè cultus ager.

TOME SECOND.



ASTOR
LIBR.

A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER Libraire.

M. DCCXIV.

TABLE
De la nouvelle Bibliotheque Choisie.



TABLE.

Fin de la Table.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE CHOISIE,

Où l'on fait connoître les bons livres en divers genres de Literature, & l'usage qu'on en doit faire.

Exiguus nobis, sed benè cultus ager.

CHAPITRE I.

Ἀρχιερατικὸν, seu, liber Pontificalis Ecclesiæ Græcæ ex mss. Euchologiis, aliisque probatissimis monumentis collectus, Latinâ interpretatione, notis & observationibus antiquitatis Ecclesiasticæ plenissimis illustratus, meditatione & labore Isaaci Haberti. Parisiis, in folio 1643.

On doit mettre au nombre des bons livres qui doivent entrer dans les bibliotheques des Sçavans, *l'Archieraticon*, ou Pontifical de l'Eglise Grec-

que, publié par Mr. Habert, ſçavant Théologien de Paris. Billaine, qui en connoiſſoit le prix & la bonté, en fit imprimer un très-grand nombre d'exemplaires, ce qui le rendit un peu trop commun. Quand Mr. Habert publia cet excellent ouvrage, l'Euchologe Grec du P. Goar, Religieux Dominicain, ne paroiſſoit point encore. Ces deux ſçavans Auteurs ayant écrit ſur des matieres qui ont beaucoup de rapport les unes aux autres, on trouve dans leurs livres pluſieurs pieces qui ſont ſemblables; mais il y a déja pluſieurs années que l'Euchologe du P. Goar, dont l'Imprimeur avoit tiré un bien plus petit nombre d'exemplaires qu'on n'en avoit tiré de l'*Archieraticon*, eſt devenu aſſez rare. Il ſeroit peut-être à propos qu'on donnât une ſeconde édition de cet Euchologe, qui eſt fort recherché depuis pluſieurs années, même par les Proteſtans. J'ai ſçû du Libraire même de Paris qui le fit imprimer, qu'il demeura plus de dix ans dans ſa boutique ſans être preſque connu, parceque les Théologiens négligeoient alors la connoiſſance des uſages de l'Egliſe Grecque.

Mr. Habert a mis à la tête de ſon Pontifical de l'Egliſe Grecque une Bulle de Leon X. que Clement VII. a inſerée dans

la sienne,& où il est parlé des rites & usages des Grecs. Dans cette Bulle, qui est en Grec & en Latin, on se regle principalement sur ce qui a été arrêté dans le Concile de Florence, où l'on accorda aux Grecs plusieurs choses que quelques Latins leur ont contestées depuis, & pour lesquelles ils les inquietoient souvent mal à propos. Les Evêques Latins, qui étoient les Ordinaires de plusieurs lieux où il y avoit des Grecs, vouloient obliger ceux-ci de rebaptiser leurs enfans à la maniere de l'Eglise Romaine, comme si le Baptême des Grecs qui est administré sous cette forme : βαπτίζεται ὁ δοῦλος τοῦ Θεοῦ, *le serviteur de Dieu est baptizé*, n'étoit pas valide, & qu'il fallût les rebaptizer sous cette forme : *Ego te baptizo.*

Ces Evêques Latins inquietoient encore les Grecs sur ce qu'ils administroient l'Eucharistie sous les deux especes, même aux enfans, sur ce que leurs Prêtres se servoient de pain levé dans le sacrifice de la Messe, sur ce que ces mêmes Prêtres étoient mariez, & qu'ils demeuroient avec leurs femmes, quoiqu'ils eussent été mariez avant leur ordination, & sur plusieurs autres chefs. Le Pape Leon X. pour empêcher que

les Evêques Latins n'inquietassent à l'avenir les Grecs sur ces sortes de choses, donna une Bulle *proprio motu*, où il ordonne que les Grecs seront conservez dans leurs usages & coûtumes, sans qu'on puisse les molester. *Leo*, dit Habert, *ut ejusmodi impedimentis & molestiis obviet, decernit proprio motu ut prædicta Græcis conserventur, ipsisque liceat uti suis ritibus ac consuetudinibus;* sage conduite des Papes Leon X. & Clement VII. à l'égard des Grecs inquietez mal à propos par des Evêques Latins.

La même Bulle ordonne, que les Evêques & les autres Prélats Grecs, dans les lieux où les Evêques Latins ont la la jurisdiction, pourront exercer leurs offices ordinaires. Elle ordonne encore, qu'aucun Evêque Grec ne pourra ordonner Prêtres les Clercs Latins, & que semblablement aucun Evêque Latin n'ordonnera Prêtres les Clercs Grecs: *Ipsis Episcopis, aliisque Prælatis Græcis, ubi Episcopi Latini inter Græcos jurisdictionem habent, liceat ordinaria sua officia exercere. Prætereà statuit, quod nullus Episcopus Græcus Clericos Latinos, nec Latinus Clericos Græcos, ad sacerdotium promovere valeant.* Cette Bulle ajoute même, que dans les Dioceses où demeu-

rent des Latins & des Grecs, s'ils ont pour Ordinaire un Evêque Latin, cet Evêque, dans les affaires & les causes qui regardent les Grecs, aura un Vicaire Grec qui leur sera agréable, ou qu'ils auront élû eux mêmes, parce qu'un Vicaire qui sera Grec connoîtra mieux les coûtumes de sa nation, qu'un autre qui seroit Latin : *Eo quod Græcus vir meliùs Græcos mores novit, quàm Latinus.* Je passe sous silence plusieurs autres sages constitutions qui sont dans cette même Bulle en faveur des Grecs, pour qu'ils ne fûssent pas molestez & troublez dans leurs usages par les Evêques Latins. Il est bon de les lire dans la Bulle même de Leon X. qui est datée de l'année 1521. Il seroit à souhaiter que ceux qui sont envoyez dans le Levant en qualité de Missionnaires lûssent avec soin cette judicieuse Bulle, pour en prendre l'esprit, ils n'inquieteroient pas mal à propos, comme ils font la plûpart, les Chrétiens d'Orient, pour des choses qui ne sont que de rit, & par conséquent indifferentes.

Cet ouvrage de Mr. Habert est divisé en parties, ou chapitres, & chaque partie contient diverses observations. Dans le chap. 1. il fait la description de l'of-

frande qui se fait au petit autel, qu'on appelle l'autel de la prothese. Il prouve par un passage du ch. 40. de l'Exode que le terme de *prothese* n'est pas nouveau. Il dit ensuite, que l'usage a toûjours été dans l'Eglise de mêler l'eau avec le vin, ce qui lui donne lieu d'observer que le Pape Innocent III. s'est trompé lorsqu'il a soutenu dans son livre 4. des Sacremens, que l'Eglise Grecque ne met point d'eau avec le vin dans le sacrifice. Les Grecs, ajoute-t'il, ont condamné cette erreur dans les Arméniens au Concile *in Trullo*, Canon 32.

Dans le ch. 4. il prétend, que chez les Grecs la tonsure n'est point distinguée de l'Ordre du Lecteur. Il remarque de plus, qu'on a inseré par forme de supplément dans le Concile 4. de Carthage c.8. un article qui a été pris d'Isidore & de quelques autres, & qu'il a ensuite passé pour Canon. Il expose dans le ch. 7 la maniere de consacrer les Evêques chez les Grecs.

Habert dans le ch. 8. observe & explique la forme de l'ordination des Prêtres dans l'Eglise Grecque. Il assûre qu'elle a pour fondement une tradition constante de cette Eglise, & un usage qui n'a jamais varié, & que cela ne peut être revo-

qué en doute, quoique quelques ignorans, qui avoient joint la superstition à l'ignorance, ayent depuis peu conseillé de réordonner les Prêtres Grecs : ce qu'il prouve par un decret d'Urbain VIII. qui avoit été protecteur des Grecs avant son Pontificat. Ce decret porte, que le Cardinal protecteur des Grecs aura soin qu'il y ait à Rome quelque Grec du Levant qui aura été ordonné Evêque selon le rit Grec, pour qu'il y celebre les offices divins & les ordinations selon le rit Grec dans l'Eglise de Saint Athanase : *Curet protector, ut Græcus aliquis ex Oriente ritu Græco consecratus Episcopus Romæ sit, ad divina officia, atque ordinationes ritu Græco in Ecclesia S. Athanasii peragendas*.

Dans l'observation 2. de ce même chapitre, il parle de la dispute qui étoit agitée de son tems sur un passage de Tertullien *lib. de exhortatione castitatis*, où il insinüe, que dans une grande necessité de Prêtres un laïque, pourvû qu'il ne soit point bigame, peut faire les fonctions sacerdotales, & il reprend fortement Pamelius, qui pour résoudre cette difficulté a changé la leçon du texte de Tertullien qui est appuyée sur les meilleurs exemplaires, il refute en même

tems les raisons de Pamelius, qui ne sont point solides.

Dans l'observation 4. du même ch.8. il soutient, qu'il n'y a aucun Canon qui défende aux Prêtres de prêcher, lorsque l'Evêque est present. Il prouve même par les constitutions de Clement liv. 3. que les Prêtres avoient coûtume de prêcher tous dans une même synaxe, & qu'après eux l'Evêque prêchoit. Il produit aussi là-dessus l'épitre 2. de Saint Jerôme à Nepotien; il donne de plus comme un exemple authentique de son sentiment, Saint Chrysostome, qui n'étant que simple Prêtre fit l'office de Prédicateur durant douze années dans l'Eglise d'Antioche, & l'on voit même par ses sermons, ou homelies, que l'Evêque d'Antioche y étoit souvent present. Il produit un grand nombre d'autres preuves, qui donnent manifestement cette prérogative aux simples Prêtres.

Habert dans l'observation 5. sur le même chapitre prouve que le Prêtre est aussi le Ministre ordinaire du Baptême, & il produit là-dessus un passage de Tertullien, dans son livre du Baptême, & par Isidore de Seville, qui dans son liv. 2. *de offic.* c.24. croit que l'Evêque baptize comme Prêtre. Tertullien dit, que

Diacres & les Prêtres baptizent, non
l'autorité de l'Evêque, à cause de
nneur qui est dû à l'Eglise : *Non tamen*
Episcopi auctoritate, propter Ecclesiæ
rem. Ce docte Théologien croit,
tant que l'administration du Baptê-
a été attachée à un certain tems, les
ques ont plûtôt baptizé que les Prê-
Après avoir rapporté les paroles
saint Jerôme dans son dialogue con-
es Luciferiens, où ce Pere a cité les
les de Tertullien sans le nommer,
oute, que le salut de l'Eglise consis-
ans la dignité de l'Evêque : *Ecclesiæ*
in summi Sacerdotis dignitate pendet.
à Habert infere, que les Prêtres,
s Diacres, n'ont point le droit de
izer sans le chrême & la jussion de
êque.
ais parceque S. Gregoire de Nazianze,
son oraison touchant le Baptême,
end ceux qui differoient à se bap-
r, Habert infere de là, que la loi qui
it le tems où l'on devoit adminis-
le Baptême a varié en differens Pe-
Ainsi on lit dans une épitre d'Isido-
e Peluse, que les Prêtres baptizent
s les autres jours. Il paroit au con-
re de l'histoire de Socrate, que dans
e & l'autre Eglise c'étoit l'Evêque

qui baptiſoit au tems de Pâque ; mais, ajoute Habert, cela n'empêche pas que le Prêtre n'ait été le Miniſtre ordinaire du Baptême les autres jours dès les premiers tems, & pour le prouver il cite le Canon 50. des Apôtres.

Habert en ce même endroit parle aſſez au long des paroles en quoi la conſécration conſiſte. Il refute, après Arcudius, les ſentimens des nouveaux Grecs ; mais ſes raiſons ne ſont pas concluantes. Il cite les paroles de S. Juſtin Martyr Apolog. 2. & il croit que par le mot *εὐχὴ*, *priere*, S. Juſtin a entendu ces paroles que Jesus-Christ prononça : *Recevez & mangez, ceci eſt mon Corps*, & il explique en ce même ſens quelques paroles de S. Gregoire de Nyſſe & de S. Chryſoſtome, & même le Concile de Florence. Mais je crois au contraire, que par cette priere les anciens Peres ont entendu ce qu'on nomme dans toutes les Liturgies Grecques, & autres Orientales, *l'invocation du S. Eſprit*. Il prouve en ce même lieu par les Liturgies, & par les Peres, que les Grecs prononcent à haute voix ces paroles de la conſécration, au lieu que dans l'Egliſe Romaine le Prêtre maintenant les prononce d'une voix baſſe, comme il eſt porté par la rubri-

que : *Secretò profert*, dit cette rubrique, *verba consecrationis suprà hostiam.*

Dans l'observation 10. du même chap. 8. Habert traite de l'adoration de l'Eucharistie, & il cite ces paroles de Theodoret dans son dialogue 2. *Après la consécration l'on adore les symboles mystiques.* Il remarque ensuite dans l'observation 12. qu'il n'est pas surprenant, que le Pape soit nommé dans la Liturgie Grecque qui a été publiée sous le nom de S. Pierre, parce qu'elle contient le Canon Latin de mot à mot.

Le même Habert, dans un appendice de diverses observations qu'il a ajoutées aux précedentes, compare ensemble l'Ordre de la Prêtrise à l'Episcopat. Il refute l'opinion d'Aëtius, & il explique en même tems les paroles de S. Chrysostome *Homil.* 11. *in epist.* 1. *ad Timoth.* Il releve l'erreur de l'Interprete qui a traduit ces mots : ὅτι ὐ πολὺ τὸ μέσον, par ceux-ci : *Inter Episcopum & Presbyterum interest ferè nihil.* Il traduit : *Non est multum discrimen.* Aëtius avoit dit, comme on le voit dans S. Epiphane hær. 75. οὐδὲν διαλλάττει, *ne differe en rien.* Il cite de plus sur cette matiere le Maître des Sentences, & plusieurs autres celebres Scholastiques, qui ont crû que l'Episcopat

n'étoit point un Ordre diſtingué
Prêtriſe, & qui nient même que
piſcopat ſoit un Ordre. D'où il con
que l'hereſie d'Aërius n'a pas été d'
dit que l'Epiſcopat & la Prêtriſe ét
le même Ordre : *Non eſt igitur in eo*
Aërii hæreſis, quod eundem eſſe Ord
dixerit Epiſcoporum & Presbyterorum

Mais après tout Habert témoigne
ne peut ſouſcrire à l'opinion de tant
luſtres Scholaſtiques, parce qu'ell
oppoſée au ſentiment des Peres de
gliſe, qui ont parlé tout autrement
qui ont crû, que l'Ordre de l'Epiſ
eſt un Ordre veritablement diſtingu
celui de la Prêtriſe. Il traite en ce m
endroit de l'impoſition des mains
l'ordination, laquelle impoſition
mains étoit commune à l'Evêque &
Prêtres, ſelon Aërius. Je ſuis ſur
dit nôtre ſçavant Auteur, que plu
Canoniſtes & pluſieurs Théolo
ayent formé pluſieurs diſputes tro
rieuſes ſur ce ſujet. Ils ſont dans
penſée, qu'un ſimple Prêtre en ver
ſon Ordre, par une ſimple diſpen
Pape, peut ordonner legitimeme
validement un autre Prêtre ; opinion
Guillaume Evêque d'Auxerre a ſout
le premier dans ſa Somme ſur le liv. 4
Sentences *tract*. 8. *q*. 1.

Habert ajoute plusieurs autres reflexions sur cette même matiere, & il explique le sentiment du Pape Innocent 4. qui ne paroit gueres éloigné de celui de Guillaume d'Auxerre ; puis il ajoute, qu'il est persuadé que toutes ces choses n'ont pû venir dans l'esprit d'aucun Orthodoxe au tems d'Aërius : *Verum hæc omnia, ut ingenuè dicam, Aërii sæculo in mentem Orthodoxo nemini cuiquam venisse persuasum habeo.* S. Chrysostome, dit-il, a excepté, en plusieurs endroits de ses homelies sur les épitres de S. Paul, l'ordination.

Nôtre sçavant Auteur dans l'autre partie de son appendice, où il compare les Prêtres avec les Evêques, assure que les Prêtres sont contenus dans le même genre & Ordre de Prêtrise que les Evêques ; ce qu'il prouve par l'épitre 58. de S. Cyprien, qui écrivant aux Prêtres, les appelle *Compresbyteros*, & même les Prêtres écrivant à ce Saint Evêque le nomment leur *frere* épitre 26. S. Augustin parle aussi de la même maniere *epist.* 104. aussi bien que S. Athanase, S. Basile, & plusieurs autres Peres Grecs, & même S. Pierre. Habert prouve encore que l'Ordre des Prêtres a été joint de droit divin aux Evêques pour gouverner en-

n'étoit point un Ordre diſtingué de la Prêtriſe, & qui nient même que l'Epiſcopat ſoit un Ordre. D'où il conclud, que l'hereſie d'Aërius n'a pas été d'avoir dit que l'Epiſcopat & la Prêtriſe étoient le même Ordre : *Non eſt igitur in eo poſita Aërii hæreſis, quod eundem eſſe Ordinem dixerit Epiſcoporum & Presbyterorum.*

Mais après tout Habert témoigne qu'il ne peut ſouſcrire à l'opinion de tant d'illuſtres Scholaſtiques, parce qu'elle eſt oppoſée au ſentiment des Peres de l'Egliſe, qui ont parlé tout autrement, & qui ont crû, que l'Ordre de l'Epiſcopat eſt un Ordre veritablement diſtingué de celui de la Prêtriſe. Il traite en ce même endroit de l'impoſition des mains dans l'ordination, laquelle impoſition des mains étoit commune à l'Evêque & aux Prêtres, ſelon Aërius. Je ſuis ſurpris, dit nôtre ſçavant Auteur, que pluſieurs Canoniſtes & pluſieurs Théologiens ayent formé pluſieurs diſputes trop curieuſes ſur ce ſujet. Ils ſont dans cette penſée, qu'un ſimple Prêtre en vertu de ſon Ordre, par une ſimple diſpenſe du Pape, peut ordonner legitimement & validement un autre Prêtre ; opinion que Guillaume Evêque d'Auxerre a ſoutenuë le premier dans ſa Somme ſur le liv. 4. des Sentences *tract.* 8. *q.* 1.

Habert ajoute plusieurs autres re-
xions sur cette même matiere, & il
plique le sentiment du Pape Innocent
qui ne paroit gueres éloigné de celui
.Guillaume d'Auxerre ; puis il ajoute,
i'il est persuadé que toutes ces choses
ont pû venir dans l'esprit d'aucun Or-
odoxe au tems d'Aërius : *Verùm hæc*
nia, ut ingenuè dicam, Aërii sæculo in
ntem Orthodoxo nemini cuiquam venisse
suasum habeo. S. Chrysostome, dit-il,
:xcepté, en plusieurs endroits de ses ho-
:lies sur les épitres de S. Paul, l'ordi-
tion.

Nôtre sçavant Auteur dans l'autre par-
de son appendice, où il compare les
êtres avec les Evêques, assûre que les
êtres sont contenus dans le même gen-
& Ordre de Prêtrise que les Evêques ;
qu'il prouve par l'épître 58. de S. Cy-
ien, qui écrivant aux Prêtres, les ap-
lle *Compresbyteros*, & même les Prê-
:s écrivant à ce Saint Evêque le nom-
:nt leur *frere* épitre 26. S. Augustin
rle aussi de la même maniere *epist.* 104.
ssi bien que S. Athanase, S. Basile, &
ısieurs autres Peres Grecs, & même
Pierre. Habert prouve encore que
Ordre des Prêtres a été joint de droit
vin aux Evêques pour gouverner en-

ſemble l'Egliſe, conformément à ces p
roles des Actes des Apôtres ch. 20. v. 2
Attendite vobis, & univerſo gregi in q
vos Spiritus Sanctus poſuit Epiſcopos reg
re Eccleſiam Dei, & par le terme de *m*
jores natu Eccleſiæ au verſ. 17. de ce m
me chap. des Actes, il entend l'Evêq
avec les Prêtres ; ce qu'il prouve par
Irenée & par S. Jerôme, dont les pr
pres paroles ont été inſerées dans le d
cret de Gratien. Perſonne, dit-il, r
pas oſé juſqu'à preſent reprendre ces p
roles de S. Jerôme qui ſont dans
Corps du Droit: *Quæ verba in Corpus Ju*
relata nemo hactenùs benè ſanus reprehe
dere auſus eſt. A ces autoritez il ajou
celle de S. Chryſoſtome & de S. Ignac
& ces autres paroles de S. Jerôme da
ſon commentaire ſur le ch. 3. d'Iſaï
Nous avons auſſi dans l'Egliſe nôtre S
nat, qui eſt l'aſſemblée des Prêtres :
nos habemus in Eccleſia Senatum noſtrum
cœtum Presbyterorum. En un mot, Hab
releve beaucoup en cet endroit la digni
des Prêtres.

Ce ſçavant Homme prouve par pl
ſieurs témoignages des anciens Peres
des Conciles, que les Prêtres doive
s'aſſeoir en la preſence des Evêques,
étant avec eux. Outre l'autorité de S. J
rôme, il produit le Concile 4. de Ca

ıge canon 34. le Concile d'Elvire, Cyprien épitre 34. S. Basile épitre 2. ımphilochius, qui fait mention de la aire des Prêtres, τῆς τῶν πρεσβυτέρων κα- ǝσς. Le Concile de Laodicée veut que Prêtres s'asseyent dans le Sanctuaire, τῷ βήματι. Il produit plusieurs autres toritez tirées des Conciles, tant d'Es- gne, que de France, pour montrer e les Prêtres y ont souscrit en leur pro- : nom, & il refute en même tems le rdinal Bellarmin, qui dans son livre ı Conciles a cité à la hâte, & sans y re reflexion, de certaines paroles du ncile de Calcedoine qui ne sont point ; Orthodoxes, mais des Egyptiens, qui puyoient la cause de Dioscore.

Habert pousse encore plus loin cette aire, car il dit, que les Prêtres ont nné leurs suffrages dans les Conciles ; qu'il justifie par le Concile de Calce- ine, dans lequel Philippe Prêtre de glise de Constantinople donna son suf- ıge, & par le Concile 7. œcumenique Constantinople, auquel le Prêtre :on souscrivit, aussi bien que plusieurs 'chimandrites, ou Abbez, en qualité Prêtres. Dans un Concile de Rome nu en 745. sous le Pape Zacharie les ·êtres souscrivent, & non pas les Dia- cs.

Tous ces témoignages sont plus c
suffisans pour montrer, qu'en plusie
choses, mêmes très-importantes,
Prêtres ont les mêmes prérogatives c
les Evêques. Habert ajoute néanmo
qu'il y a bien moins de doute là-dessu
l'égard des Synodes Metropolitains,
il est certain que les Prêtres avoient dı
de séance, comme les Anciens, ou P
tres, l'avoient dans les Synodes des A
tres. Soixante Prêtres eurent aussi séaı
dans le Synode que le Pape Corne
assembla contre Novatien. On voit
même chose dans un Concile d'Afri
contre Geminius, dont S. Cyprien
mention épitre 66. On voit la même c
se dans un Concile de Milan sous S. A
broise contre Jovinien. Les Prêtres s
seyent, donnent leurs suffrages, & sc
crivent dans quelques Conciles de T
lede & de Brague; la même chose s
pratiquée dans plusieurs Conciles
France.

Habert ajoute, que quelques E
ques s'étant opposez à cet usage, le
pe fit un decret en faveur des Prêtres
est rapporté dans le chap. *Etsi memb*
& quoiqu'on l'attribuë faussement d
les dernieres éditions des Decretales
Pape Innocent III. il est veritablem

Honoré III. donné par ce Pape en fa-
ur des Prêtres de l'Eglise de Paris,
ısi que le même Habert le prouve par
; Archives de cette Eglise, où il l'a lû,
voici ce qu'il porte : *Ut Capitula de-*
ent ad Concilia invitari & nuncii eo-
m ad tractatum admitti. Le second
oncile de Milan sous S. Charles indi-
e le troisiéme Synode en ces termes:
ngulis Reverendissimis Episcopis qui hic
sunt, & Synodo Mediolanensi interesse
bent, omnibusque item Capitulis & Ec-
siarum Cathedralium Procuratoribus qui
æsentes intersunt, significamus proxi-
am Synodum. Je pourrois ici produire
usieurs autres exemples de Conciles
ovinciaux, où les Chanoines ont pris
ance de droit, & ont donné leurs suf-
ages, souscrivant aux arrêtez de ces Con-
es, même dans ces deniers siécles.
ais toutes ces citations seroient inutiles,
rceque, comme Fagnani l'a remarqué
licieusement, ils ont laissé prescrire
ur droit.

Habert, toujours peu favorable au
oit nouveau & à l'usage present, prou-
qu'autrefois les Prêtres jugeoient les
ıs importantes affaires Ecclésiastiques
njointement avec les Evêques, & prin-
palement celles qui regardoient l'ordi-

nation des Clercs. Il apporte là-dessus plusieurs celebres décisions du Pape Alexandre III. qui ont été inserées dans le Droit. Si l'on veut remonter plus haut, Theodoret dans son histoire Ecclésiastique liv. 1. c. 9. produit une lettre Synodale du Concile de Nicée, où on lit, que les Prêtres ont le pouvoir de promouvoir aux Ordres, & de choisir les noms de ceux qui sont dignes de la Clericature. On prouve même par Eusebe, que les assemblées des Prêtres défendoient aux Evêques de faire aucune ordination qui fût contre les Canons. Enfin, on lit dans le Concile 4. de Carthage qu'il n'est point permis à l'Evêque d'ordonner les Clercs sans le conseil de ses Clercs. Je ne dirai rien de plusieurs autres belles remarques Ecclésiastiques qui donnent de grandes prérogatives aux Prêtres, & qui les font aller comme de pair avec les Evêques, parceque ces droits sont aujourd'hui abrogez par un usage contraire, & qu'il n'y a pas d'apparence que les Prêtres puissent jamais rentrer dans ces anciens droits, dont ils sont déchus entierement.

Habert dans le chap. de son ἀρχιερατικὸν qui a pour titre, *μυστηρίων κοινωνία*, *Communion des Mysteres*, expose au long la

mmunion du Patriarche, & des autres
i celebrent tous ensemble la Liturgie
on l'usage de l'Eglise Orientale. Il y
aussi mention des Diacres, des Sou-
cres, & des autres. Dans l'observation
atriéme de ce chap. il observe, qu'il y
rès-peu de Peres Latins qui ayent fait
ntion de l'invocation du S. Esprit dans
consécration de l'Eucharistie. Il cite
anmoins Optat, qui parlant des Au-
s dit : *Quò postulatus descendit Spiritus*
ctus ; mais il n'y a rien de plus fré-
ent dans les Peres Grecs que cette in-
cation du S. Esprit.

Il remarque de plus dans son observa-
n 9. que l'Evêque & les Prêtres dans
glise Grecque celebrent tous ensemble
e seule synaxe, même encore aujour-
ui. Il auroit pû dire que cet usage de
ebrer tous ensemble la Liturgie est
s toute l'Eglise Orientale. Dans son
servation 10. il dit, que les laïques
mmunient debout à l'entrée du sanc-
ire, parce qu'il ne leur est point per-
s d'y entrer, non pas même aux
udiacres & aux Lecteurs ; mais il prou-
par la Catechese 5. de S. Cyrille de Je-
salem, qu'ils sont inclinez à la manie-
de ceux qui adorent.

Habert a inseré dans son Pontifical les

rites & ceremonies qu'on observe chez
Grecs dans les ordinations. Il les a t
de l'Euchologe Grec, qui en ce tem
n'avoit point encore été traduit en
tin : il croit, avec plusieurs Théologie
que l'imposition des mains est essenti
à l'ordination, & il ajoute même,
les paroles du Concile quatriéme de C
thage, où l'on fait mention des instrum
qu'on presente à celui qu'on ordon
ont été prises de rituels posterieurs
Concile.

Le même Habert a inseré dans son
vrage un chapitre entier de la Hierar
Ecclésiastique de Denis, qu'il a enr
de ses notes; mais il nie absolument
cet ouvrage soit de Denis l'Areopag
Il refute aussi au long Catumsyrilus,
a prétendu, contre Arcudius, que c
les Grecs la forme des ordinations n
point absoluë, mais déprecative, &
reprend en même tems S. Thomas,
d'autres anciens Scholastiques, qui, n'
tendant point la langue Grecque, ont
que les Grecs administrent le Bapté
sous cette forme déprecative, *baptiz*
servus Christi; au lieu qu'ils dise
baptizatur, βαπτίζεται. Il y a un gr
nombre d'autres doctes observati
dans cet ouvrage de Habert, qui me

ns doute d'être estimé, sur tout ayant
é un des premiers qui ait mis au jour
s coûtumes & les usages de l'Eglise
recque ; mais on a donné depuis ce
ns-là plusieurs autres sçavans ouvra-
s sur ces mêmes matieres, je ne les
mme point, parcequ'ils sont fort com-
uns.

CHAPITRE II.

u livre intitulé, Anastasii Sinaïtæ Patriarchæ Antiocheni ὁδηγός, seu, Dux viæ adversùs Acephalos. *On trouve dans les bibliotheques de Paris, principalement dans celles du Roi & de Mr. Colbert, quelques exemplaires manuscrits de ce livre, qui est devenu rare.*

'Edition Grecque & Latine que nous
 avons du livre d'Anastase Sinaïte in-
ulé ὁδηγός, est de Gretser, sçavant Je-
te, qui a fait imprimer cet ouvrage
4°. à Ingolstat en 1606. Comme il
 point été réimprimé, les exemplai-
en sont devenus très-rares. Il seroit
n d'en donner une nouvelle édition
us exacte que la précedente, sur les ma-
scrits de la bibliotheque du Roi, &

de Mr. Colbert. Aubertin, qui a
trois de ces manuscrits dans la pre
s'est étendu assez au long sur ce suj
son livre *touchant le Sacrement d*
charistie, & il est surprenant
gens de Port-Royal, qui ont exa
livre de ce Ministre dans leur prei
me de la *Perpetuité de la foi de l'E*
fenduë &c. n'ayent point consi
exemplaires manuscrits, pour juge
ce qu'Aubertin en rapportoit éto
Ils ont cité que c'étoit assez de
portrait de ce Ministre, & de
re [a] que *l'ouvrage d'Aubertin est*
vrage très-méprisable; que ce A
étoit un homme de peu d'esprit, qui
qu'une basse critique, sans élev
sans jugement, qui a lû beaucoup
qu'il ne faut pour cela que des ye
loisir; mais qui a lû sans discerne
sans lumiere. Voilà de belles pa
est vrai que ces Messieurs sont
plus exacts, [b] lorsqu'ils viennei
miner en particulier les consé
que les Calvinistes tirent de cet
d'Anastase pour appuyer leur here
les Calvinistes prétendent, que c

[a] *Tom. 1. de la Perpet. liv. 1. c. 1. p. 3*
liv. 7. c. 2.

: eſt le premier qui ait changé l'an-
ıne croyance de l'Egliſe ſur l'Eucha-
ie, comme ſi avant lui toute l'Egliſe
:cque n'avoit reconnu dans l'Eucha-
ie que la figure, le type & l'image du
ps de JESUS-CHRIST, & nulle-
ıt la réalité. C'eſt pourquoi il étoit
quelque façon neceſſaire de fixer le
ıs auquel Anaſtaſe a vécu, afin de
roir quand ce prétendu changement
la maniere de parler de l'Euchariſtie eſt
ré dans l'Egliſe. Blondel, diſent Meſ-
ırs de Port-Royal, *la place l'an 635.*
des raiſont qui paroiſſent vraiſembla-
r, & ne lui donne que la qualité de ſim-
Religieux du mont de Sina. Mais ſa qua-
& ſon Epoque, ajoûtent ces Meſ-
ırs *, *ſont aſſez indifferentes pour le*
et ſur lequel nous l'alleguons, puiſque
's le conſiderons ſeulement, comme té-
'n de la doctrine de l'Egliſe Orientale
ıs une matiere dont tout le monde devoit
: inſtruit. Mais il me ſemble que l'au-
ité d'un Patriarche, s'il eſt vrai que
Anaſtaſe ait été Patriarche d'Antio-
:, comme Gretſer & quelques autres
ıt crû, a beaucoup plus de poids que
le d'un ſimple Religieux, qui ne con-

* *Ibid. p. 622.*

noiſſoit que ce qui ſe paſſoit dans ſa ſo-litude, au lieu qu'un Patriarche eſt un témoin fidelle de la croyance de ſon Egliſe.

Du reſte, quelque mépriſable que ſoit l'ouvrage d'Aubertin, ſelon Meſſieurs de Port-Royal, comme il s'agit en ce lieu d'un point de pure critique, le P. Labbe n'a pas crû qu'il dût négliger le jugement de ce Miniſtre ſur le livre d'Anaſtaſe : il l'a inſeré au long dans ſes additions au premier tome de ſes *diſſertations ſur les Ecrivains Ecléſiaſtiques* ; mais après avoir rapporté les propres paroles d'Aubertin, il ſe contente de dire, que ce Miniſtre parle aſſez probablement ſur le livre d'Anaſtaſe, & il ſe reſerve à examiner plus à la rigueur dans un autre tems les raiſons d'Aubertin (1). Mais il me ſemble, que c'étoit là le lieu de les examiner, ſur tout écrivant ſes diſſertations dans Paris, où il étoit en ſon pouvoir de conſulter les manuſcrits de la bibliotheque du Roi citez par Aubertin. C'eſt une négligence qui n'eſt gueres excuſable dans ce

(1) *Hæc ille ſatis in pleriſque probabiliter, quæ tamen ad puriorem cenſuram, ſuo tempore revocabimus.* (Philipp. Labb. diſſertat. tom. 1. p. 717.

ıite, qui par le moyen de ces ma-
:s auroit pû nous donner une con-
ıce plus exacte du livre d'Anastase,
›n de Gretser étant assez imparfai-
›mme on le verra dans la suite de
:ours.
aut convenir avec Aubertin, que
ité d'Anastase intitulé, ὁδηγὸς,
de la foi, n'est point un ouvrage
t tout d'une suite, mais une rap-
:omposée de diverses pieces mal
s ensemble sans aucune méthode.
tin qui a fait cette remarque devoit
ıdre à ses Lecteurs, que le princi-
nuscrit de la bibliotheque du Roi
ite, est une collection qui avoit été
ɩprès de divers écrits, où l'on a re-
plusieurs autoritez des Ecrivains
iastiques qui pouvoient servir à re-
es heresies de ce tems là. Ce re-
ré de differens Auteurs a été com-
ɩprès pour servir dans les disputes
avoit alors contre les heretiques
:z *Acephales*; ainsi on ne doit point
ımer une rapsodie, puisque ce re-
'est pas d'Anastase, mais de quel-
ıtre Ecrivain qui a joint exprès à sa
lation plusieurs extraits des livres
tase, & non pas l'Anastase en-

Cela paroit dès la préface qui es
tête de l'édition de Gretser, que
suite a mal intitulée : *Exordium S. A*
sii Monachi Sinaitæ ; car ce n'est
Anastase qui parle ; mais le Compi
de cette collection, aussi cette p
n'est-elle point dans le corps du
nuscrit de la bibliotheque du R
2951. mais à la marge seulement
sorte qu'elle est du Compilateur, &
pas d'Anastase.

Après cette préface suit un *Index*
sommaire de ce qui est contenu da
ouvrage. Dans un manuscrit de
bliotheque de Mr. Colbert, qui ne
tient que les deux premiers chapitr
ce livre, & dont le second même
pas entier, on lit avant cet *Index*
paroles : Τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Αν
τοῦ ἡγουμένου τοῦ ἁγίου ὄρους Σινᾶ ὄρει, ἐκ τ
βλου αὐτοῦ τῆς λεγομένης ὁδηγός. Cette
cription, comme vous le voyez
donne point à Anastase le nom d
triarche d'Antioche, mais d'Abb
mont Sina ; de plus, elle marque
ment que ce sont divers extraits du
d'Anastase : c'est le compilateur qui
le, & l'on a même ajouté à ces ex
plusieurs scholies qui ne sont point
nastase. Ces scholies ne sont pas t

tinguées du texte d'Anaſtaſe dans l'é-
ion de Gretſer, comme il paroit des
nuſcrits de la bibliotheque du Roi &
celle de Mr. Colbert. Les Grecs dans
r *Synaxarion*, dans leur *Menæon*, &
s leurs autres livres des vies des Saints,
donnent point à cet Anaſtaſe le nom
Patriarche d'Antioche, mais de ſim-
Moine du mont de Sina. Ils lui don-
t de plus le nom de *Moyſe le jeune*,
τῶ νέῳ, qui a merité de voir Dieu
la montagne de Sina avant ſa mort.
e font vivre fort âgé, & ſimple Moi-
, ſans lui donner la qualité d'Abbé.
oiqu'il ait écrit dans ſon Monaſtere
tre les heretiques appellez *Acephales*,
fait divers voyages en Syrie, en Ara-
, & en Egypte, pour combattre de
e voix ces heretiques. Quelques Ecri-
is, & entr'autres Leo Allatius dans
diſſertation des Symeons, a diſtingué
x Anaſtaſes Patriarches d'Antioche
inguez du Moine Anaſtaſe. Avant
mots, qui ſont en forme de titre
s l'édition de Gretſer p. 18. προθεωρία,
it dans un des manuſcrits de la bi-
theque du Roi en lettres rouges
ταΐου μοναχοῦ τοῦ σινὰ ὄρους. Anaſtaſe y
nommé ſimplement *Moine du mont*
a. J'ajouterai ſeulement que Lam-

becius dans le catalogue des livres de la bibliotheque de l'Empereur, fait auſſ mention d'un exemplaire manuſcrit di livre d'Anaſtaſe, & il remarque en gene ral qu'il eſt fort different de l'édition d Gretſer & d'un autre exemplaire manuſ crit qu'il indique, tant pour l'ordre de matieres, que pour les diverſes leçons & même pour quelques additions : *Dif fert hoc exemplar mſ.* dit ce docte Biblio thecaire, *tàm reſpectu ordinis, quàm ra tione variantium lectionum & nonnull rum additamentorum, cum à jam memor tâ editione Gretſerianâ, tum ab illo au guſtiſſimæ bibliothecæ Cæſar. antiquo m exemplari, de quo ſupra in recenſione c dicis 46. facta eſt mentio.*

Pour ce qui eſt des ſcholies, le Jeſuit Gretſer eſt peu exact dans ſon édition où il a tout broüillé, par exemple, au c 1. p. 6. il a mis ces mots σημειωτέον &c tout d'une ſuite dans le corps du texte, a lieu que ce terme σημειωτέον, devoit l'a vertir que c'étoit une note, ou ſcholi Et en effet, dans un des manuſcrits d la bibliotheque du Roi on lit vis-à-vi de ce diſcours à la marge en lettres roug σχόλιον, pour indiquer qu'il n'eſt poin de l'Auteur, mais plûtôt de celui qui fait le recüeil, & qui y a ajouté pluſieur

holies indiquées à la marge sous le mot
scholion, lequel mot ayant été souvent
nis par les Copistes, cela a donné lieu
: mettre dans le texte plusieurs cho-
s qui n'en étoient point. Le mot de
μνημεῖον, n'est point dans un des ma-
iscrits de la bibliotheque de Mr. Col-
:rt. Ces mots, qui sont en forme de
tre dans l'édition de Gretser, p. 10.
rieve exposition de la foi, ne sont point
ans un des manuscrits de la bibliothe-
ue du Roi, ni dans un de ceux de Mr.
Colbert. Mais tout cet article n'est point
n ce lieu-ci dans un autre manuscrit de
ı bibliotheque du Roi; on y lit plu-
ieurs extraits de divers Auteurs, & après
ous ces extraits, qui ne sont point ti-
ez des livres d'Anastase, on lit p. 225.
le ce manuscrit du Roi, Ἀναστασίου μοναχοῦ
ἁγίου ὄρους τοῦ Σινᾶ ἔκθεσις ἐν ἐπιτομῇ περὶ
ίστεως, c'est à dire, *Exposition abregée de
a foi, par Anastase Moine de la sainte
ontagne de Sina.* On voit manifeste-
ent par là, que ce que Gretser a publié
ous le nom d'Anastase, est une compi-
tion d'extraits tirez de divers Auteurs
ecclésiastiques, comme je l'ai déja re-
marqué, ce qu'on peut encore justifier
ar plusieurs autres endroits de ce ma-
uscrit de la bibliotheque du Roi;

qu'Aubertin qui l'avoit lû devoit caracte riser, afin de faire mieux connoître qu'i n'a fait, le livre que Gretser a publi avec beaucoup d'imperfections sous l nom d'Anastase, n'ayant pas vû assez d manuscrits pour en former une bonn édition. On lit dans l'édition de Gretse p. 16. une longue scholie sous le tître d *scholion*; mais il n'y a rien de cette longu scholie dans le ms. du Roi dont on déja parlé. Dans un autre des manuscrit du Roi, & dans un de ceux de Mr. Colbert, on lit la scholie entiere, sans qu'or y aît marqué le mot de *scholion*, pour la distinguer du reste du texte. Ces varietez sont considerables, & apportent un grande confusion dans tout le livre d'Anastase.

On ne peut rien voir de plus absurde que ces mots, qui sont tout d'une suite & sans aucun sens, à la page 22. d l'édition de Gretser: *Salomon, Moyses liber Leviticus, Psalmi, Psalmus*, comme s'ils étoient du texte, au lieu que c sont de simples citations de certains livres de l'Ecriture qui sont indiquez, & qui par consequent devoient être mis à la marge, comme ils y sont en effet dans un des manuscrits de la bibliotheque du Roi, où ils sont même en lettres rouges

Il y a une étrange broüillerie dans ce traité d'Anastase pour ce qui est scholies, y ayant beaucoup de diver- là-dessus dans les exemplaires manuscrits: par exemple, à la page 30. de l'édition de Gretser, où on lit une assez longue remarque sur le mot de φύσις, nature, ce Jesuite a ajouté une note à la marge où il observe, que tout ce qui est ici de la nature n'est point dans un exemplaire manuscrit de la bibliotheque Duc de Baviere. Je ne l'ai point lû non plus dans un des manuscrits de M. Colbert; & ce qui prouve que tout discours n'est point du texte d'Anasta-, c'est qu'à la marge d'un des mss. de bibliotheque du Roi, il y est marqué que c'est une scholie; cependant on lit encore ces mêmes mots dans un autre endroit de ce ms. beaucoup plus bas, sçavoir, immédiatement avant le chap. 6. après le mot κεφαλαίου, comme s'ils étoient veritablement du texte. Cette broüillerie vient apparemment des Copistes.

Il seroit inutile de m'étendre plus au long sur cette matiere. C'est assez d'avoir montré qu'il y a bien de la broüillerie dans tout ce traité d'Anastase, & que les exemplaires mss. varient beaucoup, ce

que j'ai aussi observé dans les exemplaires mss. des ouvrages de Saint Jean de Damas ; ce qui ne peut gueres venir que des Copistes, qui ont pris une étrange liberté, parceque comme ces sortes d'ouvrages étoient autrefois d'un grand usage parmi les Grecs, à cause de leurs fréquentes disputes contre ces heretiques qu'ils nomment *Acephales*, il est arrivé qu'on en a tiré un grand nombre de copies. Or c'est une regle certaine, que plus les livres sont copiez, plus ils sont sujets aux varietez.

Je ne vous dis rien des varietez qui sont dans le texte de cet ouvrage, qui sont aussi en très-grand nombre ; je les ai marquées assez exactement sur plusieurs exemplaires manuscrits, dans mon exemplaire de l'édition de Gretser. Mon dessein est de donner au Public une nouvelle édition de cet ouvrage d'Anastase. Je ne puis cependant m'empêcher de remarquer, qu'au ch. 5. où il est parlé des Conciles Generaux qui avoient été tenus jusqu'alors, on lit dans l'édition de Gretser ces mots, *six Conciles Oecumeniques*, & dans la suite du discours on n'en rapporte que *cinq*. En effet, dans un des manuscrits de la bibliotheque du Roi on lit *cinq*, au lieu de *six*, ce qui s'ac-

avec le texte ; mais dans un autre
ırticulier qu'un de mes amis m'a
ıuniqué on lit τεσσάρων, *quatre*.
reste, je doute que cet ouvrage,
est qu'un tissu de subtilitez de dia-
ıe, merite qu'on en donne une
le édition. Tout le fruit qu'on en
:irer, c'est de voir quelle étoit la
ıde de disputer en fait de Théolo-
ns ces tems là. De part & d'autre,
ı dire, tant du côté des Ortho-
, que du côté des heretiques *Ace-*
, on ne voit que des subtilitez de
ue & de Metaphysique. On ex-
par rapport à ces subtilitez un
nombre de passages de l'Ecriture,
'on tire des consequences outrées,
me plus éloignées de leurs princi-
ue ne sont celles qui sont en usa-
mi les Théologiens scholastiques.
:s principaux endroits de cet ou-
d'Anastase est une dispute rappor-
ch. 13. entre un Orthodoxe & un
ale, ou sectaire Eutychien. On y
uel étoit alors le sentiment des sec-
Eutychiens sur l'Eucharistie. Les
iistes n'ont pas manqué de se servir
:te dispute, comme si elle favori-
eur nouveauté sur ce Sacrement;
l paroit au contraire, que l'Ortho-

doxe & l'Acephale, ou l'Eutychien, convenoient sur la réalité du Corps de Jesus-Christ dans l'Euchariftie, & qu'ils reconnoissoient également, que c'étoit un veritable sacrifice. Tout le reste ne consiste qu'en de pures subtilitez. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce traité d'Anastase, tant en ce lieu qu'en beaucoup d'autres, c'est qu'on y cite souvent les anciens Peres, aussi bien que l'Ecriture sainte; mais chaque parti les explique à sa maniere & selon ses préjugez, & fait souvent paroitre plus de subtilité, que de solidité. Il est à propos d'observer, qu'il y a aussi quelque varieté entre les manuscrits sur ces extraits des Peres : par exemple, il n'y a rien dans un des manuscrits de la bibliotheque du Roi de ce qui est rapporté à la page 216. de l'édition de Gretser sous les noms de Gregoire le Théologien & de Meliton Evêque de Sardes. Il est tems que je finisse, pour n'être pas ennuyeux par un trop long discours. J'en ai assez dit pour faire connoitre le livre d'Anastase intitulé, ὁδηγός. Vous le connoîtrez encore plus particulierement quand je vous aurai mis entre les mains mon exemplaire, avec ce grand nombre de varietez tirées de plusieurs manuscrits. J'ai aussi redressé

lques endroits de la verſion Latine
Jeſuite Gretſer, qui n'eſt pas toûjours
ẞte, parce qu'il n'a pas aſſez entendu
matieres dont il étoit queſtion. Vous
trouverez pluſieurs exemples dans
; remarques; ce qui eſt arrivé à la
part des Traducteurs. Je n'en excepte
même le docte Abbé de Billi, qui,
t ſçavant qu'il étoit dans la langue
ecque, n'a pas laiſſé de tomber quel-
fois dans ces ſortes de fautes, lorſ-
il a traduit ſur le Grec les œuvres de
nt Jean de Damas, dont on attend de-
s longtems une nouvelle édition.

CHAPITRE III.

s ouvrages de Jean Goropius, imprimez in folio *à Anvers en* 1580.

Oſeph Scaliger, qui n'aimoit pas Go-
:opius, parceque celui-ci avoit mal
lé de ſon pere, Jules Scaliger, a été
igé d'avoüer qu'il y avoit beaucoup
rudition dans les livres de cet Auteur;
is toute cette vaſte érudition ne tend
'à avancer un paradoxe ridicule & ex-
ragant, ſçavoir, que la langue qu'on
le dans le Brabant eſt la plus ancien-
: langue du monde; qu'au contraire,

la langue Hebraïque, tant vantée par les Juifs, n'est pas ancienne. Cela n'est point singulier à Goropius, car Adrien Scieckius a dit à peu près la même chose de la langue Alemande, qu'il a prétendu être la plus ancienne de toutes les langues, étant, selon lui, la même que la langue Hebraïque, & par conséquent la mere de toutes les autres. C'est ce qu'on trouve plus au long dans la vie de Mr. de Peyrere écrite par Gassendi, où il est aussi parlé de Goropius.

Du reste, il n'est pas surprenant que les Chaldéens, les Syriens, les Arabes, les Ethiopiens, & même les Armeniens, donnent cette premiere antiquité à leur langue, parceque les premiers Patriarches ont habité la plûpart de ces païs-là; mais qu'un Brabantin, né dans ces derniers tems, ait osé soutenir que sa langue maternelle est la langue d'Adam, de Noé, & des autres anciens Patriarches, c'est ce qu'on auroit de la peine à croire, si nous n'avions les livres de cet Auteur, où il a avancé un paradoxe si étrange, soutenu par une grande, mais vaine érudition. Et ce qui est encore plus surprenant, c'est que le docte Torrentius, son ami & son compatriote, ait mis à la tête des ouvrages de Goropius une lettre addressée à Arias Montanus, où

il n'oublie rien pour appuyer les imaginations de ſon ami. Il y dit, que Jean Goropius Becanus, homme très-ſçavant, a tâché de démontrer par un tour nouveau, que cette Philoſophie très-ancienne que Lin, Orphée & Thamyras dans la Thrace ont enſeignée avant qu'elle fût dans Athenes, & qu'elle eût paſſé chez les Phrygiens, & enfin chez les Grecs, eſt venuë de Noé & de ſes enfans, principalement de Japhet, qui l'ont communiquée aux nations chez leſquelles ils ſe répandirent, & que cette Philoſophie eſt la même que celle qui ſe trouve dans l'hiſtoire ſacrée. *Inter Auctores etiam*, dit Levinus Torrentius, *recenter extitit amicus & familiaris noſter Joannes Goropius Becanus, vir eruditiſſimus, qui novo dicendi genere conatus eſt vetuſtiſſimam illam Philoſophiam quam olim ante natas in Græcia Athenas, cùm alii multi, tum Linus, Orpheus Thammyras in Thracia docuere, unde in vicinas derivata regiones ad Phrygas primùm, ac tandem ad Græcos, ſed ſerò pervenit, ab ipſo Noacho, ejuſque filiis, Japeto præſertim, profectam eſſe, ac gentibus ad quas Deo duce delati fuerint, traditam, eamque cum Moyſe ac ſacroſanctâ ejus hiſtoriâ, ſolâ eo nomine dignâ, optimè convenire.*

On trouve quelque chose de semblable dans les livres du fameux Guillaume Postel, avec cette difference néanmoins, que celui-ci avoit tiré ses visions des fausses Sibylles & de quelques livres Juifs, principalement des Cabbalistes & de leurs *Medrascim*; mais Torrentius nous apprend, que Goropius, qui étoit un homme d'une profonde érudition, a fait cette nouvelle découverte, en lisant principalement les Poëtes, qui presque seuls, si l'on excepte Platon & un petit nombre d'autres Ecrivains, nous ont conservé quelques restes de la plus haute antiquité. Le même Torrentius ajoute, écrivant à Arias Montanus, que Goropius donne à sa langue maternelle, qui a été tirée des Celtes & des Teutons, autrement des Cimbres, la préference à toutes les autres langues, pour ce qui est de l'antiquité, parce qu'il est vrai-semblable, que Noé, qui a eû plusieurs noms, a parlé cette langue, & que ses enfans & leur posterité n'en ont point eû d'autre dans les païs où ils se sont répandus, sur tout pour les ceremonies de la Religion: *Quippe quâ* (Cimbricâ dialecto) *Noachus ipse multis indigitatus nominibus verisimiliter usus fuerit, quamque ipsius liberi posterique eorum quascunque ad re-*

giones diverterent, præsertim in sacrorum cultu observaverint. C'est toujours Torrentius qui parle, ou plûtôt, qui fait parler son ami Goropius.

Cependant Torrentius, qui prevoyoit que tout ce qu'il y avoit d'habiles gens se recrieroient contre un paradoxe si extravagant, ajoute ces autres paroles, qui sont plûtôt d'un déclamateur qui veut faire illusion à ses Lecteurs, que d'un homme judicieux: Que ces hommes délicats, qui ne donnent leur approbation qu'à Varron, ou à Verrius Flaccus, à Sexte Pompée, & à je ne sçai quels Etymologistes, se recrient tant qu'ils voudront; que nos sçavans Antiquaires, auxquels un certain Annius de Viterbe a imposé, en inventant tant de noms supposez, fassent tant de bruit qu'il leur plaira: *Quare fremant licet homines delicati, quibus nihil præter Varronem, aut Verrium Flaccum Sextumque Pompeium, & nescio quos Etymologos, placet: fremant Litteratores nostri antiquarii, qui tot mala Auctorum nomina ab Annio quodam Viterbiensi pro bonis sibi obtrudi passi sunt.*

C'est une chose étonnante, que Torrentius parle ici des Etymologistes, puisque le fond principal de Goropius ne consiste qu'en de vaines étymologies

qu'il tire de la langue Brabantine. Ce ſçavant homme a bonne grace de parler du fameux impoſteur Annius, Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, qui par ſes impoſtures a fait illuſion à une infinité de perſonnes; il a prévû apparemment, que ces habiles Antiquaires mettroient Goropius dans le même rang, que tous les Sçavans ont mis le fameux impoſteur Annius de Viterbe. Venons maintenant aux ouvrages de Goropius; car juſqu'ici c'eſt Torrentius qui parle, dans une lettre qu'il a écrite de Liege en 1578. à Arias Montanus.

Le premier livre de Goropius eſt intitulé *Hermathea.* L'Auteur y cite d'abord le celebre R. Moyſe, qui nie, ſelon lui, que la langue Hebraïque ſoit la premiere langue du monde. Il allegue en même tems les fameuſes lettres de Guevara écrites en Eſpagnol, qui prend pour témoin de ce qu'il avance quatre Docteurs Juifs, qui ont aſſûré par ſerment que la langue Hebraïque n'eſt point la premiere langue du monde : *Nugæ.* Il eſt certain au contraire, que les Juifs donnent communément à leur langue Hebraïque la prééminence ſur toutes les autres langues,& qu'ils la regardent comme la plus ancienne, comme étant la

langue d'Adam & des anciens Patriarches.

Goropius ajoute ici une remarque qui n'a pas plus de ſolidité que le reſte de ſon livre. J'ai vû en Italie, dit-il, un Pſeautier qui avoit été écrit en Grec dans la grande Grece, où l'on avoit noté à chaque Ode en lettres rouges l'uſage profane & impie qu'on en pouvoit faire. Il y avoit entre autres un Pſeaume deſtiné à empêcher qu'un cheval déferré ne ſe bleſſât les pieds; un autre Pſeaume qui rendoit impuiſſant un homme couché avec ſa femme; d'autres ſervoient à des uſages qui n'étoient gueres differens de ceux-là. Sur quoi Goropius prend occaſion de faire des invectives contre la magie, où l'on met en pratique des noms Hebreux, & particulierement le grand nom de Dieu. Il traite d'ouvrage fanatique la Steganographie de l'Abbé Tritheme.

Tout ce long diſcours ſur l'uſage impie que quelques-uns font de certains verſets des Pſeaumes, & de la prononciation du grand nom de Dieu *Jehova*, ne tend qu'à décrier la ſainteté de la langue Hebraïque. Cet abus vient de l'impieté & de la ſuperſtition des hommes, & nullement de la langue Hebraïque. Les Juifs

ont publié un petit livre superstitieux sous le titre de, *Scimus tehillim*, *Usage des Pseaumes*, par le moyen duquel ils prétendent faire des choses surprenantes; mais ce sont des superstitions qui n'ont aucun fondement. Les Cabbalistes ont mille fausses pratiques semblables, jusqu'à prétendre pouvoir faire des miracles par le moyen de certains noms Hebreux; mais ce sont toutes superstitions ridicules inventées par des imposteurs.

Au reste, il n'est pas suprenant que quelques Grecs imposteurs de profession ayent voulu observer la même chose à l'égard de leur Pseautier Grec; les Mahometans sont dans la même superstition à l'égard de leur Alcoran, qui est écrit en Arabe. On voit des Mahometans sur les côtes d'Afrique qui portent sur eux avec beaucoup de veneration des sentences de leur Alcoran; ces gens-là sont persuadez, que par le moyen de ces sentences Arabes, il se mettront à couvert dans les plus grands dangers de leur vie. J'ai quelques unes de ces sentences écrites sur de petits morceaux de papier en Arabe, & en les lisant j'ai trouvé que ce sont des extraits de l'Alcoran, & dans la plûpart on lit *Allah*, qui est le grand nom de Dieu chez les Mahometans. Pour ce qui est de

'ganographie de l'Abbé Tritheme, qui la lisent avec la Clef qui en a nprimée, n'y trouvent rien de fa-ue, ni qui sente tant soit peu la :, & l'Auteur même de son vivant ustifié amplement sur ce sujet.

ropius dans son liv. 2. prétend, que iion de ceux qui croyent que la lan-Hebraïque est la premiere & la plus nne de toutes, n'est point soutena-es raisons qu'il apporte de son sen-it consistent, en ce qu'il n'y a point ngue si embarrassée & si remplie iguitez que l'Hebraïque, & c'est i fait, dit-il, que les Interpretes si peu d'accord entre eux, & qu'ils tent tant de conjectures obscures ertaines sur la signification des mots eux. Enfin, il renvoye ceux qui ont en faire l'experience aux Dic-aires Hebreux, à S. Jerôme & à in.

iis quand tout cela seroit veritable, e même la langue Hebraïque ne se-as la premiere & la plus ancienne de s les langues, comme plusieurs Grecs l'ont avancé, Goropius a-t'il nclurre de là, que le jargon du Bra-est cette premiere langue? Pour le ver il dit, que tous les mots primi-

tifs de la langue des Cimbres, d'où la Brabantine tire son origine, sont d'une seule syllabe, & qu'elle en contient une si grande quantité, qu'il n'y a aucune difficulté à interpreter & à marquer leur veritable sens. Les Gaulois, ajoute-t'il, ont parlé autrefois la langue des Cimbres. Mais si la prétenduë simplicité de la langue Brabantine, ou des anciens Cimbres, dont les mots primitifs, dit-on, sont tous monosyllabes, est une bonne preuve de son antiquité, il faudra sans doute donner la préference à la langue Chinoise, qui a un certain nombre de mots primitifs qui sont tous monosyllabes, & desquels les autres mots de cette langue sont dérivez comme de leurs racines. De plus, si le grand nombre des mots dans une langue, pour signifier une même chose avec plus de netteté, est une marque de sa grande antiquité, la langue Arabe sur ce pied-là doit l'emporter sur toutes les autres langues.

Le même Goropius s'étend assez au long dans son troisiéme livre, sur les diverses lettres, ou caracteres, & il y rétablit doctement quelques endroits de Terentianus Maurus, de Denis d'Halicarnasse &c. Dans son livre 4. il tombe dans les rêveries de la Cabbale, lorsqu'il

lique le mot de *bal* au Mystere de la
nité, & il n'est pas plus exact, quand
xplique le mot ὅρκος, *juramentum*,
le mot *orcon*, qui est, selon lui, de
ngue des Cimbres. D'où il conclud,
l est manifeste que *orcum* chez les La-
.est un terme de la premiere langue,
s laquelle *orcon* signifie la source pre-
re de toute science, & par-là il ex-
ue l'ancien proverbe *orci galea*, qui
nné tant de peine à Erasme & à quel-
s autres Sçavans, qui ont ignoré sa
itable origine, qu'il prétend avoir
uvée dans la langue Brabantine.

Pour éclaircir cet ancien proverbe
ropius avance de grandes rêveries sur
cienne poësie des Orphées, qui doit
e, selon lui, rapportée aux secrets ou
steres de l'ancienne Théologie; la-
lle poësie a été enveloppée sous des
gmes par les Anciens, & elle est tom-
par la faute de ceux qui ignorant la
itable sagesse, ont introduit leurs
ges & leurs rêveries insupportables
s le sanctuaire des Muses: *Degenera-
sanè*, dit-il, (Orpheorum poësis)
*o eorum qui sincera sapientiæ ignari
nia sua & ineptias & anilia delira-
ta vix à pueris toleranda Musarum
rario invexerunt.*

C'est ainsi que Goropius, lorsqu'il debite ses visions, traite les autres de visionnaires, & pour confirmer ce qu'il avance, il allegue ces paroles de Dieu à Moyse : *Videbis posteriora mea, faciem autem meam videre non poteris*, dont il donne cette plaisante explication : *Annon aliud est faciem Dei non videri, quàm orci caput, sic galea tectum esse, ut non cernatur ? Quis verò orcus, nisi summum bonum ?* Sur ce pied là Torrentius a eu raison de nous dire, que son ami, homme d'une profonde érudition, a mis dans son jour l'ancienne Philosophie, ou Théologie, par un tour nouveau & qui lui est particulier : *Novo docendi genere.* C'est encore par un tour nouveau qu'il applique au Mystere de la Trinité les trois lettres de *cal*, mot Brabantin, qui signifie *beau*. Il s'étend au long sur ce mot, qu'il prétend être un des noms de Dieu, & il met sur le tapis plusieurs autres mots Brabantins, dans lesquels par une sagesse merveilleuse il trouve de grands mysteres.

Dans son livre 5. il attaque durement les Juifs Massoretes, qui ont introduit plusieurs changemens dans le texte Hebreu de l'Ecriture. Ces fabricateurs des points voyelles, dit-il, de *jon* ont fait

; toute l'Ionie s'y oppoſant, &
e la proprieté de ce mot. Les Maſ-
's ſemblent en effet avoir alteré la
ble lecture de ce mot par les voyel-
ı'ils y ont ajoutées, parce qu'ils ont
é ſa veritable prononciation. Je dis
me choſe des noms *Darius* & *Cy-*
comme les Latins les prononcent
les Grecs ; ils en ont fait *Dariaves*
res. Mais après tout les points
les n'étant point de la ſubſtance des
Hebreux, comme les plus habiles
nviennent, il n'y a pas lieu de ſe
r ſi fortement contre ces ſortes de
emens.

ajoute en ce même lieu de grandes
es ſur le mot *oor*, qui dans ſa lan-
gnifie *oreille*. Or enfin, dit-il, que
es Satyres & les Silenes dreſſent les
s, & qu'ils prêtent leur attention
hée, le paſteur, le moderateur &
ecteur des oreilles : *Jam igitur tan-*
mnes Satyri & Sileni aures arrigant,
heum, aurium paſtorem, modera-
& directorem auſcultent. (Goro-
p. 102.) Ce ſçavant Homme tire
le là le Myſtere de la Trinité ; puis
ute, que les Poëtes Grecs ont les
ers attribüé à Orphée les choſes ſa-
& divines, en les cachant & enve-

loppant sous leurs fables ; quoique, (
il, si l'on doit chercher parmi les m
tels qui est ce premier Orphée, c
Adam avant le deluge, & après le del
Noé, auxquels nous sommes redeval
de tous les principes des choses sacré
& des plus excellentes sciences ; & ap
eux Jesus-Christ même a été
veritable Orphée, auquel seul se rapp
tent toutes les *Orpheïques : Ad quem*
nia Orpheïca referuntur. Je passe sous
lence plusieurs autres visions semblat
dont cet ouvrage de Goropius, intit
Hermathena, est rempli. Il contient n
livres, mais je n'ai parlé ici que des c
premiers, les autres qui suivent étant
la même nature.

Le second ouvrage de Goropius a p
tître, *Hieroglipbica.* Il y suit la mê
méthode que dans le précedent ; o
trouve les mêmes visions tirées de sa l
gue Brabantine, ou Cimbrique. Dan
premier livre il rejette avec raison
deux colonnes des enfans de Seth, (
Josephe ne peut avoir établies que
la tradition de ceux de sa nation.
les regarde comme une fiction des Ju
qui ont pris plaisir à imposer aux autr
Scribit Josephus, dit-il, *ex suorum, ni j*
lor, traditione duas ante diluvium a
th

binis columnas erectas fuisse. Egregium sanè commentum ; sed tale ut nemo mihi Judaeorum sit persuasurus. (Gorop. hieroglyph. lib. 1. p. 11.)

Il parle ensuite de *Thoot* , après Sanchuviaton , & il tire ce nom de sa langue Brabantine , où il signifie *tête*. Cet ouvrage contient seize livres, sur lesquels je ne m'arrêterai point , parceque l'Auteur est toujours uniforme dans ses visions. Après cela suit un autre ouvrage intitulé , *Vertumnus* , ou il fait paroître à son ordinaire beaucoup d'érudition prise principalement des Poëtes & des autres Ecrivains profanes ; mais il tombe dans de grandes extravagances , lorsqu'il en fait l'application aux Mysteres de nôtre sainte Religion.

Après Vertumnus suit un ouvrage intitulé *Gallica* , dans lequel il refute d'abord l'opinion commune où l'on est sur le mot de *Druïdes* , tiré de la langue Grecque. Il cite ce que Cesar a dit de ces Druïdes dans son Commentaire , & comme il est toujours rempli de sa langue Brabantine , il soutient que les anciens Gaulois n'ont point parlé Grec ; en quoi il peut avoir raison. *Tru* signifie , selon lui , *verum* , *vrai*. Les Brabantins écrivent trow , d'où a été fait le mot *trou-*

vis, c'eſt à dire, *veri ſapiens*, & dans la dialecte des Bretons au lieu de trovv, l'on dit *tru*, d'où a été fait *truvis*. J'accorderai volontiers à Goropius, que le nom de *Druïde* vient plûtôt de l'ancienne langue des Gaulois, qui n'étoit gueres éloignée de la Brabantine, que de celle des Grecs ; ainſi je ne crois pas qu'il faille mettre tout à fait cette étymologie au nombre des viſions de Goropius, qui apporte ici pluſieurs choſes pour montrer, que l'ancienne langue des Gaulois étoit la même, que celle qu'on parle preſentement dans le Brabant.

Il s'étend enſuite ſur les noms des villes terminées en *dunum* & en *magus* ; d'où il prend occaſion de traiter fort mal Annius de Viterbe, qu'il appelle *nebulonem impudentiſſimum*, tout Religieux qu'il étoit, & maître du ſacré Palais. Quelqu'un ne pourroit-il pas objecter à Goropius, qu'il a imité en pluſieurs choſes cet Annius ? Mais après tout il a raiſon de tirer *dunum* & *magus* de l'ancienne langue Gauloiſe. Il dérive *magus* de *mag*, qui ſignifie *ſacré* ; & il veut qu'il ait été abregé de *making* ; puis il ajoute, que *magwis* ſe prend pour ſage, & Docteur de la ſageſſe : *Pro ſapiente, & ſapientia Doctore*. Goropius aſſûre au même lieu,

e la langue Italienne tire son origine
la Latine & de la Germanique. Il dit
même chose de la langue Françoise;
qui paroit assez bien fondé.
Aprés cela il fait l'éloge des Gaulois.
le les Latins, dit-il, se donnent bien
garde de traiter les Gaulois de barba-
, & qu'ils ne soyent pas assez teme-
res, que de mépriser l'ancienne lan-
e de ces peuples, s'ils ne veulent mé-
ser leur ancien Janus, & appeller
bare sa langue Ogygienne, d'où la
tine & la Grecque ont été tirées, en y
sant quelques changemens. Il dit en ce
me lieu, que la langue & la nation
Galatiens est venüe en Europe de la
thie Asiatique, & qu'il n'y a aucune
ference entre les Saxons & les anciens
ulois, soit pour la noblesse de la na-
n, soit pour l'antiquité & pour la lan-
e. En effet, on ne sçauroit nier, que
anciens Scythes n'ayent été de trés-
nds Conquerans, & qu'ils n'ayent
ndu leurs conquêtes jusques dans les
is les plus éloignez, même en Orient.
n ne sçauroit non plus nier, que leur
gue ne se soit répandüe dans la plûpart
l'Europe, & que l'ancien Saxon & le
ux Gaulois ne viennent aussi d'eux.
is je ne puis approuver tout ce que

Goropius avance ſur ce ſujet, & dont il a emprunté une bonne partie des livres du fameux Guillaume Poſtel, principalement de celui qui eſt intitulé, *De originibus*, lequel livre eſt devenu très-rare.

Goropius, dans le livre 3. de ſon ouvrage intitulé, *Gallica*, traite de l'origine de pluſieurs peuples des Gaules. Dans ſon livre 4. il parle de Thoit, autrement Mercure, d'où il prend occaſion de s'étendre ſur les matieres qui regardent la Philoſophie & la Théologie, & même la Grammaire & les étymologies, qui ſont fort de ſon goût. Il dit pluſieurs choſes touchant Cyllenius, & ſur le mot *Culi*, qui ſont la plûpart de grandes rêveries. Il n'eſt pas plus exact dans ſon livre 5. où il fait un mêlange du ſacré & du profane. Il y fait paroître à la verité beaucoup d'érudition; mais cette érudition eſt ſouvent mal placée, & ne peut être même d'aucun uſage.

Après *Gallica* Goropius fait ſuivre *Francica*, que Plantin a dédié à Henri III. Roi de France & de Pologne. L'Auteur s'étend au long dans le livre 1. ſur le nom des François & ſur leur origine. Il y a rapporté d'aſſez bonnes choſes. Au lieu de lire, *Francones*, dans une lettre de Ciceron qui eſt dans le livre 4. de ſes

épitres à Atticus, il lit, après B. Rhenanus, sur un ancien manuscrit, *Vangiones*, & il ne refute pas mal de certaines fables. Sur la fin de ce livre il soutient, que les François ne sont point les Sicambres, & qu'ils n'habitoient point la Franconie, lorsqu'ils commencerent à être connus des Romains.

Dans le livre 2. de ce même ouvrage Goropius revient encore une fois à ces anciens Scythes, qu'il nomme *liberos Scythas*, ou *Francos*, qui, selon lui, faisoient une partie des Cimmeriens situez dans les Amazones. Il parle très-bien des François, après Rhenanus qu'il a suivi. Il prétend qu'ils ont eû des Rois avant Pharamond, dès le tems de Constantin: ce qu'il prouve par l'Auteur du Panegyrique de cet Empereur, lequel Panegyriste fait mention de deux Rois que cet Empereur fit mourir après les avoir vaincus.

Dans le livre 3. de ce même ouvrage Goropius traite historiquement de ce qui regarde les François; il y expose diverses origines. Je sçai, dit-il, que les Romains les ont accusez de perfidie, & que Salvien Evêque de Marseille a aussi parlé très-mal d'eux; mais on ne doit pas tant attribüer ce vice aux mœurs & à l'esprit de

la nation, qu'aux Latins qui les avoient corrompus. Les étymologies qu'il apporte des noms de plusieurs Rois de France, & qu'il tire de la langue Brabantine, ne contiennent rien d'absurde, parce qu'en effet cette langue est peu differente de celle des anciens François. Enfin Goropius prétend prouver par les ceremonies qu'on observe à l'égard des Rois de France, & qui conviennent avec celles de la loi de Moyse, l'antiquité de cette onction, qu'il fait remonter jusqu'aux premiers Rois sortis de Janus, *ad primos Janigenas*. Ce discours a bien l'air d'une vision, les premiers Rois de France sont assez nobles dans leur origine, sans qu'il soit besoin de remonter si haut.

C'est sur ce même pied, que dans son livre 4. il avance une grande rêverie sur les trois lis que les Rois de France portent dans leurs armes. Il y dit, que ces trois lis ont été en usage parmi les François dès le tems de Noé, & qu'ils sont venus du Ciel. On lit de semblables rêveries sur ces lis dans les livres du fameux imposteur, Guillaume Postel.

Goropius après cela vient aux choses qui regardent les Espagnols, dont il traite dans un ouvrage séparé qui contient sept livres. Dès le commencement du

premier il fait Moyse le plus ancien Ecrivain de tous ceux qui ont parlé de l'Espagne. Si les anciens monumens des Phéniciens, dit-il, qui ont été mis en lumiere par Theodose, par Hypsicrate & par Mochus, & qui avoient été traduits en Grec par Asylus, étoient venus jusques à nous, nous aurions une bien plus grande connoissance des antiquitez des Espagnes. Il refute ensuite le faux Berose publié ou plûtôt supposé par Annius de Viterbe. Il oppose avec raison à ce faux Berose d'Annius ce qu'on lit du veritable Berose dans Josephe, & il refute de la même maniere le Manethon & le Metasthene, ou Megasthene, qui ont aussi été supposez par le même Annius.

Il nie en ce même endroit comme auparavant, que la langue Hebraïque soit la premiere langue du monde, & il ajoute ensuite, que selon le sentiment des Egyptiens la langue Phrygienne est la plus ancienne de toutes les langues. La raison qu'il en apporte, est que ces peuples ayant reçu de la posterité de Janus les ceremonies de leur Religion, n'ont point voulu qu'elles fussent écrites dans une autre langue, que dans celle où leurs premiers ancêtres les avoient apprises, tant afin que les mots répondissent aux

notions des choses sacrées, qu'afin que le peuple profane ne pût en avoir la connoissance : *Quoniam enim*, dit-il, *sacra sua & eorum ritus ex Janigenis receperunt, noluerunt ea aliâ linguâ tradi, quàm illa in qua primi ipsorum majores ea didicissent, tum ut vocabula rerum divinarum notionibus responderent, tum ne vulgus profanum illotis pedibus ad ipsa irrumperet.*

Dans la suite de ce livre Goropius a recours aux étymologies, dont il est partout prévenu. Selon cette idée il tire de sa langue Cimbrique les noms d'Adam, de Caïn, de Seth, & des autres premiers hommes. Cet Ecrivain est si fort prévenu de l'antiquité de sa langue, qu'il prononce hardiment, que les Juifs qui ont ignoré l'alphabeth qui vient de ses ancêtres prononcent mal leurs lettres ; tant est grande parmi eux, dit-il, l'ignorance de la veritable distinction des caracteres.

Goropius vient encore dans le livre 2. à la langue des Cimbres, de laquelle il tire l'origine du nom de Tubal, & de plusieurs autres anciens noms qui sont dans les livres de Moyse, & entr'autres de celui de *Moschi*, d'où les Moscovites sont sortis. Il reprend les Juifs d'avoir mal

ponctu le mot qui est dans l'Hebreu, en lisant n... ..., au lieu de *mesech* avec les Grecs. Il leur fait le même procès sur le nom de *Medes*, dont il tire aussi l'étymologie de sa langue Cimbrique. Les Juifs, dit-il, auroient mieux fait s'ils avoient gardé le mot qui est dans le texte Hebreu de Moyse, sans y ajouter les points voyelles. S'ils avoient voulu les y ajouter, ils devoient les apprendre de ceux qui s'appellent Medes, mais c'est faire un procès aux Juifs Massoretes pour fort peu de chose; car il est certain que dans plusieurs langues, & entr'autres dans la Grecque, ce changement de voyelles arrive, sans qu'il arrive aucun changement essentiel aux mots. Cet Ecrivain refute en ce même lieu les faux noms que l'Imposteur Annius a inventez de son chef, lorsqu'il a parlé de quelques villes d'Espagne qu'il avoit forgées.

Dans le livre 3. de cet ouvrage intitulé, *Hispanica*, Goropius parle des vents *est*, *oüest*, &c. qui viennent de la langue Cimbrique. En effet, on ne sçauroit nier, que nos navigateurs n'ayent emprunté des Flamans ces sortes de noms, qui ne sont en usage que dans nôtre Ocean; mais on ne doit pas conclure delà, que la langue Flamande est la pre-

miere langue du monde. Dans son
4. il fait aussi venir de la langue
Cimbres le nom de la ville de Lisbon
Ulyssipone. En un mot, cet Auteur
partout des vestiges de langue Cim
que.

Enfin Goropius, toûjours rempl
ses visions, dit, que les peuples d'Arc
se sont vantez avec raison d'être les
anciens de tous les hommes, & par
séquent avant la lune : *Meritò sanè
ut audaciùs dicam, verissimè jactant
cades, se omnium hominum vetusti
esse, atque adeò ante lunam.* (Gorop
panicor. lib. 3. p. 47.) Puis il expl
en quel sens ceux d'Arcadie ont été a
la lune, c'est, dit-il, qu'ils ont reçu
maniere de vivre, leurs loix & leur
gue de Noé, qui a été avant le del
qui est le Royaume de la lune, parceq
lune préside à l'Ocean, & à toutes les a
choses humides. D'où il conclud, q
langue d'Arcadie est la premiere de
tes les langues. Il ajoute en ce m
lieu quelques remarques sur le nom
Hercules, qu'il prétend être Noé
il tire de sa langue Brabantine l'ori
de ce nom. Il fait la même chose su
nom de Tantale, & sur plusieurs au
auxquels il seroit inutile de s'arr

Quand il plaira à un Bas-Breton de faire les mêmes reflexions, ou plûtôt les mêmes ſonges, ſur ſa langue, il prouvera de même, que le Bas-Breton eſt la plus ancienne langue du monde; car que ne peut-on point faire par le moyen des étymologies? En voilà, ce me ſemble, aſſez pour faire connoître l'ouvrage de Goropius; ouvrage qui eſt lû de très-peu de perſonnes.

CHAPITRE IV.

Athanaſii Kircheri è Societate Jeſu Oedipi tomus II. in duodecim claſſes diſtributus, in quibus Encyclopadia Ægyptiorum, id eſt, veterum Hebræorum, Chaldæorum, Ægyptiorum, Græcorum, cæterorumque Orientalium recondita ſapientia hùc uſquè temporum injuriâ deperdita per artificioſum ſacrarum ſculpturarum contextum demonſtrata inſtauratur. Romæ, in folio *anno* 1653.

ON ne ſçauroit nier, que le Jeſuite Kircher n'ait été très-ſçavant dans la connoiſſance des langues Orientales. Il en donne des preuves évidentes dans tous ſes ouvrages, qui ſont remplis de remarques très-curieuſes, & fort recher-

chées ; mais on ne trouve pas toûjours dans ces belles remarques toute la solidité qui y devroit être ; elles ont plus d'apparat que de réalité. Chacun en pourra juger par l'analyse abregée que je vais donner du tome II. de son Oedipe Egyptien. Il observe d'abord dans sa préface, qu'il a imité la méthode des saints Peres, qui ont rapporté au long dans leurs ouvrages les erreurs des Gentils, & les ont ensuite refutées. En effet, on peut dire avec Lactance, que le premier degré de sagesse est de connoître les erreurs.

Kircher dans la premiere classe parle des symboles, ou emblemes, & il y produit plusieurs choses tirées des livres des Juifs, des Syriens & des Arabes ; mais ce sont des recherches qui sont plus curieuses qu'utiles.

Dans la seconde classe chap. 1. il traite de la premiere origine des lettres & de l'écriture ; sur quoi les Auteurs sont fort partagez. Il observe, que Josephe, Saint Irenée, & plusieurs autres après eux, croyent que les premieres lettres viennent d'Enoch, long-tems avant Abraham, & même avant le deluge. Il apporte plusieurs remarques touchant Adam, qu'il a prises des Rabbins, & il cite de plus

la paraphraſe Samaritaine écrite en langage Samaritain. Il recherche en ce même endroit quelle eſt la premiere de toutes les langues, & aprés avoir produit ſur ce ſujet ce qu'il avoit lû dans la ſçavante diſſertation de George Amira, qui donne cette antiquité à la langue Syriaque, il ajoute, je ſuppoſe premierement, qu'il y a eû deux ſortes de langues dès le commencement qui ont été employées pour les choſes ſacrées. La premiere eſt originale, qu'on peut auſſi appeller doctrinale, parceque c'eſt dans cette langue qu'a été faite la premiere inſtitution des Sciences, tant ſacrées que profanes, & je ſoutiens que ç'a été la langue Hebraïque. *Suppono primò*, dit Kircher, *linguam duplicem eſſe ſacris litteris à principio uſurpatam, unam originalem, quam & doctrinalem appellare licet, quòd in eâ primæva ſcientiarum, tam ſacrarum, quàm profanarum, inſtitutio facta ſit, atque talem fuiſſe Hebræam aſſero.* Puis il ajoute, qu'il y en a une autre qu'il nomme idiomatique, ou usüelle, & qui eſt commune à chaque nation. Il prétend que cette langue eſt la langue Chaldaïque, ou Aſſyrienne, voiſine de l'Hebraïque: *Alteram idiomaticam, ſeu uſualem, ut potè toti alicui nationi communem, atque hanc aio*

fuisse à principio Chaldaicam , vel A
riam Hebraea vicinam. Ce docte Jes
auroit pû s'expliquer avec moins de s
tilité & plus de netteté.

Je suppose en second lieu , conti
le même Kircher , que toutes les lang
idiomatiques viennent de quelque or
nale, ou doctrinale , & qu'elles sont
terieures à celle-ci : *Suppono secundò om*
idiomaticas ab originali , seu doctrin
aliquâ descendentes , eâ quoque posteri
esse. Il auroit pû dire en moins de mo
que les dialectes sont posterieures
langue dont elles ne sont que les dia
tes. Kircher soutient en ce même
droit , que la vertu de la langue Heb
que est merveilleuse dans la significa
des choses : *Miram vim linguæ Hebr*
in rerum significationibus elucescere.
raison qu'il en apporte , est que les n
conviennent parfaitement aux cho
Quòd nomina rebus perfectè conveni
ce qui ne se trouve , selon lui , dans au
ne autre langue.

Il croit que les noms qu'Adam a d
nez aux animaux ont exprimé leur es
ce ; mais je suis persuadé que bien
gens ne tomberont pas d'accord de c
merveilleuse vertu de la langue Heb
que , & la preuve qu'il en apporte , t

du Commentaire de R. Becohar sur la Genese, est cabbalistique, & ne sera pas reçûë facilement des personnes sçavantes & judicieuses. Cependant Kircher a souvent recours a ces sortes de preuves.

Ce sçavant Jesuite dit dans son chap. 2. que Suidas fait Adam le premier Auteur des lettres, & que toute l'école des Hebreux, aussi bien que tout ce qu'il y a d'anciens monumens chez les Syriens & chez les Arabes, appuyent ce même sentiment, ce qu'il prétend avoir prouvé au long dans l'obelisque Pamphylien par plusieurs autoritez; ensorte que ces lettres se soyent continuées successivement depuis Adam & ses enfans jusques à Enoch. Mais tout le monde ne lui accordera pas facilement ce qu'il suppose ici comme un fait sans contestation, non plus que ce qu'il ajoute au même endroit, qu'il est certain qu'Enoch a écrit des livres, comme on le prouve par l'épitre de S. Jude & par S. Aug. liv. 15. *de Civ.* car plusieurs sçavans Ecrivains, même parmi les Jesuites, ont revoqué ce fait en doute. Kircher produit un long fragment Grec du prétendu livre d'Enoch, que Scaliger avoit déja donné; mais il est le premier qui en ait donné

une version Latine, le P. Goar n'ayant pas encore publié la Chronologie de Syncellus, d'où ce fragment a été tiré. Il fait de longues remarques sur ce même fragment du livre d'Enoch qui est très-ancien, & même, si nous l'en croyons, avant Jesus-Christ, quoiqu'il soit apocryphe. Cela lui donne occasion d'expliquer ce que c'est que ces *Egregores* dont il est parlé dans ce livre d'Enoch. Il croit que le commerce de ces Egregores, ou Anges, avec des femmes, n'est pas une chose incroyable, puisqu'encore aujourd'hui les Demons Incubes & Succubes ont ce même commerce : *Cùm id à Dæmonibus incubis & succubis in hunc usque diem præstari &c.*

Mais ces Incubes & Succubes sont imaginaires, & les preuves que nôtre sçavant Jesuite produit pour les établir, sont tirées de livres cabbalistiques, & entr'autres de ceux de R. Bechai, dont il produit les paroles. Il est surprenant que Kircher ait rempli son livre de ces sortes de rêveries. Il cite aussi là-dessus des livres Arabes, qui ne sont pas plus croyables sur ce sujet, que les Juifs Cabbalistes.

Kircher examine ensuite ce que c'est que le caractere Babylonien, si le Sama-

ritain eſt un veritable caractere Hebreu. Il cite là-deſſus quelques paſſages du Talmud & quelques anciens Rabbins, & après avoir produit leurs témoignages, il ajoute, qu'il paroit manifeſtement de là, que la plûpart des Rabbins ont crû que le caractere Samaritain eſt le caractere Hebreu : *Ex quibus omnibus hic allatis teſtimoniis ſatis comprobatur*; mais qu'ils parlent ſi obſcurement & ſi diverſement ſur cette matiere, qu'ils ſe contrediſent les uns les autres, & qu'ainſi l'on ne peut pas bien ſçavoir leur ſentiment. La ſeconde opinion, continüe Kircher, eſt de ceux qui veulent que le caractere Syrien ait été donné par un Ange, & qu'il ait été changé de l'ancien caractere des Hebreux en Aſſyrien : *Ex antiquo Hebræo in Aſſyrium fuiſſe mutatum.* La troiſiéme opinion, dit encore le même Kircher, eſt de ceux qui croyent que le caractere Aſſyrien eſt le veritable caractere Hebreu : *Aſſyrium characterem verum & genuinum characterem Hebræum fuiſſe.* Enfin nôtre ſçavant Jeſuite ajoute une quatriéme opinion, ſçavoir, que les Hebreux ont eû double caractere, le ſacré & le profane; que ce dernier étoit à l'uſage des Cuthéens, & c'étoit le Samaritain, & le premier étoit l'Aſſyrien. Le

même Kircher, après avoir produit ces diverses opinions, ajoute la sienne, qui est que le caractere Samaritain ne différe point essentiellement, mais accidentellement de l'Assyrien, en ce que celui-ci est quarré & bien formé; au lieu que l'autre a de certaines pointes; mais les traits de l'un & de l'autre ne sont point differens quant à la substance: *Dico primò Samaritanum charatterem non essentialiter sed accidentaliter tantum ab Assyrio distingui, qui ubi quadratus, elegans & decorus; alter autem apices ita format diversos, ut tamen literarum atque charatterum lineamenta quoad substantiam non sint diversa.* Ce sentiment, qui a été suivi par Guillaume Postel, & par quelques autres Sçavans, est très veritable. Le caractere Assyrien, ajoute Kircher, autrement celui d'Esdras, a été en usage pour écrire les livres sacrez, & l'on s'est servi du Samaritain pour les choses profanes: *Dico secundo charatterem Assyrium, sive Esdraum, in sacris scribendis fuisse adhibitum, in profanis vero Samaritanum:* ce qu'il prouve par l'autorité de R. Bartenora, de Moyse Alasear, de Mascati & d'Azarias. Ce même sentiment se trouve aussi appuyé par Postel, qui l'avoit appris des Juifs, & par quelques autres Hebraïsans.

e Jesuite Kircher fait ensuite plu-
's recherches sur les inscriptions &
nciennes monnoyes des Hebreux ;
; il tombe dans plusieurs fautes, aussi
. que le P. Morin, dans l'examen qu'il
des monnoyes Samaritaines. Ces fau-
ont été redressées doctement par l'Au-
d'un livre intitulé : *Bibliotheque*
ique. Nôtre sçavant Auteur dit bien
choses qui n'ont pas la moindre vrai-
blance, lorsqu'il donne l'explication
e inscription gravée sur un rocher de
ontagne Oreb.

a troisiéme classe de ce livre a pour
, *Sphinx mystagoga*. Kircher y traite
ymboles & des mysteres des Anciens ;
s la plûpart des choses qu'il y avance
peu librement n'ont pas la moindre
rence de verité, elles ne sont fon-
que sur son imagination, ou plûtôt,
celles de quelques Mystes, ou Cab-
stes, qu'il suit ordinairement sans y
assez de reflexion ; ces sortes de sub-
ez emblematiques & mysterieuses ne
oient trouver leur place que dans les
s du fameux Postel, qui en sont rem-

ans le chap. 3. de cette troisiéme
e. Il explique les oracles de Zoroastre,
avoient été déja imprimez, *Effata*

Zoroastrica. Quoi qu'il avoüe qu'on n
rien de certain touchant l'Auteur de c
sentences, ou oracles, il dit que si on l
examine avec quelque application, l'o
jugera facilement qu'ils viennent de l
même source, que les ouvrages publi
sous le nom de Mercure, *Hermetica oper*
ayant le même stile & les mêmes pensée
Il prouve par l'autorité de Platon dans so
Alcibiade, par Clement d'Alexandrie
par Eusebe, que ce Zoroastre est trè
ancien, & il renvoye aussi ses Lecteu
aux livres de Pline, qui en a parlé e
plusieurs endroits; d'où il conclud q
Zoroastre est très-ancien, & que ses Or
cles magiques sont si fort semblables au
livres de Mercure, des Platoniciens
des Pythagoriciens, qu'on ne sçauro
dire positivement, si ceux-ci ont été pr
des premiers, ou ces derniers des premier
Il croit que les Oracles de Zoroastre o
été d'abord écrits en langue Caldaïque
& traduits ensuite en Grec par Berose
ou par Julien le Philosophe, ou par He
mippus, & par quelques autres; mais
est bien plus probable que ces prétendu
Oracles de Zoroastre ont été compose
d'abord en Grec par quelque imposteu
rempli des préjugez de la Philosophie Py
thagoricienne & Platonicienne.

Dans le chap. 4. de cette même classe troisiéme Kircher explique les Sentences d'Orphée : *Effata Orpheica*. Il dit qu'Orphée, qui a été disciple des Egyptiens, est posterieur à Moyse d'euviron un siécle, & contemporain de Cadmus. Il fait le catalogue de ses ouvrages, & aprés avoir marqué ses dogmes, qui ne different gueres de ceux des Juifs Cabbalistes, il ajoute p. 151. qu'il est vraisemblable qu'Orphée a emprunté tout ce qu'il dit des livres de Moyse, & de l'instruction des Hebreux, avec lesquels il avoit commercé : *Quæ omnia non aliundè habuisse* (Orpheum) *verisimile est*, *nisi ex Moysis libro, Hebræorumque quibuscum conversabatur instructione.* Je soutiens au contraire, que cela n'a aucune vraisemblance ; mais que le Jesuite Kircher a pris plaisir à avancer des paradoxes dans tout cet ouvrage.

C'est sur ce même pied que dans la page suivante il prétend, que les noms des Dieux qu'Orphée décrit dans ses Hymnes ne sont point des noms de faux Dieux, ou de Demons ; mais des noms de vertus divines & naturelles. Car les anciens Poëtes, dit-il, les Philosophes & les Sacrificateurs ont attribüé aux Hymnes d'Orphée & d'Homere, lesquels Hymnes étoient divinement inspirez, la

même vertu dans la magie naturelle, que les Hebreux attribuoient aux Hymnes de David dans la Cabbale : *Quod enim hymnos Davidicos in Cabbala, hoc veteres Poëtæ, Philosophi & Sacerdotes, hymnos Orphei, & Homeri, utpotè divino Numinis afflatu inspiratos, operari opinabantur in magia naturali.* Il faut être bien prévenu des visions de la Cabbale pour avancer de tels paradoxes. Il prétend même expliquer en quoi consiste cette vertu des hymnes. Tout ce secret dépend, selon lui, de l'analogie que les parties du monde ont avec les vertus des parties superieures. Ceux qui ne sçavent point cette analogie travailleront en vain à connoître ce sens caché des hymnes : *Totum igitur secretum hymnorum dependet ab analogia partium mundi ad supremas rerum virtutes, quam qui nesciverit, is in abdito Orpheicorum hymnorum sensu percipiendo nulloperè laborabit.* Cela sent un peu le Philosophe Pythagoricien.

Le P. Kircher suivant toujours sa route explique dans le ch. 5. les symboles de Pythagore, *Symbola Pythagorica*, & dans le chap. 7. il explique la Mythologie des Grecs. Il y expose les objections des Platoniciens contre les Poëtes. Il s'étend plus amplement dans les chapitres sui-

vans sur cette même Mythologie, dont il prend la défense. Il produit plusieurs extraits des livres de Proclus.

Dans une récapitulation qu'il fait du ch. 11. il explique quelques sentences mystiques du Comte de la Mirandole, & il se jette en même tems dans la Cabbale, dont il expose sérieusement les rêveries. Il ne prend pas garde que ces imaginations de la Cabbale pouvoient avoir quelques approbateurs au tems du Comte de la Mirandole, qui en a parlé le premier; mais il y a longtems qu'elles ne sont plus de saison, non seulement en Italie; mais même dans l'Alemagne, où Reuchlin leur avoit donné quelque cours.

Nôtre sçavant Jesuite dans le chap. 12. traite de la fureur poëtique, ou de l'inspiration: *De furore poëtico, sive Numinis afflatu.* Il suppose comme une chose hors de doute, que les anciens Poëtes, les Prophetes, les Philosophes, les Sibylles, par une inspiration divine, ont annoncé plusieurs choses qui ne sont point éloignées des Mysteres de nôtre sainte religion. *Poetas veteres, Philosophos, Sibyllas, divino quodam afflatu inspiratos, multa religionis nostræ Mysteriis haud absimilia protulisse.* Il rapporte en ce même endroit

le sentiment des Hebreux touchant le ravissement des Prophetes, & il cite là-dessus le livre intitulé : *La porte de la lumiere*, qui est un livre Cabbalistique, & entre les Poëtes & les Prophetes qui ont été inspirez, il loüe principalement les Sibylles, qui étant transportées par une fureur divine, ont prédit de Dieu, du Verbe incarné, & de l'avancement de l'Eglise, des choses qui peuvent être comparées avec raison aux plus grandes propheties : *Sibylla, qua furore divino rapta, ea sanè qua cum maximis prophetiis comparari possunt, de Deo, de Incarnato Verbo Christo, successuque Ecclesia, vaticinata sunt.* Il donne pour exemple les vers de la Sibylle Erythrée, dont il est parlé dans Eusebe & dans Saint Augustin ; puis il ajoute, qu'il ne doit donc y avoir nul doute, que les Prophetes, les Apôtres, & les autres Saints hommes de Dieu, même Gentils, Poëtes, Sacrificateurs, Prophetes, étant agitez de cette inspiration divine, ont prophetisé plusieurs choses touchant les merveilleux ouvrages de Dieu, & les actions du Verbe éternel qui devoit s'incarner, quoiqu'ils ne l'ayent fait que d'une maniere obscure & cachée sous des allegories : *Dubium itaque nullum est*, dit nôtre sçavant Jesuite,

faite, Prophetas, Apostolos, cæterosque sanctos Dei homines, sed & Gentiles, Poëtas, Sacerdotes, Prophetas, hâc divini Numinis inspiratione agitatos, multa de stupendis Dei operibus, gestisque æterni Verbi in carne nascituri, etsi non nisi sub obscurissimo allegoriæ velo, vaticinatos esse.

Mais j'ose dire, que ce que Kircher assûre si librement être constant & hors de doute, est très-douteux, pour ne pas dire faux. Cependant il ajoute, en ce même endroit, comme si tout ce qu'il vient de dire ne souffroit aucune difficulté : Qui est-ce qui auroit osé autrefois exposer selon un sens sacré les mysteres d'Orphée touchant la nuit, le ciel & l'ether ? Nous voyons néanmoins clairement aujourd'hui, depuis que le Verbe s'est incarné, que ces choses ont été prononcées par une inspiration divine, pour indiquer le Mystere de la Trinité : *Quis unquam Orphei mysteria de nocte, cœlo & æthere ad intellectum sacrum exponere olim ausus fuisset ? Quæ tamen post incarnatum Dei Verbum ad simplicissimam Dei Trinitatem indicandam ab eodem divini Numinis afflatu agitato pronunciata modò apertè videmus.* Mais disons plûtôt, que très-peu de personnes qui liront Orphée

approuveront les étranges paradoxes d
P. Kircher qui a détourné manifest
ment le vers de ce Poëte pour l'appliqu
aux Mysteres de nôtre sainte Religio
Le Poëte dit, que c'est la nuit qui en
gendre les Dieux ; ce que Kircher en
tend du Pere Eternel, qui a mis sa deme
re dans les tenebres : *Nox est Pater*, d
ce docte Jesuite, *qui posuit tenebras lat
bulum suum.*

La classe 4. de l'ouvrage de Kircher e
intitulée : *Cabbala Hebræorum.* Il s'éten
au long dans sa préface sur les rêveri
de la Cabbale Juive. Il est néanmoin
bon de lire ce qu'il en dit, parce qu'il ra
porte plusieurs choses curieuses & sç
vantes, & dont quelques-unes mêm
sont vrayes. Quoique ce qu'il rapport
soit le plus souvent tiré des livres de
Rabbins, il ne laisse pas de reprendr
fortement la Cabbale Rabbinique, qu
n'est fondée, selon lui, que sur les point
voyelles de la langue Hebraïque, sur de
changemens de lettres, sur des supputa
tions arithmetiques, sur des fictions geo
metriques, des transpositions de lettres
& autres semblables minuties. Comm
le nom de Cabbale étoit devenu odieu
& suspect aux Chrétiens, Kircher remar
que adroitement, que c'est cette Cabbal

Rabbinique qui a été défenduë & proscrite par les saints Pontifes. Il produit une Bulle du Pape Clement VIII. qui la condamne hautement.

Il explique ensuite dans le ch. 1. ce que c'est que Cabbale, & il ne cite que des Rabbins; & en effet, il ne pouvoit pas rapporter d'autres Ecrivains sur ces rêveries Cabbalistiques que des Rabbins, quoique dans sa préface il fasse profession de condamner la Cabbale Rabbinique. Dans le ch. 2. il parle de l'origine de la Cabbale selon le sentiment des Juifs Cabbalistes, qui donnent aux premiers Patriarches des Anges pour leurs conducteurs & leurs maîtres; & il nomme ces Anges. Adam est le premier à qui la Cabbale ait été donnée par un Ange. C'est par une idée Cabbalistique, qu'au ch. 4. v. 1. de la Genese, où St. Jerôme a traduit sur l'Hebreu dans nôtre Vulgate : *Possedi hominem per Deum*, Kircher traduit : *Possedi virum illum tetragrammaton.*

Au chap. 4. il dit, que les Egyptiens ont reçu les premiers cette Cabbale des premiers Patriarches, & qu'au lieu des lettres & des noms dont les Hebreux se sont servis, les Egyptiens ont employé des figures d'animaux. Dans le même ch.

il expose ce que R. Juda surnommé le saint, *Hakkados*, a dit du grand nom *Jehova*, & il cite là-dessus le livre de ce Rabbin intitulé, *Revelator arcanorum*: mais ce livre que Galatin cite souvent sous le titre de *Galerazaia*, n'a jamais été, non plus que quelques autres citez par le même Galatin, dont Kircher a suivi la méthode en plusieurs choses.

Nôtre sçavant Jesuite traite dans le chapitre 10. de la Cabbale astrologique, & il cite R. Jochai, qu'il fait Auteur du livre intitulé *Zohar*, qui est écrit en Caldéen. Il n'est pas éloigné de l'opinion des Juifs, qui lui donnent une très-grande antiquité, comme s'il étoit beaucoup plus ancien que Jesus-Christ : *Cujus Auctorem*, dit-il, *ante destructionem templi* 300 *annis vixisse putant*. Mais le sçavant Pere Morin de l'Oratoire a bien fait voir, que cet ouvrage, qui est un livre Cabbalistique, est bien éloigné de l'antiquité que les Juifs, & quelques Rabbinizans après eux, lui donnent.

La cinquiéme classe du sçavant ouvrage de Kircher, est intitulée : De la Cabbale des Sarrasins & Agareniens, *De Cabbala Saracenica & Agarenica*. Il y dit au chapitre premier, parlant de l'origine de cette Cabbale Sarracenique, que les Sar-

rasins sont les singes des Juifs : *Saracenos Hebræorum simios esse*, ce qui est très-vrai. Il cite là dessus un Auteur Arabe nommé Abulhessan, qui a publié un ouvrage intitulé, *De divinis nominibus*, qui veut que les caracteres Arabes, qui sont le principal fond de cette Cabbale, viennent originairement d'Adam, qui a enseigné ces mysteres Cabbalistiques à son fils Seth, & qu'ils ont passé ensuite aux autres ; qu'Adris, c'est à dire Enoch, est le premier qui les ait mis par écrit.

Le Pere Kircher dans le chapitre 3. de cette même classe 5. traite des noms de Dieu, que les Mahometans tirent de leur Alcoran, & il montre l'usage qu'ils en font dans leur science secrette, ce qui est une pure superstition. Enfin ce docte Jesuite dans les chapitres suivans, principalement dans le septiéme, parle des Talismans, & des noms des Anges, dont les Mahometans se servent dans la composition de ces Talismans, & il en apporte quelques exemples.

Il seroit inutile de m'étendre plus au long sur l'Oedipe Egyptien du Pere Kircher. Ce que je viens d'en rapporter, est plus que suffisant pour faire connoître cet ouvrage, qui est à la verité rempli d'un grand fond d'érudition orientale ; mais

l'Auteur qui a aimé les paradoxes, & publier des choses extraordinaires, n'e pas toûjours judicieux dans le choix d opinions qu'il embrasse. Ce défaut regr dans la plûpart de ses ouvrages, où l'o peut néanmoins apprendre beaucoup c choses fort curieuses. Ce qui y paroit c plus utile, ce sont les découvertes qu'il faites sur la langue des Cophtes & s leurs livres.

CHAPITRE V.

Eduardi Pocockii, linguarum Hebraic & Arabicæ in Academia Oxonien Professoris, appendix notarum miscel lanea. Oxoniæ, in 4°. anno 1664.

EDüard Pococke, Professeur en H breu & en Arabe dans l'Universit d'Oxford, a donné au Public plusieur excellens ouvrages qui ont eû une appro bation universelle. En effet, ce sçavar Auteur y fait non seulement paroitre u grand fond d'érudition; mais aussi bea coup de jugement dans tout ce qu' avance. Ses ouvrages doivent être recher chez avec soin par les sçavans, & teni un rang considerable dans les bonnes b bliotheques. Je ne parlerai ici que d

son *Appendix miscellanea*, où il donne de grands éclaircissemens à plusieurs passages obscurs des livres sacrez, & fait connoitre en même tems ce qu'il y a de meilleur & de plus rare dans la litterature orientale. S'il cite les Rabbins, il sçait faire le discernement de ce qu'il y a de plus rare & de mieux sensé parmi eux.

Pococke dès le chapitre 1. de cet ouvrage justifie doctement la leçon du texte Hebreu d'aujourd'hui & la version Grecque des Septante sur le chapitre 31. v. 32. du Prophete Jeremie contre Loüis Cappel, qui a prétendu dans sa Critique sacrée pag. 61. qu'au lieu de ces mots Hebreux, *baaltibam*, *dominatus sum eis*, les Septante ont lû dans leur exemplaire Hebreu, *gaalti*, *fastidivi*, laquelle leçon est meilleure, dit ce Critique: *Quæ lectio videtur melior*: mais le docte Pococke prouve que le Verbe Hebreu *baal* étant construit avec la préposition *be*, se prend en mauvaise part, & qu'ainsi il n'est pas necessaire d'avoir ici recours à une diverse leçon dans l'original Hebreu. Il ajoute en même tems plusieurs belles regles, pour donner la veritable signification aux mots Hebreux, & il établit d'abord cette maxime, qu'il faut sur tout consulter les anciennes versions, & principalement

celle des Septante, & ensuite les paraphrases Caldaïques & l'ancienne version Syriaque, que les Syriens appellent *simple*. La raison qu'il en apporte, c'est que les Auteurs de ces versions ont vécu dans des tems où le Judaïsme & la langue Hebraïque fleurissoient davantage, & dans lesquels on pouvoit les apprendre plus facilement : *Ut versiones antiquæ*, dit ce sçavant Professeur Anglois, *eæque jam olim probatæ consulantur, cùm earum Auctores iis vixerint temporibus, quibus Judæorum & res & lingua magis florerent & faciliùs perdiscerentur, quæque à Scriptorum sæculo propiùs abessent; talis præcipuè Græca, quæ vulgò 70 Senum audit, paraphrases Chaldaïca & Syriaca, quæ simplex dicitur.*

Il joint à ces anciennes versions les Rabbins, soit anciens, soit modernes, qui ont par tradition plusieurs explications de leurs Peres : *Deindè, ut in Rabbinorum, tam antiquorum quàm recentiorum, qui multa hoc in genere* παλαιοπαράδοτα *habent explicationes, inquiratur.* Il veut aussi qu'on consulte les langues qui approchent le plus de l'Hebraïque, comme sont la Syriaque, la Caldaïque & l'Arabe, & pour appuyer davantage sa remarque, & l'appliquer en particulier au passage de

ie dont il s'agit, il cite le Pere de
l, qui a observé, que le verbe He-
baal construit avec la préposition
prend en mauvaise part, & que R.
ıma & R. Jannahius on fait la mê-
marque sur le verbe Hebreu *baal*.
.voye de plus au Dictionnaire He-
de R. David Kimhi, qui apporte
:ette interpretation du même verbe
:u *baal*, quoique ce Rabbin ne
ɔuve, ni ne la rejette, & enfin il
me cette même explication par la
: Arabe. D'où il conclut, que les
ins ont pris aussi bien que les Sep-
de la langue Arabe la signification
rbe Hebreu *baal*, ou plûtôt, qu'il
ıutrefois cette signification chez les
:ux : *Seu potiùs id etiam sonabat olim Hebræos.*

:te sçavante & judicieuse remarque
être d'une grande utilité pour bien
ɔreter le texte original de la Bible,
fort contraire à la Critique sacrée
ıppel, qui a trop multiplié les di-
; leçons du texte Hebreu de l'Ecri-
C'est sur ce même pied que nôtre
nt Anglois a relevé fortement en
:urs autres endroits la Critique sacrée
ɪuïs Cappel : par exemple, sur ces
du chapitre 5. verset 2. du Prophe-

te Michée, où on lit dans la Vulgate conformément au texte Hebreu, *Parvulus es*, St. Matth. chap. 2. verſet 6. cite cette même prophetie en ces termes, qui ſemblent être oppoſez : *Nequaquam minima es*. Nos plus habiles Commentateurs ſe trouvent fort embarraſſez à concilier l'Evangeliſte avec le Prophete. Pococke réſout facilement cette grande difficulté, par une petite note Rabbinique qui paroit bien fondée. Il y a dans le texte Hebreu du Prophete le mot *tſeir*, qui ſignifie ordinairement *parvus*; mais R. Jannahius a remarqué dans ſon Dictionaire Hebreu qui eſt écrit en Arabe, que ce mot Hebreu a deux ſignifications qui ſont oppoſées l'une à l'autre; ce qui eſt confirmé par Rabbin Tanchum de Jeruſalem, & par le Gloſſaire-Hebreu Arabe. Par cette remarque, qui eſt tirée des Rabbins mêmes, l'on ferme la bouche aux Juifs qui combattent St. Matthieu, lui oppoſant les paroles du Prophete, comme ils les liſent, & les interpretent avec les nouveaux Rabbins. Cappel a eû recours, ſelon ſa méthode ordinaire, à une diverſe leçon, dans *l'appendice* à ſa Critique ſacrée. Nôtre ſçavant Anglois rejette de toute ſa force, & avec fondement, ce vain ſubterfuge de Cappel,

dont il rapporte les propres termes. Cette conjecture de Cappel, dit-il, me paroît trop libre pour que je la suive; car s'il est une fois permis de changer & de transposer les lettres & les mots de l'Ecriture, à quoi pourra-t'on se fixer? Il y aura autant de textes sacrez que de Critiques, ou d'Interpretes qui donneront tout à leurs conjectures : *Nam si ita literas & verba mutare & transferre liceat, ubi tandem pedem figemus? Tot erunt textus sacri quot Critici, vel Interpretes, sive in conjectando feliciores, sive paulùm æquo doctiores.*

Nôtre sçavant Docteur Anglois, suivant toûjours cette même méthode, refute Grotius, & quelques autres Interpretes, qui pour expliquer le mot Hebreu *aphelah*, Habacuc c. 2. v.4..ont eû recours aux diverses leçons. Sans avoir recours à cette diverse leçon, il prouve par R. Tanchum, que *aphal* en Hebreu signifie la même chose que *alaph*. ch.4. de Jonas vers.8. & ch.51. d'Isaïe v.20.

On trouve dans ce même ouvrage de Pococke plusieurs sçavantes dissertations sur des matieres importantes. Il examine à fond d'une maniere très docte au ch. 6. les diverses opinions des Juifs sur la resurrection des morts. Leur fameux Rabbin

Moyse en a traité si legerement, que les Rabbins mêmes l'accusent de l'avoir niée. Il produit là-dessus le témoignage d'Abarbinel, & il ajoute, que les Juifs sont si fort partagez entr'eux sur ce sujet, qu'il y a autant de sentimens, que de personnes differentes. Il cite un livre d'Abarbinel intitulé, *Sedei olaneim*, où ce Rabbin traite de la resurrection de morts. Pococke croit que cet ouvrage ne subsiste plus, & ce qui merite le plus d'être lû dans cette dissertation, c'est un grand nombre d'extraits des livres des Rabbins. Il explique en ce même lieu l'opinion d'un certain R. Hillel, qui a prétendu que les Juifs ne devoient plus attendre de Messie ; d'où Joseph Albo a inferé, que la venuë du Messie ne doit point être mise au nombre des articles fondamentaux de la croyance des Juifs. Nôtre sçavant Auteur s'étend fort au long sur cette matiere, & entre les Rabbins il cite principalemente Abarbinel dans son livre intitulé, *Nahhalath avoth*: Il rapporte ce que les Rabbins disent *de mundo futuro*, de *gan eden*, *gehennà*, & de plusieurs autres choses de même nature ; mais la plûpart de ces remarques étant tirées des Rabbins, ce sont des rêveries qui ne meritent pas qu'on s'y arrête. On observera

ment, qu'il est constant que les Juifs
ıt pour les morts, & qu'ils ont pour
de certaines formules de prieres. Il
porte une, dont un de leurs Rab-
, nommé Salomon fils de R. Nathan
uteur. Il produit de plus une autre
ule de prieres que les Juifs doivent
er lorsqu'ils passent le long des se-
res des Israëlites; & cette priere se
re dans les cent benedictions qui sont
enües dans la Liturgie publique des
.

ocke dans le ch. 7. de ce même ou-
e explique assez au long le sentiment
Mahometans sur la resurrection, &
marque entr'autres choses, qu'Avicen-
composé sur cette matiere un livre
a été traduit en Latin par André de
ne sous le titre de *Almahad*, le Tra-
eur ayant retenu le mot Arabe, qui
fie le lieu où l'homme va après la
t. Avicenne prétend que la resurrec-
ne regarde que l'ame; mais il ajou-
ı même tems, que tout ce qu'il dit
hant cette resurrection de l'ame, il le
n Philosophe & en suivant sa raison;
qu'en raisonnant selon les principes
foi, *Almahad* regarde également
rps & l'ame, & qu'il croit que l'un
utre ressusciteront. Avicenne parle

dans ce même petit livre de la secte de ceux qui établissent deux principes, sçavoir, la lumiere & les tenebres. Pococke cite en ce même endroit les paroles d'un livre d'Avicenne intitulé, *Shepha*, où ce Philosophe reconnoit la resurrection, qui ne peut être prouvée autrement, que par la loi & par la verité de la tradition : *Per legem & veritatem traditionis*, & que son Prophete Mahomet a expliqué au long la felicité & la misere du corps après cette vie. Je ne m'arrête point à plusieurs particularitez que Pococke rapporte, & qu'il a prises des livres des Mahometans, parceque ce sont de grandes rêveries, & Pococke même témoigne qu'il a honte de les rapporter, & qu'une partie a été prise des Juifs par les Mahometans : *Pleraque*, dit-il, *quæ hic è Mahometanis adducuntur ridicula sunt, & nonnulla ex Judæorum libris desumpta*. Il ajoute ensuite, que ce qu'il a produit tiré des livres des Mahometans est si ridicule, que quelques-uns pourroient croire qu'il leur impose, & que c'est pour cette raison qu'il a rapporté les propres termes de leurs livres en Arabe, pour ôter tout le soupçon qu'on pourroit avoir qu'il leur ait imposé.

Au reste, quoique ces citations des li-

des Mahometans produites par Po-
:e ne contiennent presque que des
es tout à fait ridicules, elles ne lais-
pas d'être d'une grande utilité, par-
ue ce sçavant Homme met en évi-
e ce qui regarde la veritable croyan-
es Mahometans, qui a été ignorée
lusieurs nations, qui ont voulu les
ner en ridicules sur de certains faits
ne se trouvent point dans leurs li-
Arabes. Ceux qui voyagent dans le
nt, & qui sont quelquefois dans
igation de s'entretenir avec les Ma-
etans sur ce qui regarde le Mahome-
e, doivent lire cet ouvrage de nô-
çavant Auteur, pour ne pas leur at-
ier des choses fausses. Car je vois que
ius, tout sçavant qu'il étoit, leur
elquefois imposé après plusieurs au-
Pococke cependant ajoute, qu'on
roit peut-être addoucir par quelque
pretation favorable ces sortes de fa-
, en ne les expliquant pas si litterale-
t, comme les Juifs, de qui ils en ont
runté une bonne partie, donnent à
rêveries des explications qui peuvent
tolerées: *At emolliri*, dit-il, *forsan*
unt interpretatione aliquâ, quam non
refugiat Tutellerius, ut de fabulis
Rabbinorum scriptis passim desumpta

perhibent Judai, à quibus horum pleraq mutuata. Il cite les paroles d'Algazel, meux Interprete de l'Alcoran, contre licence de quelques Mahometans, donnoient des sens favorables à de c tains passages de l'Alcoran, qui ne parc soient pas vrai-semblables en les prena à la lettre. Algazel soutient, qu'on doit entendre tous selon la significati litterale des mots. Je laisse ces rêver Judaïques & Mahometanes, pour pas à quelque chose qui soit plus utile.

Pococke prouve que les anciens Ju ont entendu du Messie le Pseaume 2. il cite pour témoins de ce qu'il avar R. D. Kimhi & R. Salomon. *Nos D teurs*, dit R. Salomon, *ont entendu Pseaume, du Messie*; mais pour répc dre *aux Miniens* (c'est à dire, aux Chi tiens) *il est à propos de les expliquer David.* Il y a dans le texte Hebreu de Salomon : *Liteschounath hamminin na le potero al derech atsemo : Ut respond tur Minais expedit ipsum interpretari ipso Davide*; mais ces paroles, comme remarque Pococke, ne sont point d les éditions de Bâle & de Venise, m seulement dans celles qui sont plus cienncs. Ces sortes d'alterations, qui sont faites exprès par l'ordre des Inqu

:s, se trouvent assez souvent dans les
nmentairess des Bibles Rabbiniques.
torf, qui a suivi une édition de Ve-
: où elles étoient, auroit pû facile-
it remettre les Commentaires des
bins dans leur premiere forme, s'il
it voulu prendre ce soin-là, puis qu'il
:oit point dans un païs d'Inquisition.
Nôtre sçavant Anglois rétablit dans le
B. de ses mélanges plusieurs endroits
Commentaires de R. D. Kimhi sur
Prophetes; ayant consulté deux exem-
ires mss. de ces Commentaires, & il a
fi quelquefois recours à l'édition de
aro, qui a été moins estropiée que
le de Venise en 1528. & que celle de
e. Ces remarques sont d'un sçavant &
icieux Critique.
Ce docte Critique dans son chap. 9.
mine au long ce qui regarde les tradi-
ns des Juifs, touchant le lavement des
ins avant le repas, & par là il explique
qui est dit au ch. 7. v. 3. & 4. de Saint
rc : *Que les Phariſiens & tous les Juifs
mangent point sans laver souvent leurs
ins, conformément à la tradition des
ciens*, comme on lit dans nôtre Vul-
:e. Il cite là-dessus un passage de la
na au traité *haguigah*, & l'expli-
ion de Maïemonide, qui dit, qu'il n'est

point permis aux Juifs de manger, même du pain commun, avant que d'avoir lavé leurs mains. La plus grande difficulté de ce passage de Saint Marc, est d'expliquer ce que signifie dans le texte Grec de l'Evangeliste ἐν πυγμῇ, que l'ancien Interprete Latin a traduit par *crebrò*. Cappel a rendu ce mot aprés Theophylacte par *usque ad cubitum*; ce qui répond à cette expression des Juifs, *ad happerek*, *jusqu'au coude*; ce qu'il confirme par l'usage des Mahometans, qui ont emprunté des Juifs ce lavement des mains, ce que Pococke explique plus au long & en détail par les livres des Rabbins, qui entendent par là *jusqu'au poignet*, autrement, la jointure de la main avec le bras. C'est de la sorte qu'Alphés, & plusieurs autres Docteurs Juifs l'ont expliqué, & c'est même la signification que Pollux donne au mot Grec πυγμὴ, qui signifie, *pugnum*. Estius conjecture, que nôtre ancien Interprete Latin a lû dans son exemplaire Grec πυκνῇ, *crebrò*. Mais Beze, d'où il semble avoir pris cette note critique, ne l'approuve point. Lighfoot, qui étoit sçavant dans les ceremonies & coûtumes des Juifs, entend par πυγμὴ, avec les Rabbins, la jointure de la main avec le bras, *perek*, dit Aruch, est l'en-

it où le bras est distingué de la main. Pococke explique en ce même endroit ıge & la pratique des Juifs, lorsqu'ils ent leurs mains, & il ne s'accorde pas : à fait là-dessus avec ce que Scaliger : Jesuite Servius en ont dit. Il distin- la *netilah*, qui est proprement *lotio*, *tevilah*, qui désigne le plongement mains dans l'eau, *manuum in aquam ersatio*. Il ajoute en ce même en- it, que comme βαπτίζεσθαι en Grec plus que χερνίπτειν ; de même *taval* Hebreu est plus que *natal* ; mais il nie même tems, que du verbe Grec βαπτί- θαι l'on puisse conclurre le lavement ier du corps, *totam corporis ablutio- n*. Ce qu'il prétend prouver par l'au- ité des Rabbins, qui reconnoissent, : *taval* est un degré superieur de pu- ation, comme ils parlent ; mais qui nporte pas necessairement avec soi un ngement de tout le corps, puis qu'il lit quelquefois du seul lavement des ns, sur lesquelles on versoit de l'eau. l semble que Pococke ait fait exprès e remarque Rabbinique, pour élu- l'argument de quelques sçavans Ca- liques, qui ont opposé aux Protes- s, que *baptiser* signifioit veritable- nt en Grec *plonger* ; ce que même Ca-

ſaubon, & d'autres ſçavans Proteſ
ont reconnu.

Dans ce même ch. 9. Pococke a
une autre obſervation Rabbinique
merite de n'être pas omiſe ; ſçavoir, q
certain R. Joſüé, qu'on croit avoir
avant JESUS-CHRIST, avoit ap
ces ceremonies ſuperflües & incom
des, que les Phariſiens ont ajoutées
loi de Moyſe les playes des Phariſi
plagas Phariſæorum, parce qu'en
ces additions aux ceremonies qui
dans la loi de Moyſe en rendent le
plus peſant. Nôtre ſçavant Anglois
porte en ce même endroit l'étymol
que le fameux R. Moyſe donne du
de Phariſien. On leur a donné ce n
dit Maïemonide, parce qu'ils ſe ſ
roient des hommes vicieux, & de la
grande attache aux choſes mondai
afin de s'appliquer plus fortement
choſes qui regardent le ciel, & à la v
Ce docte Anglois remarque encore e
même lieu, que dans la *Ghemare* i
fait mention de ſept ſortes de Phariſi
& que Maïemonide en indique ſix cl
de très-méchans, qui n'affectent d'
plus religieux que les autres homn
que par des raiſons mondaines. R. Jo
Albo met après R. Salomon ces ſort

Pharisiens au nombre des gens pernicieux. Voilà ce que j'avois à dire sur l'appendice des mêlanges de Pococke, ouvrage qui merite d'être lû des Sçavans, comme la plûpart de ses autres livres, & principalement celui qui a été imprimé à Oxford *in* 4°. en 1650. sous le titre de *Specimen historiæ Arabum*, avec des notes très-sçavantes & très-judicieuses, qui avoient été imprimées dans le même lieu en 1648. livre très-rare, quoi qu'il y en ait eû une seconde édition à Lipsic, qui n'est pas moins rare, au moins en France. Je n'ai lû que la premiere édition, qui est d'Oxford, & qui sans doute doit être préferée à celle de Lipsic.

CHAPITRE VI.

Anglia sacra, quæ complectitur historias Archiepiscoporum Angliæ, à prima fidei susceptione ad annum 1540. *Londinii, in folio anno* 1691.

IL faut avoüer que les Ecrivains Protestans Anglois, principalement ceux qu'on nomme Episcopaux, donnent de tems en tems d'excellens ouvrages au Public, en matiere même de Religion. Je mets au nombre de ces excellens ouvra-

ges celui que M. Warthon, qui est du nombre de ces doctes Protestans moderez, a publié depuis peu, sous le titre, d'*Anglia sacra*, & qu'il a tiré des meilleures histoires Ecclésiastiques de ceux de sa nation, & de très-bons actes, qu'il a trouvez dans les bibliotheques d'Angleterre, où ils étoient comme ensevelis. C'est ce qu'il témoigne dès le commencement de sa préface, où il dit : *Ad illustrandas itaque Ecclesiæ Anglicanæ antiquitates & res gestas, statui antiquas de rebus nostræ gentis Ecclesiasticis historias, & monumenta quàm plurima, à tenebris quibus involuta delitescunt educere, ac luce publica donare.*

Ce sçavant Anglois ne peut s'empêcher de témoigner son indignation contre les aveugles puritains, ou fanatiques, qui ayant attiré le petit peuple dans leur parti il y a plus de 40 ans, avoient chassé les Evêques & les Chanoines de leurs Eglises Cathedrales, & avoient profané des Eglises consacrées au culte divin depuis plus de mille ans, les avoient pillées, & brûlé même quelques-unes ; ce que les plus rusez d'entr'eux firent, de peur que les Evêques & les Chanoines, étant un jour rétablis, ne pûssent rentrer dans leurs biens & leurs fonds Ecclésias-

es, en représentant leurs Cartulaires. autres furent poussez à cela par une superstition, & par une haine pour Lettres. Voici les propres termes de Warthon, qui feront connoitre l'es-, ou plûtôt, la fureur des Calvinis-l'Angleterre : *Insana ista, quod-magis indignamur, indocta tenebrio-colluvies abducto ante 40 annos in s suas populo, Episcopos & Canoni-saculares Ecclesiarum Cathedralium les sedibus suis ejecerunt, Ecclesias à retrò annis cultui divino sacras pol-nt; Ecclesiarum tabulata diripuerunt, ncarunt; nonnulli etiam flammis arunt. Factum id ab astutioribus, ne copi & Canonici aliquandò restituti tularìorum suorum subsidio prædia & s Ecclesiasticos repetere possent; ab autem stulta superstitione & Littera-odio.*

a raison qui a porté M. Warthon à son histoire Ecclésiastique en l'an-1540. c'est qu'en ce tems-là les Cha-es séculiers furent introduits dans les es Cathedrales à la place des Moines, ne les affaires Ecclésiastiques reçu-un grand changement, l'ancienne pline ayant été rétablie. Il traite du-nt Goduain, qu'il nomme plagiai-

re, n'y ayant rien de lui dans son histoire, que le stile, & il l'accuse même de négligence & de mauvaise foi. Il donne au contraire de grandes loüanges à Matthieu Parker, Archevêque de Cantorberi, qu'il regarde comme le pere de l'histoire d'Angleterre. C'est de lui seul, dit-il, que nous avons eû la connoissance de l'Eglise Saxone. Il ne loüe pas moins Joscelin, sçavant Antiquaire, & domestique de cet Archevêque. Joscelin est le premier des Ecrivains modernes qui ait cultivé l'étude de la langue Saxone, il avoit lû un grand nombre d'histoires.

Warthon vient ensuite à l'histoire des Archevêques de Cantorberi, dont il décrit la vie. Il place parmi ces Archevêques le fameux Bradwardin, qui avoit été Professeur de l'Ecriture sainte, Chanoine de Lincoln, puis Confesseur du Roi d'Angleterre, & qui fut enfin élû Archevêque de Cantorberi en 1448. Il l'appelle un grand & fameux Théologien : *Dicitur magnus Theologus & famosus*. Je remarquerai en passant que Bradwardin, dont les Calvinistes d'Angleterre ont fait imprimer les ouvrages *in folio*, & auquel ils ont donné de grands éloges, a été un Thomiste très-outré. Aussi les Religieux Dominicains assûrent-

ent-ils qu'il a été de leur Ordre,
me on peut le voir dans Altamura.
ie sçai où Mr. Dupin a lû qu'il étoit
Ordre de saint François. Il y a bien
d'apparence qu'il n'a été, ni Domi-
in, ni Franciscain.
lôtre sçavant Historien copie après
l'Obituaire, Dies obituales, des Ar-
êques de Cantorberi, du nombre
uels a été le celebre Lanfranc, qu'il
lle un très-fidelle observateur & très-
défenseur de la foi Catholique: *Fe-
memoria Lanfrancus Archiepiscopus
olica fidei fidelissimus observator &
issimus roborator*. Lanfranc meritoit
doute ces loüanges que lui donne Mr.
arthon, qui le loüe aussi pour avoir
chi son Eglise de plusieurs bons livres
l avoit revûs & corrigez lui même;
s comme l'on a accusé cet Archevê-
de les avoir corrompus, sous prétexte
es corriger, & de les avoir accomodez
préjugez, Warthon soutient qu'on
accusé faussement.
rown, dans la préface du livre qui
é imprimé de nôtre tems sous le titre
asciculus rerum expetendarum, sou-
t hautement, que Lanfranc a corrom-
après les livres sacrez & les écrits des
ts Peres. Ce qui a donné lieu à cette

accuſation, c'eſt une petite ſcholie de Parker, où il eſt dit, que Lanfranc s'appliquoit à corriger les livres de l'Ecriture ſainte & les écrits des ſaints Peres *ſelon la foi orthodoxe*, parcequ'il les avoit trouvez fort corrompus ; mais Warthon, quoique Proteſtant, aſſûre qu'il les a ſeulement revûs & corrigez ſelon les regles de la critique : ce qu'il juſtifie par l'autorité de Matthieu Paris, de Matthieu de Weſminter, & par une bonne chronique mſ. qui eſt dans la bibliotheque de Lambert. Ce docte Proteſtant n'eſt pas blâmable pour avoir pris la défenſe de Lanfranc ; mais on pourra lui objecter, que les paroles de l'Archevêque Parker ſont trop claires pour leur donner ce ſens là ; car Parker dit en termes formels, que l'application de Lanfranc étoit de corriger les livres de l'ancien & du nouveau Teſtament, & les écrits des ſaints Peres, ſelon la foi orthodoxe, ainſi que le portent manifeſtement ces termes de la ſcholie de Parker : *Omnes, tam veteris quàm novi Teſtamenti libros, nec non etiam ſcripta ſanctorum Patrum, ſecundùm fidem orthodoxam ſtuduit corrigere.*

Au reſte, cet uſage de corriger les livres Saints & les livres Ecclésiaſtiques *ſelon la foi orthodoxe*, eſt bien plus ancien que

ıfranc, comme il paroit de Caſſiodore,
nous avons encore aujourd'hui plu-
rs ouvrages corrigez de cette maniere,
les Cenſeurs, ou Reviſeurs, princi-
ement par les anciens Moines Benedic-
s. Lanfranc, qui a été long-tems de
t Ordre, avant que d'être Archevèque
Cantorberi, ne déſapprouvoit pas ap-
emment ces ſortes de corrections, que
Moines faiſoient par un motif de pieté,
qui ſont aujourd'hui blamées par tou-
les perſonnes ſçavantes & judicieu-

Mais après tout Parker n'eſt pas le pre-
er Auteur de cette note, ou ſcholie : il
oit copiée mot pour mot de la vie du
me Lanfranc, qui a été publiée il y
luſieurs années par les Moines Bene-
tins de l'Abbaye de ſaint Germain des
z, où l'Auteur de cette vie, qui étoit
temporain de Lanfranc, dit nette-
nt & en termes précis la même choſe;
voici comme il parle : *Lanfrancus lec-
i erat aſſiduus, & ante Epiſcopatum &*
Epiſcopatu quantùm poterat, & quia
iptura Scriptorum vitio erant nimiùm
rupta, omnes tam veteris, quàm novi
tamenti libros, nec non etiam ſcripta
ctorum Patrum ſecundùm orthodoxam
em ſtuduit corrigere. On lit la même

chose dans les additions de Robert Dumont à Sigebert.

Lanfranc, qui étoit docte & exercé dans la lecture des bons livres, ne les corrigeoit donc pas seulement selon les regles ordinaires de la critique ; mais aussi par rapport à la foi orthodoxe, *secundùm fidem orthodoxam*, selon l'usage reçu dans les Monasteres. Il est vrai que Mr. Warthon, pour justifier entierement Lanfranc, restreint ces corrections aux seuls livres Ecclésiastiques ; sçavoir, aux Breviaires, aux Missels, & aux autres livres de cette nature ; mais l'Auteur de la vie de cet Archevêque, comme on vient de le voir, parle generalement des livres de l'ancien & du nouveau Testament, & des écrits des saints Peres ; ce qui est confirmé ensuite par Parker.

Warthon fait mention dans cette premiere partie de son histoire d'un certain Richard, Moine d'Eli, qui a composé une histoire touchant l'érection de l'Abbaye d'Eli érigée en Evêché, & il observe doctement, que l'usage des siécles suivans en Angleterre étoit de ne rien faire d'important dans les affaires Ecclésiastiques, qu'on n'eut consulté auparavant le Pape. C'est-pourquoi, dit le même Warthon, les Moines d'Eli qui étoient dans cette

pensée forgerent de fausses pieces sous le nom du Roi & du Pape, pour montrer, qu'aprés Hervé l'Abbaye d'Eli ne fut point érigée en Evéché sans lettres Royaux & sans Bulle du Pape : *Diplomata Regia & Pontificia confinxerunt*. Ce qu'il convainc de faux par la relation d'Eadmer qui fut present à cette affaire : *Falsa hæc esse consstabunt, si cum verissima Eadmeri, qui rebus agendis interfuit, relatione conferantur.* Il produit au long les propres paroles d'Eadmer, d'où il conclud, que pour ériger l'Abbaye d'Eli en Evéché le Pape ne s'en méla point, & qu'ainsi la Bulle produite par les Moines est absolument fausse.

Mr. Warthon continüant toujours sur ce même pied ses doctes & judicieuses reflexions historiques, a inseré quelques additions à la fin de son premier tome. Il y refute Godwin, qui par une erreur grossiere a écrit que Henri Spencer a été consacré Evêque de Norwic par l'Archidiacre de cette Eglise ; au lieu qu'il falloit dire, *a été inthronisé* ; ce qu'il prouve par l'histoire de Norwic, qui rapporte en termes formels, que Spencer fut consacré à Rome, & inthronisé par l'Archidiacre de Norwic, & il le confirme par le registre même de Spencer, où il est marqué

que Henri Spencer fut consacré à Rome le 21. Avril de l'année 1370. D'où Warthon prend occasion de relever fortement Blondel, outré Puritain, qui a abusé des paroles de Godwin pour appuyer les faux sentimens de ceux de sa secte : *Blondellus Puritanorum pugil*, dit Warthon, *ad sententiam suam adstruendam abuti non erubuit hoc errore, quantumvis manifestissimo. Imbelle argumentum expugnat historia Norwicensis, qua Henricum in Curia Romana consecratum, & per Archidiaconum Norwicensem inthronizatum refert, historia fidem confirmat registrum Spenceri Norwic. in quo Henricus apud Romam 1370. 21. April. consecratus esse dicitur.* (Warth. tom. 1. p. 803.) Tout ce qu'on a produit jusqu'ici a été pris du tome 1. de *l'Anglia sacra* de Mr Warthon.

Le second tome de cette histoire Ecclésiastique d'Angleterre a aussi été imprimé à Londres en 1691. L'Auteur dans sa préface dit, qu'il y a long-tems que de sçavans hommes ont découvert les faussetez qui se trouvent communément dans les chartres des Monasteres, & pour le prouver il renvoye à la préface que Marsham a mise à la tête du *Monasticon Anglicanum*, & à un sçavant ouvrage qu'Edoüard Evêque de Wigorne a composé en Anglois

touchant les origines de la Grande Bretagne. Il ajoute, qu'avant ces deux Ecrivains Henri Spelman, dans ses notes sur les Conciles d'Angleterre, avoit observé que la plûpart des chartres étoient suspectes; ce qu'il a montré par un ancien fragment qui étoit dans les Archives de l'Eglise de Cantorberi, d'où il paroit qu'on n'a commencé d'écrire des chartres en Angleterre, que vers la fin du septiéme siécle. La premiere de toutes a été celle que le Roi Witfred donna à l'Eglise de Cantorberi en 694. ensorte que celles qui sont avant ce tems là, sont manifestement fausses. Il est bon de rapporter ici les propres paroles de Mr. Warthon, dont l'exactitude merite d'être loüée: *Jam diu est*, dit ce sçavant Anglois, *quod chartarum Monasticarum fraudes à viris eruditis detectæ fuerunt. Si quis de nostræ gentis chartis certiora velit ediscere, consulat D. Joannis Marshami præfationem ad Monasticon Anglicanum, & eruditissimi Præsulis Edwardi Episcopi Wigorniensis opus vernaculum de originibus Ecclesiæ Britannicæ. Ante utrumque D. Henricus Spelmannus, in notis ad Concilia Anglica, observaverat suspectam esse plerumque chartarum fidem, & prolato ex archivis Ecclesiæ Cantuariensis*

vetusto fragmento, docuerat chartas in Anglia sub exitum sæculi septimi scribi cœpisse, primamque omnium fuisse quam Witfredus Rex Ecclesiæ Cantuariensi dedit anno 694. Quæcunque igitur ætatem superiorem præ se ferunt certissimè sunt commentitia.

On ajoute encore dans ce même endroit, tiré de Spelman, que de celles qui ont été dans la suite écrites en Latin jusqu'au tems du Roi Edgar, la plûpart sont fausses : ce qui se justifie par les dates & par les souscriptions des Evêques. Il n'y en a pas eû un grand nombre de fausses après Edgar; mais il y en a très-peu de fausses, de celles qui ont été écrites en Saxon, soit avant, soit après Edgar ; car presque toutes celles qui ont été écrites après que les Normans furent en Angleterre, semblent avoir été fabriquées exprès, lorsque les Normans, qui étoient les maîtres, n'oubliant rien pour ôter aux Anglois par toutes sortes de voïes leurs fonds & leurs possessions, exigerent d'eux qu'ils eussent à montrer par quel droit & par quel titre ils joüissoient de leurs terres & de leurs privileges. Ce fut alors que les Moines se virent obligez de tirer de leurs Archives des titres, ou d'en fabriquer, s'ils n'aimoient mieux être chassez de

leurs Monasteres, & être réduits à une extrême pauvreté. Comme donc il eût été inutile de produire aux Normans, qui n'entendoient point l'Anglois, & qui avoient aversion pour les chartres écrites en Saxon, des titres en langue Saxone, les Moines en supposerent d'autres Latins : *Porrò ex iis quæ sequuntur usque ad Edgari Regis tempora Latinè transcripta, pars maxima esse spuria meritò censeri potest, quod mihi ex sequenti temporum appositorum & Episcoporum subscribentium collatione innotuit. Post Edgari tempora haud ita multa falsa esse posteri deprehendere, in novissimis autem, seu ante seu post Edgari tempora, chartis Saxonicè transcriptis fraus intercedit; ferè omnes enim chartæ commentitiæ post adventum Normanorum confictæ videntur, quando Normani victores fundos & possessiones ab Anglis abstrahere per fas & nefas moliti, ab his rationem reddi exegerunt, quo jure, quove titulo, terras suas & privilegia possederunt, tunc Monachis chartæ, seu ex archivis depromendæ, seu confingendæ erant, ni Cœnobiis suis deturbari, & ad inopiam redigi mallent. Chartas autem Saxonicis litteris conscriptas supposuisse parùm profuisset; has enim Normani parvipendissent, & ne levi quidem intuitu di-*

gnati essent. Normanis igitur qui Anglorum linguam & nescierunt & oderunt, chartas Saxonicas protulisse inane fuisset, atque ideò Latinæ comminiscendæ erant.

Il y eut encore une autre raison qui donna lieu aux Moines de fabriquer des chartres. Guillaume le Norman, qui disposa des biens Ecclésiastiques comme il lui plut, n'eut pas plus d'égard à l'ancienne discipline de l'Eglise, qu'aux loix de la justice. Il exemta de la jurisdiction de l'Evêque le Monastere de St. Martin *De bella* qu'il avoit fondé. Depuis ce tems là on ne put plus arrêter l'ambition des Moines, portez à obtenir de semblables exemptions pour leurs plus illustres Monasteres. Baudoüin Abbé de Saint Edmond en avoit obtenu une du Pape Alexandre, avant l'année 703. Le Pape néanmoins voulut qu'on y inserât ces termes : *Salvâ Primatis obedientiâ*, parce que l'on n'avoit point entendu parler jusqu'alors de semblables exemptions. Il ôta à Lanfranc, qui étoit Abbé, & qui étoit retourné en Angleterre, son privilege ; mais ayant eû pour successeurs des Archevêque foibles, les Moines croyant que tout leur étoit permis, mirent tout en œuvre pour s'exempter de la jurisdiction

Archiepiſcopale & Epiſcopale. Ils forgerent des Bulles & des chartres des anciens Rois, pour s'exempter de la juriſdiction de leurs Evêques, & plaidant enſuite à la Cour de Rome, ils obtinrent leurs chartres à force d'argent : *Monachi, nihil non ſibi licere rati, à juriſdictione tam Archiepiſcopali, quàm Epiſcopali, eximi quæſiverunt, confictiſque primùm Pontificum & Regum antiquiſſimorum chartis, obedientiam Epiſcopis ſuis denegarunt. Deinde in Curia Romana litigantes chartas ſuas vi pecuniæ obtinuerunt.*

De tout ce diſcours Warthon conclud, que les chartres qui exemptent les Moines de la juriſdiction ordinaire des Evêques, avant que les Normans fûſſent en Angleterre, ſont fauſſes. Car ſi les Papes avoient eû coûtume de donner aux Moines de ſi amples chartres d'exemption, comme ils le firent enſuite, il eſt certain que le Pape Alexandre en auroit accordé une très-ample à l'Abbé Baudoüin, qui étoit puiſſant & très-riche. Il eſt de plus conſtant, que Richard Archevêque de Cantorberi, dans une lettre écrite au Pape Alexandre en 1180. de la propre main de Pierre de Blois, traite de fauſſe l'exemption du Monaſtere de Malmesburi.

On ne doit point être ſurpris de ce que Warthon s'étend ſi au long ſur les fauſſes chartres des Moines d'Angleterre, qui ont été très-puiſſans, & qui avoient ſouvent des démêlez avec les Evêques de ce Royaume. Les Moines de St. Auguſtin de Cantorberi donnerent beaucoup d'affaires preſque durant tout le douziéme ſiécle aux Archevêques de Cantorberi, voulant s'exempter entierement de l'autorité Archiepiſcopale, & ils produiſirent pour ce ſujet de fauſſes lettres de l'Archevêque Saint Auguſtin & du Roi Ethelbert, & d'autres anciens privileges, outre une grande ſomme d'argent qu'ils envoyerent pour cela à Rome. Warthon prouve la verité de ce fait, par les lettres de Gilles Evêque d'Evreux au Pape Alexandre, qui ſe trouvent dans les archives de l'Egliſe de Cantorberi avec le ſceau de l'Evêque d'Evreux, autour duquel on lit : Gilles par la Grace de Dieu Evêque d'Evreux, *Ægidii gratiâ Dei Epiſcopi Ebroïcenſis*, & de l'autre côté du ſceau eſt écrit : Contre les faux privileges du Monaſtere de St. Auguſtin ; comment les Moines ont fait fabriquer ces privileges par un Moine fauſſaire de l'Abbaye de St. Medard : *Contrà falſa privilegia S. Auguſtini ; qualiter per unum*

Monachum falsarium S. Medardi adulterinis privilegiis se munierunt. M. Warthon, qui ne peut pas être suspect lorsqu'il s'agit des Moines, ayant pris leur défense en plusieurs endroits contre quelques Protestans qui les calomnioient, produit ici la lettre entiere de l'Evêque d'Evreux. Il est bon de la lire dans cette histoire, parce qu'elle contient plusieurs particularitez très-curieuses, & qui meritent qu'on y fasse attention.

Le même M. Warthon dans ce tome 2. de son histoire produit au livre 5. plusieurs vies tirées de differens Auteurs, & entr'autres celle d'Adelme Evêque de Scireburne, & la vie de S. Dunstan Archevêque de Cantorberi, composée par Osberne Moine, & grand Chantre de l'Eglise de Christ de Cantorberi. Presque dès le commencement de cette vie l'on observe, qu'en ce tems-là on ne sçavoit ce que c'étoit en Angleterre que la vie Monastique, & qu'on n'y voyoit point de Couvens de Moines; ce que Warthon confirme par quelques autres Historiens dans sa note. Il prétend, que les Monasteres d'Angleterre, avant la reformation faite par Dunstan & par le Roi Edgar, étoient autant de Couvens de Clercs séculiers, qui joüissoient de très-grands re-

venus, & qui étoient adstreints à de certaines regles. Ils chantoient tous les jours l'Office divin dans leurs Eglises, & d'ailleurs ils joüissoient des privileges des autres Clercs, & il leur étoit permis de se marier.

Osberne assûre, que la vie monastique étoit en usage dans l'Hybernie. Warthon remarque dans sa note, que ceux de Glaston soutenoient que le grand Patrice l'ancien, qui a été l'Apôtre d'Hybernie, a institué chez eux la vie Monastique, & qu'il a porté le premier la qualité d'Abbé; qu'il a été enterré dans leur païs; mais pour prouver ce qu'ils disent, ils ont fabriqué plusieurs pieces auxquelles on ne peut ajouter foi. Entre les actions les plus considerables de S. Dunstan, on rapporte ce qu'il fit à l'égard des Ecclésiastiques qui furent chassez de leurs Eglises par une ordonnance du Roi. Il est vrai que Dunstan traita fort mal les Ecclésiastiques. Si nous en croyons M. Warthon, il n'y a point de machine que cet Archevêque ne remüât pour les empêcher de se marier; mais tout ce qu'il put faire, fut que les Ecclésiastiques des Eglises Collegiales cederoient leurs places aux Moines, ou qu'ils renonceroient au mariage, ce que très-peu executerent.

On voit ensuite la vie de S. Epheg Archevêque de Cantorberi composée par le même Osberne, & celle de S. Anselme composée par Jean de Sarisberi Evêque de Chartres. Ce même tome 2. contient la vie de S. Oswald Archevêque d'Yorch, qui par les conseils de Dunstan, le Roi Edgard le voulant bien, reforma le Clergé de Wigorne. Warthon remarque dans sa note, que cet Oswald est le premier qui ait chassé les Chanoines séculiers des Eglises Cathedrales, pour y introduire des Moines ; ce qui arriva dans l'Eglise de Wigorne en l'année 969.

On lit dans ce même tome une seconde vie de S. Dunstan composée par Eadmer, & la vie de S. Wultan Evêque de Wigorne, publiée par Guillaume de Malmesburi. On y lit de plus ; p. 263. qu'il fut arrêté par un seul édit, que tous les Prêtres mariez renonceroient à leur Eglise, ou à leur mariage ; qu'il y en eut quelques-uns qui aimerent mieux abandonner leurs Eglises que leurs femmes, & que quelques-uns d'eux étant vagabonds, moururent de faim. Cependant Warthon croit, que Guillaume de Malmesburi s'est trompé en cet endroit. Il est vrai, dit-il, que le Concile de Wincester défendit en 1076. aux Chanoines

qui étoient Prêtres de se marier; mais cette défense ne fut point faite aux autres Prêtres; cela ne se fit que dans le Concile de Londres en l'année 1102.

On voit dans ce même tome 2. la vie du fameux Robert Grotthed, avec le catalogue de ses écrits, entre lesquels on met le testament des douze Patriarches, qu'il traduisit en Latin l'année 1242. selon les annales de Londres. Il est marqué dans ces annales, qu'il fut aidé par un Clerc Grec de nation, qui étoit Beneficier de l'Eglise de St. Alban. On lit dans l'Histoire dorée msf. de Jean de Tinmuth, que Robert, surnommé Grosse tête, Evêque de Lincolne, mourut en 1253. qu'il étoit Docteur en Théologie, & sçavant en trois langues, le Latin, le Grec & l'Hebreu; qu'il avoit fait plusieurs extraits des gloses des Juifs; qu'il avoit fait traduire du Grec plusieurs choses, sçavoir, les testamens des douze Patriarches & les livres de Denis, sur la nouvelle traduction desquels il fit un commentaire fort clair. On dit aussi, que Robert a écrit au Pape Innocent une lettre pleine d'invectives, parceque ce Pape exigeoit des Eglises d'Angleterre, qu'il vexoit, des choses qui ne lui étoient point duës, & qu'on le fit venir pour ce sujet à la

Cour du Pape, où se voyant molesté, il appella avec fermeté de la Cour du Pape Innocent au tribunal de JESUS-CHRIST. Il est constant, que Robert Evêque de Lincolne s'opposa fortement aux entreprises de Rome, & que Rome même fut obligée de respecter son merite. On fait encore ici mention d'un écrit de cet Evêque sur la visite de son Diocese, où il reprend les Evêques, qui, oubliant ce que leur devoir exige d'eux, ne s'appliquent qu'à recevoir leurs *procurations*, c'est à dire, leurs droits de visite : *Qui, omisso visitationis officio, intenti solùm sunt procurationibus accipiendis.*

Toute cette histoire Ecclésiastique d'Angleterre est remplie de plusieurs faits considerables, qui meritent d'être lûs dans l'original. L'Auteur a déterré le premier plusieurs pieces qui sans lui n'auroient peut-être jamais vû le jour. Il cite dans la suite de ce même tome 2. un livre mſ. de Girauld de Cambres, intitulé, *Speculùm Ecclesiæ.* Il a tiré de ce mſ. la vie de Hugues de Nonant Evêque de Coventru & de Liechfeld. On y lit, entr'autres choses dignes de remarque, que cet Evêque, qui étoit Norman, avoit été très-maltraité par les Moines, qui l'avoient chargé d'injures & de coups : *In-*

juriis illibusque lacessitus fuerat à Monachis, à quibus multa perpessus fuerat. Il s'en plaignit fortement dans une harangue qu'il fit en presence de ses confreres à Londres, dans laquelle il leur representa, que les Eglises Cathedrales étoient partout, à la reserve de l'Angleterre, tenües & gouvernées par des Clercs. La raison de cette distinction venoit, de ce que l'Evêque Augustin, qui avoit le premier converti les Anglois à la Religion Chrétienne, étoit Moine, & comme il étoit rempli de ses sentimens propres, il avoit mis des Moines dans les Eglises Episcopales. Mais quoique ce Saint homme, continüe l'Evêque de Coventru, ait fait en cela paroître son zele, on peut assûrer, sans perdre le respect qui lui est dû, que ce zele n'étoit peut-être pas selon la science, ni selon les regles de la discipline Ecclésiastique. Il est bien plus à propos de mettre des Clercs dans le gouvernement de l'Eglise, que des Moines; & il cite là-dessus St. Jerôme, qui veut que les Clercs gouvernent, & que les Moines soient gouvernez, à moins que ceux-ci n'ayent été associez au Clergé; autrement ils doivent demeurer seuls, & garder le silence dans leurs solitudes.

Warthon, dans sa note sur cet endroit, prétend que l'Evêque Hugues de Nonant s'est trompé, & que par une erreur commune à ceux de son tems, qui ignoroient ce qui s'étoit passé en Angleterre avant la conquête des Normans, il avoit crû qu'Augustin avoit mis des Moines dans les Eglises Cathedrales; ce qui n'est point vrai. Car les Moines ne furent les maîtres de ces Eglises, qu'environ quatre ou cinq cens ans après, lors qu'ils en chasserent les Chanoines. Enfin l'Evêque de Coventru exhorta ceux de ses Confreres qui avoient des Moines dans leurs Dioceses, & qui sont ici nommez en assez grand nombre, d'amasser une somme d'argent considerable pour envoyer à Rome, afin d'obtenir que les Moines fussent chassez des Eglises Cathedrales, & que les Chanoines y fussent rétablis. Ce conseil fut trouvé bon, & plut à la plûpart des Evêques. Il n'y eut que l'Archevêque de Cantorberi, qui avoit été Moine, quoique ce fût d'un autre Ordre, qui ne put souffrir que de son tems un tel changement arrivât, & un si grand déshonneur à l'état Monastique. Cet Archevêque avoit beaucoup de Literature, beaucoup de Religion & d'honnêteté; mais il n'avoit, ni cœur, ni fermeté: il

étoit facile & bon, & plus prêt à souffrir les injures, qu'à en faire à qui que ce soit. C'est pourquoi il se proposa de gagner ses Moines par sa patience & par ses liberalitez ; mais il n'en put être le maître, ils lui furent au contraire opposez en toutes choses.

Girauld de Cambres, qui est l'Auteur de cette histoire, accompagna Hugues de Nonant dans son voyage de Rome, où ce Prélat obtint par le moyen de trois mille marcs d'argent, que les Moines seroient chassez des Eglises Cathedrales qu'ils occupoient. Warthon observe dans une de ses notes, que Jean de Tinmuth rapporte dans son *Histoire d'or* mss. que l'Evêque Hugues se plaignit en presence de l'Archevêque dans un Concile assemblé en 1190. que les Moines de Coventru avoient répandu son sang, lors qu'il étoit à l'Autel. On remarquera, que Girauld de Cambres, Auteur de la vie de Hugues de Nonant Evêque de Coventru, est né en 1150. qu'il a composé plusieurs livres, & entr'autres celui qui a pour titre, *Speculum Ecclesiæ*, vers l'an 1220.

Outre les vies indiquées ci-dessus, Girauld de Cambres a encore composé celle de Galfrid Archevêque d'Yorch, fils naturel de Henri II. Roi d'Angleterre. Ce

Prélat étoit fort sçavant, eû égard à ce tems-là. On fait mention dans cette vie d'un certain Simon, Calabrois, Jurisconsulte, qui avoit une grande Literature, & qui étoit auprès du Roi qui l'aimoit. Galfrid l'envoya à Rome, accompagné du Chantre de l'Eglise d'Yorc, & de quelques autres personnes, pour rompre l'exemption de l'Evêque de Dunelme, que le Pape avoit accordée en secret, sans le consentement de la Chambre Apostolique, & sans avoir observé les solemnitez ordinaires. Ils obtinrent ce qu'ils demandoient, & en même tems un privilege pour l'Eglise d'Yorc, qui à l'avenir seroit exempte avec toute la province d'Yorc de la jurisdiction du Legat, à moins que ce Legat ne fût un Cardinal qui fit sa résidence a Rome, & qui fût envoyé du Pape en Angleterre avec la qualité de Legat *à Latere*. Les droits, ou plûtôt les vexations des Legats de Rome dans tous les lieux où ils alloient, étoient si excessifs, principalement en Angleterre, qu'on n'oublioit rien pour s'en exempter.

Dans le même tome 2. de cette histoire p.439. est une lettre de Giraud, qui contient le Catalogue des livres qu'il avoit composez. On y trouve de plus l'histoire des actions de ce Girauld, laquelle contient

plusieurs faits qui peuvent servir à éclaircir l'histoire Ecclésiastique de ce tems-là. Il nous apprend, qu'il a été disciple du fameux Pierre Comestor, qui enseignoit alors publiquement la Théologie dans Paris. Girauld fait mention d'un festin très magnifique, que les Moines de Cantorberi firent le jour de la Sainte Trinité dans leur refectoire, & où il se trouva. Il semble avoir pris plaisir à en décrire la magnificence, ou plûtôt, l'excès des differens mets qui y furent servis avec profusion, & les vins de toute sorte qu'on y bût ; mais il condamne hautement cette prodigalité des Moines, leur faisant sentir vivement, que l'argent qu'on y dépensoit auroit été bien mieux employé pour la nourriture des pauvres.

Girauld parle d'un voyage qu'il fit à Rome, où il présenta ses livres au Pape Innocent III. à qui il dit en les lui présentant : *Præstarunt alii libras, sed nos libros*, faisant allusion au mot de *libra*, parce qu'en ce tems-là les Anglois soumis entierement aux Papes ne faisoient gueres de voyage à Rome, qu'ils n'y portassent quelque somme d'argent, *libras*, pour obtenir plus facilement ce qu'ils demandoient. On fait dans cette même histoire une description assez ample de l'Hybernie, & des vices qui y regnoient.

In parle de plus dans ce même tome 2.
es Croiſes & des prédications que leur
t l'Archevêque de Cantorberi & l'Ar-
hidiacre Girauld. On y rapporte, com-
ıe une choſe ſurprenante & preſque
iraculeuſe, que l'Archidiacre, qui ne
arloit qu'en Galois & en Latin, langues
ui n'étoient point entendües du peuple,
ıſoit par ſes prédications une ſi grande
npreſſion ſur leur eſprit, que la plûpart
u ſeul ton de ſa voix fondoient en lar-
ıes, & alloient ſe croiſer. Il arriva, dit-
n, une choſe ſemblable en Alemagne,
ɔrs que Saint Bernard prêchoit en Fran-
ois pour le même ſujet, à des Alemans,
ui n'entendoient point la langue Fran-
oiſe. Il imprima dans leur eſprit une ſi
rande dévotion qu'il tira de leurs yeux
ne abondance de larmes, & qu'il obtint
'eux tout ce qu'il voulut, nonobſtant
ı dureté de leur cœur; au lieu que lors
u'il leur parloit leur propre langue, par
n Interprete qui expoſoit fidellement ce
u'il leur diſoit, ils n'en étoient nulle-
ıent touchez. Mais il n'y a rien de ſur-
renant en cela, car c'eſt plûtôt l'action
e l'Orateur & ſes geſtes qui font im-
reſſion ſur l'eſprit des auditeurs, que
es paroles. Le peuple, qui étoit déja pré-
enu de ce qu'on vouloit lui dire, ſe ſen-

toit ébranlé par l'action vehemente
Prédicateur.

On trouve dans le livre 3. des actio
de Girauld une lettre du Roi Jean cont
son élection à l'Episcopat, d'où l'on pro
ve qu'en Angleterre le Roi étoit le maît
des élections, parce qu'on ne pouvoit
faire aucune sans son consentement. I
plus, on lit dans cette même histoire, q
les Eglises de Galles & d'Ecosse n'étoie
point autrefois dépendantes de l'Egli
d'Angleterre, qui a usurpé cette domin
tion, & que s'il y a quelque prescriptio
elle est nulle, étant de mauvaise foi, o
tre que la prescription a été interromp
On accuse le Clergé du païs de Gall
d'avoir eû des concubines, & de faire su
ceder leurs enfans à leurs benefices. C
traite en particulier des élections, & l'
y parle très-mal des Moines, qui, lo
qu'ils étoient les maîtres de l'élection
n'élisoient point d'autres Evêques q
des Moines. Warthon rapporte en
lieu, dans sa note, un endroit du *Spec
lum* ms. de Girauld, où celui-ci observ
que de son tems l'élection des Moin
causoit de grands maux dans l'Egli
d'Angleterre. Il prétend, que la liber
de cette Eglise fut perduë sous un Moi
lâche, qui succeda à Thomas le Mart
da

l'Evêché de Cantorberi, & qu'à ce
e succeda un autre Moine.
'arthon soutient dans sa note, que
erté de l'Eglise d'Angleterre fut à la
ébranlée sous Thomas; mais qu'el-
t entierement perduë sous Etienne;
'il prétend justifier par la vie mſ. de
ias. L'Auteur de cette vie étoit Moi-
Cantorberi, & il écrivoit deux ans
la mort de ce Martyr. On lit en-
lans cette même vie, que Thomas
entré dans l'Archevêché de Cantor-
e la même maniere que ceux qui
ent précedé, & qui étoient de grands
saints Hommes, comme Anselme &
anc, car alors la coûtume étoit, que
ois d'Angleterre donnoient les Evê-
a qui ils vouloient, & s'il se faisoit
lection, c'étoit dans la Chapelle du
n sa presence, où se trouvoient auſ-
s qu'il y appelloit. Cette sorte d'en-
lans l'Episcopat étoit alors reputée
canonique: *Certè Thomas talem ha-
ngressum in Archiepiscopatum, qua-
lii ante eum, etiam magni & sancti
habuerunt, sicut Anselmus, Lan-
us. Nam tunc fuit consuetudo Regum
ia, quod dabant Episcopatus vacan-
i vellent, & si fiebat electio in Capel-
gis ipso Rege præsente, cum aliis per*

cum vocatis , & tunc reputabatur talis ingressus satis canonicus. (Vita S. Thomæ Martyris apud Warthon.)

Girauld ajoute plusieurs autres observations, sous prétexte de résoudre quelques questions qui lui avoient été proposées. Il semble avoir pris plaisir à décrire les débauches infames des Chanoines du païs de Galles, qui avoient des concubines publiques dans leurs maisons, où elles accouchoient, & ils y gardoient aussi les nourrices de leurs enfans. Cet Auteur s'étend au long sur ces infamies des Chanoines du païs de Galles, comme si elles n'avoient été qu'en ce païs-là. Mais Warthon remarque, dans sa note sur cet endroit, que la coûtume des Chanoines de se marier à des concubines n'étoit pas moins en Angleterre, que dans le païs de Galles; ce qu'il prouve par les paroles mêmes de Giraud dans son *Speculum*. Warthon ajoute, que c'étoit un veritable mariage, quoique Girauld se soit servi du mot de *concubines*. En effet, la plûpart des Prêtres de ce tems-là avoient des femmes, non seulement en Angleterre & dans le païs de Galles, mais en beaucoup d'autres lieux, ce qu'on étoit obligé de tolerer. Ces mariages se celebroient solemnellement, & dans les formes ordinaires.

le finis ici mes extraits de l'*Anglia*
a de Mr. Warthon, ouvrage qui me-
assûrément de tenir sa place dans les
illeures bibliotheques. L'Auteur est du
nbre de ces Protestans moderez d'An-
erre, qu'on appelle communément
scopaux. S'il a produit dans son his-
e plusieurs pieces qui décrient la con-
:e des Moines, il n'a point été pous-
cela par un esprit de parti; au con-
re, il étoit si peu prévenu contre les
ines, qu'il les a défendus contre le fa-
ıx Docteur Bornet; mais il ne pou-
gueres agir autrement, parceque les
ines, sur tout les Benedictins, qui
ıt été très-puissans en Angleterre, où
ont occupé plusieurs Eglises Cathe-
es, il ne se pouvoit pas faire qu'il ne
rencontrât souvent à son chemin.
s après tout, quelque chose qu'on
de leur conduite, qui n'a pas toû-
s été loüable, on doit leur rendre cet-
stice, qu'ils ont été très-utiles à la
gion & à la Republique des Lettres.

CHAPITRE VII.

De Academia Parisiensi, qualis primò fuit in insula, & Episcoporum scholis, liber. Auctore Claudio Hemereo, è Societate Sorbona, Doctore Theologo. Parisiis, in 4°. *sumptibus Sebastiani Cramoisi.*

IL y a déja quelque tems que le livre de Mr. Hemeré, Théologien de Paris, & de la Maison de Sorbonne, commence à devenir un peu rare. Ce sçavant Docteur ne fait pas remonter bien haut l'origine des Ecoles de Paris, dont l'établissement n'a rien d'extraordinaire. Il est certain que les Ecoles étoient autrefois dans les maisons des Evêques, qui avoient seuls le droit d'enseigner. Il n'y a qu'eux qui soient les veritables Docteurs ; tous les autres qui ont pris ce titre honorable, qui subsiste encore aujourd'hui dans l'Eglise Grecque, ne l'ont pû prendre que dépendamment d'eux, étant comme leurs Vicegerans. Cette Eglise a un Διδάσκαλος, ou *Docteur* de l'Evangile, un Docteur des Epîtres de Saint Paul, & un Docteur des Pseaumes. La création des Universitez en Occident n'est fondée que

sur les privileges des Papes, & ils sont plûtôt *titulati Magistri*, que de veritables Docteurs. Le droit de décider des matieres qui regardent la Religion ne leur appartient point indépendamment des Evêques; & c'est ce que le Docteur Hemeré semble insinüer dès le commencement de son livre.

Ce Théologien dit dès le chap. 1. qu'on doit ainsi distinguer l'âge de l'Academie de Paris. Elle a pris sa naissance dans l'entrée des maisons Episcopales, elle s'est ensuite étendüe dans le voisinage, ou fauxbourgs, où elle prit quelque accroissement, principalement dans l'Isle Nótre-Dame, & ayant ensuite quitté cette Isle, elle se transporta sur la montagne: *Academiæ Parisiensis ætas sic videtur distinguenda, ut nata in frontisteriis Episcoporum paucisque suburbanis, ad aliquod incrementum primò adoleverit; tùm insulâ relictâ commigravit in montem Leucitium.* Il ajoute dans ce même chap. 1. que selon Gregoire de Tours le palais Episcopal prit le nom d'Ecole sous Saint Germain Evêque de Paris; mais cette remarque ne contient rien d'extraordinaire, puisque le lieu où l'on enseignoit étoit la maison de l'Evêque, non seulement à Paris, mais partout ailleurs; &

c'est ce que nôtre Docteur prouve dans le chap. 2. de son ouvrage, lorsqu'il dit que les Ecoles de Paris étoient dans le parvis du temple proche le Palais Episcopal : *Scholas Parisiacas fuisse in paraviso, seu vicinia Basilicæ & Palatii Episcopalis.*

Les palais des Evêques, continuë le Docteur Hemeré, étoient autrefois des Ecoles, lorsque les Evêques se chargeoient du soin pénible d'enseigner : *Palatia ipsa Episcoporum olim scholæ fuerunt, cùm Præsules gravem & molestam docendi curam ipsi sustinerent.* La situation de ces Ecoles en augmenta la commodité, le parvis étant d'une assez grande étenduë : *Quin etiam auxit commoditatem situs Scholarum lata patensque area paravisi.* L'Auteur prend de là occasion de parler assez au long des Ecoles des Chanoines, lesquelles étoient dans le Cloitre, & où l'on élevoit & instruisoit les personnes les plus qualifiées. Il y en venoit même d'Italie, & d'autres differens endroits, qui se faisoient aussi Chanoines ; & c'est ce qui porta nos Rois à accorder plusieurs beaux privileges à ce Cloitre, & à l'Eglise de Paris. On rapporte ici plusieurs de ces privileges.

Guillaume de Champello, qui a fondé l'Ecole de Saint Victor, dit encore He-

meré, étoit Archidiacre de Paris, & il enseignoit en 1105. dans le Cloitre, comme on le voit dans Abailard. Peu de tems aprés suivirent Pierre de Poitiers, Pierre le Chantre, Pierre Lombard, & autres. Il cite en ce méme lieu une chronique manuscrite, où on lisoit qu'en 1169. aprés Maitre Pierre le Mangeur, *Manducator*, Maitre Pierre de Poitiers tint la Chaire de Théologie dans Paris: *Parisiis post Magistrum Petrum Manducatorem Petrus Pictaviensis Cathedram Theologicam tenuit*; que ce *Mangeur*, qu'on nomme communément *Comestor*, étant Doyen de l'Eglise de Troye publia sa fameuse histoire scholastique, qu'il dédia à Guillaume Archevéque de Sens, qui fut ensuite Archevéque de Rheims.

On lit dans cette méme chronique ms. citée par le Docteur Hemeré, que Pierre de Poitiers, outre les sentences, les distinctions & les postilles, inventa des arbres, qui contenoient les histoires de l'ancien Testament, pour l'usage des pauvres Ecoliers, qui étoient écrites sur des parchemins: *Dicitur Petrus Pictaviensis, præter sententias, distinctiones & postillas, pauperibus Clericis consulens, excogitasse arbores historiarum veteris Testamenti in*

pellibus depingere. On trouve encor jourd'hui quelques-uns de ces pa mins dans les bibliotheques de plus Colleges de Paris. On lit encore da même Chronographe, que la Chai Théologie de Paris étoit veritable l'Ecole de Théologie qui étoit da parvis de Nôtre-Dame : *Cathedram logicam Parisiensem re vera esse sch Theologicam paravisi*, dans laquell illustres Professeurs nommez ci-d faisoient des *leçons de l'Ecriture sa In qua illi Professores sacras Litteras d runt.* On nomme parmi ces Profes Roscelin Chanoine de Tours.

On voit par ce récit, que dan premiers tems de l'Ecole de Paris o enseignoit que l'Ecriture sainte, Théologie questionnaire qui y regn core aujourd'hui n'y ayant point é troduite que dans la suite. Nos Doct dit Hemeré, firent ensuite deux de leçons, dont l'une étoit sur la B & l'autre sur les saints Peres, dont ils noient quelques extraits. Les plus ciens Professeurs de l'Ecole de Paris pliquoient uniquement à la prem qui étoit celle de l'Ecriture ; car les res doctorales n'avoient point enco troduit toutes ces subtilitez scholast

i ont été inventées depuis : *In duplex* *us nostri postea lectiones suas distinxe-* *it ; alterum è sacris Bibliis , alterum* *ntentiis Patrum : in priori solo vetustissi-* *schola Parisiensis Magistri versati sunt ;* *dum enim pulpita Theologorum scho-* *icas argutias exceperant.*

Mais après que Porretanus , continüe Docteur Hemeré , Hugues de Saint ctor , Pierre Abailard & Pierre Lom-d , eurent introduit dans l'Ecole de is cette Théologie questionnaire , ou thode de disputer , *altercatricem il-* *disputandi methodum admiserunt* , ils uterent aux leçons de la Bible un au-genre de leçons , & on donna le nom *Sententiarii* à ceux qui s'appliquoient e second genre de leçons : *Ad Bi-* *as lectiones alterum genus addiderunt ,* *quo qui sudarunt Sententiarii appellati.* c'est là l'origine de ces deux ordres Professeurs differens qui subsistent en-e aujourd'hui dans l'Ecole de Paris , ır les uns sont appellez *Bibliques* , ou fesseurs de l'Ecriture , & les autres *tentiarii : Illinc itaque duo sunt ordines* *stituti Professorum , qui ad nostra usque* *ıla servato discrimine etiam permanse-* *t , quorum alii Biblici , alii Senten-* *ii.* Les premiers donnoient des postil-

les & des gloſes ſur le texte ſacré ;
autres, qui faiſoient profeſſion de s'e
cer dans des diſputes ſubtiles, con
ſoient des ſommes de Théologie
art & méthode, les diviſant par art
& par ſections : *Illi poſtillis & glo*
ſacros textus enarrabant. Hi ſubtile
rendi genus ſectati ſummas colligebant
ficiebantque rerum quarumcumque Th
gicarum, eaſque aptâ convenientiqu
tione digeſtas per articulos & ſectione
ponebant.

Si nous en croyons Hemeré, Hu
de S. Victor eſt le premier qui ait fa
recüeil des Sentences des Peres, 8
en ait publié une ſomme vers l'an 1
car la ſomme d'Abailard étoït une
ple introduction à l'Ecriture ſainte,
me il le dit lui même dans la préfa
ſon introduction, quoiqu'il lui ait
né le titre de *Somme*, nom qui étoït
fort en uſage. Mais tout le monde
vient que Pierre Lombard a ſurpaſſé
les autres Docteurs en cette ſorte c
cüeils de Sentences tirées des Peres :
mus, quod ſciam, dit Hemeré, *P*
ſententias collegit Hugo Victorinus
ſummam ſententiarum edidit, de qu
lippus Bergomenſis ad annum 1120.
qua ab Abailardo ſacra eruditionis ſ

conscripta, introductio fuit divinæ Scripturæ, ut ipse docet prologo ejusdem introductionis. Librum tamen inscripsit summæ nomine jam trito atque usitato; sed in eo genere vigiliarum scholarum Petrus Lombardus omnium judicio palmam tulit.

En effet le fameux Pierre Lombard, à qui l'on a donné la qualité de *Maitre des Sentences*, s'acquit une si grande reputation parmi les Docteurs de Paris, qu'ils ne consulterent plus d'autres livres que sa somme, dans leurs leçons, pour ce qui étoit des Peres. Il leur tenoit lieu de guide; c'étoit leur oracle. Ils firent des commentaires sur son recüeil, se mettant peu en peine de lire les Peres dans la source; il leur servoit d'original. Voilà quelle a été l'origine & le progrès de la fameuse Ecole de Paris, dont les leçons dégenererent enfin en de pures subtilitez. On y abandonna presque entierement l'étude des livres sacrez. Si l'on citoit l'Ecriture sainte, c'étoit ordinairement la glose qu'on faisoit aller de pair avec le texte, n'étant pas moins authentique dans l'esprit des Docteurs, que le pur texte de la Bible: *Dicit glossa.*

Cette négligence de l'étude des livres sacrez fut cause que lorsque l'heresie de Luther s'éleva dans l'Eglise, il se trou-

va peu de Théologiens Catholiques assez habiles pour refuter solidement les nouveautez de cet heresiarque, qui ne reconnoissoit pour fondement de la Religion, que la seule Ecriture sainte. Le Cardinal Cajetan, qui étoit très-sçavant dans la Théologie scholastique, ne fut pas longtems sans s'appercevoir que l'étude des livres sacrez avoit été trop négligée dans les Ecoles; ce qui l'obligea de s'y appliquer ensuite tout entier: mais il étoit trop tard, parceque l'Eglise avoit déja reçu une playe qu'il ne fut pas possible de guerir; & ce mal même continüa encore quelque tems dans l'Ecole de Paris, où la Théologie scholastique regnoit trop pour y être détruite tout à coup. Et encore aujourd'hui il n'y a que deux Professeurs de l'Ecriture sainte, & même une des Chaires qu'on nomme Royale est assez nouvelle, puisqu'elle a été fondée par Henri IV. Je laisse le reste du livre de Mr. Hemeré, sçavant Docteur de Sorbonne, qui merite d'être lû, parcequ'il contient de très-belles recherches sur la naissance & le progrès de la fameuse Ecole de Paris, que les Docteurs de cette Ecole ont comparée au cheval de Troye, dont il étoit sorti tant de grands Hommes.

CHAPITRE VIII.

Recherches curieuses des monnoyes de France, par Claude Bouteroüe Conseiller en la Cour des monnoyes. A Paris, in folio *chez Edme Martin.*

QUoique l'impression de cet ouvrage, qui est excellent, ne soit pas fort ancienne, il y a déja néanmoins longtems qu'on n'en trouve plus d'exemplaires chez les Libraires de Paris, & qu'il n'est point dans leur commerce ordinaire. L'Auteur n'y parle pas seulement des monnoyes de France, mais aussi de quelques autres, & principalement de celles des Hebreux. Il fait venir le mot de sicle d'un nom Hebreu, qui signifie *peser*, & qu'ils donnoient à leurs especes, parcequ'ils les prenoient au poids.

Bien qu'il ne soit pas tout à fait exact, lorsqu'il parle des anciennes monnoyes des Hebreux, & qu'il ne sçût pas la langue Hebraïque, il n'a pas laissé de trouver la veritable lecture de quelques sicles Samaritains, qui a été ignorée de Scaliger, de Wilalpandus, du P. Morin, & de plusieurs autres sçavans Critiques de

ces derniers tems. Il n'a pas attribüé avec eux à David de certaines monnoyes Samaritaines où ſont gravées ces deux lettres, *ſcin, daleth*, comme ſi elles ſignifioient *ſicle de David*; mais il a bien vû que ces deux lettres étoient des lettres numerales, qui ſignifioient *l'année quatriéme* de Simeon Prince des Maccabées, ayant découvert le nom de Simeon dans quelques-unes de ces monnoyes. Cet endroit merite d'être lû, parce qu'on peut prouver de là, & de quelques autres endroits, que les monnoyes Samaritaines, qui ſe trouvent encore aujourd'hui dans pluſieurs cabinets, ne ſont point plus anciennes que les Princes Aſmonéens, ou Maccabées. Il eſt ſurprenant, qu'un homme qui ne paroit pas avoir ſçû la langue Hebraïque, ait mieux connu les ſicles, les demi-ſicles & les quarts de ſicles, écrits en caractéres Samaritains, que nos plus ſçavans Hebraïſans, & même que les plus doctes Rabbins.

Outre les belles & curieuſes recherches de Bouteroüe ſur les monnoyes, on trouve dans ſon livre quelques remarques pleines d'érudition, de bon ſens, & même lorſqu'il dit p. 245. » S. Remi ordonna par ſon teſtament, que du vaſe d'or » peſant dix livres que le Roi Clovis lui

„ avoit donné, il en fût fait une petite „ tour & un calice orné d'images : *Turriculam & imaginatum calicem.* Flodoard en la vie de Laudo Evêque de Rheims : „ *Turrim quoque auream quam ad votum* „ *suum fabricari fecerat, posuit super alta-* „ *re B. Mariæ Rhemensis Ecclesiæ. lib.* 2. „ *c.* 6. Mais il semble que cette tour n'é- „ toit employée que pour resserrer la pa- „ tene & le calice dont on se servoit à la „ Messe, ou avec lequel on distribuoit „ au peuple le sacré sang dans la Commu- „ nion sous les deux especes, qui étoit „ nommé, *calix ministerialis.*

Bouteroüe cite là-dessus Gregoire de Tours, qui dit : *Acceptâ turre Diaconus in qua ministerium Dominici corporis habebatur ferre cœpit ad ostium.* " Ce *ministe-* „ *rium corporis Domini* ne se peut enten- „ dre que du calice & de la patene pour „ la sainte Eucharistie. Elle étoit conser- „ vée dans des colombes d'or, ou dans „ des calices à deux anses, que l'on po- „ soit sur l'autel avec les reliques & les „ images des Saints les jours de ceremo- „ nie, *in imaginario ordine*, ou que l'on „ enfermoit dans les sacristies, ou dans „ les trésors des Eglises, *in armario*, qui „ étoient dans le corps de l'Autel. Bouteroüe cite le Concile de Tours : *Ut corpus*

Domini in altari, non in imaginario ordine, ideſt, inter imagines, ne figura ideò putaretur; " ou comme portent quel-
„ ques originaux : *Non in armario, ſed*
„ *ſub Crucis titulo reponatur*, c'eſt à dire,
„ qu'elle ſeroit ſuſpendüe dans quelque
„ vaſe ou calice au deſſous de la Croix,
„ qui étoit ordinairement poſée au haut
„ de la contretable, parceque ſi l'hoſtie
„ eut été poſée ſur la table de l'autel, elle
„ ſe fut toujours trouvée *in imaginario or-*
„ *dine*, avec les reliques & les images des
„ Saints qui en faiſoient le principal or-
„ nement, comme il fut ordonné par le
„ 5e. Concile de Rheims : *Nihil ſuper al-*
„ *tare ponatur niſi capſa cum Sanctorum*
„ *reliquiis, & quatuor Evangelia.* J'ai rapporté au long ces paroles de Bourreroüe, parcequ'elles éclairciſſent le *miniſterium corporis Dominici*, que quelques-uns de nos Théologiens ont expliqué du Corps de Jesus-Christ, comme ſi on liſoit *myſterium corporis Dominici*; & elles expoſent auſſi le veritable ſens de ces autres paroles, *in imaginario ordine*, qui ne ſont pas claires d'elles mêmes, & ſur la ſignification deſquelles on eſt partagé.

CHAPITRE IX.

nnis Ludovici Vivis de causis corruptarum Artium libri septem. Edit. Brugis, in 8°. *ann.* 1531.

Uoique cet ouvrage de Vivés touchant la corruption des Arts & des
ences ne soit plus gueres depuis long-
s dans le commerce ordinaire des Li-
ires, on ne sçauroit trop en re-
nmander la lecture à ceux qui s'appli-
nt à l'étude des belles Lettres. J'ose
me le mettre au dessus de tout ce qu'E-
ne, qui étoit son intime ami, a don-
au Public sur la belle Literature. Vi-
fait paroitre dans ces livres touchant
lécadence des Arts & des Sciences un
nd fond d'érudition profane, & beau-
p de jugement. Il n'y est pas si fort
liqué à traiter des Arts liberaux, qui
t le sujet de ces sept livres, qu'il n'y
le de tems en tems d'excellentes leçons
morale, & de ce qui regarde même la
ligion.

Outre ces sept livres de la décadence
Arts, Vivés a inseré dans ce même
ume un second tome, qui a pour ti-
: *De tradendis disciplinis, sive de insti-*

tutione Christiana , *de la maniere* *seigner les Sciences* , *ou de l'instit* *Chrétienne*. Ce second tome , qui tient cinq livres , est rempli de l pensées touchant la Religion, que c vant Auteur a mêlées judicieusement les matieres qui regardent les choses fanes. Il établit dans son premier cette belle maxime, que la pieté est l ritable sagesse , & qu'elle doit être l gle des autres sciences : *Nam oporte reliquarum institutionum canonem* ; en qu'il veut que son Sçavant soit en m tems homme de bien. Il expose dan second livre quelles doivent être les litez d'un bon Maître. Il veut sur t choses qu'il ait, non seulement de l' & de l'érudition , mais qu'il soit de bonnes mœurs. Il y apprend aux tres de quelle maniere ils doivent in re leurs jeunes Ecoliers ; & il y traite ne maniere docte & judicieuse cette tion , qui est très-importante pou ducation des jeunes gens , si on instruire les enfans dans les maiso leur pere, ou dehors dans les C ges ? Il apporte l'exemple de Cice qui fut instruit par Q. Scevola, homm che & constitué en dignité, parce lors chez les Romains les vieillard

risoient point cet emploi, qu'ils
ient être d'une grande utilité pour
en de leur Republique.
ivés dans son troisiéme livre recom-
de l'étude des langues, dont il fait
l'utilité, comme étant la porte des
nces & des Arts : *Fores disciplinarum*
um atque Scientiarum. Il dépeint au
rel le caractere de ces Maîtres qui
ignent dans les Colleges, qui de-
nent, dit-il, si arrogans, qu'ils
euvent souffrir qu'on s'oppose à leurs
mens, se croyant infaillibles, en-
: qu'ils ne veulent ceder à personne,
ils sont remplis d'eux mêmes :
ut nemo, dit-il, *in schola contradi-*
raceptori, indunnt supercilium atque
gantiam, & iniquissimè ferunt repug-
sibi quemquam ; itaque in sententia
inacissimè perseverant, ne quid decidat
oritati si cesserint. Il décrit au long
s ce même livre le caractere de ces
tres en Grammaire, auxquels il don-
e belles regles pour l'instruction de
s Ecoliers, & même pour la leur
re. Il indique les bons Grammai-
s, qu'on doit mettre entre les mains
jeunes Ecoliers, préferablement aux
es, & les principaux livres Latins
ls doivent lire. Quoique nous soyons

aujourd'hui bien plus riches en c
de Literature qu'on ne l'étoit au
Vivés , on ne doit pas laiſſer de
que ce ſçavant Homme dit ici
choix qu'on doit faire des bons
Latins, dans la lecture deſquels i
très-exercé. Vivés fait ſur le ch
Ecrivains Grecs les mêmes re
qu'il a faites ſur celui des Auteurs
& ce qu'il en rapporte eſt fort juc
& merite d'être lû. Il y fait cc
entr'autres les vertus & les défau
mere. Si l'on en croit Vida, don
porte les propres paroles, ce Po
très-grands défauts, auquel on do
rer Virgile & les autres Poëtes La

Le même Vivés dans ſon livre
me vient aux autres Arts, dont
d'une maniere docte & judicie
fort inſtructive. Il ſuppoſe d'abo
la connoiſſance des langues ne do
l'entrée pour acquerir les Scienc
Arts, & que le Grec & le Latin
les langues des Sçavans, ne ſon
plus utiles que le François & l'Eſ
ſi on ne penetre plus avant : *Me*
homines ſtudioſi, dit-il, *ſi nihil a*
linguis, ad fores tantùm perveniſſe
tium & ante illas aut certè in veſtib
ſari, nec plus eſſe Latinè & Gra

*àm Gallicè & Hispanè, usu dempto
s ex linguis eruditis potest accedere, nec
guas omnes labore illo propter seipsas
gnas esse, hoc est, si nihil aliud quæra-
r; quippe propter exteriorem utilitatem
ummodo parantur, ut ad ea penetre-
us quæ linguis illis includuntur, velut the-
uris quibusdam, pulchra atque admiran-*
. Il parle d'abord de la Dialectique,
r laquelle il s'étend assez au long, & il
ent ensuite à la Rhetorique. Il observe
ue ces deux Arts tendent à la chicane,
qu'il en faut détourner ceux qui de leur
turel ont l'esprit porté à la dispute, &
ême ceux qui sont trop soupçonneux
qui interpretent tout en mal. Il ajoute,
ue ces deux Arts renferment beaucoup
malice, & qu'ainsi ils ne conviennent
s aux personnes fourbes & malicieuses,
aux séditieux & aux vindicatifs : *Utra-
e Ars, & Dialectica & Rhetorica,
eosa ex se, est ad co tentionem & per-
taciam proclivis; ideò rixoso & conten-
so ingenio neganda, item suspicari in
jus, omnia enim illuc detorquebit. Affert
iam utraque Ars malitia plurimùm; id-
cò nec malitiosum ingenium & ad frau-
m faciendam paratum instrui illis conve-
; sed nec malo viro tradenda, nempè
litioso, venali, iracundo &c.* Voilà

une étrange peinture que Vivés f
ces deux Arts, comme s'ils étoien
pernicieux qu'utiles à un Etat ; ce
seroit aisé de confirmer par plu
exemples. J'ajouterai seulement à
ce que les Anciens ont dit de la Rh
que, que c'est un Art de mentir,
ψεύδεσθαι τέχνη, *Ars mentiendi.*

Vivés explique assez au long da
même livre, à l'occasion de la Rh
que, en quoi consiste ce qu'on a
imitation. Il établit pour maxime,
Quintilien, qu'on ne doit point s
poser un seul Auteur pour l'imiter,
que perfection qu'il ait, non pas
Ciceron, parceque quelque parfai
soit Ciceron, il ne renferme pas
*Habet quidem optima Cicero, sed n
nia, nec solus*; & par là il condam
grands imitateurs de Ciceron, qui ét
de son tems, principalement en I
& qui ne reconnoissoient aucun mot
veritablement Latin, qui ne fût
Ciceron. Il avoüe néanmoins que
tation des paroles de Ciceron est u
sûre; mais il ajoute, qu'il n'en e
de même de sa diction, qu'il est trè
ficile d'imiter: car à moins, dit-il
la bien atteindre, on tombe dans u

de ſuperfluitez, ſans force, & tri-
dont Ciceron n'eſt gueres éloigné,
qu'il n'y tombe jamais. Ainſi l'on
dire, que le ſtile de Ciceron, pour
ıi eſt de ſa diction, eſt inimitable. Il
rtain que de ſon tems même plu-
ı grands Hommes ne purent ſouffrir
tile, trop diffus & Aſiatique.
: ſçavant Homme traite encore dans
ême livre 4. de quelques autres
, & en particulier de la Medecine,
tant un Art qui n'eſt fondé que ſur
nples conjectures, ceux qui l'exer-
doivent prendre de très-grandes pré-
ons pour ne rien hazarder. Il blâme
un grand nombre de Medecins, qui
ɔngent qu'à gagner de l'argent par
rt ſi incertain; vice qui n'eſt encore
ırd'hui que trop commun, même
Paris, où l'on voit pluſieurs Mede-
, qui, avec peu d'experience & de
ité, ne laiſſent pas d'amaſſer beau-
de bien par leur ruſe & leur ſçavoir
Politien a eû raiſon de dire dans
le ſes lettres, qu'un malade doit plus
dre de la part du Medecin, que de
aladie: *Plus eſt à Medico periculi,
à morbo* *.

ɔlit. epiſt. lib.1. ep.6.

une étrange peinture que Vivés fait de ces deux Arts, comme s'ils étoient plus pernicieux qu'utiles à un Etat ; ce qu'il seroit aisé de confirmer par plusieurs exemples. J'ajouterai seulement à cela ce que les Anciens ont dit de la Rhetorique, que c'est un Art de mentir, ἡ τοῦ ψεύδεσθαι τέχνη, *Ars mentiendi.*

Vivés explique assez au long dans ce même livre, à l'occasion de la Rhetorique, en quoi consiste ce qu'on appelle imitation. Il établit pour maxime, après Quintilien, qu'on ne doit point se proposer un seul Auteur pour l'imiter, quelque perfection qu'il ait, non pas même Ciceron, parceque quelque parfait que soit Ciceron, il ne renferme pas tout. *Habet quidem optima Cicero, sed nec omnia, nec solus*; & par là il condamne ces grands imitateurs de Ciceron, qui étoient de son tems, principalement en Italie, & qui ne reconnoissoient aucun mot pour veritablement Latin, qui ne fût dans Ciceron. Il avoüe néanmoins que l'imitation des paroles de Ciceron est utile & sûre ; mais il ajoute, qu'il n'en est pas de même de sa diction, qu'il est très difficile d'imiter : car à moins, dit-il, de la bien atteindre, on tombe dans un stile

de superfluitez, sans force, & tri-
dont Ciceron n'est gueres éloigné,
qu'il n'y tombe jamais. Ainsi l'on
lire, que le stile de Ciceron, pour
i est de sa diction, est inimitable. Il
rtain que de son tems même plu-
grands Hommes ne purent souffrir
ile, trop diffus & Asiatique.
sçavant Homme traite encore dans
ême livre 4. de quelques autres
& en particulier de la Medecine,
tant un Art qui n'est fondé que sur
nples conjectures, ceux qui l'exer-
loivent prendre de très-grandes pré-
ons pour ne rien hazarder. Il blâme
in grand nombre de Medecins, qui
ngent qu'à gagner de l'argent par
t si incertain; vice qui n'est encore
rd'hui que trop commun, même
Paris, où l'on voit plusieurs Mede-
qui, avec peu d'experience & de
ité, ne laissent pas d'amasser beau-
de bien par leur ruse & leur sçavoir
Politien a eû raison de dire dans
e ses lettres, qu'un malade doit plus
lre de la part du Medecin, que de
ladie: *Plus est à Medico periculi,
à morbo* *.

lit. epist. lib.1. ep.6.

Vivés, après avoir parlé de la medecine du corps, traite dans son livre cinquiéme de la medecine de l'ame. Il fait consister la conduite de la vie dans la prudence, qui est, selon lui, une addresse d'accommoder toutes les choses aux lieux, aux tems, aux personnes & aux affaires: *Prudentia verò peritia est accommodandi omnia queis in vita utimur, locis, temporibus, personis, negotiis.* Il fait naitre la prudence de deux choses, sçavoir, du jugement & de l'experience; puis il explique en quoi consiste la prudence, & quels sont les moyens d'y parvenir. Il donne de grandes loüanges à l'histoire, sans laquelle les Arts ne sçauroient subsister. *Artes ipsa ne constare quidem possunt, si historiam sustuleris*; ce qu'il justifie amplement par plusieurs recherches curieuses & utiles. Il s'étend ensuite sur les Historiens; & comme de son tems les impostures du fameux Annius de Viterbe avoient fait illusion à plusieurs personnes, principalement en Espagne & en Italie, il décrie cet Auteur de toute sa force, & il remarque judicieusement, que les histoires que cet Ecrivain avoit fabriquées sous des noms spécieux, étoient fort du goût des hommes ignorans & oisifs: *Commentum*

mentum e, dit-il, *quod indoctis & otiosis hominibus mirè allubescit*.

L'histoire Grecque, ajoute le même Vivés, est très-fabuleuse jusqu'aux Olympiades, on n'y peut discerner le vrai d'avec le faux, & celle même qui suit n'est pas exempte de mensonges. Darés de Phrygie & Dycles de Crete, dit-il, sont des fictions de ceux qui ont voulu se divertir de la fameuse bataille de Troye : *Dares Phrygius & Dycles figmenta sunt eorum qui de bello famosissimo voluerunt ludere*. Il observe, après Tite-Live, que l'origine des Romains est obscure, parceque l'usage des lettres étoit rare avant la prise de Rome par les Gaulois. *Quòd ante urbem à Gallis captam rarus esset Litterarum usus, ut inquit Livius*. Enfin il caractérise judicieusement les Historiens Grecs & les Latins, & faisant un détail succinct de tous les Historiens qui sont venus à sa connoissance, il descend jusques à ceux de ces derniers tems.

Après ce détail, qui n'est nullement ennuyeux, il gemit de voir qu'on ait si peu de soin d'écrire l'histoire de l'Eglise, qui est, selon lui, remplie de mensonges, qu'on a voulu couvrir du prétexte specieux de pieté, comme s'il étoit plûtôt permis de forger de fausses histoires en

matiere de Religion, qu'en des matieres profanes ; ce qu'il attribuë à l'esprit de ceux qui ont composé ces fausses histoires, & qui ont eû plus d'égard à leur propre genie, qu'à la verité des faits qu'ils énonçoient : *Quæ de iis* (Divis nostræ religionis) *scripta sunt, prater pauca, quædam multis sunt commentis fœdata, dùm qui scribit affectui suo indulget, & non quæ egit Divus, sed quæ ille egisset cùm vellet, exponit, ut vitam dictet animus scribentis, non veritas, fuere qui magno pietatis loco ducerent mendaciola pro religione confingere.*

Dans ce même livre, qui est le cinquiéme & le dernier du second tome, intitulé, *De tradendis disciplinis,* nôtre sçavant Auteur traite de la Philosophie morale, dont les préceptes, dit-il, doivent être tirez de l'Ecriture sainte, des disciples de JESUS-CHRIST, qui sont ses Interpretes, & des saints Peres. Il ajoute, que plus la doctrine approche de la source, plus elle est pure. Après avoir traité des Arts & des Sciences, il examine quelle doit être la vie des Sçavans : *De vita & moribus Eruditi.* Ce discours contient de très-belles regles, & il découvre en même tems les défauts de ces Sçavans. Qui que ce soit, dit-il, ne doit point croire

l ſoit parvenu au plus haut degré de
ſcience. Pourquoi un homme aura-
honte d'apprendre quelque choſe d'un
e homme, puiſque le genre humain
pas eû honte d'apprendre des bêtes
ieurs choſes ? Il reprend fortement,
Saint Paul, la grande arrogance des
vans, qui, tout ſçavans qu'ils ſont,
rent une infinité de choſes, & ſe
npent très-ſouvent. Il produit là-deſ-
un mot de Theophraſte, qui dit, que
ue chacun ſçait n'eſt qu'une très-pe-
partie des choſes qu'il ignore. Il veut
le Sçavant rapporte tout à Dieu, &
l'étude commence par la priere, don-
pour exemple Saint Thomas & quel-
autres Saints. Il loüe Socrate, qui
t, qu'il n'avoit pas le tems d'inter-
r les fables des Poëtes, puiſqu'il
connoiſſoit pas encore ſoi-même,
'il étoit ridicule que celui qui ne ſe
oiſſoit point voulût pénetrer des
s qui ne le regardoient nullement :
*ulum ſit, eum qui ſe non novit aliena
ari.*

ne des choſes que Vivés reprend le
dans les Sçavans, eſt de voir que
gnorans ſoient plus moderez dans
paſſions, que ceux qui donnent aux
s une infinité de préceptes pour re-

gler leurs mœurs. L'innocence de la v
dit ce sçavant Homme, est un meill
maître, que la science de ces Sçavai
qui font souvent injure aux Lettres; u
troupe de Lettrez, ajoute-t'il, appelle
siécle heureux, lorsqu'il y a bien
l'érudition ; mais le veritable bonh
d'un siécle, est lorsque les Sçavans pr
quent ce qu'ils ont lû, & ce qu'ils f
profession d'enseigner aux autres : *Tu*
studiosorum vocat sæculum felix in quo m
ta sit eruditio; *non est verò id felix sæcul*
sed illud quùm homines docti re ipsa præst
quod legerunt, quod profitentur, quod a
præscribunt.

Je serois trop long, si je voulois r
porter tous les beaux préceptes que
vés donne aux Sçavans pour la condu
de leur vie. Il leur recommande sur t
tes choses, de vivre en paix les uns a
les autres. Il est très-honteux, dit-il,
voir, que les larrons & les personnes
fames vivent dans une plus grande uni
que les gens de Lettres : *Turpissimum*
nobis, latrones & lenones majore inter
consensione vivere, quàm eruditos. Il v
que le Sçavant soit lent à décider, & q
ne se rende point opiniâtre dans ses s
timens : *Erit vir doctus in definiendo l*
tus, in asseverandò minimè pertinax; q

prenne bien garde de ne ſe point tromper dans ce qu'il condamne, pour ne pas condamner temerairement un homme qui a plus de raiſon que lui. Il dit auſſi en ce même endroit quelque choſe touchant les plagiaires, & contre ceux qui portent envie à la grande érudition des autres. Sur quoi il rapporte les paroles de Themiſtocle, qui diſoit, qu'il n'avoit encore rien fait de grand, puiſqu'il n'avoit point d'envieux.

Outre ces deux tomes, qui regardent les Arts, Vivés en a ajouté un troiſiéme ſur la même matiere; mais qui n'eſt pas ſi conſiderable que les deux premiers, quoiqu'il renferme néanmoins de très-bonnes remarques. Mais pour n'être pas long je finis ici ce que j'avois à dire ſur les livres de ce ſçavant Homme. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on les remît ſous la preſſe, pour les rendre plus publics qu'ils ne ſont. Je n'ai vû que l'édition de Bruges *in* 8°. qui eſt aſſez correcte, & qui contient 612 pages d'un aſſez petit caractere. Il reſte de dire deux mots du ſtile de Vivés, qui n'a pas eû à la verité l'eſprit de quelques Ciceroniens de ſon tems, qui ne trouvoient rien de veritablement Latin, s'il n'avoit été pris & imité ſervilement de Ciceron. Mais après tout

son stile ne laisse pas d'être pur, tant pour les mots, que pour la diction ; c'est un stile didactique, & propre à instruire. Cet Auteur est à la verité plus resserré dans ses expressions qu'Erasme, mais cette abondance de mots sent plus le Déclamateur & le Sophiste, qu'un Ecrivain sage & judicieux. Cette abondance de mots est plûtôt un défaut qu'une perfection. En un mot, le stile de Vivés est pur & châtié. Il n'a rien de dur, ni de sec, & il ne peut être obscur qu'à l'égard de ceux qui n'ont pas une connoissance exacte de la langue Latine, & des bons Auteurs qui ont écrit en cette langue. Son érudition n'est point trop affectée, car il ne dit rien qui ne serve de preuve à ce qu'il avance. On ne peut pas l'accuser d'avoir cité trop souvent les Auteurs payens, puisqu'ayant à parler des Arts, il ne pouvoit pas mieux faire, que d'avoir recours aux Ecrivain qui les ont inventez, & qui les ont culti vez avec beaucoup de soin. Sa dialecti que n'a, ni épines, ni subtilitez ; il suivi les Stoïciens en ce qu'ils ont bon. Les extraits que j'ai rapportez so mairement des livres de ce sçavant & dicieux Ecrivain, sont des preuves n nifestes de tout ce que j'ai avancé en sant l'éloge de Vivés.

CHAPITRE X.

Commentarius historicus de disciplina in administratione Sacramenti Pœnitentiæ, tredecim primis sæculis in Ecclesia occidentali & hùc usque in orientali observatâ, & in decem libros distinctâ, Autore Joanne Morino Blesensi Congregationis Oratorii D. N. Jesu-Christi Presbytero. Parisiis, in folio, *sumptibus Gaspari Methuras, anno* 1651.

ON peut assûrer librement, qu'il n'y a point d'ouvrage de Théologie qui merite mieux d'ètre lù, mème par les plus habiles Théologiens, que le Commentaire historique du P. Morin, sçavant Prêtre de l'Oratoire, sur l'administration du Sacrement de la Pénitence, principalement pour ce qui regarde la discipline durant les XIII premiers siécles de l'Eglise, tant en Occident, qu'en Orient. Ce sçavant homme a très-bien rempli dans le corps de son ouvrage, qui est d'un travail immense, ce qu'il promet dans le titre. Cependant comme les livres n'ont ordinairement cours dans le monde que par rapport à la capacité de ceux qui les lisent, celui-ci fut plusieurs

années sans être presque lû de person
Les Théologiens avoient de la pein
goûter un ouvrage qui n'étoit point c
forme aux maximes reçûës dans les E
les. J'ai appris de l'Imprimeur de Pa
qu'il fut près de dix ans sans en deb
presque aucun exemplaire. Ceux mê
qui étoient le plus interessez à le faire
loir, sçavoir, les gens de Port-Roy
parce qu'il étoit conforme en plusi
endroits à leur doctrine, furent les p
miers à le décrier : ils s'apperçurent
l'Auteur, qui appuyoit souvent leurs s
timens dans son commentaire, les a
retractez dans sa préface, où il les a
quoit même personellement, les trait
de brouillons, & de gens ennemis d
paix, qui veulent rétablir d'anciens u
ges qui n'étoient plus en pratique
puis longtems ; car c'est d'eux don
parle à la fin de sa préface, lorsqu'il
que dans les questions qu'il traite il n
firme rien, dans la persuasion où il ét
qu'il a pû se tromper, & qu'il s'est mê
trompé souvent, étant fort éloigné d
confiance de certaines gens, qui v
droient qu'on fit revivre d'ancien
coûtumes qui étoient entierement éte
tes. *Tibi igitur*, dit le Pere Morin, p
lant à ceux qui liront son ouvrage, *I*

edere maximè velim id quod verissimum , de his omnibus quæstionibus me tanm disputare probabiliter, nihil asserere, cilè credere me falli potuisse, & sæpissiè falsum esse; tantoperè absum ab eorum nfidentia qui mores hos inter mortuos revare vellent. La raison qu'il apporte :n avoir usé ainsi, c'est que les choses nt il traite sont très-anciennes, trèsscures, & la plûpart hors d'usage, & ii ont changé selon les tems: *Res sunt tiquissimæ, obscurissimæ, maximâ ex parobsoleta, & labente tempore diversissimæ 'ervationes sæpius inducta & super inEta.* Il dit encore dans cette même préce, que c'est une très-grande folie de sputer, non seulement contre ce que ute l'Eglise croit, mais aussi contre ce i'elle pratique generalement; car la foi : l'Eglise n'est pas seulement la ree de nôtre foi, mais aussi ses actions nt la regle des nôtres, & sa coûtume it être la regle de la nôtre: *Insolentisna igitur est insania, non modò disputacontrà id quod videmus universam Ecesiam credere; sed etiam contrà id quod idemus eam facere; fides enim Ecclesiæ m modò regula est fidei nostræ, sed etiam ?tiones ipsius, actionum nostrarum; con-*

ſuetudo ipſius conſuetudinis quam obſervare debemus.

Toute cette préface du P. Morin doit être lûë avant qu'on liſe ſon ouvrage, parce qu'elle a été faite dans la vûë d'adoucir & de reſtreindre quelques propoſitions, qu'il avoit avancées peut-être un peu trop librement; & il eſt excuſable, en ce qu'il ne pouvoit pas prévoir pluſieurs diſputes qui s'éleverent dans Paris ſur ces matieres quelques années après que ſon ouvrage étoit preſque achevé, où l'on cenſura des propoſitions qu'il ſembloit appuyer; & c'eſt de quoi il avertit ſes Lecteurs dans cette même préface, de peur qu'on ne le ſoupçonnât d'avoir exprès entrepris ſon ouvrage dans ces tems de broüilleries qui avoient d'abord éclaté dans Paris, & qui s'étoient répanduës enſuite dans toute la France: *De quo judicavi neceſſarium*, dit-il, *Chriſtiane Lector, te commonefacere, ne ſuſpicareris ad illud aggrediendum in turbinibus me excitatum qui ab annis ſeptem Pariſiis primùm eruperunt, indèque per univerſam Galliam volitarunt & coruſcarunt.* On voit bien qu'il veut indiquer par là les diſputes que les gens de Port-Royal ſuſciterent ſur les matieres de la Pénitence, auxquels les Jeſuites s'oppoſerent forte-

ment. Il croit que ces diſputes étant entre deux partis Catholiques, on doit plûtôt travailler à les moderer, qu'à les aigrir par des remedes : *His accedit, quod cùm iſta lis inter Catholicos oborta ſit, delenda potiùs & verbis lenienda, quàm remediis exacerbanda.*

Il a été à propos de donner ici tous ces avertiſſemens, parceque dans pluſieurs Dioceſes, où les Eccléſiaſtiques tiennent des conferences par ordre de leurs Evêques, on leur preſcrit entr'autres livres, pour les matieres qui regardent la Pénitence, cet excellent ouvrage du P. Morin, qu'on ſuit aveuglément & ſans aucune reſtriction. L'on ne prend pas garde que ce Pere dit lui-même, qu'il ne prononce point des arrêts, & que dans cette matiere de diſcipline, il faut ſuivre la pratique du tems, & s'accommoder aux uſages reçus ; autrement on cauſe des ſéditions dans l'Egliſe, ſous prétexte de vouloir obſerver une ancienne coûtume. Toute nouveauté, dit-il, qui s'inſinüe, ou peut s'inſinüer dans l'eſprit du peuple, eſt ſuſpecte, & doit être reprimée par l'autorité des Magiſtrats, car l'hiſtoire nous apprend, que pluſieurs Republiques ont été renverſées pour des ſujets aſſez legers : *Eſt enim res periculoſa,*

turbulenta, seditionibus obnoxia, cui pro prudentia suâ debent obviam ire Magistratus, ne hæc novitas antiqui moris observandi prætextu armata, Reipublicæ, quod plerùmque solet contingere, detrimentum inferat; legere enim est multas Respublicas levibus ejusmodi occasionibus non modò perturbatas, sed etiam eversas, aut in aliam formam perversas; novitas quæ in plebis animos se se insinuat, aut insinuare potest, in omni Republica meritò suspensa est, nisi Reipublicæ Proceres, penes quos illius administrandæ potestas, eam examinaverint. Enfin ce fut apparemment pour de semblables raisons que Monsieur le Chancelier Seguier refusa d'accorder un nouveau privilege pour la réïmpression de ce livre du P. Morin, à quelques Libraires de Paris qui le lui demanderent, quand le têms de l'ancien privilege fut expiré. Ce sage Magistrat ayant demandé l'avis de quelques Docteurs de Sorbonne, ils lui conseillerent de ne point donner de privilege pour la réïmpression du commentaire historique du P. Morin sur l'administration de la Pénitence. Peut-être eut-il été mieux de l'accorder; car les Libraires de Paris n'ont pas manqué d'avoir recours à la Hollande pour le réïmprîmer, & on a mis à la tête du livre, à Anvers, pour

que le lieu de l'impreſſion ne fût pas ſuſpect.

Ce fut encore pour de ſemblables raiſons, que les Chanoines Réguliers de l'Abbaye de S. Victor ayant demandé à cet illuſtre & ſage Magiſtrat un privilege pour imprimer quelques anciens Penitentiels qui étoient en manuſcrit dans leur bibliotheques, & quelques vieux Scholaſtiques, à l'imitation du P. Morin, il le leur refuſa hautement; parcequ'on lui fit entendre, qu'en matiere de diſcipline Ecclésiaſtique il falloit ſuivre celle qui étoit en uſage, parceque les innovations dans ces ſortes de matieres étoient toujours dangereuſes, & ne manquoient point de cauſer des broüilleries dans l'Etat & dans l'Egliſe. J'ai crû devoir ici faire toutes ces reflexions, pour l'utilité de ceux qui liſent cet excellent ouvrage du P. Morin, afin qu'ils ne ſoyent pas plus déciſifs ſur ces matieres, que l'Auteur même, qui a inſeré de ſi ſages précautions dans ſa préface, où il apporte ce bel axiome de S. Cyprien, qu'une coûtume qui n'eſt point fondée ſur la verité, eſt une vieille erreur : *Conſuetudo ſine veritate vetuſtas erroris eſt*.

Je pourrois encore ajouter à tout cela, que dans le corps même de ſon ouvrage

il fait profession d'être plûtôt simple Historien, que Dogmatique. C'est de la sorte que dans son liv. 9. c. 10. où il explique la maniere dont on recevoit en Occident les heretiques qui avoient été baptisez hors de l'Eglise, & qui y rentroient, après avoir exposé les differens sentimens qui étoient là-dessus, & les differentes coûtumes, il ajoute, qu'il fait le devoir d'un Historien, & non pas d'un Théologien, parceque cela est au-dessus de sa capacité. *Historici*, dit ce sçavant Prêtre de l'Oratoire, *non Theologi provinciam cepimus; scimus enim quantùm hoc ingenii nostri tenuitatem superet. Ideò sufficit nobis* τὸ ὅτι *fideliter ex antiquis Auctoribus retulisse. Si quid difficile hinc oriatur, illius interpretationem à Theologis expecto, quorum censura omnia dicta mea conjecturasque lubentissimè submitto. Neminem tamen adeò austerum & inhumanum fore credimus, ut nobis irascatur & succenseat, quòd nonnulla dicta Patrum quæ moribus nostris comparata negotium facessant, luce aliquâ per conjecturas nostras perfundere adnitamur.* Ces seules paroles du P. Morin suffisent pour nous faire voir qu'il n'a voulu rien décider sur des matieres si difficiles à penetrer; mais qu'il a seulement apporté

ses conjectures, les soumettant au jugement des plus habiles Théologiens.

CHAPITRE XI.

Fides Ecclesiæ orientalis, Gabrielis Metropolitæ Philadelphiensis opuscula, nunc primùm de Græcis conversa cum notis uberioribus, quibus nationum orientalium persuasio de rebus Eucharisticis, ex libris præsertim manuscriptis, vel nondùm Latio donatis, illustratur. Operâ ac studio Richardi Simonis, è Congregatione Oratorii. Parisiis, apud Gasparum Meturas, anno 1671. In 4°.

IL n'y a gueres de livres qui meritent plus d'être lûs par les Théologiens, que cet ouvrage, où la croyance des societez Chrétiennes du Levant est exposée d'une maniere solide & judicieuse. L'Auteur le publia fort à propos, pour suppléer à quelques défauts des gens de Port-Royal, qui dans leur tome 1. de la Perpetuité de la foi sur le Mystere de l'Eucharistie, contre le Ministre Claude, avoient donné en quelque maniere occasion à ce Ministre de leur objecter, qu'ils n'avoient produit contre lui que des pieces qui lui paroissoient suspectes,

& qui n'avoient pour garants que des p
ſonnes qui étoient d'une Communi
contraire à la ſienne. Il demandoit av
inſtance qu'on lui produisît les origina
des actes qu'on lui oppoſoit, n'étant
obligé, diſoit-il, d'ajouter foi aux pr
ductions de ſes parties. Quoique
Claude raiſonnât plûtôt en Procureur
Palais, qu'en Théologiens, M. Sim
crut qu'il étoit à propos de le ſatisfai
& de montrer par des actes authentiqu
que ce Miniſtre, qui avoit fait illuſ
par ſes ſubtilitez à pluſieurs de ſon par
étoit dans l'erreur, & qu'il conteſt
fort mal à propos des faits dont la ver
ſautoit aux yeux de ceux qui avoient qu
que connoiſſance de la croyance des E
ſes d'Orient; c'eſt pourquoi il cher
avec ſoin, ſans néanmoins ſortir de
ris, tous ces originaux que le Mini
demandoit, & par là il lui ferma en
rement la bouche.

Meſſieurs de Port-Royal avoient op
ſé au Miniſtre Claude des témoigna
très-précis de la croyance des Grecs ſu
tranſubſtantiation, tirez des opuſc
de Gabriel Archevêque de Philadelph
mais comme ils ne les avoient citez qu
François, de la maniere qu'ils les avoi
lûs dans le Cardinal du Perron, ce

re qui ne cherchoit qu'à chicaner, ·ejetta, comme venant de la part d'un :vain qui lui étoit suspect, & pour ner quelque couleur à son inscription :aux, il disoit que le Cardinal du Per- , qui citoit ordinairement les Au- :s Grecs dans leur langue, n'avoit ci- elui-là qu'en François. Il étoit aisé de ondre en deux mots à l'objection du iistre, qui étoit une pure chicane. Il avoit qu'à lui produire les paroles mê- ; de Gabriel de Philadelphie, dont opuscules desquels il étoit question ient été imprimez en Grec à Venise, ui se trouvoient dans plusieurs biblio- ques de Paris. Mais les Auteurs de la petuité, au lieu de répondre directe- nt à l'objection du Ministre, ne lui fi- t que des réponses indirectes. Ils crû- t bien répondre à des faits par de purs onnemens. Le Ministre, qui n'étoit : moins subtil qu'eux en matiere de lectique, tâchoit d'éluder par d'au- ; raisonnemens toutes les raisons de ses ersaires, qui soutenoient avec raison, il n'y avoit aucune apparence que le rdinal du Perron eut cité faussement ouvrages d'un Auteur Grec moderne, i avoient même été citez depuis en ec par Allatius & par Arcudius. Mais

cette réponse ne satisfaisoit pas entierement le Ministre, qui ne cherchant qu'à chicaner, disoit qu'Allatius & Arcudius étoient des Grecs Latinisez qui ne meritoient aucune croyance. Ce fut ce qui porta M. Simon, pour couper pied à toutes ces chicanes, de faire imprimer en Grec & en Latin les opuscules de l'Archevêque de Philadelphie, où le terme de *μετουσίωσις*, qui en Grec est la même chose que celui de *transsubstantiatio* en Latin, se trouve plusieurs fois d'une maniere claire & sans aucune ambiguité. Gabriel établit dans ces mêmes opuscules l'adoration des saints dons dans l'Eucharistie aprés leur consécration. En un mot, Gabriel de Philadelphie ne differe en rien de la croyance des Latins, non seulement sur ces deux articles, mais aussi sur tout ce qui regarde les Sacremens, tant en general, qu'en particulier.

Mais parceque le Ministre Claude pouvoit répondre, que cet Archevêque Grec, qui faisoit sa résidence ordinaire dans Venise, où ses ouvrages avoient été imprimez, étoit un Grec latinisé, qui avoit étudié dans les Ecoles d'Italie, où il avoit puisé les sentimens & même les expressions des Théologiens Latins, Mr. Simon prévient cette objection dans ses notes,

il prouve, que loin que Gabriel ait
un Grec latinisé, il a écrit un ou-
ge en Grec vulgaire contre le Concile
Florence, lequel ouvrage a été im-
né en Angleterre, par des Grecs
smatiques ennemis de Rome. Et pour
plus grand éclaircissement, il distin-
deux sortes de Grecs schismatiques,
t les uns n'ont eû aucun commerce
: les Latins ; les autres, qui ont étu-
, ou à Padoüe, ou dans d'autres Eco-
d'Italie, la Théologie scholastique,
rvent à la verité des termes scholasti-
s des Latins, mais ils ne conviennent
: eux que dans les expressions & dans
néthode, ou maniere d'écrire, &
i quoiqu'ils conviennent avec eux sur
ieurs dogmes fondamentaux, ils
u pas pour cela pris des Latins ces
mes ; mais ils ont seulement imité
s expressions, pour s'expliquer avec
de netteté. Messieurs de Port-Royal,
n'ont pas distingué ces deux sortes de
es schismatiques comme a fait Mr.
on, n'ont pas répondu assez précisé-
it & avec assez de netteté aux lieux
muns du Ministre Claude, sur ce qui
rde les Grecs, que ce Ministre appel-
ins cesse *latinisez*, & qui font tout le
oüement de son faux systeme.

M. Claude ne s'étoit pas contenté de s'inscrire en faux contre les ouvrages de Gabriel Archevêque de Philadelphie, qu'il n'avoit jamais lùs, & qui cependant n'étoient pas fort rares ; mais il rejettoit tout ce que Messieurs de Port-Royal avoient cité tiré des Liturgies orientales, parce qu'ils n'en avoient produit que des versions qui avoient été faites par des Auteurs qui lui étoient suspects, quoi qu'il fût plus difficile de satisfaire là dessus le Ministre, parceque les originaux de ces Liturgies orientales écrites en Syriaque, en Arabe & en Ethiopien, ne se trouvoient pas facilement, Mr. Simon n'a pas laissé de déterrer par ses soins les veritables originaux de ces Liturgies, qu'il a produites dans leurs langues, en caracteres néanmoins Hebreux, faute de caracteres Syriaques, Arabes & Ethiopiens : *Cæterùm*, dit-il à la fin de sa préface, *ut illa charactéribus Hebraïcis ederentur quæ Syrica & Arabica exstant, nulla fecit Religio, sed typorum inopia.* En effet, l'Arabe & le Syriaque étant des dialectes de la langue Hebraïque, on ne pouvoit rien faire de mieux, que de donner les extraits de ces Liturgies orientales en caracteres Hebreux, faute de caracteres Syriaques & Arabes.

'est de cette maniere qu'en ont usé les
's dans plusieurs livres écrits en Ara-
& même quelques sçavans Ecrivains
étiens. Mr. Simon a donc inseré dans
notes sur les opuscules Grecs de Ga-
l de Philadelphie, des extraits au-
ntiques des Liturgies Syriaques, non
ement des Maronites & des Jacobi-
mais aussi de celles des Nestoriens
l avoit en original ; & parce qu'il est
tant que celles des Maronites ont été
uchées & corrigées dans le Missel Sy-
ue des Maronites imprimé à Rome,
eû recours à des exemplaires manus-
de ces Liturgies Syriaques des Ma-
tes, qui sont les mêmes que celles
Jacobites. On ne sçauroit trop re-
mander la lecture de cet ouvrage de
Simon aux Théologiens, soit Ca-
iques, soit Protestans, parceque la
ance des Eglises d'Orient est peu con-
à la plûpart, & cet Auteur ne s'est
t arrêté à de simples raisonnemens,
:té droit aux faits dont il étoit ques-
, & il les a appuyez par des preuves
üit qu'il a mises dans une si grande
ence, que les Protestans mêmes les
prévenus contre la croyance de l'E-
: Romaine ne peuvent pas raisonna-
ient les revoquer en doute. En effet,

il fait profeſſion d'être plûtôt ſimple Hiſtorien, que Dogmatique. C'eſt de la ſorte que dans ſon liv. 9. c. 10. où il explique la maniere dont on recevoit en Occident les heretiques qui avoient été baptiſez hors de l'Egliſe, & qui y rentroient, aprés avoir expoſé les differens ſentimens qui étoient là-deſſus, & les differentes coûtumes, il ajoute, qu'il fait le devoir d'un Hiſtorien, & non pas d'un Théologien, parceque cela eſt au-deſſus de ſa capacité. *Hiſtorici*, dit ce ſçavant Prêtre de l'Oratoire, *non Theologi provinciam cepimus; ſcimus enim quantùm hoc ingenii noſtri tenuitatem ſuperet. Ideò ſufficit nobis τὸ ὅτι fideliter ex antiquis Auctoribus retuliſſe. Si quid difficile hinc oriatur, illius interpretationem à Theologis expecto, quorum cenſura omnia dicta mea conjecturaſque lubentiſſimè ſubmitto. Neminem tamen adeò auſterum & inhumanum fore credimus, ut nobis iraſcatur & ſuccenſeat, quòd nonnulla dicta Patrum quæ moribus noſtris comparata negotium faceſſant, luce aliquâ per conjecturas noſtras perfundere adnitamur.* Ces ſeules paroles du P. Morin ſuffiſent pour nous faire voir qu'il n'a voulu rien décider ſur des matieres ſi difficiles à penetrer; mais qu'il a ſeulement apporté

ses conjectures, les soumettant au jugement des plus habiles Théologiens.

CHAPITRE XI.

Fides Ecclesiæ orientalis, Gabrielis Metropolitæ Philadelphiensis opuscula, nunc primùm de Græcis conversa cum notis uberioribus, quibus nationum orientalium persuasio de rebus Eucharisticis, ex libris præsertim manuscriptis, vel nondùm Latio donatis, illustratur. Operâ ac studio Richardi Simonis, è Congregatione Oratorii. Parisiis, apud Gasparum Meturas, anno 1671. In 4°.

IL n'y a gueres de livres qui meritent plus d'être lûs par les Théologiens, que cet ouvrage, où la croyance des societez Chrétiennes du Levant est exposée d'une maniere solide & judicieuse. L'Auteur le publia fort à propos, pour suppléer à quelques défauts des gens de Port-Royal, qui dans leur tome 1. de la Perpetuité de la foi sur le Mystere de l'Eucharistie, contre le Ministre Claude, avoient donné en quelque maniere occasion à ce Ministre de leur objecter, qu'ils n'avoient produit contre lui que des pieces qui lui paroissoient suspectes,

& qui n'avoient pour garants que des personnes qui étoient d'une Communion contraire à la sienne. Il demandoit avec instance qu'on lui produisît les originaux des actes qu'on lui opposoit, n'étant pas obligé, disoit-il, d'ajouter foi aux productions de ses parties. Quoique M. Claude raisonnât plûtôt en Procureur du Palais, qu'en Théologiens, M. Simon crut qu'il étoit à propos de le satisfaire, & de montrer par des actes authentiques, que ce Ministre, qui avoit fait illusion par ses subtilitez à plusieurs de son parti, étoit dans l'erreur, & qu'il contestoit fort mal à propos des faits dont la verité sautoit aux yeux de ceux qui avoient quelque connoissance de la croyance des Eglises d'Orient ; c'est pourquoi il chercha avec soin, sans néanmoins sortir de Paris, tous ces originaux que le Ministre demandoit, & par là il lui ferma entierement la bouche.

Messieurs de Port-Royal avoient opposé au Ministre Claude des témoignages très-précis de la croyance des Grecs sur la transubstantiation, tirez des opuscules de Gabriel Archevêque de Philadelphie ; mais comme ils ne les avoient citez qu'en François, de la maniere qu'ils les avoient lûs dans le Cardinal du Perron, ce Mi-

nistre qui ne cherchoit qu'à chicaner, les rejetta, comme venant de la part d'un Ecrivain qui lui étoit suspect, & pour donner quelque couleur à son inscription en faux, il disoit que le Cardinal du Perron, qui citoit ordinairement les Auteurs Grecs dans leur langue, n'avoit cité celui-là qu'en François. Il étoit aisé de répondre en deux mots à l'objection du Ministre, qui étoit une pure chicane. Il n'y avoit qu'à lui produire les paroles mêmes de Gabriel de Philadelphie, dont les opuscules desquels il étoit question avoient été imprimez en Grec à Venise, & qui se trouvoient dans plusieurs bibliotheques de Paris. Mais les Auteurs de la Perpetuité, au lieu de répondre directement à l'objection du Ministre, ne lui firent que des réponses indirectes. Ils crûrent bien répondre à des faits par de purs raisonnemens. Le Ministre, qui n'étoit pas moins subtil qu'eux en matiere de dialectique, tâchoit d'éluder par d'autres raisonnemens toutes les raisons de ses adversaires, qui soutenoient avec raison, qu'il n'y avoit aucune apparence que le Cardinal du Perron eut cité faussement les ouvrages d'un Auteur Grec moderne, qui avoient même été citez depuis en Grec par Allatius & par Arcudius. Mais

cette réponse ne satisfaisoit pas entierement le Ministre, qui ne cherchant qu'à chicaner, disoit qu'Allatius & Arcudius étoient des Grecs Latinisez qui ne meritoient aucune croyance. Ce fut ce qui porta M. Simon, pour couper pied à toutes ces chicanes, de faire imprimer en Grec & en Latin les opuscules de l'Archevêque de Philadelphie, où le terme de *μετουσίωσιν*, qui en Grec est la même chose que celui de *transsubstantiatio* en Latin, se trouve plusieurs fois d'une maniere claire & sans aucune ambiguité. Gabriel établit dans ces mêmes opuscules l'adoration des saints dons dans l'Eucharistie après leur consécration. En un mot, Gabriel de Philadelphie ne differe en rien de la croyance des Latins, non seulement sur ces deux articles, mais aussi sur tout ce qui regarde les Sacremens, tant en general, qu'en particulier.

Mais parceque le Ministre Claude pouvoit répondre, que cet Archevêque Grec, qui faisoit sa résidence ordinaire dans Venise, où ses ouvrages avoient été imprimez, étoit un Grec latinisé, qui avoit étudié dans les Ecoles d'Italie, où il avoit puisé les sentimens & même les expressions des Théologiens Latins, Mr. Simon prévient cette objection dans ses notes,

où il prouve, que loin que Gabriel ait été un Grec latinisé, il a écrit un ouvrage en Grec vulgaire contre le Concile de Florence, lequel ouvrage a été imprimé en Angleterre, par des Grecs schismatiques ennemis de Rome. Et pour un plus grand éclaircissement, il distingue deux sortes de Grecs schismatiques, dont les uns n'ont eû aucun commerce avec les Latins; les autres, qui ont étudié, ou à Padoüe, ou dans d'autres Ecoles d'Italie, la Théologie scholastique, se servent à la verité des termes scholastiques des Latins, mais ils ne conviennent avec eux que dans les expressions & dans la méthode, ou maniere d'écrire, & ainsi quoiqu'ils conviennent avec eux sur plusieurs dogmes fondamentaux, ils n'ont pas pour cela pris des Latins ces dogmes; mais ils ont seulement imité leurs expressions, pour s'expliquer avec plus de netteté. Messieurs de Port-Royal, qui n'ont pas distingué ces deux sortes de Grecs schismatiques comme a fait Mr. Simon, n'ont pas répondu assez précisément & avec assez de netteté aux lieux communs du Ministre Claude, sur ce qui regarde les Grecs, que ce Ministre appelle sans cesse *latinisez*, & qui font tout le denoüement de son faux systeme.

M. Claude ne s'étoit pas contenté de s'inscrire en faux contre les ouvrages de Gabriel Archevêque de Philadelphie, qu'il n'avoit jamais lûs, & qui cependant n'étoient pas fort rares ; mais il rejettoit tout ce que Messieurs de Port-Royal avoient cité tiré des Liturgies orientales, parce qu'ils n'en avoient produit que des versions qui avoient été faites par des Auteurs qui lui étoient suspects, quoi qu'il fût plus difficile de satisfaire là dessus le Ministre, parceque les originaux de ces Liturgies orientales écrites en Syriaque, en Arabe & en Ethiopien, ne se trouvoient pas facilement, Mr. Simon n'a pas laissé de déterrer par ses soins les veritables originaux de ces Liturgies, qu'il a produites dans leurs langues, en caracteres néanmoins Hebreux, faute de caracteres Syriaques, Arabes & Ethiopiens : *Cœterùm*, dit-il à la fin de sa préface, *ut illa characteribus Hebraïcis ederentur quæ Syrica & Arabica exstant, nulla fecit Religio, sed typorum inopia.* En effet, l'Arabe & le Syriaque étant des dialectes de la langue Hebraïque, on ne pouvoit rien faire de mieux, que de donner les extraits de ces Liturgies orientales en caracteres Hebreux, faute de caracteres Syriaques & Arabes.

Et c'eſt de cette maniere qu'en ont uſé les Juifs dans pluſieurs livres écrits en Arabe, & même quelques ſçavans Ecrivains Chrétiens. Mr. Simon a donc inſeré dans ſes notes ſur les opuſcules Grecs de Gabriel de Philadelphie, des extraits authentiques des Liturgies Syriaques, non ſeulement des Maronites & des Jacobites, mais auſſi de celles des Neſtoriens qu'il avoit en original; & parce qu'il eſt conſtant que celles des Maronites ont été retouchées & corrigées dans le Miſſel Syriaque des Maronites imprimé à Rome, il a eû recours à des exemplaires manuſcrits de ces Liturgies Syriaques des Maronites, qui ſont les mêmes que celles des Jacobites. On ne ſçauroit trop recommander la lecture de cet ouvrage de Mr. Simon aux Théologiens, ſoit Catholiques, ſoit Proteſtans, parceque la croyance des Egliſes d'Orient eſt peu connüe à la plûpart, & cet Auteur ne s'eſt point arrêté à de ſimples raiſonnemens, il a été droit aux faits dont il étoit queſtion, & il les a appuyez par des preuves de fait qu'il a miſes dans une ſi grande évidence, que les Proteſtans mêmes les plus prévenus contre la croyance de l'Egliſe Romaine ne peuvent pas raiſonnablement les revoquer en doute. En effet,

le Miniſtre Claude, à qui l'Auteur envoya ſon livre, avoüa franchement à ſes meilleurs amis, qu'il avoit écrit avec trop de précipitation ſur des matieres qu'il n'avoit pas aſſez étudiées. Mr. Allix ſon confrere, qui ne l'aimoit pas, & qui avoit un peu plus de connoiſſance de ces matieres, diſoit quelquefois en raillant, que M. Claude étoit déſorienté.

J'ajouterai encore à tout ce que je viens de dire, qu'on voit des marques évidentes de la ſincerité & de la bonne foi de M. Simon dans tous les actes qu'il a produits. Il n'a fait aucune difficulté de relever les Inquiſiteurs de Rome, qui ont alteré exprès quelques Liturgies orientales ſans aucune raiſon, pour les ajuſter à leurs idées. C'eſt ce qu'on peut voir dans les Liturgies des Maronites, qui ont été retouchees & corrigées exprès dans leur Miſſel Syriaque imprimé à Rome, qu'il a rétabli ſur des exemplaires mſſ. de ces Liturgies. Ces Reformateurs n'ont pas pris garde, qu'ils corrigeoient mal à propos des choſes qui ſe trouvent dans les Liturgies Grecques, qui ſont la ſource & l'origine d'où toutes les autres Liturgies orientales ont été tirées. Ces Inquiſiteurs ont auſſi retouché & corrigé mal à propos la Liturgie Armenienne,

ıut dans la verſion Latine qui en a
mprimée à Rome, & qui ne peut
d'aucun uſage; ſi ce n'eſt chez les
eniens qui ont été réünis avec l'Egli-
omaine. Mr. Simon a auſſi fait voir,
les notes ſur Gabriel de Philadel-
, que le Miniſtre Claude s'eſt ſervi
e fauſſe verſion de la Liturgie Coph-
aduite en Arabe, dans un paſſage
Saumaiſe a traduit fauſſement, par
ort aux préjugez de ceux de ſa ſecte,
oici ce que dit Mr. de Saumaiſe, dans
lettre écrite au Miniſtre Daillé:
nc invocationem non eo fine per-
ut Spiritus ſancti gratia in panem
vinum illabatur, ejuſque efficacia
adhæreat, ut converſis ſubſtantiis
poris & ſanguinis præſentia eâ ratio-
adſit, ut eadem corpore & ſanguine
ni ſumenti inſit, fideli, infidelive;
Sacerdos Cophtita qui in hac pre-
ione omnium perſonam induit, auc-
eſt ut panis & vinum in Cœna fiat
pus & ſanguis Chriſti ritè ſumenti-
s & Spiritus ſancti gratia ſanctifica-

Miniſtre le Faucheur, & après lui
laude, s'étoient ſervis de la verſion
M. de Saumaiſe ſur l'Arabe, pour dé-
ner le veritable ſens de cette priere,

qui se trouve dans toutes les Liturgies orientales de la même maniere, & sans aucune varieté pour le sens. „ Vous „ voyez, dit M. Claude, que cette invo- „ cation ne s'y fait pas pour faire descen- „ dre la grace du St. Esprit sur le pain & „ sur le vin, & y attacher son operation „ de telle sorte, que changeant les subs- „ tances la presence du corps & du sang „ soit telle, qu'elle demeure en corps & „ en sang à tout ce qui le recevra, soit „ fidelle, ou infidelle; mais ce Prêtre „ Cophte, qui fait son invocation au „ nom de tous, veut que ce pain & ce „ vin que nous recevons en la Céne de- „ vienne le corps & le sang de N. Sei- „ gneur à ceux qui le recevront dûëment, „ & que le St. Esprit aura premierement „ sanctifiez &c.

Mais Mr. Simon, qui produit les propres termes de la version Cophte-Arabe, les traduit de la sorte selon leur veritable sens, dans ses notes sur Gabriel de Philadelphie p. 189. *Tu mitte super nos gratiam Spiritus S. tui, ut purificet & convertat has oblationes propositas in corpus & sanguinem Servatoris nostri*, & il découvre en même tems ce qui a jetté Saumaise dans une erreur si manifeste, & qui saute aux yeux de ceux qui ont la moindre

connoissance de la langue Arabe :
t que tout habile Critique qu'il étoit
confondu deux lettres qui ont la mê-
figure dans l'Arabe, & qui ne diffe-
t l'une de l'autre, que par de certains
nts qu'on met dessus, & qu'on nom-
diacritiques : *Literarum procul dubio*
& n. similitudine, dit Mr. Simon en
même endroit, *quæ maxima est, quòd*
us tantùm apicis in exemplari ms. dis-
pent, deceptus fuit ; & ut illa punc-
diacritica haud infrequenter omittun-
, forsan ille apex à suo codice aberat.
Critique n'a pas osé prononcer abso-
nent que Saumaise ait alteré exprès le
s des paroles de cette Liturgie Coph-
Arabe, mais seulement que Saumaise,
n'eut pas été prévenu de son Calvinis-
, devoit jetter les yeux sur les autres
urgies orientales, qui conviennent
tes parfaitement, & sans aucune va-
é, pour le sens, dans cette formule
prieres, où l'on invoque sur les dons
posez le Saint Esprit, pour qu'il les
nge en son corps & en son sang. *De-*
rat Salmasius, dit-il, *nisi ex antecep-*
Calvinismi opinione informatus fuisset,
Græcas aliasque orientalium Liturgias
ndere. Earum siquidem perfectissimus
hac in re consensus, uti apertè de-

monſtrat longa earumdem ſeries quam ſuprà fuſius contexui , & illas ſpeciatìm quæ in uſum gentis Cophticæ ceſſerant, Gregorianam videlicet, Baſilianam & Cyrillinam produximus.

En effet, Mr. Simon a produit peu auparavant dans les mêmes notes un aſſez grand nombre de Liturgies orientales en leurs propres langues , parmi leſquelles il y en a trois Neſtoriennes en langue Syriaque , tirées d'un ancien mſ. Neſtorien qu'il avoit eû d'un Prêtre Neſtorien, & qui comprend trois Liturgies ; celle qui a pour titre , *des douze Apôtres, composé par Adée & Moari , Docteurs d'Orient* , celle de *Theodore l'Interprete*, c'eſt à dire , de Theodore de Mopſueſte ; la troiſiéme Liturgie, qui eſt plus longue que les deux précedentes , porte le nom de Neſtorius. Outre ces Liturgies Cophtes & Neſtoriennes , il a produit une Liturgie Jacobite Syriaque , ſur un manuſcrit de la bibliotheque de Sorbonne , laquelle porte le nom de Saint Jacques , & une autre Syriaque manuſcrite attribuée aux douze Apôtres, où l'invocation du Saint Eſprit eſt conçûë dans les mêmes termes que les précedentes. Enfin ce Critique a auſſi rapporté dans ſes notes ſur Gabriel de Philadelphie , la formule

l'invocation du Saint Esprit tirée de la
ırgie Ethiopienne & en termes Ethio-
ns, avec la version Latine, qui porte:
amus te Domine ac te deprecamur, ut
tas sanctum Spiritum & virtutem ejus
er hunc panem, & faciat corpus &
guinem Domini nostri & salvatoris nos-
Jesu-Christi.

Ce sont là les pieces originales que
Simon oppose au Ministre Claude,
s ses notes sur les opuscules de Gabriel
Philadelphie, & contre lesquelles il
a rien à repliquer. Et pour ne laisser
un lieu au Ministre Claude de cher-
r à son ordinaire des subterfuges,
ır faire illusion à ses Lecteurs, en ci-
: les Liturgies Syriaques des Maro-
:s imprimées à Rome, qui sont
mêmes que celles des Jacobites, &
ne conviennent pas tout à fait avec
autres Liturgies orientales dans la
nule de l'invocation du Saint Esprit,
Critique a fait voir, que les Censeurs
Rome ont corrigé mal à propos, &
eur chef, la formule de l'invocation
Saint Esprit, dans le Missel Caldéen
ırimé à Rome pour l'usage des Maro-
:s, & il l'a rétablie sur de bons exem-
res Syriaques mss. Il a fait voir en
ne tems, que dans les originaux de

la Liturgie Armenienne la formule de l'invocation du Saint Eſprit ſe trouve de la même maniere, que dans la Liturgie Grecque & dans les autres Liturgies orientales; enſorte que les Cenſeurs de Rome ont retouché & corrigé peu judicieuſement la Liturgie Armenienne, dans la verſion Latine imprimée à Rome en 1642. dans l'Imprimerie de la Congregation *de Propaganda Fide*. Voilà de quelle maniere Mr. Simon ſuppléa en quelque façon au défaut de Meſſieurs de Port-Royal, qui auroient pû trouver dans Paris ces mêmes pieces originales, & ils auroient par là été au devant de toutes les chicanes mal fondées du Miniſtre Claude.

Je vois de plus, que Mr. Simon promet dans ſes ouvrages, de donner au Public un recüeil de ces Liturgies orientales avec une verſion Latine; mais outre qu'il a pû en être détourné par d'autres occupations, j'ai appris d'un de ſes amis, qui avoit vû dans ſon cabinet des copies de la plûpart de ces Liturgies en leurs langues, avec des verſions Latines qu'il y avoit jointes, & des notes aſſez amples pour éclaircir la Théologie des Chrétiens du Levant, qu'il crut cette entrepriſe inutile, parcequ'il étoit conſtant, diſoit-il,

toutes ces Liturgies orientales avoient manifestement prises des Grecques; u'ainsi il suffisoit de bien appuyer la té des Liturgies Grecques, que la cipale utilité qu'on pouvoit tirer des rgies orientales, c'est que quelques-s étoient plus simples que les Grecs, elles pouvoient donner de grands ircissemens à celles-ci, auxquelles avoit inseré plusieurs additions, & icoup de nouvelles ceremonies, & ce qu'il insinuë assez dans ses notes es opuscules de Gabriel Archevêque Philadelphie, de sorte que pour faire ouvrage utile sur cette matiere, qui eu connuë de nos Théologiens, il lroit tâcher de repurger la Litur-Grecque de plusieurs ceremonies velles qui sont dans les exemplaires cs.

Le Critique dans ses notes sur le pe-raité de Gabriel de Philadelphie, in-lé, *περὶ τῶν μερίδων*, *des particules*, ce-onie fort solemnelle dans la Liturgie cque, indique un veritable moyen de tire cette Liturgie à son ancienne sim-ité. Gabriel soutient avec force, que rande de ces particules vient d'une ancienne tradition non écrite, *ἐκ τῆς ἄγραφου παραδόσεως*, & que S. Jean Chry-

ſoſtome & Saint Baſile, fondez ſur cette ancienne tradition non écrite, ont ordonné qu'on offriroit ces particules dans le ſacrifice divin, τὰς μερίδας ἐν τῇ θείᾳ μυσταγωγίᾳ προσφέρεσθαι ἐθέσπισαν. Mr. Simon ſoûtient au contraire, que cette ceremonie de l'offrande des particules n'eſt point ancienne, & il le prouve par un exemplaire Grec manuſcrit du livre de Germain Patriarche de Conſtantinople, intitulé, *Théorie des Myſteres*, qui eſt une explication de toutes les parties de la Liturgie qui étoit en uſage de ſon tems dans l'Egliſe de Conſtantinople. Elle eſt à la verité dans les exemplaires communs qu'on a publiez de cette Théorie ; mais pluſieurs, dit Mr. Simon, p. 249. de ſes notes, ont été trompez, s'appuyant ſur l'édition commune de cette Théorie ; elle ne ſe trouve point dans les exemplaires anciens : *Illarum quidem* (particularum) *antiquitatem à Chryſoſtomo & Baſilio arceſſit Gabriel ; ſed fruſtra. Multos autem decepit Theoria Germani Patriarchæ Conſtantinopolitani quæ in omnium manibus verſatur editio ; ut potè quæ hanc particularum conſuetudinem, qualis in recentiori Græcia obtinet, præferat ; cùm hæc à vetuſtis ejuſdem Theoriæ exemplaribus penitùs abſit.* Ce Critique apporte en ce mê-

me endroit de ſes notes un long extrait de ſon manuſcrit de la Théorie de Germain en Grec & en Latin, d'où l'on connoit qu'on a ajouté dans cet ouvrage pluſieurs nouvelles ceremonies qui ne ſont point dans les veritables exemplaires du Patriarche Germain, lequel vivoit au huitiéme ſiécle. Si Meſſieurs de Port-Royal avoient pris le ſoin de conſulter les bibliotheques de Paris, ils auroient été convaincus de ce qu'on vient d'avancer. Ils ſe contenterent de dire, aprés Allatius, qu'ils copient ſouvent ſans aller juſqu'à la ſource, p. 639. de leur 1. tome de la Perpetuité, contre le Miniſtre Claude : *Il eſt bon de remarquer, qu'il n'eſt pas abſolument certain que le traité de la Théorie des Myſteres ſoit de ce Germain Patriarche de Conſtantinople qui vivoit au 8. ſiécle, & qu'il eſt peutêtre auſſi probable qu'il eſt d'un autre Germain bien moins ancien, comme le croit Allatius.* Pour parler plus juſte, il falloit dire, que la *Theorie des Myſteres* eſt veritablement du Patriarche Germain, qui vivoit au 8. ſiécle ; mais qu'elle a été interpolée en beaucoup d'endroits. Elle eſt dans la plûpart des exemplaires mſſ. ſous le nom de Saint Baſile.

Mr. Simon remarque encore, que l'In-

terpolateur de la Théorie du Patriar
Germain a retranché de cet ouvrage p
sieurs ceremonies qui étoient dans le
vre de ce Patriarche & qui n'étoient p
en usage du tems de l'Interpolateur ;
il en donne quelques exemples : *Secu*
animadvertendum est, dit-il, *The*
Germani Interpolatorem nonnulla dea
operà resecuisse qua jam ætate suâ ni
antiqua & obsoleta in desuetudinem a
rant ; puis il ajoute, qu'Aubertin
Blondel ont perdu leur tems, en cit
pour appuyer leur cause plusieurs ch
de cette Théorie qui ne sont point
Patriarche Germain, & que c'est in
lement que Mr. Arnauld a fait tous
efforts pour répondre aux objections
ces deux Ministres, puisque toute l
dispute n'est appuyée que sur le Germ
interpolé, & non pas sur le veritable
passe sous silence plusieurs autres be
remarques critiques que cet Auteur
sur les veritables exemplaires de la *T*
rie des Mysteres, & qui font conno
la necessité qu'il y a de consulter d
ciens exemplaires manuscrits,& de rem
ter autant qu'il est possible jusques
source.

Comme Gabriel de Philadelphie
ce même opuscule touchant les *part*

, dit, que son Eglise les offre pour
morts, afin que le Seigneur place leurs
s dans un lieu de lumiere & de ra-
chissement, Mr. Simon remarque sur
endroit, que les oblations & les prie-
publiques pour les morts sont de tou-
ntiquité dans l'Eglise, ce qu'il justifie
les écrits des plus anciens Peres, &
le consentement de toutes les Litur-
. Il croit que cette coûtume a passé
Juifs aux Chrétiens, parce qu'en-
aujourd'hui les Juifs conservent de
aines formules de prieres pour leurs
ts. Il éclaircit en même tems la ques-
qui regarde le Purgatoire, tâchant
concilier là-dessus les sentimens des
Eglises, comme si la dispute qui est
ce sujet entre l'Eglise Romaine &
lise Grecque n'étoit qu'une dispute
mots.

Mr. Simon éclaircit dans ses notes sur
riel de Philadelphie plusieurs autres
cultez considerables. Gabriel s'étant
i de l'autorité des Liturgies Grecques,
me s'il étoit entierement hors de dou-
u'elles fussent veritablement de ceux
t elles portent les noms, ce Critique
voir, que quelque chose que disent
Grecs sur cette matiere, il est bien
probable que les Liturgies Grecques

ne ſont point des Auteurs dont elles portent les noms, mais que cependant elles ſont anciennes, comme on l'apprend du canon 32. du Concile *in Trullo*; & il ajoute, que preſque tous les Grecs ſont de ce ſentiment. Il cite de plus un fragment de Proclus Archevêque de Conſtantinople, qui a pour titre, *de la tradition de la divine Liturgie*, περὶ τῆς παραδόσεως τῆς θείας λειτουργίας, qui a été imprimé en Grec & en Latin à Rome; mais il ajoute en même tems, que quoique pluſieurs bons Auteurs ſe ſervent de l'autorité de ce fragment, il n'oſe pas aſſûrer qu'il ſoit en effet de Proclus: *Sed quia veritati deeſſe nequeo, quamvis ſciam graviſſimos Scriptores qui id argumenti attigerunt totos à Procli illius auctoritate dependere, hunc de traditione Miſſæ tractatum extra controverſiam Procli eſſe non auſim contendere.*

Une des plus importantes remarques de Mr. Simon ſur les opuſcules de Gabriel de Philadelphie, eſt celle qu'il fait ſur les paroles de l'apologie, où il dit, que les ſymboles ſont changez au corps & au ſang de Jesus-Christ, διὰ τῆς ἐπικλήσεως τοῦ ἁγίου Πνεύματος, *par l'invocation du S. Eſprit.* On voit par là manifeſtement, dit Mr. Simon dans ſa note page

ς. que l'Archevêque de Philadelphie
ſt pas ſi fort attaché aux ſentimens des
:ins , qu'il ne ſuive ceux de ſon Egli-
lorſque la choſe le requiert, & qu'il
ſoit un fidelle ſectateur du fameux
.rc d'Epheſe ; car ſuivant l'opinion
ſes Théologiens il attribüe le change-
nt des ſymboles à la priere du Prêtre,
i dans toutes les Liturgies Grecques eſt
terieure à ces paroles : *Ceci eſt mon*
ps. Hinc manifeſtè liquet Philadelphiæ
'tiſtitem non ita Latinorum Theologorum
citis addictum fuiſſe, quin ubi opus erat
eiov Græcum & fidum Marci Epheſini
iſmaticorum anteſignani aſſeclam ſe præ-
et ; Græcos ſiquidem, ſaltem juniores,
utus, ſymbolorum converſionem in Chriſti
pus & ſanguinem precationi Sacerdotis
i verbis iſtis : Hoc eſt Corpus meum &c.
mnibus Liturgiis Græcis ſubjicitur, tri-
t, & que Gabriel repete plus d'une
s dans cette apologie, ſçavoir, que *la*
nſubſtantiation ſe fait par la benedic-
n & l'invocation, ou priere du Prêtre,
ϑσίωσιν διὰ τῆς τῦ ἱερέως ἐυλογίας ϗ ἐπτιυ-
ϛ : Et il ajoute un peu après, que les
nts dons *deviennent la chair & le ſang*
Jeſus-Chriſt par la benediction & la
tu des prieres : διὰ τῆς ἐυλογίας ϗ τῆς
ἐργείας τῶν ἐυχῶν γίνεσϑαι σῶμα ϗ αἷμα Χριςῦ.

Mais ces paroles, ajoute Mr. Simo
dans sa note sur ce même endroit p. 14
ne doivent pas s'entendre ainsi que pl
sieurs l'ont crû, comme si les Grecs me
toient toute la vertu & la force de cha
ger le pain & le vin au corps & au sa
de JESUS dans la seule benediction, o
priere, ou dans la seule invocation d
Saint Esprit, car tous les Grecs mode
nes, même l'Archevêque de Philade
phie, la mettent en partie dans les par
les de JESUS-CHRIST, *Ceci est m*
Corps &c. & en partie dans l'invocati
du Saint Esprit. C'est ce que Gabriel d
positivement dans son petit traité des S
cremens chap. 3. qui est intitulé, *D*
matiere & de la forme de l
gie. Voici ses propres

[illegible]

ie la conſecration , il produit la-
; l'autorité de Marc d'Epheſe , qui
une diſſertation qu'il compoſa ex-
ſur cette matiere contre les Latins
rdre de l'Empereur , dit en termes
:ls & précis , que *les dons divins*
onſacrez , non ſeulement par les pa-
du Seigneur , mais auſſi par la priere
nediction du Prêtre , qui ſuit , par la
du Saint Eſprit : ἑνώσει τȣ ἁγίȣ
ατος. Il a été neceſſaire de rappor-
es autoritez , pour montrer que la
cration des ſymboles n'eſt point
rée , ſelon le ſentiment de l'Egliſe
que plûtôt de toute l'Egliſe
ès que le Prêtre a pro-
de la priere , qui dans
s orientales eſt appel-
t-Eſprit.
ormité qui ſe trou-
urgies Grecques &
de de l'invocation
orté Mr. Simon à
Egliſes d'Orient
ur doctrine lui
l'ancienne tra-
aux Peres de-
nous app
tres qui
s Lat

approbateur, qui étoit convaincu a
bien que lui de ce fait, lui témoig
qu'il craignoit que ses confreres pr
nus de leurs vieilles opinions ne se re
tassent contre lui ; c'est pourquoi il
gea à propos, *ne irritaret crabrones*,
traiter cette question problematiquem
en rapportant les raisons des deux p
d'une maniere historique, & sans
décider ; & c'est ce qu'il a fait docten
& judicieusement, ensorte qu'on
néanmoins, qu'il a beaucoup plu
peur pour le sentiment des Orienta
que pour celui des Théologiens Lat
& il a même indiqué plusieurs de ces
niers Théologiens, qui ont appuy
cause des Grecs sur ce sujet. Toute
note de Mr. Simon, qui est fort ar
& très-curieuse, merite d'être lûë
attention.

Il y a un grand nombre d'autres re
ques semblables, & d'une très-gra
importance, dans ces notes de Mr. Si
sur les opuscules de Gabriel de Phila
phie ; mais comme son livre est a
commun, tant en France, que dan
pais étrangers, il est plus à propos d
lire dans la source. Car nous n'avons
de plus instructif sur la Théologie or
tale que cet ouvrage, où l'on n'a

avancé dont on ne donnât en même tems de bonnes preuves, sans s'arrêter à des raisons de Metaphysique & de pure Dialectique.

Je ne puis néanmoins passer sous silence une belle remarque, qui est comme hors d'œuvre à la fin de tout l'ouvrage, sous le titre de, *Admonitio de Agapii testimonio quod de Græcis conversum in nostas transtulimus.* Voici ce qui donna occasion à cette remarque, ou avertissement. Mr. Simon avoit cité dans ses notes sur Gabriel de Philadelphie, aussi bien que les gens de Port-Royal dans leurs gros ouvrages, le livre d'Agapius Moine du mont Athos, imprimé à Venise en Grec vulgaire, pour prouver que les Grecs modernes croyent la transsubstantiation de la même maniere que les Latins; mais il avoit ajouté en même tems, que cet Auteur, contre lequel le Ministre Claude s'étoit inscrit en faux très-mal à propos, avoit pris une bonne partie de son livre de quelques Ecrivains Latins en plusieurs endroits, comme cet Auteur le disoit lui même; laquelle reflexion ne plut pas à M. Arnauld & à M. Nicole, qui n'étant pas assez versez dans la matiere sur laquelle ils avoient écrit, jugerent que cette reflexion détruisoit en quelque

façon la preuve qu'ils avoient tirée
livre d'Agapius. *In hoc tamen*, dit M.
mon dans cet avertissement, *ab Arna
discrepare visi sumus, quòd Gracum hi
Scriptorem non parvam operis sui part
ex Latinis Doctoribus desumpsisse à no
animadversum fuerit; quæ nostra anim
versio, ut accepimus, nonnullis quib
cum opus nostrum priusquam in vulgus e
retur communicatum fuit, multùm diss
cuit, quasi negotio transubstantiatio
plus detrimenti quàm emolumenti affere
& Agapius inter Latinos potiùs quàm G
cos numeraretur.*

Mais loin que cette reflexion fût fa
rable à la mauvaise cause du Minil
Claude, elle la détruisoit entieremen
car M. Simon prend de là occasion de
tinguer deux sortes de Grecs schisma
ques, qu'il falloit distinguer necessai
ment, pour répondre avec netteté a
objections que Claude faisoit sans cess
que les gens qu'on lui opposoit étoi
des Grecs latinisez. Les uns, qui étoi
plus Occidentaux, ayant eû commerc
avec les Latins, avoient étudié dans le
Ecoles d'Italie, avoient lû leurs livre
& avoient imité en plusieurs choses le
expressions, sans néanmoins entrer d
leurs sentimens. Les autres, étant p

ientaux, n'ayant eû aucun commerce
c les Latins, avoient conſervé les an-
nnes expreſſions de leur Egliſe, ſans
enter de nouveaux mots. Gabriel de
ladelphie, le Moine Agapius, & plu-
urs autres Grecs modernes, ſont de ce
mier genre de Grecs ſchiſmatiques.
s contrà, dit M. Simon dans ſon aver-
ement, *Gabrielis Philadelphienſis &*
apii auctoritate innixi, demonſtravi-
s Græcos, ſaltem eos quibus fuit aliquid
n Latinis commercii, à voce tranſubſtan-
tionis & accidentium, ut loquuntur, ſine
jecto, nullatenus, uti perperam ſentit
udius, abhorrere. Quare duplicem Græ-
um ſchiſmaticorum claſſem fecimus,
rum prima Occidentaliores, altera verò
ientaliores complecteretur. Illi qui La-
orum Theologiæ operam dederunt, tàm no-
n, quàm rem ipſam tranſubſtantiationis
noſcunt; hos verò, quia penitùs à La-
is divulſi fuere, neque in eorum libris
utati, etſi nomen ipſum tranſubſtantia-
nis non adhibeant, rem tamen ipſam re-
ere certiſſimis monimentis teſtatum re-
uimus.

Cette remarque, qui eſt la verité mê-
, continuë Mr. Simon, loin de dé-
ire la croyance de l'Egliſe ſur l'Eucha-
ie, elle l'appuye fortement, & la met

à couvert de tout ce que les Proteſtans objectent ſur ces prétendus Grecs latiniſez, qui ne ſont que dans leur imagination; en ſorte qu'il y a lieu de s'étonner que les gens de Port-Royal ſe ſoient ſi fort recriez contre une reflexion ſi bien fondée, & dont ils ſe devoient ſervir eux mêmes pour répondre aux chicanes du Miniſtre Claude, qui par ce terme ſpécieux de *Grecs latiniſez* avoit fait illuſion à pluſieurs de ſon parti. *Hæc profectò noſtra animadverſio*, dit ce Critique, *maximum veritatis argumentum continet, ſanamque Eccleſiæ Romanæ de rebus Euchariſticis doctrinam ab eorum calumniis qui illi malignè inſidiantur defendit, quandoquidem perfectam hac in parte Græcorum cum Latinis conſenſionem ſtatuit; quamobrem mirari ſubit, quid in cauſa fuerit, ut reperti fuerint homines qui de ſententia noſtra, ut paulò liberiore, conqueſti fuerint, cùm nihil magis idoneum illuſtrandæ Græcorum de rebus Euchariſticis perſuaſioni afferri potuerit.*

CHAPITRE XII.

Alcorani textus universus, ex correctis Arabum exemplaribus summâ fide atque pulcherrimis characteribus descriptus, eâdemque fide ac diligentiâ pari ex Arabico idiomate in Latinum translatus, appositis unicuique capiti notis atque refutatione. Auctore Ludovico Maraccio, è Congregatione Clericorum Regularium Matris Dei. Patavii, in folio, *anno* 1698.

JUsques à present nous n'avons eû aucune édition de l'Alcoran en Arabe; car ce que disent quelques-uns de l'édition Arabe de ce livre publiée par le fameux Güillaume Postel est imaginaire. Postel ne sçavoit pas assez la langue Arabe, pour donner une édition entiere de ce livre, dont il a fait seulement imprimer (1) quatre ou cinq lignes en cette langue à la fin de sa (2) grammaire

(1) *C'est la premiere surate, ou premier chapitre, qui ne contient que ces quatre ou cinq lignes. La version Latine que Postel a faite de ces quatre ou cinq lignes, & qu'il a jointes au texte Arabe, ne sont pas tout à fait exactes.*

(2) *Cette Grammaire Arabe de Postel, qui est*

Arabe. Le premier Alcoran que nous ayons vû en Arabe a été imprimé *in* 4°. à Hambourg en 1694. L'Auteur de cette édition est un Ministre de Hambourg, nommé Hinckelman, qui d'abord avoit eû dessein de joindre à son édition Arabe une version Latine; mais ne se sentant pas assez fort pour cela, il eut recours à un Prêtre de l'Oratoire de Paris nommé Byzance, originaire de Constantinople, d'où il a pris son nom depuis qu'il est de l'Oratoire, il se nommoit auparavant Levi, étant né Juif, & s'étant fait ensuite Mahometan, Monsieur de Nointel Ambassadeur du Roi à la Porte, à qui il avoit rendu un (1) service considerable qui l'obligea de quitter Constantinople, lui donna des lettres de recommandation pour Paris, où il se fit Chrétien, & entra chez les Peres de l'Oratoire, où il est encore presentement. Le Turc Oratorien n'ayant point satisfait à la demande du Ministre de Hambourg, celui-ci n'a point

est fort peu de chose, a été imprimée in 4°. *à Paris chez Pierre Gomort.* Apud Petrum Gomorsum *L'année de l'édition n'est point marquée. Elle est dédiée à Jean Olivier,* Joanni Olivario, *Evêque d'Angers.*

(1) *Deux jeunes gens de Paris qui étoient auprès de Mr. de Nointel s'étant fait Mahometans,*

rt de version Latine à son édition Ara-
le l'Alcoran.

Le Public n'y a rien perdu, car le P.
raccius, qui dès sa jeunesse s'étoit
liqué à l'étude de la langue Arabe,
qui la professoit alors publiquement
.ome, en a joint une très-exacte à son
ion Arabe de l'Alcoran, avec de sça-
tes notes. Comme cet ouvrage est en-
: très-rare dans Paris, & que j'en ai
ouvert un exemplaire par le moyen
1 de mes amis qui l'a fait venir
Venise, je vais en donner le plan,
. de le faire connoître en general,
t un ouvrage qu'on ne sçauroit trop
er; il sera d'une merveilleuse utilité à
x qui s'appliquent à l'étude de la lan-
Arabe, & principalement aux Mis-
naires qui vont dans le Levant, &
pour l'ordinaire ne sont pas assez ins-
ts de la Religion Mahometane. C'est
s cette vûë que le Cardinal Barbadigo
it une dépense très-considerable pour
pression de cet Alcoran, n'y ayant
épargné, quoiqu'il soit mort avant
l'impression ait été achevée.

, Levi qui faisoit alors profession de la reli-
Mahometane trouva le moyen de les retirer
re les mains des Turcs, & de les remettre à
bassadeur.

Maraccius fait d'abord professio
donner le texte Arabe de l'Alcorai
de bons exemplaires, & une versior
des notes pour servir de refutation. (
que la version de ce docte Traducteu
litterale, & qu'elle réponde assez ex
ment au texte Arabe, il reconnoit
sa préface, (1) qu'elle ne répond
de mot a mot à l'original Arabe,
qu'outre que ces versions trop litt
causent du dégoût à ceux qui les li
il n'est pas possible de traduire de la
l'Alcoran, dont le stile est trop c
C'est pourquoi il a crû qu'il suffisoit
exprimer le sens fidellement ; ce qu
pouvoit bien faire qu'en ajoutant
tranchant quelquefois un mot ou d
& il donne pour exemple de sa mét
la version des livres sacrez, où les
ducteurs ont pris cette même liberté.

On lit à la tête de son Prodrome l
de Mahomet, qui est appellé en A

(1) *Dabit autem veniam, benigne L si ea qua ex Arabico idiomate transtuli no verbo tenus reddiderim; tadium rigida tr tionis, fateor ingenuè, perferre non potui : habui sententiam fideliter exprimere, dict unum vel alterum demere, vel addere, qu ciliorem sensum redderem, religioni mihi non* Marace. in præfat.

ohammed, c'est à dire, *loüé*, & qu'on mme aussi *Achmed*. Mahomet, dit uraccius, est originaire de la Mecque, le d'Arabie, & il étoit d'une famille s-noble des Coraisites : *Patriam ha-t Meccam, urbem Arabiæ, ortus est nobilissima familia Corais*. Il vécut en-on quarante ans (1) dans l'idolatrie :c les autres gens de son païs. Ma-cius vient apres cela à l'Alcoran, qui un mot Arabe tiré du verbe Arabe, *'aa*, c'est a dire en Latin, *legere*, & i est la même chose que le verbe He-u *kara*, qui signifie *lire* un livre. Sans ticle *al*, on écriroit *coran*, & signi-oit indéterminément un livre propre tre lû, *librum legibilem* ; mais l'arti-Arabe *al* étant joint à ce mot, il signi-le livre particulier de la loi de Maho-t ; & c'est la même chose que chez les breux, *hammikra*, *l'écriture*, & en ec τὰ βιβλία.

Comme les Mahometans sont les sin-

1) *Les Mahometans appellent ce tems-là le s d'ignorance, parce qu'ils n'avoient point en-la connoissance de Dieu & de la veritable Re-n, qu'ils appellent* l'Islamisme, *qui consiste nbrasser la Religion établie par Mahomet, qu'ils rdent comme un très-grand Prophete envoyé de u.*

ges des Juifs, & que ceux-ci ont une
orale où sont renfermées les tradit
qui n'ont point été écrites par leur
gislateur, de même les Mahometans
des traditions de leur Prophete,
quelles ils donnent un nom sembla
sçavoir, *sonnat*. Les Mahometans
tinguent aussi leur Alcoran, à l'imita
des Juifs, en *surates*, ou (1)
pitres, en versets & en mots, & il
ont de même compté toutes les let
Ils ont aussi diverses leçons dans leur
coran, & ces varietez de leçon ont
recüeillies séparément dans un seul l
par Mohammed fils de Meahmud, fil
Mohammed de Sarmacand, qui vi
l'année de l'hegire 754. c'est à dire, l
née de JESUS-CHRIST 1354. L
coran est aussi appellé *alphorcan*,
verbe Arabe *pharaca*, qui signifie *di*
guer, comme s'il distinguoit les ch
vrayes d'avec les fausses, les Maho
tans le nomment aussi *le livre*, sim
ment & par excellence, comme les G
appel

(1) *Les Mahometans ont une espece de M*
de l'Alcoran, comme les Juifs en ont une du
te Hebreu de l'Ecriture. Ils y marquent le no
de chaque chapitre de l'Alcoran, le nombre
versets, & même des lettres.

appellent l'Ecriture τὰ βιβλία. Enfin ils l'appellent *le livre de Dieu.*

L'Alcoran qui a été écrit en Arabe a été traduit (1) en Persan, mais cette version, dit-on, est fort differente de l'original Arabe. Les Mussulmans ne souffrent point que l'Alcoran soit traduit en quelque langue que ce soit. Pierre Abbé de Cluni a eu soin de le faire traduire en Latin. La lecture de cette version Latine imprimée a Bâle a été défenduë dans *l'Indice Romain*, tant à cause de la doctrine qui est renfermée dans l'Alcoran, qu'à cause des notes marginales. Il y a aussi des versions de ce livre en François, en Espagnol & en Italien.

(1) *Cette version en Persan est plûtôt une paraphrase qu'une simple version. Les Turcs ne souffrent point qu'on fasse de version de l'Alcoran, parceque ce seroit alterer les paroles de leur Prophete, ensorte qu'ils sont tous obligez de le lire en Arabe, & on ne le lit point en d'autre langue dans leurs Mosquées, comme les Juifs encore aujourd'hui ne lisent la loi dans leurs Synagogues qu'en Hebreu; mais il leur est permis d'en avoir des versions en leurs langues vulgaires pour leur instruction particuliere, ce qui n'est point permis aux Turcs pour la lecture de l'Alcoran, parcequ'ils ne croyent pas qu'aucun Traducteur puisse bien exprimer, & selon le veritable sens, les paroles de l'Alcoran.*

à couvert de tout ce que les Protef
objectent sur ces prétendus Grecs lat
fez, qui ne sont que dans leur imag
tion ; en sorte qu'il y a lieu de s'éto
que les gens de Port-Royal se soien
fort recriez contre une reflexion si l
fondée, & dont ils se devoient se
eux mêmes pour répondre aux chic
du Ministre Claude, qui par ce te
spécieux de *Grecs latinisez* avoit fait i
sion à plusieurs de son parti. *Hæc*
fectò nostra animadversio, dit ce Critic
maximum veritatis argumentum conti
sanamque Ecclesiæ Romanæ de rebus
charisticis doctrinam ab eorum calum
qui illi malignè insidiantur defendit, q
doquidem perfectam hac in parte Græc
cum Latinis consensionem statuit; qu
obrem mirari subit, quid in causa fue
ut reperti fuerint homines qui de sente
nostra, ut paulò liberiore, conquesti
rint, cùm nihil magis idoneum illustr
Græcorum de rebus Eucharisticis persu
ni afferri potuerit.

CHAPITRE XII.

Alcorani textus universus, ex correctis Arabum exemplaribus summâ fide atque pulcherrimis characteribus descriptus, eâdemque fide ac diligentiâ pari ex Arabico idiomate in Latinum translatus, appositis unicuique capiti notis atque refutatione. Auctore Ludovico Maraccio, è Congregatione Clericorum Regularium Matris Dei. Patavii, in folio, *anno* 1698.

JUsques à present nous n'avons eû aucune édition de l'Alcoran en Arabe; car ce que disent quelques-uns de l'édition Arabe de ce livre publiée par le fameux Guillaume Postel est imaginaire. Postel ne sçavoit pas assez la langue Arabe, pour donner une édition entiere de ce livre, dont il a fait seulement imprimer (1) quatre ou cinq lignes en cette langue à la fin de sa (2) grammaire

(1) *C'est la premiere surate, ou premier chapitre, qui ne contient que ces quatre ou cinq lignes. La version Latine que Postel a faite de ces quatre ou cinq lignes, & qu'il a jointes au texte Arabe, ne sont pas tout à fait exactes.*

(2) *Cette Grammaire Arabe de Postel, qui est*

Arabe. Le premier Alcoran que n
ayons vû en Arabe a été imprimé *in*
à Hambourg en 1694. L'Auteur de c
édition est un Ministre de Hambo
nommé Hinckelman, qui d'abord a
eû dessein de joindre a son édition A
une version Latine; mais ne se sen
pas assez fort pour cela, il eut recou
un Prêtre de l'Oratoire de Paris nor
Byzance, originaire de Constantino
d'où il a pris son nom depuis qu'il e
l'Oratoire, il se nommoit aupara
Levi, étant né Juif, & s'étant fait
suite Mahometan, Monsieur de No
Ambassadeur du Roi à la Porte, à q
avoit rendu un (1) service conside
qui l'obligea de quitter Constantino
lui donna des lettres de recommanda
pour Paris, où il se fit Chrétien, &
tra chez les Peres de l'Oratoire, où i
encore presentement. Le Turc Orato
n'ayant point satisfait à la demande
Ministre de Hambourg, celui-ci n'a p

est fort peu de chose, a été imprimée in 4°. *à*
ris chez Pierre Gomors. Apud Petrum Go
sum. *L'année de l'édition n'est point marquée.*
est dédiée à Jean Olivier, Joanni Oliv
Evêque d'Angers.

(1) *Deux jeunes gens de Paris qui ét*
auprès de Mr. de Nointel s'étans fait Mah

nt de version Latine à son édition Arabe de l'Alcoran.

Le Public n'y a rien perdu, car le P. raccius, qui dès sa jeunesse s'étoit pliqué à l'étude de la langue Arabe, qui la professoit alors publiquement Rome, en a joint une très-exacte à son tion Arabe de l'Alcoran, avec de sçantes notes. Comme cet ouvrage est encore très-rare dans Paris, & que j'en ai ouvert un exemplaire par le moyen n de mes amis qui l'a fait venir Venise, je vais en donner le plan, de le faire connoître en general, t un ouvrage qu'on ne sçauroit trop er; il sera d'une merveilleuse utilité à x qui s'appliquent à l'étude de la langue Arabe, & principalement aux Missionaires qui vont dans le Levant, & pour l'ordinaire ne sont pas assez instruits de la Religion Mahometane. C'est s cette vûë que le Cardinal Barbadigo it une dépense très-considerable pour mpression de cet Alcoran, n'y ayant épargné, quoiqu'il soit mort avant l'impression ait été achevée.

, Levi qui faisoit alors profession de la reli- Mahometane trouva le moyen de les retirer re les mains des Turcs, & de les remettre à nbassadeur.

Maraccius fait d'abord professi
donner le texte Arabe de l'Alcora
de bons exemplaires, & une versio
des notes pour servir de refutation.
que la version de ce docte Traducte
litterale, & qu'elle réponde assez e
ment au texte Arabe, il reconnoit
sa préface, (1) qu'elle ne répond
de mot à mot à l'original Arabe,
qu'outre que ces versions trop litt
causent du dégoût à ceux qui les li
il n'est pas possible de traduire de la
l'Alcoran, dont le stile est trop c
C'est pourquoi il a crû qu'il suffisoi
exprimer le sens fidellement; ce qu
pouvoit bien faire qu'en ajoutant
tranchant quelquefois un mot ou
& il donne pour exemple de sa mé
la version des livres sacrez, où les
ducteurs ont pris cette même liberté.

On lit à la tête de son Prodrome
de Mahomet, qui est appellé en

(1) *Dabis autem veniam, benigne L*
si ea quæ ex Arabico idiomate transtuli n
verbo tenùs reddiderim; tædium rigidæ tr
tionis, fateor ingenuè, perferre non potui
habui sententiam fideliter exprimere, dict
unam vel alteram demere, vel addere, q
ciliorem sensum redderem, religioni mihi non
Maracc. in præfat.

Mohammed, c'est à dire, *loüé*, & qu'on nomme aussi *Achmed*. Mahomet, dit Maraccius, est originaire de la Mecque, ville d'Arabie, & il étoit d'une famille très-noble des Coraisites : *Patriam habuit Meccam, urbem Arabiæ, ortus est ex nobilissima familia Corais*. Il vécut environ quarante ans (1) dans l'idolatrie avec les autres gens de son païs. Maraccius vient après cela à l'Alcoran, qui est un mot Arabe tiré du verbe Arabe, *karaa*, c'est à dire en Latin, *legere*, & qui est la même chose que le verbe Hebreu *kara*, qui signifie *lire* un livre. Sans l'article *al*, on écriroit *coran*, & signifieroit indéterminément un livre propre à être lû, *librum legibilem*; mais l'article Arabe *al* étant joint à ce mot, il signifie le livre particulier de la loi de Mahomet ; & c'est la même chose que chez les Hebreux, *hammikra*, *l'écriture*, & en Grec τὰ βιβλία.

Comme les Mahometans sont les sin-

(1) *Les Mahometans appellent ce tems-là le tems d'ignorance, parce qu'ils n'avoient point encore la connoissance de Dieu & de la veritable Religion, qu'ils appellent* l'Islamisme, *qui consiste à embrasser la Religion établie par Mahomet, qu'ils regardent comme un très-grand Prophete envoyé de Dieu.*

ges des Juifs, & que ceux-ci ont une l
orale où sont renfermées les traditio
qui n'ont point été écrites par leur L
gislateur, de même les Mahometans o
des traditions de leur Prophete, au
quelles ils donnent un nom semblabl
sçavoir, *sonnat*. Les Mahometans d
tinguent aussi leur Alcoran, à l'imitati
des Juifs, en *surates*, ou (1) *ch*
pitres, en versets & en mots, & ils
ont de même compté toutes les lettr
Ils ont aussi diverses leçons dans leur A
coran, & ces varietez de leçon ont é
reciieillies séparément dans un seul liv
par Mohammed fils de Meahmud, fils
Mohammed de Sarmacand, qui viv
l'année de l'hegire 754. c'est à dire, l'a
née de Jesus-Christ 1354. L'A
coran est aussi appellé *alphorcan*,
verbe Arabe *pharaca*, qui signifie *disti*
guer, comme s'il distinguoit les chos
vrayes d'avec les fausses, les Mahom
tans le nomment aussi *le livre*, simpl
ment & par excellence, comme les Gre
appelle

(1) *Les Mahometans ont une espece de Mass de l'Alcoran, comme les Juifs en ont une du te te Hebreu de l'Ecriture. Ils y marquent le nomb de chaque chapitre de l'Alcoran, le nombre d verfets, & même des lettres.*

appellent l'Ecriture τὰ βιβλία. Enfin ils l'appellent *le livre de Dieu*.

L'Alcoran qui a été écrit en Arabe a été traduit (1) en Perſan, mais cette verſion, dit-on, eſt fort differente de l'original Arabe. Les Muſſulmans ne ſouffrent point que l'Alcoran ſoit traduit en quelque langue que ce ſoit. Pierre Abbé de Cluni a eû ſoin de le faire traduire en Latin. La lecture de cette verſion Latine imprimée à Bâle a été défenduë dans *l'Indice Romain*, tant à cauſe de la doctrine qui eſt renfermée dans l'Alcoran, qu'à cauſe des notes marginales. Il y a auſſi des verſions de ce livre en François, en Eſpagnol & en Italien.

(1) *Cette verſion en Perſan eſt plûtôt une paraphraſe qu'une ſimple verſion. Les Turcs ne ſouffrent point qu'on faſſe de verſion de l'Alcoran, parceque ce ſeroit alterer les paroles de leur Prophete, enſorte qu'ils ſont tous obligez de le lire en Arabe, & on ne le lit point en d'autre langue dans leurs Moſquées, comme les Juifs encore aujourd'hui ne liſent la loi dans leurs Synagogues qu'en Hebreu; mais il leur eſt permis d'en avoir des verſions en leurs langues vulgaires pour leur inſtruction particuliere, ce qui n'eſt point permis aux Turcs pour la lecture de l'Alcoran, parcequ'ils ne croyent pas qu'aucun Traducteur puiſſe bien exprimer, & ſelon le veritable ſens, les paroles de l'Alcoran.*

ges des Juifs, & que ceux-ci ont une loi orale où sont renfermées les traditions qui n'ont point été écrites par leur Legislateur, de même les Mahometans ont des traditions de leur Prophete, auxquelles ils donnent un nom semblable, sçavoir, *sonnat*. Les Mahometans distinguent aussi leur Alcoran, à l'imitation des Juifs, en *surates*, ou (1) *chapitres*, en versets & en mots, & ils en ont de même compté toutes les lettres. Ils ont aussi diverses leçons dans leur Alcoran, & ces varietez de leçon ont été recüeillies séparément dans un seul livre par Mohammed fils de Meahmud, fils de Mohammed de Sarmacand, qui vivoit l'année de l'hegire 754. c'est à dire, l'année de JESUS-CHRIST 1354. L'Alcoran est aussi appellé *alphorcan*, du verbe Arabe *pharaca*, qui signifie *distinguer*, comme s'il distinguoit les choses vrayes d'avec les fausses, les Mahometans le nomment aussi *le livre*, simplement & par excellence, comme les Grecs appellent

(1) *Les Mahometans ont une espece de Massore de l'Alcoran, comme les Juifs en ont une du texte Hebreu de l'Ecriture. Ils y marquent le nombre de chaque chapitre de l'Alcoran, le nombre des versets, & même des lettres.*

appellent l'Ecriture τὰ βιβλία. Enfin ils l'appellent *lè livre de Dieu*.

L'Alcoran qui a été écrit en Arabe a été traduit (1) en Persan, mais cette version, dit-on, est fort differente de l'original Arabe. Les Mussulmans ne souffrent point que l'Alcoran soit traduit en quelque langue que ce soit. Pierre Abbé de Cluni a eû soin de le faire traduire en Latin. La lecture de cette version Latine imprimée à Bâle a été défenduë dans *l'Indice Romain*, tant à cause de la doctrine qui est renfermée dans l'Alcoran, qu'à cause des notes marginales. Il y a aussi des versions de ce livre en François, en Espagnol & en Italien.

(1) Cette version en Persan est plûtôt une araphrase qu'une simple version. Les Turcs ne ouffrent point qu'on fasse de version de l'Alcoran, arceque ce seroit alterer les paroles de leur Prohete, ensorte qu'ils sont tous obligez de le lire en rabe; & on ne le lit point en d'autre langue dans eurs Mosquées, comme les Juifs encore aujour'hui ne lisent la loi dans leurs Synagogues qu'en ebreu; mais il leur est permis d'en avoir des verions en leurs langues vulgaires pour leur instrucion particuliere, ce qui n'est point permis aux urcs pour la lecture de l'Alcoran, parcequ'ils ne oyent pas qu'aucun Traducteur puisse bien eximer, & selon le veritable sens, les paroles de Alcoran.

Pour moi, dit Maraccius, (1) j'ai fait ma verſion avec le ſecours des plus doctes Interpretes de l'Alcoran, ſans leſquels j'aurois entrepris inutilement ce travail, car l'Alcoran eſt ſi obſcur, ſi concis, ſi embarraſſé, ſi coupé, & ſi peu lié, que ſi l'on n'a recours aux Commentateurs Arabes qui l'ont expliqué, Oedipe n'en viendroit pas à bout, & le plus ſouvent même les Interpretes Arabes ne font que deviner.

L'Alcoran, continüe Maraccius, eſt diviſé en *ſurates*, ou chapitres, les ſurates en *ſignes*, ou periodes, & les ſignes ont des marques de diſtinction & de terminaiſon. La *ſurate*, qui eſt un mot Arabe, ſignifie ſtructure, ou liaiſon d'un édifice, & a du rapport avec le mot Hebreu *ſurah*; quelques-uns l'ont appellé moins proprement *azoura*. Les chapitres ſont diſtinguez en *airath*, *ſignes*, ou petits verſets. On connoit la diſtinc-

(1) *Ego verſionem meam feci adhibitis doctiſſimis Alcorani Interpretibus Arabibus, ſine quorum ope fruſtra omninò in ea deſudaſſem; eſt enim Alcoranus ità obſcurus, conciſus, perplexus, diffuſus atque elumbatus, ut niſi illius expoſitores ſuppetias ad ejus intelligentiam ferrent Oedipo ipſi fruſtrà explicandus traderetur; verùm Arabes etiam Interpretes plerùmque divinant.* Maracc.

tion de ces *signes*, par leur terminaison rimée. Ils ne sont point néanmoins reglez par un nombre déterminé de syllabes ; c'est pourquoi ce ne sont point de veritables vers. Maraccius ajoute, (1) qu'il n'y a rien de plus sain, que les premieres paroles de l'Alcoran ; que plusieurs ont écrit à la verité contre ce livre, mais que la plûpart ont écrit des faussetez, & ont passé sous silence des choses qui étoient vrayes, ce qui a donné lieu aux Mahometans de se confirmer dans leurs erreurs.

C'est une opinion commune parmi nous, dit encore Maraccius, qu'un certain Moine, nommé (2) Sergius, a écrit l'Alcoran, ou au moins qu'il l'a composé avec Mahomet ; mais on ne convient pas qui a été ce Moine Sergius. Les Mahometans nient, que Mahomet ait écrit l'Alcoran, parceque selon eux il n'avoit aucune litterature. La croyance

(1) *Plures fateor contra Alcoranum scripsere, sed plerique vel falsa crimina objicientes, vel vera pratermittentes, Mahumetanos in errore suo non parùm confirmavere.* Maracc. Ibid.

(2) *Quoique ce qu'on dit de ce Moine Sergius, qu'on croit avoir travaillé avec Mahomet à la composition de l'Alcoran, soit attesté par plusieurs Ecrivains, principalement par les Chrétiens, cette histoire n'a rien de bien certain.*

commune des (1) Musſulmans, & qu'ils regardent comme une choſe très-certaine, eſt que comme Dieu a donné le Pentateuque à Moyſe, l'Evangile à JESUS-CHRIST, & les autres livres ſacrez aux Prophetes, de même il a donné l'Alcoran à Mahomet. Ils croyent que l'Ange Gabriel lui en a revelé tous les verſets du Ciel de la lune, en divers lieux & en differens tems, à la Mecque, ou Medine, par l'eſpace de vingt-trois ans, ſelon que les choſes le demandoient. (2) Ils diſent de plus, que Mahomet, lorſque quelques-uns de ces verſets lui étoient revelez, les donnoit à ſon Secretaire pour les copier & les garder, & que ce Secretaire les mit ſans aucun ordre dans une caiſſe, ou boëte; enſorte qu'on

(1) C'eſt le nom que les Mahometans donnent à ceux qui font profeſſion de leur Religion, qu'ils nomment d'un mot Arabe Iſlam, *Iſlamiſme, ou Muſſulmaniſme. Ce mot Arabe ſignifie un entier devoüement & une parfaite reſignation à Dieu, & à tout ce que Mahomet a revelé de la part de Dieu.*

(2) Tradunt Mahometum, quando aliqui verſus ei revelabantur, illos à Manuenſi ſuo ſcribendos ac ſervandos tradidiſſe, qui confusìm eos in capſa collocabat, ita ut certò ſciri non poſſit quonam tempore quilibet Alcorani verſiculus traditus fuerit, quamtumvis in hoc expoſitores Moſlemi divinare conentur. Maracc. ibid.

ne peut pas sçavoir certainement en quel tems chaque verset de l'Alcoran a été donné, quoique les Interpretes Mahometans fassent tout leur possible pour le deviner.

(1) C'est un fait constant parmi eux, qu'après la mort de Mahomet Abubacer, qui lui succeda dans l'Empire, voyant que l'Alcoran étoit écrit sur quelques parchemins ou petits papiers, & dans la mémoire de quelques personnes, ramassa tous ces petits papiers, & tira tout ce qu'il pût de la mémoire de ces personnes,

(1) *Certissimum est apud Moslemos post mortem Mahumeti Abubacrum, qui illi in Imperio successit, cùm videret Alcoranum esse tantùm in membranis seu chartulis quibusdam & hominum memoriis, collegisse hujusm.di chartulas, & expiscatum fuisse è singulorum memoria id cujus recordarentur, atque ex his Alcoranum compegisse, quem Hapsa Mahumeti uxori tradidit custodiendum. Cum verò illius exemplaria in varias Mahumetanorum provincias transmissa fuissent, & magna intereà diversitas reperiretur, atque unaquaque provincia Alcoranum suum cateris praeferret, Othman, qui in Imperio Abubacro successerat, jussit à quatuor Sapientibus describi plura exemplaria ex codice Hapsano, & cateris suppressis voluit illa pro legitimis haberi. Verùm neque codex ille Hapsanus erat adeò sincerus, ut non multa in eo à Sapientibus illis fuerint correcta, & nihilominus sunt hodie in exemplaribus Alcorani multa lectiones varia, & qua non rarò sententiam immutant.* Maracc. ibid.

& qu'il en composa l'Alcoran, qu'il donna à garder à Haphsa femme de Mahomet ; mais les exemplaires de ce livre ayant passé en diverses provinces des Mahometans, & s'étant trouvé beaucoup de diversité entre les exemplaires, ensorte que chaque province préferoit son exemplaire à celui d'une autre province, Othman, qui avoit succedé à Abubacer, donna ordre à quatre Sçavans d'en copier plusieurs exemplaires sur celui d'Hapsa, & ayant supprimé tous les autres, il commanda que celui-là seul eût cours, comme étant le vrai ; mais cet exemplaire d'Haphsa n'étoit pas si exact & si correct, que les Sçavans n'y corrigeassent encore plusieurs endroits, & encore aujourd'hui, nonobstant toutes ces corrections, il se trouve diverses leçons entre ces exemplaires, & il y en a même quelques-unes qui changent le sens. D'où Maraccius conclut, que Mahomet n'a laissé aucun exemplaire de l'Alcoran parfait ; car il paroit des paroles mêmes de l'Alcoran, qu'il avoit coûtume d'en réciter comme un perroquet les versets que l'Ange Gabriel lui dictoit.

Maraccius fait voir en ce lieu, que les Docteurs Mahometans reconnoissent les

varietez des exemplaires de l'Alcoran, & que chacun fait valoir celui qu'il ſuit: d'où il infere, que la croyance qu'on doit avoir à l'Alcoran eſt fort douteuſe depuis le recüeil qu'en ont fait Abubacer & Othman ſur divers exemplaires. Il produit même là-deſſus un long témoignage d'un Docteur Mahometan; d'où il paroit qu'encore même aujourd'hui, il y a une grande confuſion dans l'Alcoran, y étant ſurvenu pluſieurs changemens. Mais après tout le raiſonnement de Maraccius ne prouve pas que nous n'ayons un veritable Alcoran; car c'eſt le ſort ordinaire des livres, de quelque nature qu'il ſoyent, qu'il y ſurvienne avec le tems pluſieurs changemens. Ce que Maraccius rapporte ici de l'Alcoran, eſt arrivé de la même maniere aux livres d'Homere, dont il y a eû auſſi pluſieurs corrections, ayant paſſé par differentes mains. On pourroit encore ajouter, que les Turcs & les Perſans ſe reprochent mutüellement d'avoir corrompu exprès leurs exemplaires de l'Alcoran, ce qui m'a donné lieu de comparer un exemplaire aſſez beau de l'Alcoran, que j'ai eû d'une perſonne qui l'avoit apporté de Perſe; je l'ai, dis-je, comparé, cet exemplaire, avec un autre exemplaire commun & or-

dinaire,& je n'y ai presque trouvé aucune difference ; ce qui me fait juger que Maraccius a un peu exageré en ce lieu. Les Mahometans pourroient nous opposer, qu'il y a de bien plus grandes varietez entre nos exemplaires de l'Ecriture, en quelque langue qu'ils soient écrits, qu'entre leurs exemplaires de l'Alcoran.

Le même Maraccius prouve par les paroles de l'Alcoran la fausseté de ce que les Mahometans disent, que ce livre a été donné à Mahomet par parties durant l'espace de 23 ans. Il est probable, selon lui, que Mahomet a écrit lui-même seul l'Alcoran, ou avec le secours de quelque Chrétien, ou de quelque Juif ; qu'il a consulté des Chrétiens, principalement des Nestoriens, y en ayant alors plusieurs dans la Syrie ; ou des Juifs, de qui il a pris un grand nombre de fables qui sont dans le Talmud, & dont l'Alcoran est rempli, il a emprunté d'eux plusieurs histoires apocryphes. Il a aussi fourré dans son Alcoran plusieurs superstitions des (1) Ismaëlites, par exemple, le voyage de

(1) *Les Juifs transposant les lettres de* Islamites, *qui est le nom que prennent les Mahometans, en ont fait* Ismaëlites, *& appellent leur Religion* Ismaëlisme *par mépris. Mr. Pocock remarque dans ses notes sur le* Specimen Arabum, *que les Mahometans*

la Mecque, le jeune du Rhomadan, les ablutions, & plusieurs autres choses semblables, qui étoient en usage parmi les Arabes. (1) Il est néanmoins probable, ajoute Maraccius, que Mahomet, ou Sergius, ou Bahirus, ont tenté de confirmer cette nouvelle loi par quelque faux miracle, soit par celui du taureau, ou par celui (2) du pigeon, ou par quelque autre.

Maraccius renvoye ceux qui voudront être instruits plus amplement sur ces matieres à l'histoire Mahometane de Saint

Mahometans admettent volontiers ce nom, parce-qu'ils reconnoissent Ismaël pour le Pere de leur nation & de leur Religion, après Abraham. Les Docteurs Mahometans soutiennent, que la doctrine dont ils font profession n'est point differente de celle qu'Ismaël avoit reçûë de son pere Abraham, & qu'Ismaël a laissé à sa posterité, comme si Mahomet n'avoit fait autre chose, que rétablir l'ancien Ismaëlisme, *sous le titre d'*Islamisme.

(1) *Probabile tamen est sive Mahumetum, sive Sergium, sive Bahirum, novam hanc legem fictitio aliquo miraculo, sive illud fuerit tauri, sive columbæ, sive aliud, confirmare tentasse.* Maracc. Ibid.

(2) *Les Docteurs Mahometans attribüent plusieurs miracles à leur Prophete; mais ils ne conviennent pas du nombre; aucun d'eux n'a parlé de ce fameux pigeon. Cette histoire, ou plûtôt cette fable du pigeon de Mahomet, vient apparemment des Chrétiens.*

Pierre Paschase, Martyr de l'Ordre des Religieux de la Merci, qui vivoit en 1300. Il produit aussi beaucoup de choses sur ce même sujet, tirées d'un Moine, dont il ne marque point le nom. Il cite de plus l'ouvrage de Michel le Fevre, intitulé, *Teatro della Turchia*, où il est parlé au long de Sergius. C'est une opinion commune de ceux de la Mecque, dit Maraccius, que Mahomet a été assisté de quelque Chrétien, ou de quelque Juif, pour écrire son Alcoran. Il produit même les témoignages de quelques Auteurs Arabes, qui font aussi mention du Moine Sergius, d'où il infere, que ce qu'on dit communément, que l'Alcoran a été écrit par Sergius, ou par Bahirus, ou par quelque autre, soit Juif, ou Chrétien qui y ayent travaillé avec Mahomet, (1) n'est point de l'invention de nos Ecrivains, puisque du tems même de Mahomet les Arabes de la Mecque ont dit la même chose.

Comme il y a plusieurs contradictions

(1) *Non esse nostrorum inventum id quod dicitur de conscriptione Alcorani factâ à Sergio, vel Bahirâ, vel alio Christiano, aut Judaeo, simul cum Mahumeto, cùm etiam Mahumeto ipso vivente hoc idem Arabes Meccani dictitarent.* Marracc. Ibid.

évidentes dans l'Alcoran, les Mussulmans disent, qu'elles viennent de Dieu même, qui a commandé plusieurs choses dans l'Alcoran, qu'il a revoquées ensuite selon la necessité des tems, & ils appellent ces versets revoquez *des versets abrogez, abrogatos*, & il les marquent tous en particulier.

Après cette dissertation sur le livre de l'Alcoran, Maraccius apporte dans son prodrome plusieurs preuves pour établir la vraye foi, & refuter l'Alcoran. Il s'étend au long sur l'integrité des livres sacrez contre les Mahometans. Il avoüe néanmoins (1) qu'il s'y trouve quelques défauts, même dans l'original Hebreu & dans le Grec, parceque, ni les Traducteurs, ni les Copistes, n'ont point été inspirez, & ainsi ils ont pû tomber dans quelques fautes. Il loüe beaucoup le grand soin & la grande application des Juifs à écrire les livres sacrez, & à les conserver dans leurs Synagogues, & il refute au long ceux qui prétendent que les Juifs ont corrompu exprès les exemplaires Hebreux.

Il examine ensuite les argumens dont les Mahometans se servent, pour montrer que l'Ecriture sainte a été cor-

(1) *In ipsis fontibus Hebr. & Græc. defectus aliquos reperiri.* Ibid.

rompuë, & il les refute assez au long, produisant les passages de l'Ecriture qu'ils objectent sur cela aux Chrétiens, pour fortifier la doctrine de Mahomet. Il ajoute après cela un petit appendice, pour faire voir (1) que les Mahometans semblent reconnoitre presque tous les livres, tant de l'ancien, que du nouveau Testament, comme étant veritablement sacrez & divins, parcequ'ils en tirent des preuves, non seulement contre nous & contre les Juifs; mais aussi pour établir leur secte, & pour appuyer la qualité de Prophete, dont ils prétendent que Mahomet a été revêtu; & lorsqu'ils alleguent quelque passage de l'Ecriture sainte, ils le proposent comme étant *la parole du du très-Haut*, expression dont ils se servent ordinairement lorsqu'ils citent l'Alcoran. C'est pourquoi, ajoute Maraccius, Hottinger est ridicule & écrit des faussetez, lorsqu'il assûre que les Maho

(1) *Mahumetani libros ferè omnes, tàm veteris, quàm novi Testamenti, agnoscere, ac tanquam sacros & divinitùs traditos suscipere videntur. Eorum enim testimoniis non solùm contra nos & Hebraeos sed etiam pro sua sectâ corroborandâ, & pro Mahumeti prophetico munere asserendo passìm utuntur, & cùm aliquam eorum sententiam allegant, formulam illam proponunt* : I... tum Altissimi.

tans dans leurs diſputes contre nous
nployent point ſérieuſement l'auto-
des livres ſacrez, parcequ'ils ne les
onnoiſſent point comme étant la pa-
: de Dieu; mais ils lui ſervent, ſelon
, comme de preuves qu'on appelle *ad*
inem.

La ſeconde partie du prodrome de Ma-
:ius eſt employée à la refutation de l'Al-
in. Il examine dans le premier chapi-
, ſi les miracles ſont neceſſaires pour
olir la verité de la Religion. Il dit (1)
: les Mahometans ſont en cela plus
s & plus pieux que pluſieurs de nos
etiques, parce qu'ils avoüent inge-
ment, que la veritable Religion de-
nde des miracles. Il cite là-deſſus Avi-
ne, dans ſa Metaphyſique, ou Théo-
ie. Il produit auſſi le témoignage
hmed fils d'Edris, qui écrit contre les
fs, que Mahomet a fait de veritables
acles, auſſibien que Moyſe; d'où Ma-
:ius infere, que (2) les Docteurs

(1) *Mahumetani hoc jure multis ex noſtris*
toribus ſapientiores, ac magis pii, in teſtimo-
vera Religionis hac miracula exigi ingenuè
ntur. Maracc.prodr. part. 2.

(2) *Fatentur itaque ſapientes Moſlemi ad*
iliandam nova Religioni fidem exigi mira-
a. Ibid.

Muſſulmans reconnoiſſent, que les miracles ſont neceſſaires pour donner de l'autorité à une nouvelle Religion, & que les Mahometans veulent nous perſuader que leur Prophete Mahomet a fait pluſieurs grands miracles pour établir la Religion qu'il prêchoit.

Mais Maraccius prouve au long dans ſon chap. 3. par les paroles mêmes de l'Alcoran, que Mahomet n'a point fait de miracles, comme Moyſe & JESUS-CHRIST. Il allegue néanmoins là-deſſus la ſurate 2. *de la vache* verſet 118. où on lit : *Nous avons déja déclaré & manifeſté les ſignes, ou miracles.* Jahias croit, que par ces miracles ſont indiquez ceux que Mahomet a faits ; par exemple, lorſqu'il fendoit la lune, & autres ſemblables ; mais Maraccius croit, qu'en cet endroit de l'Alcoran il eſt parlé des miracles qui ont été faits par les anciens Prophetes. Ceux de la Mecque demandoient ſans ceſſe à Mahomet qu'il fît des miracles, comme on le voit dans l'Alcoran, & ils n'en pûrent jamais obtenir de lui.

On diſcute dans le chapitre 4. les miracles que les Mahometans tirent des paroles de l'Alcoran. C'eſt une choſe incroyable, dit Maraccius, combien les

Docteurs Mussulmans se tourmentent pour trouver dans l'Alcoran les miracles de Mahomet, quoi qu'il ait dit lui-même tant de fois, qu'il n'avoit pas été envoyé de Dieu pour faire des miracles, mais seulement pour prêcher. Maraccius expose au long ces prétendus miracles de Mahomet *, que ses sectateurs lui attribüent; mais il sont tous si ridicules, qu'il suffit de les exposer pour les refuter; cependant Maraccius dans les chap. 6. 7. & 8. s'étend fort au long à en faire le dénombrement, de la maniere qu'ils sont rapportez par les Docteurs Mahometans, & dans le chap. 9. il refute l'argument que les Mussulmans tirent de ces prétendus miracles; puis il ajoute avec raison, qu'on peut les nier tous, & qu'il les nie en effet.

Il prouve dans son chapitre 10. par plusieurs exemples, que les payens ont fait de semblables miracles; mais qu'aucun n'étoit vrai. Il les attribüe au Diable, mais il me semble qu'il n'étoit pas necessaire d'avoir recours au Diable, pour rejetter des faussetez & des impostures qui sont manifestes. A l'égard de

* *Les Mahometans multiplïent fort les miracles de leur faux Prophete, & ils traitent de blasphemateurs ceux qui osent les nier.*

l'Alcoran, dont les Mahometans regardent la composition comme un miracle, à cause de l'élevation & de la grandeur de son stile, qu'aucun mortel ne peut imiter, Maraccius soutient, qu'il n'y a rien de miraculeux dans la composition de ce livre, comme les Mussulmans le prétendent. Il nie que Mahomet ait été un homme sans litterature, puisqu'il étoit d'une famille très-noble de la Mecque, & que ceux de la Mecque étoient très-éloquens & amateurs de la Poësie. Il conjecture, que Mahomet a été plûtôt agité par le Demon, que par l'Ange Gabriel; mais il n'étoit nullement necessaire d'avoir recours au Demon, pour expliquer les ruses, ou plûtôt, les impostures de Mahomet. Maraccius raisonne beaucoup mieux, lorsqu'il nie absolument cette grande & inimitable élegance que les Mahometans attribüent à leur Alcoran, & qu'il s'en mocque ouvertement. En effet, cet ouvrage n'a rien de fort extraordinaire pour le stile, & qui n'ait pû être imité, & même surpassé par d'autres Ecrivains Arabes. Le stile en est si obscur & si embarrassé, pour être trop coupé & sans aucune suite, que si Mahomet revenoit au monde, il n'entendroit pas peutêtre lui-même une bonne partie de

cet Alcoran tant vanté par ses sectateurs.

Maraccius produit dans le ch. 12. de son prodrome quelques extraits d'un livre composé par un sçavant Religieux Dominicain, nomme Ricardus, & selon d'autres, (1) Ricoldus, sous le titre de *Spurcitia Turcica*, qui a été traduit du Grec, & imprimé en 1514. avec un autre petit ouvrage qui a pour titre: *Confutatio legis lata Saracenis*. Quelques-uns néanmoins ne font Auteur Ricardus que de ce dernier, & attribüent le premier à un autre Religieux du même Ordre, qui ayant été pris captif dans une ville de Hongrie vers l'année 1435. demeura long-tems parmi les Mahometans. Cet Auteur rapporte l'histoire d'une certaine dispute entre les Prêtres & les Dervis, pour les offrandes des peuples, sçavoir, à qui elles étoient düës, si c'étoit aux Prêtres, ou aux Dervis.

(1) *Ricoldus étoit Florentin, Religieux de l'Ordre de S. Dominique Il avoit étudié la langue Arabe dans une Ecole des Mahometans, & avoit eû plusieurs conferences avec leurs Docteurs. Il a donné au Public un livre intitulé*: Propugnaculum fidei & deliramenta Saracenorum, Alcorani præcipuè, Auctore R. Patre Magistro Ricoldo Florentino, Ordinis Prædicatorum. *Il y en a une édition* in 4°. *à Venise en* 1608. *où est jointe la Panoplie de René Benoit contre les heretiques.*

On refute dans la troisiéme partie du prodrome, par la verité de la Religion Chrétienne, l'Alcoran, & l'on fait voir en même tems la fausseté de celle des Mussulmans, que Maraccius appelle *la secte Islamitique*. Il rapporte & résout en même tems les difficultez que les Mahometans opposent aux Chrétiens sur leur croyance; par exemple, le Mystere de la Trinité & quelques autres. Il auroit été à souhaiter que Maraccius, pour répondre à ces objections, eut eû recours à des preuves plus solides, que ne sont celles qu'il tire de certains livres Cabbalistiques des Juifs. Il a aussi recours à quelques principes qu'il a empruntez des livres mêmes des Mahometans, & il prend de là occasion de traiter de leurs differentes sectes. Mais c'est à quoi je ne m'arrêterai point, parceque le docte (1) Pocock en a traité amplement, & très solidement, dans ses notes sur le *Specimen historiæ Arabum*.

(1) *Edoüard Pocock, sçavant Professeur en Hebreu & en Arabe dans l'Université d'Oxfort, a fait imprimer en* 1650. *à Oxfort* in 4. Specimen historiæ Arabum, *tiré de Gregoire Abulfarage avec d'excellentes notes qu'il a prises des plus sçavans Ecrivains Mahometans. Il y a eû une seconde édition de cet ouvrage à Lipsic, mais elle n'est pas moins rare que la premiere.*

Je m'arrêterai seulement à ce qu'il rapporte dans le ch. 25. des plus nouvelles sectes des Mahometans, qui sont divisez en deux fameuses sectes, sçavoir, *des Sonuites* & des *Sciaites*. Dans la premiere sont renfermez les Turcs, tous les Arabes, & une infinité d'autres nations. Dans la seconde sont les Perses. Les Sonuites anathematisent & ont en abomination les Sciaites, & ceux-ci font la même chose à l'égard des Sonuites, qui accusent les Sciaites d'avoir corrompu & alteré l'Alcoran, & ils leur reprochent encore plus fortement de ne point observer les préceptes. Les Sciaites font tomber ce grand crime sur les Sonuites. Ces Sonuites reconnoissent comme divin & canonique le livre * de l'*assonna*, c'est à dire, des traditions Mahometiques, & il répond à la *misna* des Juifs. Les Sciaites au contraire le rejettent comme un livre apocryphe & de nulle autorité. Les Mahometans appellent le Pape *Chaliphe* & *Emam*, c'est à dire, le souverain Chef

* *Comme les Juifs, outre la loi écrite de Moyse, reconnoissent une autre loi qu'ils appellent orale, de même les Mahometans, outre leur Alcoran, reconnoissent aussi une loi orale qu'ils nomment* assonnah, *& elle contient tout ce que Mahomet a dit, ou fait, & qui n'est point exprimé dans l'Alcoran.*

de la Religion & Prélat : *Supremum Religionis Principem & Antiſtitem.* Le chapitre 26. eſt intitulé : Des dogmes de la ſecte des Sonuites, ou orthodoxes. Maraccius les tire de l'expoſition qu'Algazel à publiée de la profeſſion de foi des Sonuites.

Maraccius dans la quatriéme partie de ſon prodrome refute l'Alcoran, & comme les Mahometans vantent fort leur pieté, leurs jeûnes, leurs prieres &c. il examine tout cela, & le compare avec ce qui ſe pratique dans la Religion Chrétienne. Il remarque dans le chap.2. que l'Alcoran, ſelon les Docteurs Mahometans, contient des jugemens, des hiſtoires & des exhortations. Il leur reproche pluſieurs crimes, & entr'autres, que celui de la ſodomie avec leurs femmes eſt permis dans l'Alcoran. Il rapporte dans le chapitre 3. pluſieurs choſes tirées d'Abulphargius, qu'il dit être un Auteur Arabe, mais Chrétien, qui eſt en grande eſtime, & d'une grande autorité parmi les Mahometans. Il obſerve, que ce que cet Ecrivain dit des Mahometans leur eſt honorable ; mais qu'il eſt conforme à l'Alcoran & à diverſes profeſſions de foi des Mahometans, c'eſt à quoi je ne m'arrêterai point, parceque l'ouvrage d'A-

bulpharage est imprimé en Arabe avec la version Latine, & ce que Maraccius en rapporte ici se trouve dans la section 3.

Le chapitre 5. de cette partie du prodrome de Maraccius contient comme un abregé du rituel, ou euchologe des Mahometans, & il examine tout cela dans les chapitres qui suivent. Il repete dans le chapitre 26. ce qu'il avoit déja dit auparavant, que Mahomet dans son Alcoran permet la sodomie. Il ajoute de plus, que Mahomet a emprunté cela du Talmud des Juifs, dont il rapporte les propres termes, qu'il témoigne avoir lûs dans la bibliotheque Rabbinique de Bartoloccio ; mais il est à propos de remarquer que les Juifs donnent une autre sens aux paroles de leur Talmud, qu'ils n'expliquent pas à la lettre, & que Bartoloccio n'est gueres croyable sur plusieurs choses dont il rend les Juifs coupables, ayant pris à tâche de les décrier.

Dans le chapitre 27. Maraccius rapporte quelques endroits de l'Alcoran qui sont fabuleux, faux & impies ; par exemple, dès le premier verset de la surate, au chapitre 1. de l'Alcoran, Dieu est appellé *le Seigneur des mondes* : ce qui est une erreur des Manichéens, de Democrite, & de quelques autres Phi-

losophes. Il ajoute, que les Juifs dans un de leurs livres intitulé, *Taame mitswoth*, c'est à dire, *Raisons des préceptes*, expliquant ces paroles du Pseaume 143. v. 13. *Vôtre regne, le regne de tous les mondes, ou siécles*, tirent par une interpretation Cabbalistique, que Dieu est le Roi de cinquante mille mondes, parceque le mot de *col* en Hebreu, qui signifie *tous*, est composé de la lettre *caph* & de la lettre *lamed*, qui marquent 50; & en mettant deux points sur ce mot, il marque cinquante mille. Il est surprenant que Maraccius s'arrête, à l'imitation de Bartoloccio, à ces extravagantes explications des Juifs Cabbalistes. Il est aisé de juger, que cette expression signifie à la lettre, que le regne de Dieu durera éternellement, & qu'il n'est point comme le regne des Rois de ce monde, qui meurent & perissent. Si ce sçavant homme avoit été aussi exercé dans les livres des Juifs, que dans les livres des Arabes, il auroit vû que les Juifs dans le livre ordinaire de leurs prieres intitulé, *Seder tephicloth*, *Ordre des prieres*, Dieu est souvent appellé *le Roi des mondes*. Esdras, auquel ils attribuent la plûpart de ces prieres qui sont très-belles, n'a pas voulu marquer par cette expression qu'il y

plusieurs mondes. Ce que Maraccius
›orte en cet endroit touchant ce grand
ıbre de mondes reconnus par les Doc-
s Mahometans , ne consiste qu'en
contes faits à plaisir & ridicules. Il
it en ce même endroit l'infame para-
le Mahomet & des Mahometans.
'ans ce même chap. 27. Maraccius
mention de Locman dont Mahomet
: dans la surate 31. de son Alcoran.
.ocman celebre chez les Mahometans
Esope , en sorte que Mahomet l'a
é dans le nombre des Saints qu'on
honorer. On parcourt dans ce mê-
:h. 27. les surates de l'Alcoran, où se
vent des fables & des faussetez , &
accius s'arrête à expliquer toutes ces
ıvagances par les Docteurs Maho-
ıns Sonuites , * qui les entendent à
ttre , n'ayant point recours à des in-
retations metaphoriques, à la reserve

Il semble néanmoins que les Mahometans
! partagez entr'eux sur ce sujet. M. d'Her-
, dans sa Bibliotheque orientale , marque en
culier les Alcoranistes *qui sont attachez à la*
' de l'Alcoran. Il dit que ces gens-là sont
d ennemis des Philosophes en general, & en
'culier des Metaphysiciens & des Scholasti-
, & qu'ils condamnent ornemens Averroës
lvicene , les deux plus grands ornemens du
Iulmanisme.

d'un ſeul de leurs Docteurs Sonuites, ‹
leur donne des ſens metaphoriques. M
raccius parle auſſi p. 103. de ſon prod
me de la ſurate 17. v. 3/. où eſt décrite
felicité du Paradis, & il obſerve, q
les Mahometans ſont obligez d'entend
materiellement & à la lettre tout ce c
eſt dit de cet infame Paradis : *Hac v*
omnia tenentur Moſlemi materialiter
juxtà ſonum verborum accipere. Enfin M
raccius cite dans la concluſion de ſon lo
prodrome un livre du P. Thyrſis Gonz
lez General des Jeſuites, intitulé, *M*
nuductio ad converſionem Mahumetan
rum.

Après ce prodrome ſuit l'Alcoran ir
primé en beaux caracteres Arabes, av
une verſion Latine, des notes & des r
futations. Maraccius dédie ſon ouvra
à l'Empereur Leopold, & il donne da
cette épitre dédicatoire de grandes loüan
ges au Cardinal Barbadigo, qui éto
mort, & qui par ſon autorité & par ſ
liberalitez l'avoit engagé à entreprend
cet ouvrage, qui a auſſi été imprimé au
dépens de cet éminentiſſime & pieux Ca
dinal. Maraccius étoit alors Profeſſeur e
Arabe dans l'Univerſité de Rome,
Athenæo Romano, comme il le remarqu
dans ſa préface, où il dit auſſi, qu'il
é

été employé avec d'autres Docteurs à la correction de la Bible Arabe, ou plûtôt à une nouvelle traduction, sous le Pape Innocent X. par ordre de la sacrée Congregation *de la Propagande*. Mais ce travail, qui a été entierement inutile, ne lui fait pas beaucoup d'honneur ; car cette nouvelle édition de la Bible en Arabe a été revûë & corrigée sur nôtre version Latine, comme s'il eut été necessaire de soumettre les peuples du Levant à nôtre Vulgate. Il eut été bien plus judicieux de leur donner une bonne édition de leur Bible Arabe sur de bons exemplaires manuscrits, que de leur en donner une qu'ils n'ont point voulu recevoir.

Ce que fit Maraccius à l'occasion * de

* *Cùm in augustissimo Romanæ Inquisitionis Senatu ab Innocentio librorum quorumdam examini deputatus sum, qui in plumbeis laminis vetustissimis, ut apparebat charactere Arabico incisi intra cujusdam montis cavas in Hispania Bœtica reperti sunt, cùm enim hujusmodi libri, seu laminæ plumbeæ, sancto Apostolo ejusque discipulis tribuerentur, & non pauca Catholicæ fidei atque orthodoxæ doctrinæ consona continerent, multorum studia in sui favorem trahebant, & à viris etiam doctrinâ & pietate conspicuis propugnabantur; hic verò mihi, cujus, utpotè Fiscalis, commemoratos libros oppugnare partes erant, summoperè profuit ex Alcorano & Mahumetanorum codicibus* stultitiam errorésque didicisse. *Nam illos ita hujusmodi erroribus*

certaines lames de plomb très-anciennes, ſur leſquelles il y avoit pluſieurs choſes écrites en Arabe, eſt bien plus judicieux & plus honorable. Ces lames avoient été trouvées en Eſpagne dans la province Betique. Les Eſpagnols attribuoient communément ces livres écrits en Arabe ſur des lames de plomb à l'Apôtre S. Jacques & à ſes diſciples, parce qu'en effet on y liſoit pluſieurs choſes conformes à nôtre ſainte foi ; ce qui fit que pluſieurs perſonnes conſiderables, même pour leur ſcience & pour leur pieté, prirent la défenſe de ces lames, comme favorables à la Religion Chrétienne. Maraccius, qui eut ordre de l'Inquiſition de les examiner ſous le même Pape Innocent X. en jugea tout autrement ; car il trouva ces livres remplis d'erreurs Mahometanes, en ſorte qu'il fit voir manifeſtement au Tribunal de l'Inquiſition, que S. Jacques, ni au-

ac ſtultitiâ reſperſos inveni, ut manifeſtiſſimè univerſi Patres agnoverint, illud non ſancti Jacobi ejuſque diſcipulorum genuinum opus, ſed Mahumetanorum, qui in ea regione Chriſtianos ſe eſſe ſimulantes latitabant, impoſturam eſſe; quâ Chriſtianæ Religioni illudere, minùſque cautos decipere tentaverant. Quamobrem enormi fraude detectâ, Innocentius X. libros illos graviſſimo decreto proſcripſit, perpetuòque damnavit. Maracc. præfat. in edit. Arab. Alcor.

de ſes diſciples, n'en pouvoient pas les Auteurs; mais que c'étoit la pro-tion de quelques impoſteurs Maho-ans de ce païs-la, qui feignoient être étiens, & qui avoient voulu par là oſer aux Chrétiens. Ce ſage jugement Maraccius donna lieu à un decret que e Pape Innocent X. dans lequel il crivit & condamna à perpetuité ces es, qu'on conſervoit auparavant avec de veneration. Dans cette même ace Maraccius aſſûre, qu'il a fait tout poſſible pour donner une verſion La-exacte de l'Alcoran, & qu'il a em-é plus de quarante ans à ce travail; it retouché ſon ouvrage pluſieurs fois le mettre dans une plus grande per-on, y trouvant toujours quelque e à reformer.

prouve de plus, que toutes les re-de la Grammaire Arabe, les points elles qui ſont dans le texte de l'Alco-, & quelques autres minuties, ne point de l'invention de Mahomet; s de celle de quelques Ecrivains Ara-poſterieurs, qui ont imité les Rab-en cela. Pluſieurs au contraire ent que les Juifs ont pris des Arabes Grammaire, ce qui eſt d'autant plus able, que les premiers Grammairiens

Juifs ont écrit en Arabe. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que les Rabbins ont bien encheri ſur les Grammairiens Arabes par leurs ſubtilitez. Il appuye ſon opinion ſur ce qu'on ne trouve point dans les plus anciens exemplaires Arabes de l'Alcoran ces points voyelles, ni les autres minuties. Il parle enſuite dans cette même préface de la nature de ſa verſion, & il ſemble être contraire à ce qu'il avoit déja dit là deſſus dans ſon prodrome; car il aſſûre ici, qu'il l'a fait le plus à la lettre qu'il lui a été poſſible, & qu'il a mieux aimé être un peu barbare quelquefois, que de manquer à ce que demande de lui une interpretation exacte & qui exprime fidellement ſon original. Il ajoute, qu'il a ſuivi en cela l'exemple des plus ſçavans hommes, qui ont traduit des livres Arabes & Hebreux en Latin, qu'il n'a pas néanmoins laiſſé d'ajouter quelquefois un mot ou deux, pour n'être pas tout à fait obſcur, & principalement le verbe ſubſtantif *ſum*, que les Hebreux & les Arabes ſouſentendent ſouvent; & par là il confirme ce qu'il avoit déja dit dans ſon prodrome, enſorte que dans cette préface il repete pluſieurs choſes qu'il avoit déja dites en ce lieu-là, & qu'il ſeroit inutile de repeter.

Comme il y a plusieurs contradictions & des absurditez manifestes dans l'Alcoran, il observe que les Docteurs Mahometans sont fort embarrassez à se tirer de ces sortes de difficultez qui sont pressantes ; car comme il ne leur est pas permis d'avoir recours aux metaphores & aux allegories, parceque tout ce qui est dans l'Alcoran doit être expliqué à la lettre, ce n'est pas une petite affaire aux Mahometans de se tirer de ce pas-là. Maraccius apporte le sentiment de quelques-uns de ces Docteurs, qui croyent qu'il y a des paroles dans l'Alcoran auxquelles on ne peut pas donner un bon sens, si on ne les explique metaphoriquement, & par cette voïe ils tâchent de répondre à tout ce qu'on leur peut objecter sur les erreurs & les absurditez manifestes qui se trouvent dans leur Alcoran. Les Rabbins par de semblables réponses évitent toutes les difficultez qu'on leur propose contre leur Talmud ; mais il me semble qu'il n'en est pas de même des Mahometans, qui sont obligez de prendre tous les termes de leur Alcoran dans un sens purement litteral. Aussi Maraccius ajoute-t'il, * qu'il s'é-

* *Miror quomodo Doctores Mahumetani admittant in Alcorano sensus metaphoricos & allegoricos, cùm in professione fidei sua ab Algazelo rela-*

Juifs ont écrit en Arabe. Quoiqu'il en soit, il est certain que les Rabbins ont bien encheri sur les Grammairiens Arabes par leurs subtilitez. Il appuye son opinion sur ce qu'on ne trouve point dans les plus anciens exemplaires Arabes de l'Alcoran ces points voyelles, ni les autres minuties. Il parle ensuite dans cette même préface de la nature de sa version, & il semble être contraire à ce qu'il avoit déja dit là dessus dans son prodrome; car il assûre ici, qu'il l'a fait le plus à la lettre qu'il lui a été possible, & qu'il a mieux aimé être un peu barbare quelquefois, que de manquer à ce que demande de lui une interpretation exacte & qui exprime fidellement son original. Il ajoute, qu'il a suivi en cela l'exemple des plus sçavans hommes, qui ont traduit des livres Arabes & Hebreux en Latin, qu'il n'a pas néanmoins laissé d'ajouter quelquefois un mot ou deux, pour n'être pas tout à fait obscur, & principalement le verbe substantif *sum*, que les Hebreux & les Arabes sousentendent souvent; & par là il confirme ce qu'il avoit déja dit dans son prodrome, ensorte que dans cette préface il repete plusieurs choses qu'il avoit déja dites en ce lieu-là, & qu'il seroit inutile de repeter.

Comme il y a plusieurs contradictions & des absurditez manifestes dans l'Alcoran, il observe que les Docteurs Mahometans sont fort embarrassez à se tirer de ces sortes de difficultez qui sont pressantes ; car comme il ne leur est pas permis d'avoir recours aux metaphores & aux allegories, parceque tout ce qui est dans l'Alcoran doit être expliqué à la lettre, ce n'est pas une petite affaire aux Mahometans de se tirer de ce pas-là. Maraccius apporte le sentiment de quelques-uns de ces Docteurs, qui croyent qu'il y a des paroles dans l'Alcoran auxquelles on ne peut pas donner un bon sens, si on ne les explique metaphoriquement, & par cette voïe ils tâchent de répondre à tout ce qu'on leur peut objecter sur les erreurs & les absurditez manifestes qui se trouvent dans leur Alcoran. Les Rabbins par de semblables réponses évitent toutes les difficultez qu'on leur propose contre leur Talmud ; mais il me semble qu'il n'en est pas de même des Mahometans, qui sont obligez de prendre tous les termes de leur Alcoran dans un sens purement litteral. Aussi Maraccius ajoute-t'il, * qu'il s'é-

* *Miror quomodo Doctores Mahumetani admittant in Alcorano sensus metaphoricos & allegoricos, cùm in professione fidei suæ ab Algazelo rela-*

 ta

tonne, que les Docteurs Mahometans reconnoissent des sens metaphoriques & allegoriques dans leur Alcoran, puisque leur profession de foi rapportée par Algazel condamne expressément comme heretiques ceux qui donnent aux paroles de l'Alcoran un autre sens que le litteral, & qui osent avoir recours à des sens figurez.

Ce que j'ai rapporté de l'excellent ouvrage de Maraccius est plus que suffisant pour le faire connoître, en attendant que vous puissiez en recouvrer un exemplaire. Si Mr. Arnaud avoit pû consulter quelque ouvrage semblable à celui-là sur la Religion des Mahometans, il n'auroit pas avancé tant d'impertinences qu'il a fait, lorsqu'il a voulu se mêler d'écrire sur cette matiere, dans ses difficultez proposées à Mr. Steyaërt part. 6. diffic. 74.

Enfin Maraccius, qui est fort sçavant dans les livres des Mahometans, & qui les a eû toujours en vûë, pour rendre plus exacte sa version de l'Alcoran, a ajouté à ses sçavantes remarques des refutations, dont il y en a quelques-unes qui ne sont pas assez solides; par exemple,

tâ damnetur tamquam hareticus qui Alcorani verba litteraliter & prout sonant, non accipit, & ad sensus figuratos audet detorquere.

ſur la ſurate 4. il s'étend au long ſur le Myſtere de la Trinité. Il met tout en œuvre pour prouver ce grand Myſtere aux Mahometans ; il leur oppoſe des preuves qu'il a tirées de certains livres Juifs purement allegoriques & Cabbaliſtiques, & qui loin de faire quelque impreſſion ſur l'eſprit des Docteurs Mahometans, ſont rejettez par les plus ſçavans Docteurs Catholiques ; outre qu'il n'eſt pas judicieux de vouloir autoriſer le Myſtere de la Trinité par les témoignages des Juifs, qui ne ſont pas moins oppoſez à ce Myſtere que les Mahometans. Ce ſçavant homme ſe ſert auſſi de l'autorité de Triſmegiſte, qui eſt manifeſtement un livre ſuppoſé. Les preuves qu'il tire des livres mêmes des Docteurs Mahometans ſeroient plus efficaces, ſi on pouvoit en conclure quelque choſe contr'eux ; mais il y a bien de la difference entre ce que diſent quelques Docteurs Mahometans ſur les divers attributs de Dieu, & la croyance des Chrétiens ſur le Myſtere de la Trinité. En un mot, Maraccius eſt plus ſçavant dans la lecture des Auteurs Mahometans, que dans la Philoſophie & la Théologie.

CHAPITRE XIII.

Cat hakkeraim, *seu secta Karraeorum, dissertationibus aliquot historico-philologicis sic adumbrata, ut è codicibus mss. ut plurimùm ortus, progressus, ac dogmata ejusdem præcipua eruta compareant, studio M. Jo. Gottofr. Schuparti. Ienæ*, in 4°. 1701.

LEs dissertations historiques & philologiques de M. Schupart, Protestant de la confession d'Ausbourg, sur la secte des Juifs Caraïtes, meritent de tenir leur rang parmi les bons livres, & d'être lûës des sçavans. Ces sectaires ont été si peu connus, même de nos plus doctes Critiques, que Joseph Scaliger, quoiqu'il fût d'ailleurs très-habile dans ces sortes de matieres, en a parlé d'abord d'une maniere qui faisoit voir, qu'il n'avoit aucune connoissance de la secte des Caraïtes, qui étoit cependant assez répandüe dans le Levant, & même dans la Pologne; mais en ayant été ensuite mieux instruit, il n'eut point de honte de retracter ses premiers sentimens. Le fameux Guillaume Postel, qui en avoit vû quelques-uns dans le Levant, est un des premiers qui

ait parlé. Le docte Selden, qui avoit
: assez grande connoissance des langues
entales, & qui avoit lû quelques-uns
leurs livres, a parlé de ces sectaires
c assez d'exactitude; mais les deux
torf, qui avoient une connoissance
xacte des livres Juifs, n'ont jamais vû
un livre de ces Caraïtes; & c'est ce
a jetté dans plusieurs erreurs Buxtorf
ls lorsqu'il en a parlé. Je dis la même
se du sçavant Loüis Cappel. Le P. Mo-
de l'Oratoire & M. Simon, qui
ient lû un excellent commentaire d'un
f Caraïte, qui est dans la bibliothe-
: des Peres de l'Oratoire de Paris, sur
t le Pentateuque, ont fait connoître
sectaires plus précisément qu'on n'a-
: fait auparavant; le premier, dans ses
rcitations sur la Bible, & le second,
s son histoire critique du vieux Testa-
nt; celui-ci de plus, dans les supplé-
ns qu'il a ajoutez au petit livre de Leon
Modene touchant les ceremonies des
fs, a inseré un discours particulier sur
ecte des Caraïtes, dont il parle fort
détail.

M. Schupart, qui a sçû tout ce que je
ns de rapporter, n'a pas laissé de pu-
r de nouvelles dissertations sur la secte
Caraïtes, parcequ'il a eû entre les

mains quelques livres de ces ſectaires, dont il a voulu faire part aux Sçavans. Il traite dans ſon premier chapitre de la ſignification du nom de Caraïte; mais il n'y dit rien qui ne fût déja connu. *Karaim*, ou Caraites, eſt la même choſe en Hebreu, que *Scripturarii* en Latin, & ils ont été ainſi nommez, parcequ'ils ne reconnoiſſent point d'autre principe de la Religion Juive, que l'Ecriture ſainte. Le nom de *Karaï* a été d'abord un nom honorable parmi les Juifs, qui ſignifioit un homme verſé dans l'étude des livres ſacrez; mais depuis la naiſſance de cette ſecte, qui rejetta toutes les fauſſes traditions des Juifs répandües dans leur Talmud, ce nom devint un nom odieux parmi les Juifs, qui les appellerent *Minim*, c'eſt à dire, heretiques; & pour les rendre encore plus odieux ils les traiterent d'Epicuriens & de Saducéens; & c'eſt à quoi l'on doit bien prendre garde, car les Rabbins, même les plus ſçavans, ne leur donnent point d'autre nom que celui de *Iſadukim*, Saducéens. C'eſt ainſi qu'Aben-Ezra les nomme ſouvent dans ſes commentaires ſur l'Ecriture; mais c'eſt une impoſture & une calomnie des Rabbins, comme M. Simon l'a démontré dans ſon ſupplément à Leon de Modene

ıchant les Caraïtes, dont la doctrine
bien opposée à celle des anciens Sa-
:éens. Aussi les Juifs ne les ont-ils trai-
de Saducéens, que parce qu'ils les
itoient sur le fait des traditions, qu'ils
voulurent point reconnoitre. C'est
ırquoi Leon de Modene, qui n'a pas
ılu abandonner le sentiment de ses
bbins, l'a seulement corrigé, en ap-
lant les Caraïtes d'aujourd'hui des *Sa-*
:éens reformez, qui reconnoissent l'im-
ırtalité de l'ame, le paradis, l'enfer,
purgatoire, la resurrection des morts,
plusieurs autres choses que les anciens
lucéens nioient.

Plusieurs sçavans Chrétiens ont aussi
posé à ces mêmes Caraïtes, lorsqu'ils
: crû, fondez sur l'autorité des Rab-
.s, qu'ils ne reconnoissoient point
utres livres de la Bible que le Penta-
que de Moyse. *Ils veulent*, dit Leon
Modene, *qu'on s'en tienne au Penta-*
que; mais M. Simon a très-bien prou-
le contraire. dans le supplément alle-
é ci-dessus, par les livres même de ces
taires; aussi M. Schupart n'est-il point
nbé dans cette erreur avec Buxtorf le
. M. Simon ne s'est pas contenté de di-
, que les Caraïtes reçoivent tous les 24
:es de la Bible, comme les Rabba-

niſtes ; il ſoutient, qu'ils n'ont point d'autre exemplaire de la Bible, que celui de la Maſſore avec les points voyelles, & qu'ils s'attachent aux moindres minuties de la Grammaire à l'imitation d'Aben-Ezra, de Kimhi, & des autres Grammairiens Juifs. Il a même parlé aſſez au long de la Grammaire Hebraïque d'un Juif Caraïte imprimée à Conſtantinople, ſous le titre de, *Celil Jophi*, où il eſt fait mention de ce qu'il y a de plus ſubtil dans la Maſſore.

La ſeconde diſſertation de M. Schupart eſt intitulée, *De Karraeorum origine*, où il traite de l'origine des Caraïtes. Il avoüe qu'elle eſt très-incertaine, & que Scaliger, Druſius, Hottinger, & pluſieurs autres ſçavans Hommes, qui ont publié des écrits ſur les diverſes ſectes des Juifs, n'ont rien d'aſſûré là-deſſus, & qu'on ne peut eſperer preſque aucun ſecours ſur ce fait des Rabbins, dont les plus ſçavans reconnoiſſent leur ignorance dans leurs propres hiſtoires. Il produit une lettre de Peringer écrite du 15e. Avril 1691. où il eſt parlé des Caraïtes qui ſont dans la Lithuanie, & dont la langue maternelle eſt la langue Tartare, ou plûtôt Turque, dans laquelle ils expliquent les livres ſacrez dans leurs Ecoles : *Lingua*

illis materna est Tartarica, sive potiùs Turcica, quâ etiam libros sacros explicant in scholis & ludis. Peringer croit que ces Juifs Caraïtes viennent originairement de la Tartarie. Il ajoute, que leurs Synagogues sont disposées du nord au midi, & la raison qu'ils en apportent, c'est que Salmanasar lorsqu'il les enleva les transporta vers le septentrion. C'est pourquoi, lorsqu'ils prient, ils tournent le visage vers le midi, où ils croyent qu'est Jerusalem. On lit dans cette même lettre de Peringer, que les Juifs Caraïtes ne reçoivent pas seulement le Pentateuque pour livre divin & canonique, comme plusieurs l'ont crû, mais aussi tous les autres livres de l'ancien Testament, & qu'ils croyent que les points voyelles viennent de Moyse, & qu'ils assûrent qu'on ne doit point rejetter les traditions qui conviennent avec l'Ecriture & la raison: *Traditiones illas quæ cum Scriptura & sana ratione conveniunt, non rejiciendas affirmant.*

Jusques ici Peringer est assez exact sur ce qui regarde les Juifs Caraïtes; & il a raison de refuter ce que ces sectaires disent, qu'ils viennent originairement des dix Tribus, dont une partie vint habi-

ter la Tartarie; car c'est une pure fable qui n'a aucun veritable fondement. Mr. Schupart s'étend plus au long sur l'origine des Caraïtes dans cette même dissertation, mais comme il ne produit rien qui ne soit tiré des livres des Rabbins, leurs ennemis déclarez, qui ont pris plaisir à les calomnier, il ne faut pas y ajouter foi, lorsqu'ils prétendent qu'ils sont sortis de Sadoc & de Baithos. Quelques Rabbins néanmoins, & entr'autres Isaac Abarbanel, leur ont rendu plus de justice. Il prétend qu'on ne doit point confondre les Caraïtes avec la secte de Sadoc & de Baithos, qui ont été des heretiques & des Epicuriens, lesquels ont nié qu'il y eut un autre monde après celui-ci; Schupart appuye ce même sentiment: on ne lit nulle part, dit-il, que les Caraïtes ayent jamais nié, ou douté de la resurrection des morts, du monde futur, de la recompense & des peines qu'on y doit esperer, des Anges, de la providence, &c. Au lieu que les Saducéens nioient absolument toutes ces choses: *Neque enim*, dit Mr. Schupart, *unquam Karrai leguntur vel negasse, vel dubitasse de resurrectione mortuorum, sæculo futuro, præmiis atque pœnis in eo sperandis, Angelis, providentia, &c. quæ omnia*

ſtrenuè inſidiabatur Sadducæorum factio.

Cependant Leon de Modene, ſçavant Rabbin de Veniſe, qui dans ſon hiſtoire des ceremonies & coûtumes de ceux de ſa nation parle de la ſecte des Caraïtes comme d'un rejetton des Saducéens, eſt dans cette penſée, que ces Caraïtes, qu'il nomme reformez, ne croyent tous ces articles que par politique, de peur de ſe rendre odieux à toutes les Religions du monde qui croyent preſentement toutes ces veritez. M. Schupart ne peut approuver l'opinion du P. Morin de l'Oratoire, qui dans une longue lettre écrite à Buxtorf le fils, & qui eſt la 71. dans le livre intitulé, *Eccleſiæ orientalis antiquitates*, croit qu'Anan, Saul, & Karcaſnai ont été les premiers Auteurs du ſchiſme des Caraïtes, qui ne s'eſt élevé parmi les Juifs qu'après la compilation du Talmud, à laquelle ces Juifs s'oppoſerent, ne pouvant ſouffrir qu'on donnât aux traditions contenües dans le Talmud la même autorité qu'aux livres de l'Ecriture Sainte; ce qui ne ſeroit arrivé que dans le huitiéme ſiécle. Schupart préfere le ſentiment de Mr. Simon, qui n'a pas été ſi déciſif, lorſqu'il a dit, qu'il eſt très-difficile de fixer l'époque du Caraïſ-

me, qui eſt très-incertaine. M. Schupart ſoutient, qu'on ne trouve point dans les Rabbins citez par le P. Morin ce que ce Pere leur fait dire. Il ajoute, que quoique les Juifs Rabbaniſtes ſe ſoient fortement oppoſez depuis très-longtems à la ſecte des Caraïtes, ils n'ont pû cependant empêcher qu'elle ne ſe ſoit étendüe en divers païs, où elle eſt encore preſentement. En effet, il y a des Caraïtes à Conſtantinople, au Caire, à Damas, & en pluſieurs autres lieux du Levant, quoiqu'ils n'y ſoient pas en ſi grand nombre que les Juifs Rabbaniſtes. Il y en a auſſi en Lithuanie & en Ruſſie, & en tous ces lieux ils ont leurs Synagogues particulieres.

La troiſiéme diſſertation de M. Schupart eſt intitulée, *De libris Karraeorum*. Il y traite des livres des Caraïtes qui ſont venus à ſa connoiſſance, & qui ſont en très-petit nombre, parceque les livres de ces ſectaires ſont rares parmi nous. C'eſt pourquoi, dit-il, on ne doit pas attendre de moi une bibliotheque bien fournie de ces ſortes de livres : *Quare non eſt ut inſtructam numeriſque omnibus abſolutam expectes bibliothecam Karraïtarum*. Il en cite quelques-uns, après Selden, dans ſon traité *de uxore Ebr.* & il en indique

utres qui sont venus à sa connoissan-
, dont le premier & le principal est un
vrage de R. Aaron fils d'Elie, où cet
teur Caraïte traite des coûtumes de
ıx de sa secte, & refute en même tems
sentimens des Juifs Rabbanistes, prin-
ıalement ceux de R. Salomon & d'A-
n-Ezra. *Primus inter primos*, dit Schu-
rt, *meritò comparet* R. *Aharon ben*
'ahu : librum is concinnavit ritualem,
, consuetudines Karraorum ita pertrac-
'e placuit, ut quâvis oblata occasione
ıcita Rabbanistarum R. Salomonis Galli
ıcipuè & R. Aben-Ezra salsè perstrin-
et. M. Schupart loüe fort ce livre qu'il
oit en manuscrit, & qui avoit été ap-
rté de Bude après la prise de cette ville,
pour le faire mieux connoître, il en
nne un assez long extrait tiré de la pré-
:e de cet Auteur Caraïte, où les Juifs
.bbanistes sont attaquez, comme pré-
ant leurs traditions au texte de l'Ecri-
'e. Cet extrait, qui est rapporté en He-
:u & en Latin, merite d'être lû. Schu-
:t après avoir parlé de cette préface
nt ensuite à l'ouvrage de ce Caraïte,
il se contente d'en donner les princi-
ıx titres, où sont indiquées les con-
verses qui sont entre les Caraïtes & les
ıbbanistes.

Outre le livre dont nous venons de parler, M. Schupart avoit encore entre les mains un commentaire de ce même Auteur Caraïte sur le Pentateuque, intitulé, la Couronne de la loi : *Haud postremum locum absque dubio obtinet Auctoris memorati Aharonis Ben Eliahu commentarius in legem cether thora, Corona legis inscriptus.* Ce Commentateur Caraïte s'applique tout entier au sens litteral de son texte, en expliquant la signification propre des mots Hebreux : *Totus in eo Auctor est qui verum sensum ex proprietate linguæ eruat.* C'est là en effet le caractere de tous les Juifs Caraïtes, qui ne s'arrêtent point à debiter dans leurs Commentaires des allegories & de vaines traditions, comme ont fait plusieurs Juifs Rabbanistes ; car Aaron fils d'Elie de Nicomedie doit être distingué d'un autre Aaron fils de Joseph, qui a aussi composé un excellent Commentaire sur tout le Pentateuque, qui est dans la bibliotheque du Roi & dans celle des Peres de l'Oratoire de Paris. Les Caraïtes appellent celui-ci, *Aharon Harischon, Aaron le premier*, qui vivoit en effet avant Aaron fils d'Elie, lequel n'a publié son Commentaire que l'année de la création du monde 5122. qui répond à l'année de

Jesus-Christ 1362. au lieu que le premier Aaron écrivoit en 1299.

Je ne m'arrêterai pas davantage sur la troisiéme dissertation de M. Schupart touchant les livres des Caraïtes; elle merite d'être lûë dans l'Auteur même, parceque qu'elle contient plusieurs particularitez qu'on ne trouvera pas facilement ailleurs. Je remarquerai seulement, que ce docte Aleman se trompe, lorsqu'il met au nombre des Ecrivains Caraïtes *Mardochai ben Eliezer Comtino*, qui a aussi écrit un Commentaire fort litteral sur le Pentateuque. Mr. Simon, qui avoit lû ce Commentaire en manuscrit, que M. de Sanci avoit apporté de Constantinople, en a parlé assez au long dans son histoire critique du vieux Testament, où il le place parmi les bons Commentateurs Rabbanistes, & il se trouve encore aujourd'hui dans la bibliotheque des Peres de l'Oratoire de Paris. Il est vrai que M. Schupart ajoute en ce même endroit, que R. Scebtai ne met point dans sa bibliotheque Rabbinique ce Mardochai Comtino au nombre des Auteurs Caraïtes, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, s'il avoit été en effet Juif Caraïte. M. Schupart n'est pas non plus exact lorsqu'il dit, que R. Mardochai étoit de Constantine, & Grec de

nation, comme ce Rabbin, dit-il, le marque lui même dans sa préface par ces paroles : *Dicit Mardochai filius Eliezeris Comtino Constantinensis Græcus* ; car *Hakonstantini*, qu'on lit dans cette préface, doit être traduit par *Constantinopolitanus*, & non pas par *Constantinensis*, les Juifs appellent *Constandina*, Constantinople, comme on le voit dans le titre de plusieurs livres qu'ils ont autrefois imprimez à Constantinople.

Je viens à la quatriéme dissertation de M. Schupart, où il traite des dogmes des Caraites : *De dogmatibus Karræorum*. Il ne parle pas de tous leurs dogmes, parce que la matiere est trop vaste, mais seulement de quelques-uns, & ce qu'il en rapporte, il en tire la meilleure partie de leurs livres mss. *Dogmatica nunc aliqua capite hoc ultimo*, dit-il, *sistimus è mss. codicibus excerpta ut plurimùm, non quidem omnia, vasta enim conscribenda fuissent volumina, sed specimen solùm.* Le premier & le principal article de leurs dogmes, est de ne reconnoître pour fondement de la Religion que l'Ecriture seule, & de rejetter toutes les traditions orales, que les Juifs Rabbanistes font venir de Moyse, sans avoir aucunes preuves de ce qu'ils avancent. C'est pourquoi les

ïtes qui n'ont aucune croyance à
sortes de traditions des Juifs Rabba-
s, sont persuadez qu'il faut expliquer
iture par l'Ecriture même : *Non tan-
verò omnem* Ͽεοπνευσίαν *traditionibus
anistarum abjudicant Karræi, sed ne-
em in subsidium explicandi Scripturam
ri debere contendunt, dum Scripturam
Scripturam explanandam asserunt hinc*
Schupart produit là-dessus le témoi-
ge de R. Aaron fils d'Elie, pris de sa pré-
ce, d'où il tire un assez long extrait
merite d'être lù ; ce qui n'empêche pas
les Caraïtes ne se servent de leur rai-
& d'une espece de tradition fondée
les explications que leurs Docteurs
données à plusieurs passages differens
criture sainte.
est ce qui a fait dire à Mr. Simon
son supplément au livre de Leon de
ene touchant les Caraïtes, que ces
ires ne rejettent pas absolument tou-
es traditions, mais qu'ils reçoivent
qui sont bien fondées, & il le
ie par le commentaire de R. Aa-
fils de Joseph sur le Pentateuque,
Commentateur Caraïte fait profes-
de recevoir, non seulement le texte
criture ; mais aussi de suivre la tra-
qui a toûjours été constante. Ce

Caraïte, ajoute Mr. Simon en ce mê
endroit, „ défere beaucoup à la doctr
„ des Anciens, quand elle n'a pas var
„ & qu'elle se trouve conforme à de b
„ écrits, qui n'ont point suivi le cap
„ & l'inconstance *des hommes, & que*
„ *les Juifs approuvent.*

Mr. Schupart refute ensuite Leon
Modene, qui a écrit trop legerement
après lui plusieurs sçavans Ecriv
Chrétiens, que les Caraïtes ne reçoiv
pour divins & authentiques que les c
livres de la loi de Moyse. Il prouve
contraire par l'autorité du sçavant Ca
te R. Joseph fils d'Elie, qui se sert c
tre les Juifs Rabbanistes de preuves
rées des livres des Prophetes & des Ag
graphes. *In cether thora*, dit Schupa
R. Eliahu ejusque libro rituali hinc
responsiones comparent ad objectiones R
banistarum è Prophetis & Hagiogra
conflatas indicio satis certo ac ut θείων
admitti ab iis. Le même Schupart jo
à ce Commentaire Caraïte le témoig
ge d'un autre sçavant Caraïte, nom
Aaron premier, dont on a parlé ci-des
& qui a fait aussi un docte comment
sur le Pentateuque, qui a été cité pou
même sujet par le P. Morin de l'Ora
re, & par Mr. Simon dans son sup

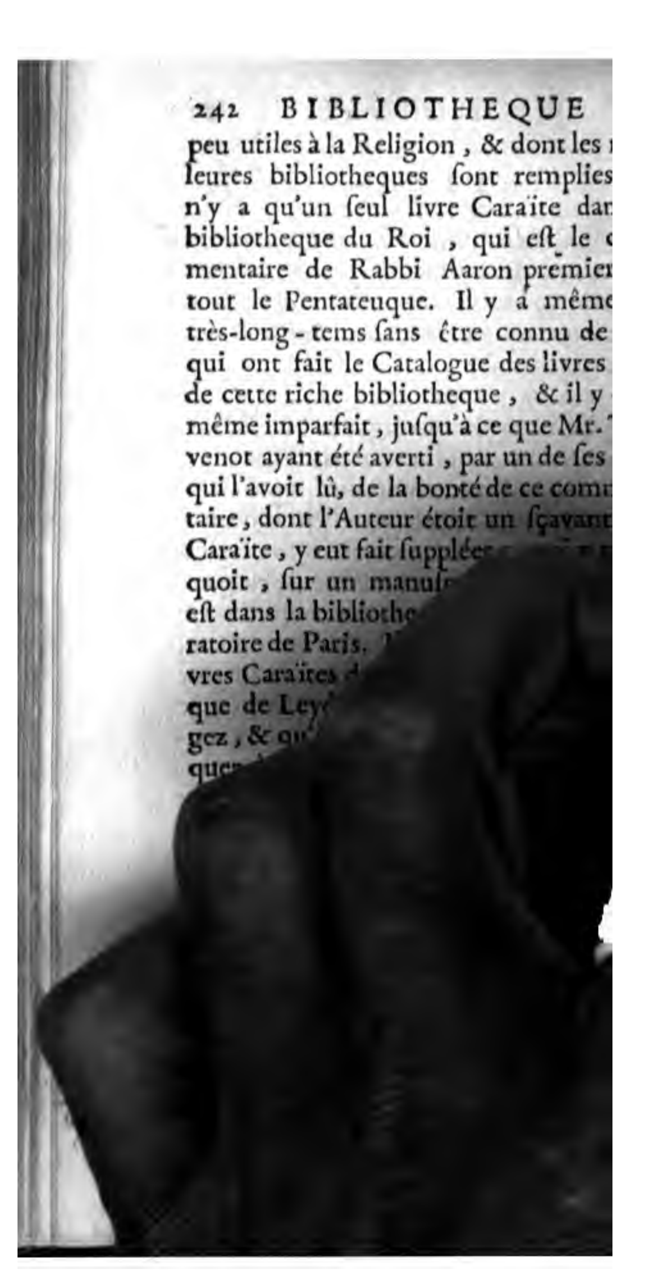
ment au petit livre de Leon de Modene.

Voici ce que Mr. Schupart cite de ce supplément, & qui confirme très-bien sa pensée : „ L'Auteur du commentaire Caraite dont je viens de parler prend le „ nom d'Aron fils de Joseph, qui vivoit à „ la fin du treiziéme siécle. Il approuve „ tous les livres de la Bible qui sont dans „ le canon Juif, & leur donne le nom de „ *vingt & quatre*, comme font les autres „ Juifs. Il rapporte encore ces autres paroles tirées du même supplément de Monsieur Simon : „ Ce Caraite défere beaucoup à la doctrine des Anciens, „ quand elle n'a point varié, & qu'elle „ se trouve conforme à de bons écrits. „ C'est selon ce principe que les Caraïtes „ reçoivent tous les livres de la Bible, „ comme les Rabbanistes, & ce qui est „ plus étonnant, ils les reçoivent ponctüez de la maniere qu'ils sont aujourd'hui ; car ils n'ont point d'autre exemplaire que celui de la Massore : *Hic Simon*, ajoute Mr. Schupart, *liquet à veritatis tramite aberrare, & Morinensem, & illos qui ejus auctoritati aliquid fidei tribuere non dubitarunt.* Schupart vient ensuite à un détail plus particulier des choses dans lesquelles les Caraïtes different des Juifs Rabbanistes. Il s'é-

tend assez au long sur la celebratio
jour du Sabbat, & il cite là-dessus
sieurs passages des livres des Cara
dont il donne des extraits assez an
qui meritent d'être lùs, & d'où il pa
que les Caraïtes sont de rigoureux
servateurs du jour du Sabbat, quo
leurs Docteurs ne soient pas toûjours
cord entr'eux sur de certains cas p
culiers.

Mr. Schupart traite de la même
niere, & selon la même méthode
jour de la Pâque, & des ceremonie
cette grande fête. Les Caraïtes s'a
chent beaucoup à la lettre du texte
l'Ecriture, dont ils s'éloignent le m
qu'il leur est possible, pour faire par
qu'ils observent avec plus de rigu
que les Juifs Rabbanistes ce qui est r
qué dans la Loi. Il refute un endroi
commentaire d'Aben-Ezra sur le livr
l'Exode, où ce Rabbin attribuë à tou
Caraïtes une erreur qui n'est que
quelques particuliers : *Privata hac*
opinio, dit Schupart, *hominis cujus*
Karrai, vel quorumdam, non universa
putanda secta. Schupart traite plusi
questions très-curieuses sur la celebra
& les ceremonies de la Pâque dans c
même dissertation, qui meritent a
d'

:re lûës avec soin dans nôtre Auteur.
explique doctement en quoi les Juifs
:aïtes different des Rabbanistes sur ce
:t , & il produit de bons extraits de
rs livres , qui apportent de grands
iircissemens à tout ce qui regarde la
]ue.
Aprés cela Mr. Schupart vient au jour
.'Expiation , pour lequel les Juifs ont
jours eû une grande veneration, & il
aussi quelque varieté entre les Caraï-
& les Rabbanistes sur l'observation de
:e fête, qui est un jour de pénitence &
fliction. La fête des Tentes, ou Taber-
les , est aussi une des grandes fêtes
Juifs marquées dans la Loi de Moyse.
upart passe cet endroit assez legere-
it, & quelques autres qui sont peu im-
tans. Il seroit à souhaiter, que Mr.
upart eut donné au Public quelques-
de ces bons livres Caraïtes qu'il cite,
u'il a eûs entre les mains, en y joi-
nt une version Latine, principalement
:ommentaires sur l'Ecriture, qui sont
i plus exacts que ceux des Juifs Rab-
istes. C'est un malheur qu'il n'y ait
eû de Juifs Caraïtes en Italie & en
magne, où les Rabbanistes, qui seuls
ent connus en ces païs-là , ont fait
rimer un grand nombre de livres



peu utiles à la Religion, & dont les m
leures bibliotheques ſont remplies
n'y a qu'un ſeul livre Caraïte dan
bibliotheque du Roi, qui eſt le c
mentaire de Rabbi Aaron premier
tout le Pentateuque. Il y a même
très-long-tems ſans être connu de
qui ont fait le Catalogue des livres
de cette riche bibliotheque, & il y
même imparfait, juſqu'à ce que Mr.
venot ayant été averti, par un de ſes
qui l'avoit lû, de la bonté de ce comm
taire, dont l'Auteur étoit un ſçavant
Caraïte, y eut fait ſupplée
quoit, ſur un manuſ
eſt dans la bibliothe
ratoire de Paris.
vres Caraïtes
que de Ley
gez, & qu
que

CHAPITRE XIV.

Defensio fidei Nicænæ ex scriptis quæ extant Catholicorum Doctorum qui intra tria prima Ecclesiæ Christianæ sæcula floruerunt. Auctore Geo. Bullo. Oxonii, 1685. in 4°.

LE titre de cet ouvrage de Mr. Bullus, sçavant Anglois du parti des Episcopaux, fait assez connoitre quel a été son dessein. Il voyoit que l'Arianisme se répandoit insensiblement dans son Eglise, & même le pur Socinianisme; c'est pourquoi dès sa préface il refute doctement Socin, qui écrivant à Radecius soutient, que tous les anciens Docteurs de l'Eglise jusqu'au Concile de Nicée ont crû, que le Pere de Jesus-Christ étoit seul le veritable & souverain Dieu. Si cela, dit Bullus, s'entend de la prérogative qu'a le Pere d'être seul veritable Dieu de lui-même, *si de Patris prærogativâ quâ ipse solus à se ipso Deus verus est intelligatur*, cette proposition est très-vraye; mais elle n'appuye nullement l'erreur de Socin, *verissimum esse illud fatemur, sed hoc pro Socino nihil facit*, étant certain que cette doctrine a été dans l'Eglise, non seu-

lement jusqu'au Concile de Nicée, mais après, & qu'elle y subsiste encore aujourd'hui : *Non modò usque ad tempora Concilii Nicæni, aut aliquantò post, sed semper in Ecclesia Christi perseverasse*. Cela est très-vrai : mais Socin, qui n'avoit aucune connoissance de la Théologie des Peres, a accommodé à ses fausses idées ce qu'il avoit lû dans quelques Ecrivains modernes, qui tâchoient de faire revivre dans ces derniers tems l'ancien Arianisme, & il a poussé les choses si loin, qu'il est tombé dans les erreurs de Photin, & qu'il a même établi un nouveau systeme par de pures subtilitez, qui n'ont pû être goûtées par plusieurs de ses sectateurs, qui ont préferé l'ancien Arianisme aux nouveautez de leur maître.

Bullus est sans doute loüable, d'avoir tâché d'établir l'ancienne doctrine de l'Eglise touchant le Mystere de la Trinité, sur l'autorité des Peres qui ont vécu avant le Concile de Nicée. Aussi son livre a-t'il été reçû également bien des Catholiques & des Protestans, parce qu'il s'agit d'un point de doctrine qui est commun aux uns & aux autres ; mais le même Bullus ne paroit gueres judicieux, lorsqu'ensuite il déclame de toute sa force en faveur des Ariens contre le P. Petau,

ıme ſi ce docte Jeſuite leur étoit en-
:ment favorable dans ſes dogmes
éologiques, où il a, dit-on, ſoutenu
ɔn ne doit pas déferer beaucoup à
torité des Peres des premiers ſiécles,
:eque dès ces anciens tems les princi-
x Myſteres de la Religion Chrétien-
ı'étoient pas encore aſſez éclaircis,
ıme ils l'ont été depuis. Le Proteſtant
glican ne ſçauroit ſouffrir que le Pere
au ait ſi fort élevé l'autorité des Con-
:s Oecumeniques, comme s'il étoit en
r pouvoir d'établir de nouveaux arti-
; de foi. Mais il eſt faux que le ſçavant
Petau ait appuyé ce ſentiment; il a ſeu-
ıent crû, avec tous les Théologiens Or-
doxes, que les Conciles Oecumeni-
:s, dans les matieres de la Religion
ſont en controverſe, ont le pouvoir
:laircir & de déclarer ce qu'on doit
ire comme de foi. Il ne ſuit pas de là,
: ces Conciles s'attribüent le pouvoir
faire de leur chef de nouveaux articles
foi.

Si Bullus n'avoit pas outré ſa matiere,
ıs la vüë de condamner l'Egliſe Ro-
.ine ſur la croyance de la tranſubſtan-
tion, qui ne lui paroiſſoit appuyée ſur
utorité d'aucun Pere, il n'auroit pas ſi
l traité le P. Petau, il auroit bien vû,

qu'en combattant ce Jesuite, il appuyoit manifestement la cause des nouveaux Anti-Trinitaires, qui prétendent, que la consubstantialité du Verbe avec son Pere n'est fondée que sur l'autorité seule du Concile de Nicée, comme les Protestans soutiennent, que la transubstantiation de l'Eglise Romaine, n'est appuyée que sur les décisions de quelques Conciles Oecumeniques de ces derniers siécles. Je me souviens qu'un sçavant Calviniste ayant objecté à un Docteur Catholique, que la transubstantiation n'étoit fondée, ni dans l'Ecriture, ni dans la tradition, comme plusieurs Docteurs Catholiques en convenoient, mais seulement sur l'autorité du Concile IV. de Latran, le Catholique répondit adroitement au Calviniste, dont il se moquoit : Les mêmes lunettes qui vous font voir la consubstantialité du Verbe dans le Concile de Nicée, doivent vous faire voir la transubstantiation dans le Concile de Latran, à quoi le Calviniste n'eut rien de bon à repliquer, sentant la force de la comparaison.

Le P. Petau n'est donc pas reprehensible, pour avoir expliqué sincerement & en sçavant homme les passages des anciens Peres qui ont vécu avant le Concile

de Nicée. On ne voit pas la même sincerité dans Bullus, qui a détourné le sens de plusieurs de ces passages conformément aux principes des Protestans, qui ont recours dans leurs disputes contre les Sociniens aux trois premiers siécles de l'Eglise, comme si les Peres de ces trois premiers siécles avoient établi en termes clairs & précis la consubstantialité du Verbe, afin de n'être pas obligez de reconnoitre l'autorité de l'Eglise & des Conciles generaux. Mais les Sociniens, subtils & rusez heretiques, prétendent bien leur faire voir qu'ils n'ont pour eux, ni l'Ecriture sainte, ni la tradition des trois premiers siécles de l'Eglise, & que la consubstantialité du fils avec son pere n'a été décidée que dans le Concile de Nicée, contre les Ariens qui la nioient. C'est dans cette vûë que Bullus a employé toutes ses forces pour prouver, que les Peres des trois premiers siécles ont eû la même croyance que le Concile de Nicée sur le Mystere de la Trinité, & qu'il est si fort échaufé contre le P. Petau, qui n'étoit pas tout à fait de ce sentiment. Si Bullus avoit lû avec quelque application la sçavante & judicieuse préface que le P. Petau a mise au commencement du tome 2. de ses Dogmes, il y auroit vû que

ce Jesuite a évité, autant qu'il lui a été possible, d'établir une Trinité Platonicienne, qui étoit la Trinité des Ariens; en sorte que les nouveaux Anti-Trinitaires ont lieu de reprocher à Bullus, qu'ayant voulu prouver trop, il a favorisé plûtôt la cause des anciens Ariens, que celle des Catholiques, sur le Mystere de la Trinité. Philon, qu'il oppose aux nouveaux Anti-Trinitaires, n'a point reconnu d'autre Trinité que celle des Platoniciens.

L'argument que Bullus tire des apparitions de l'ancien Testament n'établit pas moins la Trinité des Ariens que le précedent. C'est une tradition constante, dit-il, que tous les premiers Peres de l'Eglise ont crû unanimement que ce n'est point un Ange qui a apparu aux anciens Patriarches; mais le Fils de Dieu. Et comme on pouvoit lui opposer, que cette tradition étoit une vieille erreur, que S. Augustin a crû devoir être corrigée; parcequ'elle établissoit manifestement l'Arianisme, il répond, qu'il n'est jamais permis d'expliquer l'Ecriture sainte autrement que toute la tradition uniforme des anciens Peres l'a expliquée, à moins d'avoir des raisons qui prouvent manifestement le contraire; ce qu'il ne

croit pas qui puisse jamais arriver. *Religio mihi est*, dit-il, *eritque contra torrentem omnium Patrum ac veterum Doctorum, sacras Scripturas interpretari, nisi quando me argumenta cogunt evidentissima; quod numquam eventurum credo.* Cependant S. Augustin, qui étoit très-bien instruit de cette ancienne tradition, ne crut pas que dans une affaire de cette importance la tradition dût prévaloir à l'autorité de l'Ecriture sainte qui lui paroissoit claire. Et c'est ce qui a donné lieu au fameux Jansenius Evêque d'Ipres de faire l'éloge de S. Augustin. On doit inferer de ce raisonnement de Jansenius, que Bullus s'est déclaré en faveur des Ariens, ou que S. Augustin a été un novateur, qui a expliqué l'Ecriture sainte d'une maniere contraire à toute l'ancienne tradition.

Le même Bullus pousse les choses encore plus loin. Il ne se contente pas de produire la tradition constante & unanime des Peres des trois premiers siécles de l'Eglise; il ajoute, pour appuyer davantage son sentiment sur les apparitions faites aux Patriarches dans l'ancien Testament, que cette tradition est veritablement une doctrine Apostolique: *Ab ipsâ Apostolicâ doctrinâ derivata*, & que les Apôtres l'avoient tirée de l'ancienne Cabbale

des Juifs : *Sed ex antiqua Judæorum Cabbalâ, sive traditione, hausisse.* Il cite sur ce sujet l'autorité de quelques Rabbins Cabbalistes, après le docte Masius, dans son commentaire sur le livre de Josüé ; & par là il donne occasion aux nouveaux Anti-Trinitaires de lui opposer, que les Juifs n'ont jamais connu, du consentement même des plus doctes Peres, le Mystere de la Trinité, mais seulement une Trinité Cabbalistique & Platonicienne, qui a été adoptée ensuite par les Ariens. Cette preuve tirée de la Cabbale des Juifs pour établir le Mystere de la Trinité, ne doit trouver sa place que dans les écrits du fameux Guillaume Postel.

Au reste, mon dessein n'est pas de parcourir tout le livre de Bullus, qui nonobstant ce que je viens de remarquer ne laisse pas d'être un bon ouvrage, qui peut être de quelque utilité aux Théologiens. L'Auteur auroit peut-être mieux fait d'appuyer le Mystere de la Trinité par des passages clairs & précis du nouveau Testament contre les Sociniens, que de leur opposer une tradition qui ne paroit pas tout à fait constante, & qu'il prétend même leur être favorable, comme on le peut voir dans l'*Irenicum Irenicorum* de Zuikerus Socinien. Si le Sça-

vant Bullus avoit été versé dans la critique des exemplaires Grecs du nouveau Testament & des anciens exemplaires Latins, il n'auroit pas décidé si librement, que Tertullien & S. Cyprien ont cité le verset 7. du chap. 5. de l'épitre 1. de S. Jean, & il ne se seroit pas servi de ce passage contre ceux qui croyent qu'il n'est point veritablement du texte de S. Jean, mais qu'il y a été ajouté après coup.

CHAPITRE XV.

Erasmi declarationes ad censuras Lutetiæ vulgatas sub nomine Facultatis Theologiæ Parisiensis. Antuerpiæ, 1532. in 16°.

LEs Apologies d'Erasme ont été imprimées toutes séparément dans un gros volume *in folio*; mais parceque bien des gens ne sont pas en état d'acheter de si gros volumes, j'ai crû que je devois indiquer cette édition de ses réponses aux censures des Théologiens de Paris, laquelle édition ne se trouve pas facilement. Erasme y fait paroître beaucoup d'adresse, y faisant plutôt l'office d'un habile Rheteur, que d'un Théologien. Il témoigne d'abord, qu'il est bien éloigné

de l'esprit] de certaines gens, qui défendent à quelque prix que ce soit & avec opiniatreté ce qu'ils ont une fois avancé, & qui au lieu de corriger leurs fautes, en ajoutent de nouvelles aux premieres: *Mea responsio*, dit Erasme, *multùm abest ab improbata quorumdam pertinacia, qui quod objicitur non solùm tuentur ac vindicant, verùm etiam malis adjicientes deteriora conduplicant errorem, ac dùm homines videri refugiunt, fiunt haretici.* Il proteste que sa réponse sera moderée, & d'une certaine maniere, qu'il déferera à l'autorité des Docteurs de Paris tout l'honneur qui leur est dû, & que s'il est tombé dans quelque fautes, soit par méprise, soit par ignorance, il les reconnoitra & les corrigera: *At mihi responsio sic temperabitur, ut & Theologorum auctoritati quantùm honoris debetur deferam, & sicubi per humanam incuriam, oscitantiam, aut inscitiam lapsus sum, agnoscam & corrigam errores.*

Erasme ajoute dans la préface de ses réponses plusieurs autres choses qui devoient lui attirer les bonnes graces des Théologiens de Paris; mais ces Théologiens virent bien que toutes ces belles paroles étoient des figures de Rhetorique: & en effet, loin de leur avoüer qu'il s'é-

toit trompé dans plusieurs choses qu'on lui objectoit, il n'oublie rien pour défendre tout ce qu'il avoit avancé. Il répond donc pied à pied à leurs censures, & même jusqu'à de certaines minuties qui ne demandoient pas de réponses. Ces déclarations, ou réponses d'Erasme aux censures des Docteurs de Paris, meritent d'être lûës. On y voit quel étoit alors l'esprit de cette Faculté, qui s'opposoit avec force à tout ce qui pouvoit nuire à la tranquillité publique de l'Eglise & de l'Etat, surtout depuis que Luther y avoit causé tant de désordre. Il y avoit en bien des choses plus d'imprudence de la part d'Erasme, que de malice : il ne considéroit pas assez quel étoit alors l'état de la Religion dans la plûpart de l'Europe. Les liaisons trop particulieres qu'il avoit eûës avec Oecolampade, avec Leon de Juda, Pelican, & les autres novateurs de ce tems-là, le rendirent suspect à bien des gens ; mais aprés tout, ces liaisons ne consistoient que dans une societé qui est ordinairement entre les gens de Lettres. Le Cardinal Sadolet entretenoit cette societé avec plusieurs Protestans, & il faut rendre cette justice à Erasme, que quoiqu'il ait eû de grands commerces avec les premiers novateurs de son tems, il n'a

jamais approuvé leurs nouveautez. Il s'y opposa au contraire avec force, & rompit tout commerce avec eux, aussi-tôt qu'il connut leurs erreurs & leurs emportemens, comme on peut le voir dans ses lettres & dans ses apologies.

CHAPITRE XVI.

Remarques sur la nouvelle histoire des Juifs, publiée par M. Jacques Basnage Ministre de Roterdam.

IL paroit depuis peu de jours un nouveau livre de M. Jacques Basnage, imprimé en plusieurs volumes chez Reynier Leers. Le seul titre d'*histoire des Juifs, pour servir de supplément à Joseph*, portera bien des gens à lire cet ouvrage, pour voir comment ce Ministre a rempli un titre si pompeux; mais l'Auteur, qui a bien vû qu'il disoit trop, a reconnu lui même dans sa préface, que ce titre est faux & temeraire. Il y avoüe ingenüement, qu'on sera surpris qu'il ait appellé son ouvrage supplément à Joseph. *Nous connoissons*, dit-il, *toute la temerité de ce titre*; *mais nous n'avons aucun dessein d'entrer en comparaison avec cet Historien. Il avoit des secours qui nous manquent*

olument, c'est à dire, que par ce titre
mpeux & temeraire M. Basnage, ou
itôt son Imprimeur, a voulu faire illu-
n à ses Lecteurs.

En effet, cette histoire est plûtôt un
u de fables & de rêveries Juives, qu'u-
veritable histoire. L'Auteur reconnoit
même en plusieurs endroits de son li-
, que les Juifs n'ont aucuns Ecrivains
ayent sçû l'histoire & la chronologie,
qu'il a été par conséquent obligé de
ier des Auteurs qui ne meritent aucu-
croyance. Il auroit même pû ajouter,
n'entendant pas assez la langue des
bins, qu'il cite souvent, il s'en est
porté à des traductions qui ne sont pas
jours exactes; par exemple, lorsqu'il cite
Semach David de R. Ganz, qui est un de
plus grands Auteurs en matiere d'histoi-
uive, il a été obligé de suivre aveuglé-
t la traduction Latine de Vorstius qui
t pas fidelle. En un mot, le sçavant
istre de Roterdam n'est nullement
t en fait de citations, parce qu'il
pû lire les livres des Rabbins dans
source.

l faut néanmoins donner cette loüan-
à M. Basnage, que dans les matieres
l traite, il a choisi avec assez de dis-
ement plusieurs Ecrivains modernes

qui les ont traitées avant lui ; & comme la plupart des livres de ces Ecrivains sont rares en France, tant à cause des guerres, que parce que l'entrée de ces sortes d'ouvrages de contrebande y est entierement fermée, la lecture de la nouvelle histoire de M. Basnage peut être de quelque utilité, parcequ'il y traite plusieurs questions importantes & curieuses, qui regardent la Théologie des Juifs, leurs mœurs, & leurs ceremonies. Ce qu'il dit, par exemple, des Samaritains & des Caraites, est un des meilleurs endroits de tout son livre, parcequ'il y a ramassé avec assez de soin tout ce qu'il a trouvé de plus exact sur ces anciens sectaires, dont il parle avec assez de discernement. Je dis la même chose de l'endroit où il traite des Juifs Massoretes. Il n'y paroit point entêté des préjugez où sont plusieurs de son parti à l'égard de la Massore.

Il seroit néanmoins à souhaiter, que lorsqu'il parle de la secte des Juifs Caraites, il ne se fût pas jetté aveuglément dans une controverse outrée, & qui est plutot digne d'un Prédicant, que d'un Théologien habile. Il fait venir peu judicieusement dans son discours la controverse qui est entre les Catholiques & les Protestans, sur la matiere des traditions,

quoi il ne fait pas le devoir d'un veri-
ɔle Historien;& comme il a voulu gros-
son livre , il y mêle une infinité de
ɔses inutiles , & même des rêveries. Il
fait les analyses d'un grand nombre
ɔuvrages qui ne meritoient pas qu'il en
mention , si ce n'étoit pour en mon-
r le ridicule, & pour en faire une cen-
'e exacte.

Je ne vois pas non plus qu'il fût neces-
:e d'expliquer si au long dans une his-
re plusieurs propheties très-obscures ,
nme est celle qui regarde l'oracle de
:ob : *Non recedet sceptrum de Juda &c*,
les semaines de Daniel. Ce sont des
ɔses qui ont été rebattües tant de fois ,
'il n'étoit pas judicieux de les faire en-
r de nouveau dans un livre qui ne doit
iter que de l'histoire des Juifs. Il est
é de juger que l'Auteur n'a parlé des
naines de Daniel, que pour avoir oc-
ion de refuter le systeme du P. Har-
jin , sçavant Jesuite , sur ces semaines
Prophete Daniel. Ce systeme a en effet
ndalisé quelques gens de bien , & en-
ıutres le P. Lami de l'Oratoire.

De plus , M. Basnage auroit pû expli-
er la prophetie de Jacob, sans invecti-
: , comme il a fait , contre les anciens
res de l'Eglise. *Les Peres Grecs* , dit-il,

se sont égarez pitoyablement. Comme ils n'entendoient point l'Hebreu, ils ont suivi la version des Septante, sans s'appercevoir qu'il y avoit une faute sensible. En effet, que veulent dire ces paroles : Jusqu'à ce que viennent les choses sont soumises ? Que de fausses pensées ils ont debitées là-dessus ! Mr. Basnage seroit-il bien aise qu'on lui dit ici, qu'il n'a entendu, ni l'Hebreu, ni le Grec des 70. qui ont très-bien exprimé, & à la lettre & selon le sens, le mot Hebreu *scilz*, & que ces fausses pensées des Peres ne sont que dans son imagination ? Il pouvoit voir dans l'endroit même qu'il cite du P. Morin la justification de la version des 70. Je conviens avec lui, que ce Pere a été un peu entêté des 70. Mais dans l'endroit dont il est question le Pere Morin n'a fait paroitre aucun entêtement pour ces anciens Interpretes Grecs. Disons plûtôt, que le Ministre de Roterdam a été entêté de quelques versions modernes de la Bible faites sur le texte Hebreu d'aujourd'hui.

Il y a lieu de douter que ce sçavant Homme ait entendu ce qu'il dit en plusieurs endroits de son histoire, où il parle des Anges. Il rapporte au long de son tome 3. les opinions des Peres & des Rabbins sur ce sujet. Il y dit de quelques

Peres qui ont fait les Anges corporels: *Ils donnoient à ces Esprits des corps d'une nature celeste & d'une beauté particuliere; mais qui avoient une figure par laquelle ils pouvoient être distinguez. C'étoit le sentiment de l'Eglise orientale.* Il n'y a personne qui en lisant ces mots, *de l'Eglise orientale*, ne croye, que par cette Eglise orientale on doit entendre les Grecs, & les autres societez Chrétiennes du Levant. Cependant il n'est fait mention dans l'endroit cité par Mr. Basnage, que d'un certain Theodote, sectaire Gnostique, dont Clement d'Alexandrie a publié quelques extraits : les Gnostiques prenoient le nom d'*Orientaux*.

Je ne sçai où le docte Mr. Basnage a pris ce qu'il dit d'un Juif Caraïte, nommé Aaron, qui, selon lui, écrivoit & vivoit en Alemagne. Il devoit sçavoir que cet Aaron, surnommé *le premier*, qui est très-fameux parmi les Caraïtes, a vécu & écrit dans le Levant; que Mr. de Sanci au retour de son Ambassade de Constantinople avoit apporté un exemplaire de son commentaire sur le Pentateuque, qui est dans la bibliotheque des Peres de l'Oratoire de Paris en manuscrit, & qu'il y en a un semblable dans la bibliotheque du Roi où il manquoit quelques feüillets,

qui ont été ſuppléécz ſur l'exemplaire de l'Oratoire qui eſt entier.

Nötre ſçavant Auteur a voulu apparemment divertir ſes Lecteurs, quand il raconte en plaiſantant ce qui ſe paſſa entre le Pere Morin & Buxtorf le fils, à l'occaſion de ce Rabbin Caraïte. Morin, dit-il, *fut obligé d'avoüer ſa pauvreté, & de reconnoitre qu'il n'avoit entre les mains que le ſeul commentaire ſur la loi du Docteur Aaron qui avoit vécu en Alemagne vers la fin du 13. ſiécle.* Il eſt vrai que le P. Morin n'avoit entre les mains que ce ſeul Auteur Caraïte, qui n'étoit pas Aleman, mais Levantin. Ce ſeul Auteur Caraïte pouvoit l'inſtruire à fond de ce qui regarde le Caraïſme : car il a fait entrer dans ſon docte Commentaire pluſieurs queſtions touchant les diſputes qui ſont entre ceux de ſa ſecte & les Juifs Rabbaniſtes. Il y a eù deux Caraïtes qui ont porté le nom d'Aaron. Mr. Schupart a parlé de l'un & de l'autre dans ſes diſſertations ſur le Caraïſme.

Mr. Baſnage eſt encore tombé dans une faute très-groſſiere, lorſque dans ſon tome 5. il parle des Juifs de Conſtantinople. Il y fait venir ſur les rangs je ne ſçai quel R. Mardochée fils d'Eliezer, qui s'appelloit, dit-il, *Bomphatio Conſtantinopolita-*

nus. Ce *Bomphatio* eſt aſſûrément de ſa façon, car R. Mardochai Eliezer s'appelloit *Comtino*. Si l'on en croit encore le docte Mr. Baſnage, ce Rabbin, que quelques-uns ont pris pour un Caraïte, a expliqué la grammaire *qu'Aben-Ezra a publiée ſous le titre de Jeſodmora*. Il devoit ſçavoir, que le *Jeſodmora* n'eſt point un livre de grammaire. Ce ſçavant homme nous apprend encore, après un Auteur qui eſt à la verité plus ſçavant que lui ſur cette matiere, qu'on a déterré depuis peu un commentaire de ce Comtino fort litteral ſur le Pentateuque; mais ce commentaire de Comtino n'eſt point une nouvelle découverte, puiſque Mr. Simon en a parlé il y a longtems dans ſes ouvrages. Voici ce qu'il en a dit dans ſon hiſtoire critique du vieux Teſtament imprimée dès l'année 1678. & réimprimée enſuite pluſieurs fois *. *R. Mardochai fils d'Eliezer Comtino, Juif de Conſtantinople, a compoſé un Commentaire aſſez litteral ſur les livres de Moyſe, où il ne néglige rien pour trouver le ſens du texte. Il cite d'ordinaire les meilleurs Rabbins, principalement Aben-Ezra; de ſorte qu'on peut profiter de la lecture de ce commentaire pour l'intelligence de l'Ecriture S.*

* Hiſt. crit. du v. Teſt. liv. 3. ch. 6.

Ce ſeul expoſé de Mr. Simon fai
noitre en peu de mots l'eſprit & le
tere de R. Mardochai, & nous ap
en même tems, qu'il n'étoit poin
ſecte des Juifs Caraites, mais bo
Rabbaniſte, & imitateur du ſ
Aben-Ezra. On dit encore dans le
logue des Auteurs citez dans l'h
critique du vieux Teſtament : *M
chai ben Comtino Juif de Conſtantin
l'Auteur d'un commentaire ſur les c
vres de Moyſe. Je me ſuis ſervi d'un
plaire mſ. qui eſt dans la bibliotheq
Peres de l'Oratoire de Paris*. Mr. S
a encore cité ce même Rabbin en
tres endroits de ſes livres ; mais c
je viens de rapporter eſt plus que ſu
pour faire connoitre, que Comtin
de Conſtantinople n'eſt point un R
nouvellement déterré.

Enfin le ſçavant Mr. Baſnage
de nouvelles découvertes dans le
des Rabbins, lorſqu'il a érigé R.
ben Chaiim, ſi connu de tous le
braïſans en je ne ſçai quel R. Joa

Chaiim, ou Joachim. Ce *Joachim* eſt de la façon du Miniſtre de Roterdam. *Chaiim*, qui ſignifie *vie* en Hebreu, eſt un nom aſſez commun parmi les Juifs, qui le prennent ordinairement lorſqu'ils reviennent de quelque grande maladie. Mais après tout ces ſortes de fautes, & pluſieurs autres, que je paſſe ſous ſilence, montrent à la verité que Mr. Baſnage n'eſt pas un grand Rabbin ; mais ſon hiſtoire des Juifs ne laiſſe pas que de contenir de très-belles choſes, qui meritent d'être lûës, & l'on peut même dire que c'eſt un de ſes meilleurs ouvrages. On doit lui tenir compte d'un aſſez grand nombre d'extraits qu'il a tirez de bons Ecrivains modernes, dont les livres ne ſont pas communs parmi nous. On doit lui rendre cette juſtice, qu'il les a ramaſſez avec aſſez de diſcernement, & qu'il n'eſt pas un pur Compilateur. En un mot, on peut dire de lui :

Baſnage dans ce docte écrit.
A ramaſſé tout ſon eſprit.

CHAPITRE XVII.

De auctoritate S. Scripturæ per R. P. Dominicum Lopez Societatis Jesu. Hispali, apud Lazarum Ferrerium 1588 *in* 12.

QUoique ce petit traité touchant l'autorité de l'Ecriture ſainte porte à la tête le nom d'un Jeſuite Eſpagnol, & que les Ecrivains de la Societé l'ayent inſeré dans la bibliotheque de leurs Auteurs, il a été composé par Fauſte Socin, le Patriarche des nouveaux Unitaires, premierement en Italien, & traduit enſuite en Latin. On ne doit point être ſurpris que je le mette dans le rang des bons livres qui doivent être lûs par les Catholiques, parceque l'Auteur y a très-bien établi l'autorité des livres ſacrez par les mêmes principes que les Ecrivains Catholiques, & qu'il eſt obligé pour ce ſujet d'avoir recours à l'ancienne tradition de l'Egliſe; principe dont on peut ſe ſervir utilement pour refuter les nouveautez des Proteſtans & des Sociniens. Je crois que Socin a ſuivi en plusieurs choſes la méthode & les raiſons de Sixte de Sienne ſon compatriote.

Il

Il met d'abord en évidence la verité des livres du nouveau Teſtament ; ce qui étant une fois prouvé , il en conclut efficacement l'autorité des livres de l'ancien qui ont été citez dans le nouveau, comme des livres divins. Et pour établir l'autorité de ceux-ci , il a recours au conſentement unanime des anciens Docteurs Chrétiens, qui les ont reconnus pour être veritablement de ceux dont ils portent les noms. Voici les propres termes de Socin au chap. 2. de ce petit traité, qui établiſſent manifeſtement la tradition de l'Egliſe. *Dico ſi verus admodùm antiqui ſcripti Auctor non ignoratur, non ignorari certè Auctores ſcriptorum ferè omnium novi Teſtamenti , imò certiùs horum Auctores ſciri, quàm cujuſvis alterius ſcripti. Multò minùs de Auctoribus horum ſcriptorum dubitari poſſe dicendum videretur , quàm de Auctore alterius cujuſvis ſimilis ſcripti , id eſt , admodùm antiqui. Cum enim hoc quod ſciatur , quiſnam fuerit Scriptor libri alicujus admodùm antiquitùs ſcripti, ex teſtimonio eorum qui eo tempore quo liber ſcriptus fuit , aut paulò poſt in mundo vixerunt , ex que perpetuo conſenſu doctorum hominum potiùs , quàm ulla ex re aliâ pendeat , quinam liber inveniretur tam antiquitùs , ſcriptus uti ſcripta iſta*

novi Testamenti, qui tot testimonia qualia diximus pro se habeat, quot ista scripta n. T. pro se habent, quique tam perpetuum consensum hominum prudentum de scriptoribus suis quinam fuerint afferre pro se possit, uti ista scripta possunt? C'est de la sorte que Saint Augustin établissoit aussi l'autorité des livres sacrez contre les Manichéens.

Fauste Socin continuë ce même raisonnement pris de la tradition unanime de l'Eglise en citant l'histoire Ecclésiastique d'Eusebe. *Legantur ea*, dit-il, *quæ hac de re Eusebius scribit pluribus in locis historiæ suæ Ecclesiasticæ, & invenietur usque ad ipsius Eusebii ætatem, hoc est, per ducentorum & quinquaginta circiter annorum perpetuum spatium postquam scripta illa de quibus hic agitur, jam scripta atque edita fuerunt, nunquam fuisse in Ecclesia qui dubitaret, quin quatuor quæ habemus Evangelia, liber item Actorum Apostolicorum, epistolæ etiam omnes &c.*

Le même Socin est loüable, en ce qu'il n'a pas eû recours, avec les fanatiques de Geneve, à un esprit particulier qui lui fit distinguer les livres divins des autres livres, mais à l'ancienne & constante tradition des Eglises; & pour appuyer davantage cette tradition, il cite les té-



moignage de Saint Justin Martyr, de St. Irenée, & de Clement d'Alexandrie, qui n'ont pas été éloignez du tems des Apôtres, principalement Saint Justin. *Id quod nos hodie quoque magna ex parte videmus ex iis veterum scriptis quæ ad nostram ætatem pervenerunt, puta Justini, Irenæi, & Clementis Alexandrini, qui omnes tres Apostolico illi tempori proximi fuerunt, præsertim verò Justinus.* Auxquels il joint Tertullien, Saint Cyprien, Origene, Saint Basile, Saint Jerôme, Saint Augustin, & en un mot toute l'ancienne tradition, fondée sur l'autorité des saints Docteurs de l'Eglise, qui ont été des témoins fidelles & exacts de la croyance de leur tems. *Secuti autem sunt deinceps perpetuò*, dit le même Socin, *viri prudentissimi, iique ingenti numerò qui penitùs assensi sunt rem ita se habere, sicut ex Juliano, Cypriano, Origene, Eusebio, Basilio, Hieronymo, Augustino, & aliis quàm plurimis apparet, de quibus hìc agere nihil attinet.*

Je sçai que quelques Calvinistes entêtez de leur esprit particulier, auxquels on a objecté ce même raisonnement fondé sur la tradition, répondent, que c'est une preuve tirée de l'histoire, & non pas de la tradition, comme si les Catholiques re-

connoiſſoient d'autre veritable tradition, que celle qui eſt appuyée ſur l'hiſtoire, c'eſt à dire, ſur la croyance de chaque ſiécle. Les Docteurs de l'Egliſe ſont les témoins fidelles de la croyance de leur tems, & non pas les Auteurs. L'Egliſe ne fait pas de nouveaux articles de foi; mais elle déclare ſeulement ce qu'on doit croire, étant fondée ſur les témoignages de ces ſaints Docteurs. Ainſi pour refuter ſolidement tous les nouveaux dogmes des Sociniens & des Proteſtans, il n'y a qu'à leur oppoſer cette tradition, que Socin reconnoit lui-même, pour établir l'autorité des livres divins; car de ne les combattre que par des paſſages de l'Ecriture ſainte, c'eſt entretenir des diſputes qui ne finiroient jamais, comme Tertullien l'a très-bien remarqué, dans ſes diſputes contre les anciens heretiques.

Fauſte Socin ajoute pluſieurs autres preuves ſemblables en ce même endroit, qui ſont toutes tirées de la tradition & du conſentement unanime de tous les ſiécles, & il répond par là aux objections qu'on peut former contre l'autorité de quelques livres ſacrez. Sur ce principe il reconnoit comme divins & canoniques les épitres de Saint Jacques, de Saint Jude, & les autres, dont quelques Egliſes ont douté

rant quelque tems, si elles étoient
itablement de ceux dont elles portent
noms. Cet endroit merite d'être lû
1s l'Auteur même, qui suit à peu près
méthode du celebre Vincent de Lerins,
1s son petit traité contre les nouveau-
des heresies, qu'il combat par l'anti-
ité & par la pluralité des Eglises. Il est
ii, dit Socin, que les deux dernieres
itres de Saint Jean n'ont pas été reçûës
communément, comme s'il avoit été
rs de doute qu'elles fûssent veritable-
ent de cet Apôtre, mais elles ont été
çûës & reconnües de la plûpart, com-
e étant en effet de cet Apôtre : *De dua-*
s posterioribus Johannis epistolis verum
, eas non ita communiter ab omnibus, ut
hannis Apostoli scripta fuisse agnitas ac
ceptas ; sed tamen à plerisque ut tales
erunt recepta. Il ajoute, que dans la suite
s tems cette croyance s'est augmentée
plus en plus, lors même qu'il y avoit
grandes discussions dans l'Eglise, com-
e il y en a encore presentement. *Quò*
agis verò tempus processit, dit encore
cin, *eò etiam magis deinceps perpetuò*
his & de aliis supranumeratis scriptis
miter creditum est, illorum Auctores eos
isse qui vulgò existimantur, adeò ut per
ura secula, quùm adhuc in Christiana

Ecclesia magni momenti dissensiones essent (non secus atque deinceps usque ad nostra tempora, postquàm dissensiones ista desierant) sicut de illis, ita de his, vix ullus homo, qui quidem harum rerum sit intelligens existimatus, unquam dubitaverit.

Si le Chef des nouveaux Unitaires avoit toujours raisonné de la sorte, il n'auroit point inventé tant de nouveautez, qui n'ont d'autre fondement que la subtilité de son esprit. Il n'est donc pas surprenant, qu'on ait crû durant quelque tems, que le traité *de auctoritate S. Scriptura* avoit été composé par Dominique Lopez, Jesuite Espagnol, & imprimé à Seville, & que Possevin & Sotuel l'ayent mis au nombre des livres écrits par ceux de leur Societé. En effet, tout ce qu'on en vient de rapporter ne contient rien qui ne soit conforme à la foi orthodoxe & aux veritables principes de la Religion.

Il faut cependant avoüer, que l'Auteur ne s'y cache pas si bien, qu'il ne se fasse connoitre par de certaines expressions qu'on ne trouvera point dans un Ecrivain orthodoxe, comme lorsque parlant de JESUS-CHRIST, il l'appelle le plus souvent, *Jesum Nazarenum qui dicitur Christus, hominem divinum, ho-*

minem justum, *sanctum*, comme s'il n'avoit pas été veritablement Dieu. Ces sortes d'expressions, & quelques autres semblables qui sont répandües dans tout ce petit traité, furent causes qu'on accusa de Socinianisme Conrad Vorstius, qui en publia une nouvelle édition imprimee *Steinfurti*, en 1611. avec cet éloge magnifique dans le titre : *Opusculum his temporibus nostris utilissimum*, *quemadmodùm intelligi potest ex præcipuis rerum quæ in ipso tractantur capitibus.* Cette édition de Vorstius, qui se trouve plus facilement que celle qui a été imprimée à Seville, est un peu plus étendüe que la premiere, non pour le fond des choses, mais seulement pour la diction & le stile, que Vorstius a rendu plus clair, par de petites additions de mots, & quelquefois de phrases entieres.

Ce qui merite le plus d'être lû dans cette nouvelle édition de Vorstius, c'est une préface apologetique qui est à la tête, où l'on donne raison de cette édition. L'Auteur avance, qu'on trouve dans ce petit traité des preuves très-solides pour établir l'autorité de l'Ecriture sainte. *Divinam*, dit-il, *S. Scripturæ auctoritatem paucis quidem*, *sed efficacibus argumentis potenter asserit.* Il ajoute, que c'est ce qui l'a

porté à en procurer une nouvelle édition, parce qu'on ne trouvoit presque aucun des exemplaires de l'ancienne, outre que ce petit livre lui a paru utile, & même presque necessaire, pour établir la verité de la Religion Chrétienne contre l'athéisme & l'Epicurisme qui regnoient parmi les Chrétiens. Vorstius, qui est Auteur de cette préface apologetique, proteste, qu'il n'a point eû d'autre dessein que celui-là : *Quem scopum mihi unicè hic propositum fuisse novit ille qui omnia novit.* Mais cette protestation, quoiqu'elle fût peut-être veritable, n'empêcha pas qu'on ne l'accusât d'être favorable aux erreurs des Sociniens. Et en effet, il est mis au rang des Ecrivains Anti-Trinitaires, dans le catalogue que ceux-ci ont publié de leurs Auteurs ; quoique l'Auteur de ce catalogue avoüe qu'il a douté longtems s'il l'y insereroit : *Diù dubius fui nùm istum Auctorem huic catalogo nostro meritò insererem.* Aussi ne l'y a-t'il pas placé pour avoir publié une nouvelle édition du petit traité de Socin touchant l'autorité de l'Ecriture sainte ; mais parce qu'on avoit trouvé parmi ses papiers une confession de foi purement Socinienne, qu'il avoit écrite de sa main étant prêt de mourir.

Le même Vorſtius proteſte encore, que lorſqu'il procura cette nouvelle édition, il ne ſçavoit point que cet ouvrage fût de Socin, n'en connoiſſant point l'Auteur; & il ajoute même, que ſes Cenſeurs n'en ont que des conjectures, & que quand même on ſuppoſeroit qu'il eſt veritablement de cet heretique, on ne doit pas le rejetter abſolument, parceque les heretiques conviennent en pluſieurs choſes avec les Orthodoxes. Pourquoi donc, dit-il, ne ſeroit-il pas permis d'emprunter quelquefois des heretiques de certaines choſes qui peuvent être utiles pour refuter les Juifs, les Turcs, les payens, & même les athées? Il donne pour exemple les anciens Peres, qui n'ont fait aucun ſcrupule en ces occaſions d'emprunter des Philoſophes payens pluſieurs choſes, & à plus forte raiſon des heretiques. Il ſoutient toujours, qu'on n'eſt pas bien certain de l'Auteur de ce petit livre, dont il avoit deux exemplaires, dont l'un avoit été imprimé en Latin à Seville en 1688. ſous le nom de Dominique Lopez Jeſuite, & l'autre en François à Bâle en 1592. ſans qu'il y eût le nom d'aucun Auteur, & qui avoit été approuvé par les Théologiens de Bâle, à la reſerve de trois endroits qu'ils jugerent

Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques, où il ne le cite presque point. Hebed Jesu, ou comme les Arabes prononcent, Abd Jesu, étoit Chaldéen d'origine, & de la secte des Nestoriens, qui est fort répandüe dans l'Orient, & Evêque. *Hebed Jesu*, dit Ecchellensis, *opusculi hujus auctor genere fuit Chaldaus, persuasione Nestorianus, dignitate Episcopus, ut ex libro margaritarum quem Deusdedit Patriarcha Babylonis nuncupavit, aliisque illius lucubrationibus liquet.* Il a écrit plusieurs ouvrages pour appuyer l'heresie des Nestoriens, & il a même composé celui-ci étant encore Nestorien. Mais ayant fait un voyage à Rome, lorsqu'il étoit déja fort âgé, sous le pontificat de Jules III. il abjura les erreurs de sa secte, & embrassa la foi Catholique : il publia même de doctes écrits contre le Nestorianisme.

Le même Hebed Jesu succeda dans la dignité de Patriarche, à Simon Sulachu, qui avoit auparavant embrassé la Foi Catholique avec un très-grand nombre de Nestoriens sous le même Pape Jules III. Il fit un second voyage à Rome sous le pontificat de Pie IV. & il assista même au Concile de Trente ; sa memoire est encore aujourd'hui en veneration à Rome, où

l'on voit ſon image dans le palais du Vatican, où il eſt repréſenté parmi pluſieurs Cardinaux & pluſieurs Prelats. Ce docte Chaldéen a rendu de très-grands ſervices à l'Egliſe Catholique, ayant converti à la Foi pluſieurs Neſtoriens. Quoiqu'il ait écrit ſon catalogue de livres Chaldéens avant ſa converſion, les Ecrivains dont il parle ne ſont pas tous Neſtoriens, mais quelques-uns ſont Catholiques; d'autres ſont Monophyſites, Monothelites, & il en eſt de même des autres ſectes; d'où Abraham Ecchellenſis tire une forte preuve en faveur de la Religion Catholique contre les Proteſtans, parceque ce grand nombre de Sectaires qui ſont répandus dans toutes les ſocietez Chrétiennes d'Orient, « conviennent ſur le nombre des » Sacremens, ſur le ſacrifice de la Meſſe, » ſur le changement réel du pain & du » vin au Corps & au Sang de Jesus-» Christ, avec les Catholiques, & ſur » pluſieurs autres articles. En effet, ce conſentement de tant de ſocietez Chrétiennes qui ſont ennemies les unes des autres, avec l'Egliſe Romaine, eſt une preuve démonſtrative contre les nouveautez des Proteſtans. Tous ces Sectaires Orientaux ont la même croyance & les mêmes traditions que nous, ſi on excepte quelques

points, principalement ſur le myſtere de l'Incarnation, dans leſquels conſiſtent leurs hereſies. Comme ils ſont ſortis de l'Egliſe Grecque, à laquelle ils étoient parfaitement unis avant leurs innovations, ils ont conſervé toute la croyance de cette Egliſe, à la reſerve de leurs hereſies particulieres. On doit bien faire attention à cette remarque qui rend l'ouvrage d'Hebed Jeſu très-utile, ſur tout ſi l'on y joint les notes d'Ecchellenſis, qui ſont très-ſçavantes & très-judicieuſes. Auſſi Meſſieurs de Port-Royal n'ont-ils pas manqué d'en profiter dans leurs gros volumes de la Perpetuité.

Il ſeroit à ſouhaiter que nôtre ſçavant Maronite eût donné au Public un ouvrage qu'il promet dans cette même préface, ſemblable à celui de Hebed Jeſu; mais plus étendu & bien plus complet, & qui étoit preſque achevé, ſous le titre de Bibliotheque Orientale, où il ne traitoit pas ſeulement des Ecrivains Chaldéens & Syriens; mais auſſi d'un grand nombre d'Ecrivains Arabes. *In ſtudioſorum gratiam*, dit Ecchellenſis, *brevi Deo favente ſequetur noſtra Orientalis Bibliotheca, quæ ad umbilicum uſque jam perducta eſt, ubi non ſolùm Chaldæi, Syrique percenſentur Scriptores; ſed ingenti quoque nume-*

Arabes, nec Ecclesiastici tantùm sed & ofani : nec ità jejunè agimus de nostris criptoribus, ut de suis egit Hebed Jesu. Cet uvrage d'Ecchellensis auroit été d'une ès-grande utilité à la plûpart de nos héologiens, qui faute d'entendre les ingues Orientales, & de s'être apliqué à l'étude de la Théologie des irecs & des peuples du Levant, leur nt attribüé une infinité d'erreurs, dont es peuples ne sont point coupables. ussi le méme Ecchellensis est-il obligé e reconnoître ce défaut dans nos Ecriains Catholiques, qui ont avancé bien es choses fausses sur la croyance des Drientaux, & il promet même de les reuter dans son ouvrage : *Sed nos peculiari pere*, dit-il, *brevi ostendemus, refellenus etiam eos Catholicos Scriptores qui ulta oscitanter de Orientalibus scripseunt.* Comme il n'y a pas lieu d'esperer que ce docte ouvrage d'Ecchellensis voye amais le jour, nous nous contenterons resentement de la Bibliotheque Orientale de Hebed Jesu, avec les sçavantes otes du même Ecchellensis, qui y donne de grands éclaircissemens. Je remarquerai seulement, qu'Ecchellensis n'est pas toujours exact dans sa version Latine, & que M. Simon, qui y a remarqué

quelques fautes, en auroit pû remarquer un plus grand nombre. On a publié en Alemagne une seconde édition de cette Bibliotheque Orientale, mais en Latin seulement. Les Sçavans doivent rechercher l'édition de Rome, où l'on trouve le texte Syriaque très-bien imprimé, & où on lit aussi dans les notes d'Ecchellensis tous les passages Syriaques & Arabes citez en leurs propres langues : d'où l'on peut juger de la fidelité & de l'exactitude d'Abraham Ecchellensis, en comparant ses traductions avec les originaux ; & c'est de la sorte que tous les bons Ecrivains en doivent user. Examinons maintenant plus en particulier cette Bibliotheque Orientale.

Hebed Jesu donne d'abord le catalogue de tous les livres de l'Ecriture sainte, entre lesquels il met sans distinction d'avec les autres, ceux que les Protestans nomment *apocryphes*, sçavoir, les livres de la Sagesse, l'Ecclesiastique, le livre de Tobie, Judith, le jeune Daniel, & les livres des Macchabées. Il joint de plus au Prophete Jeremie l'Epitre de Baruch. Abraham Ecchellensis, dans sa note sur ce catalogue des livres sacrez, refute en passant seulement, & sans s'arrêter, les Protestans, qui ne mettent dans le canon

des livres ſacrez que ceux qui leur plaiſent, & il prétend les refuter ſolidement par ce catalogue, & par l'autorité des ſocietez Chrétiennes du Levant. Mais pour éclaircir davantage ce fait, il auroit été à propos qu'il eût obſervé en ce lieu-ci, que les Syriens ont deux ſortes de verſions Syriaques de la Bible, dont l'une a été faite ſur l'original Hebreu, & l'autre ſur la verſion Grecque des Septante. La premiere, qui étoit originairement conforme au texte Hebreu, ne pouvoit pas contenir des livres apocryphes qui ne ſont qu'en Grec; mais ils étoient tous dans la ſeconde, conformément à la verſion Grecque des Septante, qui a été en uſage dans toutes les Egliſes, dès les premiers commencemens de la Religion Chrétienne. Et c'eſt de là principalement qu'on doit prouver la *canonicité* de ces livres, que les Proteſtans appellent *apocryphes*, parceque l'Egliſe les a reçûs également avec tous les autres des Juifs, qu'on nomme Helleniſtes.

Par le livre de *Daniel le jeune*, Ecchellenſis dit, qu'il faut entendre l'hiſtoire de Suſanne, & cette partie de Daniel que les Hebreux ne reconnoiſſent point pour un livre divin & canonique, comme S. Jerôme le remarque, dans ſa

préface sur le livre de Daniel. Les Protestans, ajoute Ecchellensis, suivent volontiers ce sentiment des Hebreux ; mais l'admirable consentement des deux Eglises, tant d'orient, que d'occident, & les témoignages de tous les anciens Peres, fait voir manifestement leur temerité. Il leur oppose l'autorité de S. Hyppolite Martyr, Ecrivain très-ancien, qui a commenté ce Daniel le jeune & l'histoire de Susanne, & dont Hebed Jesu fait mention dans son catalogue des livres Chaldéens p. 17. En effet, Hebed Jesu dit, que Hyppolite Martyr & Evêque a composé un commentaire sur Daniel le jeune, & sur l'histoire de Susanne. Mais Ecchellensis devoit remarquer que S. Hyppolite a écrit en Grec, & non pas en Chaldéen ; & que ce que dit Hebed Jesu en cet endroit a été traduit des livres Grecs. C'est de la sorte que le même Hebed Jesu met dans son catalogue des livres Chaldéens un grand nombre d'Ecrivains Grecs, qui avoient été apparemment traduits par les Syriens en leur langue. Il indique, par exemple, dans ce même catalogue S. Ignace, dont les Syriens ont encore aujourd'hui les Epîtres en Syriaque, les ouvrages d'Eusebe de Cesarée, de S. Athanase, de S. Basile, de S. Gregoire

de Nysse, de S. Gregoire de Nazianze, de S. Jean Chrysostome, de Diodore de Perse, de Theodore de Mopsueste, auquel il donne le nom de Commentateur par excellence, de Nestorius, de Theodoret, & de plusieurs autres anciens Auteurs Ecclésiastiques, qui ont tous écrit en Grec, & qui par conséquent lisoient l'Ecriture dans la version Grecque des Septante; & c'est ce qu'il est à propos de bien distinguer.

Hebed Jesu met de plus dans son catalogue les livres de Denis, disciple des Apôtres, auquel il donne le nom de *Philosophe celeste*. Tous les Orientaux, peu exercez dans la critique, ont en grande veneration les ouvrages de ce Denis, qu'ils croyent être l'Aréopagite, disciple de S. Paul; c'est pourquoi les Syriens les ont traduits du Grec en Syriaque. Abraham Ecchellensis dit dans sa note, qu'il en avoit un très-ancien exemplaire en cette langue écrit sur du parchemin, avec les doctes commentaires de Jean Evêque de Dara Syrien, qu'il croit avoir vécu au quatriéme siécle; mais il fait cet Evêque Syrien plus ancien qu'il n'étoit. Le P. Morin qui avoit lû ce commentaire en parle dans son livre des Ordinations. Dans le dénombrement que

Hebed Jesu fait des livres d'Eustratius p. 29. de son catalogue, il parle d'un livre de cet Auteur sur les Sacremens, & Ecchellensis remarque sur cet endroit, que dans les societez Chrétiennes d'Orient, qui que ce soit, jusques à present, n'a douté du nombre des Sacremens, de leur Auteur & de leur necessité, & que s'il y en a eû quelqu'un, il a été aussitôt condamné comme heretique. *De Sacramentorum numero*, dit-il, *auctore & necessitate, apud nationes Orientales hactenùs dubitavit nemo, & si quis extitit, statim ut hæreticus & habitus & damnatus.*

Dans le catalogue que le même Hebed Jesu donne des livres de Nestorius, il y met une longue Liturgie traduite en Syriaque par Thomas & Maraba. Cette Liturgie Syriaque de Nestorius subsiste encore aujourd'hui, Mr. Simon en a produit plusieurs extraits dans ses notes sur les opuscules de Gabriel Archevêque de Philadelphie, & l'on ne peut point douter, qu'elle ne fût conforme à la Liturgie Grecque qu'on lisoit dans Constantinople au tems de Nestorius, dont les nouveautez n'avoient donné aucune atteinte à la celebration de la Liturgie, ni aux autres offices de l'Eglise.

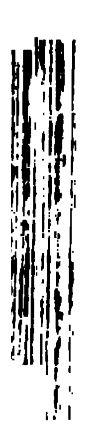
Abraham Ecchellensis a fait une longue remarque sur cet endroit, qui merite d'être lû. Il dit que les societez Chrétiennes d'Orient comptent cinquante Liturgies, dont il en reste trente-une chez les Maronites écrites en Syriaque; sçavoir, une de S. Jacques, deux des douze Apôtres, deux de S. Pierre, une de S. Jean l'Evangeliste, une de S. Marc, une de S. Denis l'Areopagite, une du Pape S. Xyste, une du Pape Jules, celles de S. Chrysostome, de S. Basile & de S. Cyrille d'Alexandrie, une de S. Jacques de Nisibe, une de S. Gregoire le Théologien, une de S. Jean Maron Patriarche d'Antioche, une d'un autre Jean Patriarche d'Antioche, une d'Eustathius aussi Patriarche d'Antioche, une de Moyse Barceps, une de Jacques d'Edesse, une de Philoxenus, une d'Eleazar Evêque de Babylone, une de Marectu Evêque de Tagrit, une de Thomas Giamarchita, une de Matthieu le Pasteur, une de Jean Barsusan, une de Nestorius, une de Theodore, une de Diodore, une de Narses, & une de Barsoma.

Une bonne partie de ces Liturgies Syriaques se trouve dans le missel Chaldéen des Maronites imprimé à Rome, & la plûpart viennent des Jacobites, ayant

été adoptées par les Maronites. Il y en a quelques-unes qui paroissent suspectes, & entr'autres celle qui porte le nom de Jean Maron Patriarche d'Antioche, auquel les Maronites attribüent aussi un commentaire sur la Liturgie de S. Jacques, & qu'ils prétendent avoir encore aujourd'hui dans sa langue Syriaque; mais M. Simon, qui en a rapporté dans ses remarques sur le voyage du mont Liban imprimées à Paris en 1675. quelques extraits, a prouvé, que ce commentaire Syriaque sur la Liturgie ne peut être de ce prétendu Jean Maron, que les Maronites supposent avoir vécu au sixiéme, ou au septiéme siecle; & il n'est pas plus certain qu'il ait composé la Liturgie qu'ils lui attribüent.

Ecchellensis dans sa note sur ce même endroit remarque, que les Apôtres sont les Auteurs des Liturgies, & qu'ils les ont composées par un exprès commandement de Jesus-Christ, que S. Jacques est le premier qui en ait fait une, & que toutes les autres ont été instituées sur la sienne qui leur a servi de modele. Ce sentiment est commun à tous les Orientaux qui l'ont pris des Grecs; mais il n'est pas absolument vrai. Tout ce qu'on peut dire de plus probable sur ce sujet,

que les parties essentielles de ces Li-
;ies ont été établies dès les premiers
mmencemens de la Religion Chrétien-
, & c'est ce qui fait qu'elles sont tou-
uniformes dans ces parties essentielles,
i bien parmi ce grand nombre de
aires qui sont dans l'Orient, que
ni les Orthodoxes. Le même Ecchel-
is, pour prouver ce qu'il vient d'avan-
sur l'origine des Liturgies, cite le com-
ıtaire de Jean Maron, qu'il nomme
témoin très-grand sur la Liturgie de
Jacques. Mais les extraits qu'il rap-
:e du commentaire de ce Jean Maron,
vivoit selon lui entre le sixiéme & le
iéme siécle, sont des traditions po-
:ires qui n'ont aucun fondement.
ci en partie ce que dit Jean Maron,
lont Ecchellensis apporte les propres
ıes Syriaques : *Nous disons que selon
eritable tradition de nos peres, qui est
ie successivement depuis les Saints Apô-
jusques à nous, le S. Esprit descendit
les Apôtres le Dimanche de la Pente-
& les sanctifia, & le lendemain qui
la seconde ferie, ils consacrerent le
ême; la troisiéme ferie ils consacrerent
ıble, ou l'autel, & enfin la quatriéme
Jacques frere du Seigneur celebra le
fice selon sa Liturgie. Et comme on lui*



tradition populaire, qui est ce
répandue parmi tous les Orienta
me un fait veritable.

Le même Ecchellensis rappo
sieurs autres paroles de son Jean
qui n'ont pas plus de vraisembla
il cite aussi les commentaires S
de Denis Evêque d'Amed sur la
de S. Jacques. Il y a de l'apparenc
Liturgie de Jean Maron & son c
taire ne different point de la Lit
ce Denis, qui est le Denis appell
libi, & de son commentaire. Ec
sis cite encore Jacques d'Edesse
ancien que Denis, & qui étoit
rien, d'où il infere, que la doc
Protestans, qui ont banni les L
est entierement contraire à la
Chaldéenne. Il est vrai que les D

Il devoit seulement opposer aux Protestans le consentement universel des sectes d'orient, qui nonobstant leurs schismes & leurs divisions, s'accordent toutes sur les parties essentielles & principales de ces Liturgies ; laquelle uniformité ne peut venir, que de ceque toutes ces Liturgies ont été dans les premiers commencemens les mêmes, les additions qui y ont été inserées depuis n'étant qu'accidentelles, & n'en changeant point la substance. En effet, nous voyons dans S. Justin Martyr, qui n'étoit gueres éloigné des tems apostoliques, les mêmes parties essentielles qui composent la Liturgie.

Hebed Jesu p. 37. de son Catalogue des livres Syriens, parle de l'ouvrage d'un Persan nommé Theophile, contre Dosithée Chef d'une fameuse secte de Samaritains, qui avoit corrompu d'une étrange maniere le texte Hebreu du Pentateuque qui étoit à l'usage des Samaritains. Ecchellensis dans sa note sur cet endroit s'étend fort au long sur cette corruption du texte Hebreu faite par Dosithée, que les Arabes nomment *Dousit*. Il éclaircit tout ce fait par un Ecrivain Samaritain, Auteur d'une chronique Samaritaine écrite en Arabe, qui étoit dans

la bibliotheque du Cardinal M azin, & qui depuis ce tems-là est devenüe assez commune parmi les Sçavans ; mais c'est fort peu de chose, étant remplie de fausssetez, soit pour l'histoire, soit pour la chronologie.

On lit à la p. 45. de ce même catalogue de Hebed Jesu un assez grand nombre d'ouvrages composez par St. Ephrem, qu'il nomme *Ephrem Nabba*, *Ephrem le grand*, & qui a été nommé, dit-il, *le Prophete des Syriens*. Il marque entre ces ouvrages des commentaires sur plusieurs livres de l'Ecriture, & un livre qui regarde la langue Syriaque, & qui a pour titre, *Appositions de l'alphabeth*. Ces Appositions de l'alphabeth, dit Ecchellensis dans sa note, sont deux points, qu'on met tantôt dessus, tantôt dessous les lettres ; & c'est ce qui leur a fait donner le nom de *siome* en Syriaque, c'est à dire, *Appositions*, & ils t nnent la place de voyelles. Tous les Syriens reconnoissent que S. Ephrem en est le premier Auteur, ensorte qu'auparavant les Syriens lisoient, ou en devinant, ou par une tradition reçûë de leurs ancêtres : *Syri antea legebant, vel divinando, vel ex majorum traditione*, comme nous l'apprenons d'Elie de Nisibe, très-celebre Ecrivain Syrien,

& assez ancien, au commencement de sa grammaire Syriaque. Ecchellensis rapporte les propres termes de ce celebre Grammairien Syriaque, lequel a remarqué, que les Hebreux, les Persans, les Arabes, les Pheniciens, & plusieurs autres peuples, n'ont pas dans leurs langues toutes les lettres necessaires pour exprimer & écrire leurs mots, ensorte qu'ils ont été obligez d'ajouter de certains points à leurs lettres pour leur servir de motions. Isaac de Sciadra, Archevêque de Tripoli en Syrie, continuë Ecchellensis, dit la même chose dans sa grammaire Syriaque; ce qui est aussi confirmé par plusieurs autres doctes Grammairiens Syriens.

Ecchellensis s'étend assez au long, & d'une maniere sçavante & judicieuse, sur ces points qui servent de voyelles dans la langue Syriaque, & il prend de là occasion de refuter ce que Bootius a écrit sur cette matiere, dans une très-longue lettre addressée à Usserius d'Armach, sous ce titre: *De textus Hebraïci veteris Testamenti certitudine & authenticitate contrà Ludovici Cappelli Criticam sacram.* Il y releve fortement plusieurs fautes où Bootius est tombé, en parlant des points voyelles des Syriens, & il y refute en

en même tems Flavigni Docte de la Sor-
bonne. Cette digreſſion ſur les points
voyelles des Syriens & des Hebreux con-
tre Bootius & Flavigni merite d'être lûë,
parce qu'elle eſt remplie d'érudition
orientale, principalement ſur ce qui re-
garde la langue Syriaque. Il y explique les
divers genres de points qui ſont en uſage
dans cette langue & eurs divers offices.
Et pour donner un s grand éclairciſ-
ſement à ce qu'il ava ce, il le confirme
par la reſſemblance es deux langues,
l'Hebraïque & la Syriaque. Il compare
enſemble les exemplaires manuſcrits de
ces deux langues. Il témoigne avoir vû
plus de trente exemplaires Hebreux mſſ.
où il n'y avoit aucuns points voyelles,
d'où on ne peut pas conclurre, dit-il, con-
tre Bootius, que les Juifs aprés que les
points furent inventez ne les ayent point
ajoutez dans leurs e mplaires Hebreux.
Ainſi Bootius, qui avoit vû un ou deux
exemplaires de la Bib e écrits en Syria-
que ſans points, n'en devoit pas inferer
que tous les autres e mplaires mſſ. fuſ-
ſent auſſi ſans points. Bootius étoit dans
cette erreur, que G riel Sionita, ſça-
vant Maronite qui avoit fait imprimer
les verſions Syriaq qui ſont dans la
belle Bible polyglot de Mr. le Jai avec

les points voyelles, en étoit le premier Auteur. *Gravissimè erras, Booti*, dit le même Ecchellensis p. 215. de ses notes, *dum asseris unicum hominem, Gabrielem Sionitam, proprio marte & consilio apparatum hunc vocalium primum invexisse, ac ante illum omnibus omninò Syris insuetum fuisse, ac in nullo codice conspectum.* Il oppose à Bootius l'édition Syriaque du nouveau Testament, imprimé à Vienne en 1555. avec les points voyelles, & l'édition Syriaque du nouveau Testament imprimé aussi dans la Bible d'Anvers avec les points voyelles.

Nôtre sçavant Maronite avoüe que Masius, qui a fait imprimer cette édition Syriaque dans la Bible d'Anvers, y a ajouté de sa façon plusieurs points voyelles qui n'étoient point dans son exemplaire msf. pour suppléer à ce défaut, & il est arrivé de là, ajoute-t'il, que cette édition Syriaque est remplie de fautes. Il soutient, que dans la seule édition de ce nouveau Testament Syriaque, il y a un plus grand nombre de fautes, que dans tout le corps de la Bible polyglotte de Paris, qui est en sept langues. *Hinc autem factum est*, dit-il, *ut infinitis propemodùm scateat mendis editio illa Syriaca, ut temerarium non esset, asserere plus esse men-*

darum in illa sola novi Te t. Syriacæ editione, quàm in toto Parisinorum Bibliorum septilinguium ore. Mais comme ce qu'Ecchellensis dit ici pourroit passer pour un paradoxe, parcequ'on se recria fort contre les fautes de la Bible polyglotte de Paris, aussitôt qu'elle parut, & que personne ne se recria contre celle d'Anvers, il répond, que cela arriva, parceque celle-ci n'eut point de Flavigni qui la combattit pour se faire quelque reputation dans le monde, comme fit autrefois Herostrate d'Ephese en brûlant le temple de Diane: *Hoc tamen feliciter illi successit, quia incendiarium illum Herostratum Valeri de Flavigni haud nacta est, qui nom mortalitatem indè sibi comparare nisus* En effet, de Flavigni, Docteur de Sorbonne & Professeur Royal en Hebreu, parut plûtôt animé de l'esprit d'Herostrate, dans le libelle qu'il publia contre la Polyglotte de Mr. le Jai, que d'un esprit de charité, & il embroüilla si fort les choses, que par ses emportemens il fut la cause qu'on ne mit point à la tête de cette belle Bible polyglotte des dissertations préliminaires, qui y auroient donné de grands éclaircissemens.

Pour revenir à Abraham Ecchellensis, il oppose encore à Bootius une édition

Syriaque publiée par Sergius Risius Archevêque de Damas, & imprimée au mont-Liban avec les points voyelles plusieurs années avant celle de Sionita, & avant même que celui-ci fût au monde. Il lui oppose encore plusieurs autres livres Syriaques imprimez à Rome avec ces points voyelles. Il ajoute de plus, qu'il avoit des livres Syriaques écrits depuis plus de trois cens & quatre cens ans, avec tout l'apparat des points voyelles, & qu'on en trouve beaucoup d'autres semblables dans les bibliotheques. En effet, on en trouve quelques-uns dans la bibliotheque du Roi, & dans celle de M. Colbert, dont les uns ont été écrits en ces caracteres Syriaques qui sont communément dans nos éditions, & dont se servent les Maronites & les Jacobites, & les autres sont en certains caracteres Syriaques dont les Nestoriens se servent ordinairement.

Au reste, je me suis étendu un peu au long sur cette digression d'Ecchellensis, parcequ'elle m'a paru curieuse & utile à ceux qui s'appliquent à l'étude des langues orientales. Il me semble néanmoins que nôtre Maronite rend un peu trop incertaine la lecture des livres Syriaques; car bien qu'elle ne fût pas en-

tierement fixée avant l'in[illegible] ou des points voyelles, non plus que celle du texte Hebreu avant les Massoretes, l'usage appuyé sur la tradition fixoit assez la lecture de ces deux langues, & il en est de même de la langue Arabe, outre que la suite du discours la déterminoit assez. Ecchellensis, qui étoit ami du P. Morin de l'Oratoire, se déclare fortement en faveur de l'opinion de Loüis Cappel, qui étoit aussi celle du P. Morin. Il loüe l'*Arcanum punctationis* de Cappel comme un excellent ouvrage, & il merite en effet d'être loüé, aussibien que sa *Critique sacrée*, dont il fait semblablement l'éloge, & il reproche aux Protestans & aux Hebraïzans, de l'avoir voulu étouffer avant qu'elle fût en lumiere.

Je ne m'arrêterai point ici beaucoup à rapporter ce que plusieurs Auteurs Syriens disent de l'antiquité de leurs versions Syriaques de l'Ecriture; car ce sont des traditions populaires qui n'ont aucun veritable fondement. Ecchellensis pag. 238. de ses notes, cite un Evêque Syrien nommé Jesudad, qui assûre, que le Pentateuque, Josüé, les Juges, Ruth, Samüel, David, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, ont été traduits en Syriaque au tems de Sa-

lomon, à la priere de Hiram Roi de Tyr, qui étoit ſon ami, & que les autres livres, tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, ont été traduits en cette même langue au tems d'Abagar Roi d'Edeſſe, par les ſoins de Thadée & des autres Apôtres. Mais ce ſont de pures imaginations des Ecrivains Syriens, qui ont crû par là faire honneur à leur nation, & donner plus d'autorité à leurs verſions de l'Ecriture ſainte. On lit quelque choſe de ſemblable dans la Chronique de Gregoire Bar Hebræus écrite en Arabe, & dont Ecchellenſis rapporte les propres termes Arabes.

L'Auteur de cette chronique parle plus juſte, lorſque faiſant mention de la verſion Grecque des 70. ſous Ptolomée Philadelphe, il diſtingue deux ſortes de verſions Syriaques de l'ancien Teſtament, dont la premiere a été faite ſur le Grec des 70. l'autre, qu'on appelle ſimple eſt conforme au texte Hebreu des Juifs, & elle eſt principalement en uſage chez les Syriens orientaux, au lieu que les Syriens occidentaux ſe ſervent de l'une & de l'autre verſion. Il eut été bon qu'Ecchellenſis eut remarqué, que par les Syriens orientaux il faut entendre ceux qui étoient au delà de l'Euphrate, & qui

n'ayant aucune connoissance de la langue Grecque, ne pouvoient pas traduire la Bible sur la version Grecque des Septante, qui étoit néanmoins reconnüe pour authentique par toutes les Eglises du monde; mais ils suivirent le texte Hebreu, qui approchoit bien plus de leur langue, ou peut-être adopterent-ils quelque paraphrase Chaldaïque, qui étoit en usage chez les Juifs de ce païs-là. Si nous en croyons Jesudad, cité ci-dessus, le Roi Salomon est Auteur des caracteres Syriaques qu'il donna à Hiram Roi de Tyr.

Il est surprenant qu'Ecchellensis rapporte sérieusement cette imagination, comme si c'étoit une chose veritable, & il encherit même pardessus, lorsqu'il ajoute, que si Salomon, ou un autre par son ordre, a traduit les livres sacrez, il n'auroit pas pû les donner autrement que sans points voyelles, dont on ne voit rien dans l'antiquité avant S. Ephrem. Il ajoute à toutes ces preuves un argument tiré des livres des Anciens Chaldéens, appellez Mandaïtes, Sabaïtes, & Chrétiens de S. Jean Baptiste, qui habitent proche le Sein Persique; leurs livres sont écrits sans aucuns points voyelles. Ils prétendent en avoir de très-anciens, & entr'autres un sous le nom d'Adam, &

un autre qui traite de l'Aſtrologie ; mais, ajoute Ecchellenſis, quoique ces anciens Chaldéens ne reconnoiſſent aucuns points dans leurs livres, ils ont quatre lettres qui tiennent lieu de voyellès, ſçavoir, *aleph*, *he*, *van*, & *jod*. Il auroit pû obſerver, que ces mêmes quatre lettres ſervoient auſſi de voyelles autrefois, avant que les Maſſoretes euſſent inventé les points ; & les Grammairiens Juifs appellent pour cette raiſon ces quatre lettres *matres lectionis*. La langue de ces anciens Chaldéens, ou Sabaïtes, eſt en effet Chaldéenne, ſi ce n'eſt qu'ils ont quelques mots particuliers ; & pour ce qui eſt de leurs caracteres, ils different des lettres Chaldaïques ordinaires, approchant plus de celles qu'on nomme communément *Eſtranghelo*. Tout cela ſe peut juſtifier par un de leurs livres, dont il y a un exemplaire dans la bibliotheque de M. Colbert. M. Simon a parlé de ce livre Sabaïte, dans ſes lettres choiſies, aſſez au long pour le faire connoître.

Hebed Jeſu p. 51. de ſon catalogue met au nombre des Ecrivains Syriens Mar-Aba, qui a traduit tout le vieux Teſtament de Grec en Syriaque. Abraham Ecchellenſis remarque dans ſa note ſur cet endroit, que les Syriens ont une

verſion faite ſur le Grec des Septante plus ancienne que celle de Mar-Aba, ce qu'il prouve par les commentaires de S. Jacques de Niſibe, & de S. Ephrem ſur l'Ecriture ſainte. *Ante hunc Mar-Abam*, dit-il, *aliam quoque antiquiorem ex 70 extitiſſe verſionem abundè teſtantur D. Jacobi Niſibenſis & D. Ephrem Syri commentaria.* Mais il n'y a, ce me ſemble, guerres d'apparence, que ces deux Saints, qui ont écrit leurs commentaires au delà de l'Euphrate, ſe ſoient ſervis de la verſion Syriaque faite ſur le Grec des Septante, parceque les Syriens de delà l'Euphrate ſe ſervoient d'une verſion Syriaque faite ſur l'Hebreu, comme on l'a déja remarqué ci-deſſus. Nôtre ſçavant Maronite obſerve en ce même endroit, qu'il y a des exemplaires de la verſion Syriaque qui ont été interpolez par les Copiſtes, étant compoſez de l'une & de l'autre verſion, c'eſt à dire, en partie de la verſion Syriaque faite ſur l'Hebreu, & en partie de celle qui a été faite ſur le Grec des Septante. Et en effet, on en trouve pluſieurs exemples dans la verſion Syriaque dans les Bibles polyglotes imprimées, comme M. Simon l'a remarqué dans ſon hiſtoire critique du vieux Teſtament.

Hebed Jeſu dans cette même p. 52.

de ſa Bibliotheque Orientale fait mention de Marata Evêque de Mipharechet, qui a traduit en Syriaque les canons du Concile de Nicée, & qui a écrit toute l'hiſtoire de ce Concile. Cette verſion Syriaque des canons du Concile de Nicée, dit Ecchellenſis dans ſa note, eſt poſterieure à celle de S. Jacques de Niſibe, qui a aſſiſté à ce Concile; mais il y auroit bien des choſes à remarquer ſur les canons de ces anciens Conciles, que les Syriens & les Arabes ont encore aujourd'hui pleins d'interpolations, & qui ne peuvent point paſſer pour les veritables canons de ces Conciles, quoiqu'en diſe Ecchellenſis.

Le même Hebed Jeſu p. 65. de ſon catalogue des livres Syriens parle de pluſieurs livres compoſez en Syriaque par Jeſuiab, & entr'autres de quelques-uns ſur le Baptême, ſur les Ordinations, & ſur la Confeſſion: ce qui a donné lieu à Ecchellenſis de remarquer dans ſa note, que la Confeſſion eſt en uſage chez les Syriens, ſoit Jacobites, ſoit Neſtoriens. A l'égard des Neſtoriens, il le prouve par de longs extraits qu'il rapporte d'un livre compoſé en Syriaque par Hebed Jeſu touchant les Sacremens, qu'il met au nombre de ſept. Pour ce qui eſt des Jacobites,

il le prouve par leurs constitutions écrites en Arabe, & dont il rapporte aussi les propres termes Arabes. Cela étant, Ecchellensis a raison de dire, qu'il s'étonne, que Gabriel Sionita ait avancé dans son *appendix* sur la Geographie de Nubie c. 14. que les Jacobites ne reconnoissent point la Confession, mais que plusieurs d'entr'eux confessent leurs pechez faisant des trous dans les murailles de l'Eglise, & d'autres se confessent à Dieu seul qui connoit le fond des cœurs. Ecchellensis assûre, qu'il n'y a rien de plus faux que ce que dit ici Gabriel Sionite, qui a crû trop facilement à quelque bruit populaire, & il ajoute, que Gabriel n'avoit que neuf ans lorsqu'il fut emmené en Europe, & qu'il n'étoit jamais retourné en son païs, où il n'avoit peut-être vû, ni lû, aucuns livres des Jacobites.

Le même Ecchellensis remarque encore sur cet endroit que les Cophtes, qui reconnoissent sept Sacremens, mettent la Confession dans ce nombre, & que l'usage s'en est toujours conservé parmi eux, jusques au tems d'un de leurs Patriarches, nommé Jean Abul Magedin, qui ôta la Confession, & recommanda fort la Circoncision. Ce Patriarche occupoit le siege d'Alexandrie l'an de Jesus-Christ



1207. Nôtre ſçavant Maronite prouve, qu'on ne peut pas inferer de là que les Cophtes ne mettent point la Confeſſion au nombre des Sacremens, ni qu'elle ait été entierement abolie parmi eux, puiſqu'il en eſt fait mention expreſſe dans les conſtitutions de leur Egliſe écrites en Arabe dans la collection d'Abnehaſſel, qui avoüe néanmoins que les Cophtes ſe confeſſent rarement, faute de bons Confeſſeurs, & parceque les particuliers ne ſont pas ſouvent en état de ſe confeſſer, & que c'eſt par cette raiſon que quelques-uns de leurs Patriarches ont crû la devoir interdire ; & comme tous n'ont pas beſoin de medecine corporelle, il en eſt de même de la medecine ſpirituelle. En effet, la Confeſſion eſt encore aujourd'hui en uſage chez les Cophtes, & chez les Ethiopiens qui dépendent du Patriarche des Cophtes ; & l'on peut dire en general, que tous les Orientaux ſe confeſſent bien plus rarement que les Latins, & il y a des raiſons pour cela. De plus, il eſt certain, que dans l'Egliſe même Latine on ſe confeſſoit bien plus rarement avant le Concile de Trente que preſentement ; ces Confeſſions ſi fréquentes n'étoient point en uſage.

Je paſſe ſous ſilence pluſieurs autres

Ecrivains Syriens, dont Hebed Jesu fait mention dans sa Bibliotheque Orientale, qui merite d'être lûë entiere, avec les sçavantes notes d'Abraham Ecchellensis; car quoique ce Maronite ne soit pas tout à fait exact en matiere de critique, il est riche en fait de citations d'Auteurs Orientaux. Peut-être auroit-il été plus exact, s'il ne s'étoit pas tant jetté sur les matieres de controverse contre les Protestans, qu'il a eûs principalement en vûë dans ses notes; & on lui doit rendre cette justice, qu'il a relevé doctement plusieurs de leurs erreurs, & qu'il a eû raison de leur reprocher, que leurs plus habiles Ecrivains, comme Selden, Hottinger, Loüis de Dieu, Constantin l'Empereur, Saumaise, & beaucoup d'autres, n'ont pas eû toutes les connoissances qui étoient necessaires pour écrire sur la croyance des Orientaux, auxquels ils ont imposé bien de choses. *Quasi eadem facilitate*, dit Ecchellensis, * parlant de ces Protestans qui ont affecté de paroître sçavans dans les langues Orientales, *quâ peregrinam eruditionem inani ostentatione apud suos mentiuntur, eàdem possent cordatis hominibus imponere, & invitos ac reluctantes*

* Ecchell. epist. dedic. ad Card. Anton. Barberin.

Orientales pertrahere. Il reproche encore à ces Proteſtans, qu'il traite de novateurs, qûe ne pouvant pas ſoutenir leur cauſe, ils appellent des Peres Grecs & Latins, & des autres Ecrivains, aux Orientaux, & ils trouvent leur perte, où ils croyoient trouver du ſecours. *Illi enim, cùm ſuam cauſam cadere videant, à Græcis Latiniſque Patribus & Scriptoribus, ad Orientales, Syros, Arabes, alioſque provocant, inde ſibi quæritantes præſidium, unde perniciem metuere debent* *. Enfin, on ne peut trop recommander la lecture de la Bibliotheque Orientale de Hebed Jeſu, à ceux qui font profeſſion, non ſeulement de cultiver les langues Orientales, mais auſſi à ceux qui veulent connoitre les livres Orientaux. Si Mr. Dupin l'avoit lûë avec ſoin, il auroit pû enrichir ſa nouvelle Bibliotheque Eccleſiaſtique d'un aſſez grand nombre de bons Auteurs qui lui ont été inconnus, & il auroit en même tems évité pluſieurs fautes où il eſt tombé.

* *Ibid.*

FIN.



